LE

FILLEUL D'UN MARQUIS

PREMIÈRE PARTIE.

I.

— Laurent, assieds-toi posément près de la cheminée. Tu verras tout le monde entrer, sans gêner le service du vestiaire.

L'enfant auquel s'adressait cette recommandation était debout dans l'embrasure d'une porte à deux battans d'où sa tête curieuse se penchait vers le palier lumineux. Il secoua ses épaules avec un geste de mutinerie boudeuse, et vint lentement se blottir dans l'encoignure qu'on lui avait désignée. C'était un garçonnet de neuf ans, à la figure espiègle, intelligente, encadrée d'épais cheveux bruns, et éclairée par deux yeux noirs, limpides, pétillans, largement ouverts.

La personne qui lui avait recommandé de se tenir coi était sa tante, Mlle Sophie Husson, la maîtresse couturière de Juvigny. De taille moyenne, mais bien prise, elle avait dépassé la trentaine, et, quoiqu'elle fût belle encore, elle semblait avoir renoncé à toute prétention. Sa modeste robe de stoff noir, avec le tablier pareil, ses cheveux châtains, collés en bandeaux plats sur les tempes et à demi cachés sous un bonnet de linge, donnaient une expression d'austérité à sa douce figure mélancolique. Ses yeux fort brillans étaient presque constamment voilés par de longs cils baissés, ce qui achevait de répandre sur son visage une teinte de dévotion et de renoncement. Debout, devant la cheminée flambante, elle aidait une femme de chambre à préparer les cartons numérotés, destinés

à étiqueter les effets laissés au vestiaire. Pendant ce temps, sous la voûte de l'hôtel, on entendait rouler les voitures qui amenaient les invités.

Il y avait bal chez le préfet de Juvigny-en-Barrois, et bal costumé, — un événement dans cette petite ville, où les divertissemens étaient rares. Aussi, depuis un mois, tout Juvigny fermentait, et les clientes mondaines de la couturière avaient prié Mlle Husson de ne pas manquer de se trouver au vestiaire, afin de donner le dernier coup d'œil et le dernier coup de main de l'artiste à leurs costumes mystérieusement élaborés. Mlle Sophie, surmontant sa timidité et ses effarouchemens de dévote, s'était courageusement exécutée; même elle avait amené avec elle son neveu, qui grillait de voir les travestissemens et à qui cette fête avait été promise depuis quinze jours à titre de récompense.

De minute en minute, un frou-frou de jupes soyeuses bruissait dans le grand escalier, et des couples pénétraient dans le vestiaire déjà tout parfumé d'odeurs de verveine et de poudre d'iris. Les dames entraient emmitouflées dans leurs capuchons, leurs boas et leurs pelisses; les hommes, drapés à l'espagnole dans les amples manteaux noirs alors à la mode. Chacun laissait vite tomber ces sombres enveloppes entre les bras de la femme de chambre, et l'un après l'autre, comme des papillons sortant de leur chrysalide, les invités apparaissaient aux yeux éblouis de Laurent dans la splendeur de leurs costumes aux couleurs chatoyantes.

Bien qu'on fût déjà en 1844, la plupart de ces travestissemens se ressentaient encore de l'influence romantique de 1830. On voyait se succéder et se coudoyer dans le vestiaire, devenu trop étroit, des duchesses du xve siècle portant le hennin d'Anne de Bretagne, des seigneurs en surcot de velours pasquillé d'argent, de farouches Albanais, des Esméraldas et des Andalouses aux dentelles frissonnantes. Tout ce monde bariolé chuchotait, souriait, poussait de petits cris d'admiration et minaudait devant la haute armoire à glace. Les hommes, pour la plupart fonctionnaires ou propriétaires du cru, paraissaient passablement guindés dans ces vêtemens peu familiers. Plus d'un, intimidé par le maillot qui révélait jusqu'à mi-cuisse les contours maigres de ses longues jambes, regrettait tout bas l'enveloppe protectrice du pantalon noir. Par contre, les femmes, plus souples et mieux douées sous le rapport de la grâce et des talens d'imitation, jouaient leur rôle avec une incontestable supériorité. Portant leur déguisement avec une désinvolture piquante, elles semblaient tout heureuses d'étaler les hauts peignes d'écaille, les vieilles guipures rousses et les merveilleux satins brochés, retrouvés dans les coffres de leurs grand'mères. Elles stationnaient longue-

ment devant la glace, donnant de petits coups d'éventail sur leurs jupes, retordant une boucle défrisée, passant le bout de leurs doigts gantés entre la ruche de leur corsage et leur poitrine nue. Puis les couples glissaient comme des apparitions à travers la galerie voisine et disparaissaient dans la salle de bal, dont les portes ouvertes envoyaient par bouffées vers le vestiaire une musique de danse, tantôt éclatante et tantôt assourdie.

Blotti dans son coin, les yeux écarquillés, l'enfant retenait son souffle pour mieux admirer. Ce luxe de velours et de dentelles, la variété étrange des travestissemens, l'odeur des fleurs, les caresses de la musique, la galerie illuminée où les feux des bougies se reflétaient dans le parquet ciré comme dans une glace, les belles dames qui marchaient dans cette lumière d'un air tranquille et souriant, toutes ces choses lui montaient à la tête et l'émerveillaient. Parfois, ébloui, il fermait les yeux, se contentant d'écouter l'orchestre lointain, puis un nouveau frémissement soyeux les lui faisait rouvrir en hâte; il suivait avec un regard de contentement et de convoitise les couples qui s'éloignaient, et son cœur se serrait involontairement lorsqu'ils s'évanouissaient à l'entrée du salon, où un huissier à chaîne d'argent jetait leurs noms dans le brouhaha. Il s'opérait un singulier travail dans ce cerveau d'enfant. Laurent était charmé de voir tout ce beau monde, et en même temps il souffrait de n'y être compté pour rien; il se trouvait humilié d'être relégué dans un coin avec les domestiques et les manteaux. Les invités qui le frôlaient en passant ne faisaient guère plus attention à lui qu'à l'un des tabourets du vestiaire, ou, si on le remarquait, c'était encore pis. Une dame, en costume de gitana, dont il avait froissé la jupe bouton d'or, se retourna d'un air agacé et dit avec humeur : — Comment a-t-on laissé entrer ce gamin aux pieds crottés?

Laurent, rouge et mortifié, quitta brusquement son coin et alla se cacher derrière les rideaux de la fenêtre qui donnait sur la place. Le spectacle du dehors contrastait si violemment avec les merveilles de la fête que l'enfant se sentit près de pleurer. La nuit était pluvieuse; la bruine mouillait les pavés de la place, et ça et là le rayonnement des réverbères, balancés par le vent, faisait miroiter des flaques d'eau dans l'ombre. De temps en temps, une voiture sortait de dessous la grande porte de l'hôtel et filait dans le brouillard avec ses deux lanternes allumées. De l'autre côté de la place, de hautes maisons dressaient leurs façades à mine revêche, avec leurs fenêtres noires, dont le vent faisait battre les persiennes mal assujetties. Laurent frissonna et se sentit le cœur serré. Cette place déserte, ces pavés boueux, ces logis maussades, lui représentaient la réalité qui l'attendait lorsqu'il quitterait la préfecture. Encore un

quart d'heure peut-être, et la fête serait finie pour lui; sa tante le ramènerait vers leur petite maison de la place de la Couronne, et le lendemain il se retrouverait prosaïquement dans l'atelier de couture, aux murailles tapissées de vieilles gravures de mode. Demain, c'étaient les ennuis du collége, les devoirs à faire, les leçons à apprendre. Il pensait à tout cela en appuyant son front contre la vitre froide. La vue de la place l'emplissait de tristesse, et en même temps une sorte de respect humain le retenait derrière les rideaux. Il n'osait plus se remontrer dans le vestiaire où on le regardait comme un intrus, et où on lui avait fait honte devant les domestiques.

Dix heures venaient de sonner. Les invités étaient tous arrivés, et la femme de chambre, profitant d'un moment de répit, avait été faire un tour à l'office. Mlle Husson, rassemblant son dé, ses écheveaux et ses aiguilles, s'apprêtait à se retirer, quand le bruit d'une conversation résonna dans la vaste antichambre qui séparait le vestiaire du premier salon. — Je vous assure, marquis, disait une voix de femme, que vous vous mettrez en retard, et que nous manquerons le menuet.

— Une minute seulement, chère madame, répliquait une voix d'homme, dont le timbre éclatant fit soudain tressaillir la couturière, — le temps de faire recoudre mon gant... Je ne sais rien de piteux comme un gant déchiré.

Au même moment, celui qui venait de parler parut à l'entrée du vestiaire. C'était un homme d'une quarantaine d'années, grand, bien découplé, ayant la mine satisfaite, les façons aisées et la rondeur souriante d'un bon vivant que la destinée a toujours traité en enfant gâté. Il portait le costume d'un *raffiné* du temps de Louis XIII. Son feutre gris et sa large collerette bordée de point de Venise encadraient une belle tête au teint coloré, où de clairs yeux bruns, bien ouverts, exprimaient la bonne humeur et la joie de vivre. Ses cheveux noirs commençaient à se parsemer de fils d'argent; son nez bourbonien aux ailes mobiles respirait la sensualité, et sous les pointes de ses fines moustaches, ses lèvres rieuses s'entr'ouvraient volontiers pour laisser voir deux rangées de dents blanches et bien plantées. Son petit manteau de velours gris, doublé de satin cerise, était galamment posé sur ses larges épaules, et son justaucorps d'étoffe pareille moulait parfaitement sa taille élégante et robuste.

Mlle Husson, occupée de ses préparatifs de départ, tournait le dos à la porte et furetait sur la tablette de la cheminée. Le nouveau venu la prit pour une femme de chambre, et dégantant sa main droite : — Ma belle enfant, dit-il en s'avançant vers la couturière, seriez-vous assez bonne pour faire un point à ce gant qui vient de craquer on ne peut plus mal à propos?

La jeune femme se retourna lentement vers son interlocuteur, qui rougit et poussa une brusque exclamation de surprise. — Ah!.. Sophie! balbutia-t-il d'un ton très bas, en ôtant son feutre qu'il jeta sur un meuble. — Celle-ci, un peu pâle, mais très calme en apparence, posa un doigt sur ses lèvres comme pour recommander plus de réserve à ce visiteur inattendu, puis rouvrant son étui et enfilant une aiguille : — Bonsoir, monsieur de Rosières, répondit-elle froidement, voulez-vous avoir la bonté de me donner ce gant dont vous parliez?

Le marquis de Rosières faisait de visibles efforts pour se remettre de son trouble.

— Vous m'avez donc reconnu sous cet accoutrement? s'écria-t-il avec volubilité... Je suis étrangement fagoté, n'est-ce pas, et mon justaucorps me sangle d'une terrible façon?.. Hélas! j'ai pris de l'embonpoint en même temps que des cheveux gris. Vrai, ne me trouvez-vous point changé?

Elle hocha la tête d'une façon négative. — Non, monsieur de Rosières...

En même temps ses yeux, achevant sa pensée, se levèrent vers le marquis comme pour lui demander s'il en pouvait dire autant d'elle-même. Il parut comprendre le sens de ce regard timidement interrogateur, car il répondit : — Vous êtes toujours belle, vous, Sophie! bien que cette robe noire vous donne un petit air de nonne et que vos joues soient un peu pâlies.

— Vous trouvez? murmura-t-elle, alors c'est que le chagrin ne vieillit pas les gens.

Il tortilla sa moustache d'un air embarrassé, et il y eut entre eux un assez long silence que la musique du bal remplit de ses accords assourdis. — Je vous ai fait beaucoup de peine, je le sais, reprit enfin M. de Rosières d'une voix subitement attendrie, je me le reproche souvent. Cependant rappelez-vous qu'il n'a pas dépendu de moi que les choses n'aient pris une meilleure tournure, et si vous aviez voulu...

— J'ai fait ce que je devais, répliqua Sophie Husson à voix basse, et je ne vous en veux pas, monsieur le marquis. A quoi bon reparler de ces choses-là? Le passé est le passé.

— Oui, malheureusement! soupira le marquis; n'importe, vous devez avoir une triste opinion de moi. Vous me croyez oublieux, léger, égoïste?

Elle secoua de nouveau la tête. — Non, non, dit-elle, j'ai été bien plus légère que vous, moi! et il est juste que j'en fasse pénitence.

— Et c'est pour cela, s'écria-t-il en reprenant ses allures étourdies, que vous vous affublez de cette maussade robe noire?.. Ah!

Sophie, où est le temps où vous mettiez des robes blanches et où nous dansions au bal des Saules?..

Elle rougit et d'un geste de la main lui imposa vivement silence, tandis que ses yeux désignaient l'enfant qui était sorti de sa cachette. Laurent contemplait d'un air ébaubi ce beau monsieur qui causait si familièrement avec sa tante. Celle-ci se tourna vers lui et ajouta : — Prépare-toi, Laurent, nous allons partir... Donnez-moi votre gant, monsieur le marquis, je vais le recoudre bien vite.

M. de Rosières était tout occupé à regarder l'enfant, dont la présence avait jusque-là échappé à son attention. Après quelques minutes de contemplation silencieuse, ses yeux revinrent vers Mlle Husson, et il murmura d'une voix singulièrement émue : — C'est lui, n'est-ce pas?..

Elle fit un signe affirmatif. — Laissez-moi l'embrasser, continua-t-il avec un accent d'humble prière.

— Laurent, dit Mlle Husson, viens embrasser ton parrain.

L'enfant, surpris, s'avança d'abord lentement, les yeux baissés et coulant de timides regards vers cet étranger magnifiquement vêtu, qui lui souriait d'un air attendri. Quand il fut tout près de M. de Rosières, celui-ci l'enleva à bras-le-corps, le maintint un moment au niveau de sa propre figure, le dévisagea rapidement, puis lui appliqua deux violens baisers sur les joues. Il s'assit ensuite dans un fauteuil et, sans lâcher Laurent, le campa entre ses genoux.

Bien que fort intimidé encore, l'enfant ne se sentait pas d'aise.

La cordiale accolade de ce magnifique seigneur, qui se trouvait être son parrain, était venue fort à point pour guérir les plaies faites à son amour-propre par la rebuffade de la dame au costume bouton d'or. S'il eût osé, il se serait frôlé avec sensualité contre le velours du haut-de-chausses de M. de Rosières; il s'enhardissait déjà jusqu'à effleurer de la main les passementeries d'argent du manteau; il rapprochait son nez des dentelles qui fleuraient bon, et, croyant marcher dans un conte de fées, il ouvrait de grands yeux et souriait.

— Il est gentil tout plein, dit M. de Rosières en passant sa main dans les cheveux de l'enfant et en regardant Sophie, qui recousait d'un doigt tremblant le gant déchiré; — puis, ramenant ses yeux vers Laurent, il ajouta : — Voyons, regarde-moi bien, petit, te souviens-tu de ton parrain?

Laurent plongea ses yeux noirs dans les yeux bruns du marquis et resta muet, fort embarrassé, sans oser répondre ni oui ni non.

— Tu ne te rappelles pas la petite maison de Beaulieu et quelqu'un qui venait sur son cheval t'apporter des joujoux?

— Oui, oui! s'écria l'enfant, dont la mémoire s'éclaira subite-

ment, maintenant je me rappelle! C'est vous qui m'avez une fois donné un carquois tout doré avec un arc et des flèches... Je les ai encore chez nous... Pourquoi n'êtes-vous plus revenu depuis que nous sommes à Juvigny?

Le marquis resta silencieux. — Laurent, reprit sévèrement Mlle Sophie, qui avait recousu le gant et qui le rendit à son propriétaire, tu abuses!.. Tu fatigues M. de Rosières. Allons, viens, il est temps de partir.

— Un instant, s'exclama le marquis en retenant l'enfant, pourquoi partir si vite?.. Non-seulement il ne me fatigue pas, mais cela me fait grand bien de le voir... Je voudrais au moins que cette rencontre lui fût bonne à quelque chose... Que puis-je faire pour lui? Parlez, Sophie, vous n'avez qu'un mot à dire.

— Merci, monsieur le marquis, répondit froidement Mlle Husson, l'enfant n'a besoin de rien.

— Vous savez, continua-t-il avec insistance, combien j'aurais désiré me charger de son éducation.

— C'est impossible, soupira-t-elle en détournant la tête, l'intérêt que vous lui montreriez ne pourrait que lui nuire, à lui et à moi.

— Vous êtes toujours la même, Sophie!... orgueilleuse et opiniâtre.

— Je fais ce que je dois, je me tiens à ma place.

L'enfant écoutait sans comprendre et les regardait successivement d'un air ébahi. M. de Rosières le reprit tout à coup dans ses bras, l'embrassa très fort, puis il poussa un soupir de résignation mélancolique, et se levant : — C'est égal, petit, lui dit-il, souviens-toi de ton parrain, et si un jour tu t'ennuies ici, eh bien! viens me trouver.... M. de Rosières, aux Islettes... Te rappelleras-tu bien cela?

— Oh! que oui! s'écria Laurent enthousiasmé.

Une brusque explosion de l'orchestre, annonçant le prélude d'une nouvelle danse, pénétra jusque dans le vestiaire. On entendit un bruissement de jupes de soie, et la dame à la robe bouton d'or s'encadra tout à coup dans l'embrasure de la porte. — Marquis, fit-elle d'un ton piqué, eh bien! vous vous oubliez... Je vous l'avais dit, nous manquerons le menuet!

II.

Le lendemain du bal, l'aînée des demoiselles Husson, Mlle Constance, s'éveilla la première dans la maison de la place de la Couronne. Des coqs chantaient déjà au loin, au fond des basses-cours du voisinage, mais l'aube n'avait pas encore paru dans le ciel pluvieux de février. L'Angelus sonna à la chapelle des dominicaines,

d'abord neuf coups bien distincts et scandés trois par trois, puis toute une volée de tintemens clairs annonçant la messe de six heures. La vieille fille s'accroupit sur sa virginale couchette de bois peint et chercha ses jupes à tâtons. Par un raffinement de pudibonderie dévote et aussi parce qu'il n'y a pas de petites économies, Mlle Constance avait pour habitude de s'habiller sans lumière. Quand elle se fut vêtue et qu'agenouillée sur la laine usée de l'étroite descente de lit, elle eut marmotté ses prières, elle empoigna un vieux bâton à auner, placé à la tête du lit, et cogna par trois fois au plafond qui séparait sa chambre de la mansarde où couchait Laurent.

L'enfant dormait encore et rêvait des magnificences du bal costumé. Réveillé en sursaut, il se frotta les yeux, s'étira, puis se retournant du côté du mur, il allait se rendormir, quand trois nouveaux coups plus impérieux le rappelèrent au sentiment de la réalité. D'une voix ensommeillée il cria qu'il se levait, et se glissa en effet lentement hors du lit. Le froid acheva de l'éveiller et, sans lumière lui aussi, il procéda sommairement à sa toilette. Il n'avait pas de temps à perdre; il lui fallait encore apprendre tout le chapitre du *que retranché* et une page du *Selectæ* avant de partir à huit heures pour le collége. Quand il se fut lavé et peigné, l'aube commençait à teindre en gris les façades de la place; il prit son paquet de livres et, descendant rapidement l'escalier dont les marches de bois craquaient sous les pieds, il pénétra dans la boulangerie. Depuis deux heures déjà, Memmie Husson était en train d'y préparer sa fournée. Le four flambait. Le pétrin était débarrassé de sa pâte, les pains, légèrement saupoudrés de farine, reposaient chacun dans sa corbeille ronde, et le boulanger, vêtu d'une longue camisole de molleton, était en train d'enfourner les miches sur la large pelle de hêtre.

— Te voilà, paresseux, dit-il en réponse au bonjour de Laurent; tu as fait la grasse matinée et tu auras de beaux yeux à Pâques!

A l'entrée du four étaient allumées des bûchettes de bouleau qui brûlaient clair, jetant une lumière blanche et dansante dans la profondeur voûtée, où l'on voyait se boursoufler les pains ronds symétriquement alignés. Cette joyeuse illumination promenait les noires silhouettes du boulanger et de l'enfant sur les murailles enfarinées, sur le plafond, où des pelles et des fourgons étaient suspendus horizontalement, et sur la fenêtre de la cour où le jour blanchissait. Laurent avait étalé son livre à côté de la gueule du four, et il apprenait sa leçon à la lueur des braises pétillantes.

Il avait beau forcer ses yeux à suivre les syllabes latines, son esprit était ailleurs. A travers les scintillemens du brasier, il revoyait les travestissemens du bal et surtout ce beau marquis vêtu

de velours, qui l'avait si fort embrassé et câliné en lui rappelant qu'il était son parrain. Les grillons, qui jetaient de petits cris dans l'atmosphère chaude de la boulangerie, berçaient l'enfant avec leur chanson grêle et monotone, et le poussaient doucement sur la pente des rêveries et des ressouvenirs. Il fouillait dans sa mémoire et cherchait à y retrouver des traces de ce parrain mystérieux. — Laurent n'avait pas connu sa mère; elle était morte, lui avait-on dit, alors qu'il était encore en nourrice à Beaulieu-en-Argonne. Il avait six ans à peine quand sa tante Sophie était venue le reprendre aux paysans qui l'élevaient, et l'avait ramené à Juvigny, dans la boulangerie de la place de la Couronne, où le père Husson, depuis son veuvage, faisait ménage commun avec ses deux sœurs, les couturières. De son séjour au village, Laurent n'avait gardé que très peu de détails précis. Les souvenirs du premier âge ne s'enchaînent pas dans un ordre logique : on ne saurait dire quelle impression a été reçue la première, ni à quelle occasion elle s'est gravée dans le cerveau; pourtant certaines ressouvenances persistent dans la brume flottante des sensations et s'en détachent nettement comme des visages amis dans la masse d'une foule confuse. Laurent se rappelait distinctement une rue de Beaulieu, adossée à la lisière de la forêt, et d'où l'on voyait onduler une vaste plaine tantôt ensoleillée et tantôt bleuâtre. Il se rappelait les joujoux apportés par ce parrain libéral, mais il ne pouvait ni retrouver la figure que le parrain avait en ce temps-là, ni s'expliquer pourquoi ses visites avaient brusquement cessé. Un moment, il releva la tête et fut tenté de questionner Memmie Husson. Le boulanger, debout devant son pétrin, frottait alternativement d'un air maussade ses bras nus, pour en détacher les grumeaux de pâte qui s'y étaient fixés. Sec, efflanqué, avec un long nez, des yeux gris, une bouche chagrine et un menton pointu terminé par une maigre barbiche blonde, Memmie Husson avait la mine d'un pierrot funèbre. On eût dit qu'à force de vivre dans cette atmosphère de la boulangerie, la poussière de farine avait pénétré dans les pores de sa peau et donné à sa face les tons blafards de la pâte. L'expression peu engageante de cette figure mélancolique fit hésiter l'enfant; il se souvint tout à coup qu'au sortir du vestiaire Mlle Sophie lui avait expressément recommandé de ne parler du marquis ni au père Husson ni à la tante Constance, et cette réflexion arrêta net les questions qui lui démangeaient la langue.

Mais à quoi bon cette recommandation et tout ce mystère? — Laurent ne comprenait pas pourquoi, lorsqu'on a un marquis pour parrain, et surtout un marquis de la tournure de M. de Rosières, on se privait de s'en faire gloire. Quant à lui, en son for intérieur et tout en se le reprochant, il se sentait plus disposé à rougir de la

boulangerie de Memmie Husson que du marquisat de son parrain. Élevé durement et chichement par des parens durs à eux-mêmes et qui économisaient sou sur sou, Laurent avait horreur de la pauvreté et de toutes les laideurs qu'elle traîne après elle. Il aimait d'instinct le luxe, les beaux habits, tout ce qui indiquait le bien-être et la richesse. Il passait des heures à regarder avec admiration les étoffes soyeuses dans lesquelles ses tantes, les couturières, taillaient des robes pour les élégantes de la ville. Vêtu des mises-bas du boulanger, il souffrait cruellement dans ces nippes fripées, blanchies aux coutures, toujours trop longues ou trop courtes. Il y avait en lui un sourd besoin de distinction qui doublait encore l'humiliation de ses pantalons démodés et de ses souliers rapiécés. Quand il sortait, il lui semblait que tous les yeux étaient fixés sur sa petite personne et que les passans se disaient les uns aux autres : « Il a une reprise à sa veste. » — Avec ces dispositions d'esprit, on comprend quel vif mouvement d'orgueil et de satisfaction lui avait occasionné la découverte de ce parrain riche et titré.

Au milieu des vulgarités de sa vie de tous les jours, la soirée de la veille lui faisait l'effet d'une halte bienheureuse dans un pays féerique, et il se délectait en y repensant. Tandis que dans la boulangerie se répandait l'odeur du pain chaud, et que les cris-cris poursuivaient leur chanson, Laurent, les yeux mi-clos, se bâtissait des châteaux en Espagne dorés et flamboyans comme les flammes du four. — Qui pouvait savoir ce que cette rencontre lui réservait de surprises? Peut-être un jour son parrain viendrait le chercher dans une belle calèche aux chevaux piaffans, et le conduirait dans son château, — il devait avoir un château, puisqu'il était marquis; — peut-être même, comme dans les contes de fées, il l'adopterait et ferait de lui son héritier... Alors adieu la boulangerie, les bourrades de Memmie Husson, les maigres repas de Mlle Constance. On laisserait tout ce monde à Juvigny, on emmènerait seulement la tante Sophie, qui avait toujours été douce pour Laurent et qui le choyait en cachette...

Une volée de tintemens grêles partant d'un clocher voisin tira l'enfant de cette plaisante rêverie, et toutes ces chimères s'éparpillèrent comme une bande de papillons bleus dans un coup de vent. C'était la cloche du collége annonçant huit heures moins un quart. Au même moment, la porte de la boulangerie s'ouvrit, et la tante Sophie parut, apportant une tasse de lait chaud à son neveu.

— Voilà la cloche, Laurent, s'écria-t-elle, tu n'as que le temps de déjeuner et de te chausser... Tu sais tes leçons, n'est-ce pas?

Cela, c'était la réalité. L'enfant baissa le nez sur son livre, il n'avait pas lu le chapitre du *que retranché* et savait à peine la première

ligne de sa page du *Selectæ*. Il devint rouge, manqua de s'étrangler en avalant son lait, et, rassemblant ses livres et ses cahiers dans son sac de cuir, il alla silencieusement dans la cuisine chausser de gros souliers aux semelles libéralement garnies d'un losange de clous. Mlle Sophie le coiffa de sa casquette et l'embrassa en lui recommandant d'être sage. La tante Constance, en camisole et en bonnet de nuit, balayait vigoureusement l'atelier où allaient venir les apprenties. Elle se contenta de frotter son menton semé depoils rudes contre la joue de son neveu, et lui cria quand il fut sur le pas de la porte : — Surtout pas de taches d'encre, et ne va pas *gibler* avec les polissons des rues !

Laurent n'entendit même pas cette prudente recommandation. Il commençait à avoir des transes en songeant à ses leçons. Le vieux collége était situé à mi-côte, à quelques pas de la boulangerie. De la place on voyait le rectangle formé par ses hautes toitures, et dans un angle son petit clocher en éteignoir. Ce matin, l'enfant aurait voulu que le collége fût à l'autre extrémité de la ville et qu'on n'y arrivât jamais. Il marchait lentement, et cependant au bout de deux minutes il se trouva sous le porche voûté, tout grouillant d'écoliers tapageurs. Silencieux et l'air hagard, il s'adossa au mur et regarda vaguement les arabesques des arceaux au milieu desquelles on lisait ces deux vers latins :

Stet domus hæc donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem (1).

Bien des fois, avant l'ouverture des classes, ces vers, d'une pédanterie naïve, avaient amusé l'imagination de Laurent, et il s'était bien souvent demandé, avec une curiosité narquoise, quelle figure pourrait bien avoir une fourmi avalant les flots de la mer; mais ce matin l'inscription de Gilles de Trèves lui faisait l'effet d'une de ces phrases qui reviennent opiniâtrément dans un cauchemar. Pâle, avec un petit frisson dans le dos, il se répétait machinalement : *Fluctus formica marinos...* Si seulement ces mots baroques avaient pu se transformer en formule cabalistique pour charmer le professeur pendant la récitation du *Selectæ !*

Huit heures sonnèrent. La grande porte s'ouvrit, et les élèves, deux par deux, défilèrent dans la vaste cour rectangulaire entourée par les arcades cintrées d'un cloître. La classe de septième était à main gauche, dans l'angle du cloître. Quand Laurent y entra avec ses camarades, les internes étaient déjà à leurs bancs; l'antique poêle

(1) « Que cette maison reste debout jusqu'à ce que la fourmi ait bu les flots de la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre. »

de fonte ronflait, et dans la salle régnait une âcre odeur de pain brûlé et de pommes roussies, indiquant à quelles préparations culinaires les internes s'étaient livrés en attendant le professeur. Celui-ci, grave, avec un collier de barbe et des lunettes bleues, venait de monter en chaire et feuilletait ses notes. Il récita rapidement la prière en bredouillant, puis frappa le rebord de la chaire du plat de sa règle, pour obtenir le silence, et la récitation commença.

— Voyons le *Selectæ*, dit d'une voix brève le professeur qui se nommait M. Dordelu; commencez, Husson!

Laurent, le cœur serré, ne bougea pas. Il se demandait encore si c'était bien son nom qui avait été prononcé; les oreilles lui tintaient. — Allons! allons! reprit le professeur impatienté.

Laurent quitta lentement sa place et vint se planter devant la chaire toute tailladée d'inscriptions et de noms d'élèves. Sa pauvre petite figure, ordinairement si éveillée, était pâle et tirée. Il lui semblait que son corps s'était soudain rétréci, et il se sentait tout rapetissé dans ses vêtemens étriqués. — Il faut que les cheveux des enfans soient nourris d'une vigoureuse séve pour qu'ils ne blanchissent pas tout à coup dans de pareilles transes. — Laurent n'osait pas desserrer les lèvres, il espérait encore qu'un incident miraculeux viendrait le sauver, qu'on crierait : Au feu! dans la cour, ou que le principal ferait mander subitement M. Dordelu. — Hé bien, répéta celui-ci en agitant sa règle, je vous attends!.. *Maxima...*

Et Laurent, la tête perdue, les yeux fixés sur le bout de ses souliers, se mit à ânonner : — *Maxima debetur...* — Puis il s'arrêta, les larmes aux yeux.

— *Puero reverentia!* souffla derrière lui une voix charitable.

Laurent entendit mal et reprit : — *Quæro reverentia...*

— *Puero!* interrompit aigrement M. Dordelu, *quæro* serait une ânerie... Continuez.

— Je ne sais plus, monsieur! murmura humblement l'infortuné, qui sentait les sanglots le prendre à la gorge.

— Hein? quoi?.. vous ne savez plus! s'écria M. Dordelu exaspéré, vous que je me plaisais à citer comme un modèle!.. Comment ne savez-vous pas vos leçons, ce matin?

Les élèves, qui jalousaient Laurent parce qu'il était toujours le premier, s'étaient mis à chuchoter et à rire derrière son dos. L'un d'eux dit de façon à être entendu : — C'est qu'il a été hier au bal du préfet.

Il y eut un formidable éclat de rire dans la classe.

— Oui, reprit l'impitoyable gamin, ma mère l'a vu... Il gardait les paquets au vestiaire avec sa tante.

Et les rires de redoubler, tandis qu'au pied de la chaire le malheureux Laurent, renfonçant ses larmes, avait un pouce de rouge sur la figure.

— Silence! s'écria le professeur en tapant sur sa chaire, puis, lançant un regard froidement ironique à l'enfant : — Ah! vous allez au bal, monsieur Husson; « vous dansiez, j'en suis fort aise... » Eh bien! vous passerez votre récréation de midi à apprendre votre leçon et à me copier vingt fois la règle : *Musica me juvat*... Vous vous macérerez avec du pain sec. On ira prévenir vos parens de ne pas vous attendre pour dîner... Et maintenant vous pouvez retourner à votre place.

Laurent regagna son bout de table en se faisant violence pour ne pas sangloter, tandis que les quolibets se croisaient autour de lui.

— Voilà ce que c'est que de faire carnaval! chuchotait un voisin; servait-on des rafraîchissemens au vestiaire?

— Non, repartait un autre, les messieurs lui donnaient deux sous pour sa peine en reprenant leur manteau...

A dix heures, Laurent resta seul enfermé dans la classe, et à midi on lui apporta un chanteau de pain avec un gobelet d'eau claire. Il eut tout le loisir de méditer sur l'amertume des lendemains de fête. Pour lui, le plus dur de la punition, ce n'était ni le pensum ni le pain sec, c'était l'idée de rentrer à quatre heures au logis, où l'attendaient les réprimandes de la tante Constance et les colères froides du père Husson. Loin de trouver sa réclusion trop longue, il aurait voulu que l'après-midi ne finît jamais. A deux heures, la classe recommença. Quand les externes rentrèrent, traînant leurs pieds crottés et secouant leurs casquettes mouillées, Laurent tourna vers chacun d'eux sa figure inquiète, comme pour lire dans leurs yeux ce qui s'était passé à la boulangerie pendant son absence. Son plus proche voisin le poussa du coude et lui chuchota dans l'oreille : — Ton père était sur sa porte; M. Dordelu lui a parlé... Oh! la la! je ne voudrais pas être dans tes culottes quand tu rentreras ce soir *chez vous!*

L'enfant devint tout pâle. A mesure que les exercices de la classe se poursuivaient, il sentait le cœur lui manquer. A la fin, quatre heures sonnèrent. La voix grêle de la cloche annonça la sortie, la grande porte se rouvrit, et les externes se précipitèrent dehors avec un joyeux tapage d'oiseaux lâchés.

Laurent passa le dernier sous le porche. Il regarda d'un air épeuré la Côte-des-Prêtres, dont les écoliers dégringolaient bruyamment la pente caillouteuse, et au bas de laquelle s'étalait la devanture de la boulangerie Husson; puis soudain, ne se trouvant pas encore suffisamment préparé à affronter les colères qui attendaient

sa rentrée, il tourna le dos à son logis et grimpa rapidement vers le petit *pâquis* d'où l'on dominait le collége et une partie de la ville basse. — La pluie avait cessé, le vent avait séché les chemins; de longs nuages gris couraient dans le ciel en rasant les coteaux de vignes où des faisceaux d'échalas faisaient çà et là des taches grises sur la terre brune. Laurent huma l'air vif et résolut de ne rentrer chez lui que lorsque le jour serait tout à fait tombé. Il lui semblait qu'à la nuit close il trouverait plus de courage pour se glisser dans la boutique paternelle. Sa casquette abaissée sur les yeux, son sac d'écolier lui battant l'échine, il rasait les murs, évitant les rues fréquentées et marchant d'un pas tantôt précipité et tantôt hésitant. Il était inquiet et craintif comme un chien perdu qui file la queue basse, s'arrête timidement pour flairer le vent, et repart tout droit devant lui comme une flèche.

Il contourna les quartiers de la ville haute, dévala le long du sentier qui aboutit à la coulée de Polval et gagna ainsi les faubourgs où viennent s'embrancher, près de la rivière, les routes de Strasbourg et de Metz. Il s'arrêta un moment sur le pont et regarda mélancoliquement l'Ornain couler entre deux rangées de peupliers. Cinq heures venaient seulement de sonner, et il faisait encore grand jour : tout au fond de la double file des arbres, juste au-dessus de la rivière, les rayons du couchant filtrant obliquement entre les nuages teignaient en rose la cime des peupliers et pailletaient l'eau sous les arches des ponts. Des cris d'enfans se mêlaient au bruit du battoir des laveuses et au nasillement des canards. Sur l'un des quais, exposé au midi et surnommé pour cette raison *le Poêle des gueux*, des écoliers jouaient bruyamment à la marelle. Laurent eut peur d'être reconnu et s'enfuit du côté de la route de Strasbourg.

Dans l'état d'anxiété où il était, il enviait le sort de tous les gens qu'il voyait, — le rémouleur tournant sa meule à l'angle du pont, le roulier assis, jambes pendantes, au flanc de sa lourde voiture, le casseur de pierres accroupi devant son tas de cailloux, — tous paraissaient plus heureux que lui. Arrivé en pleins champs, il s'arrêta au revers d'un fossé et se mit à réfléchir aux suites de son équipée. Bien sûr, on lui ménageait au logis quelque verte correction; il savait déjà à quoi s'en tenir sur les duretés de Memmie Husson, qui le traitait plutôt en maître qu'en père. Par momens, il se demandait s'il ne ferait pas mieux de s'en aller tout de suite chez son fameux parrain. Il avait bien retenu l'adresse indiquée par le marquis. Il questionnerait les gens, et on le renseignerait sur le chemin des Islettes. Au besoin, il coucherait chez de braves paysans qui lui offriraient un souper et un gîte; —il se trouvait toujours de ces âmes charitables dans les livres de contes qu'il avait

lus. — Il arriverait ainsi le lendemain chez son parrain et serait reçu comme l'enfant prodigue...

Il en était là de sa méditation, quand un bruit de *sonnailles* et de claquemens de fouet lui fit relever la tête. Sur la route défilait un long convoi de charrettes couvertes de bâches grises et traînées par de misérables haridelles. Les charrettes se succédaient lentement dans le crépuscule, les chevaux tiraient d'un air éreinté, les hommes juraient d'une façon terrible, et de tous côtés pullulaient des enfans demi-nus, aux cheveux couleur filasse. — C'étaient des émigrans allemands qui gagnaient le Havre à petites journées. — Ces pauvres gens firent à Laurent l'effet d'affreux bandits, et le guérirent brusquement de ses idées de voyage. Il s'imagina qu'ils le regardaient de travers; ils se le montraient l'un à l'autre en baragouinant leur jargon guttural; il se rappela alors des histoires d'enfans volés par des bohémiens, la peur le prit, et il s'enfuit à travers les prés jusqu'au faubourg.

Quand il rentra en ville, la nuit était venue, ses pieds étaient las, et son estomac criait la faim. Il fallait décidément regagner la boulangerie, et il s'achemina, piteusement, vers la place de la Couronne. Au tournant de la rue des Juifs, lorsqu'il aperçut la maison, son cœur se remit à battre, et la seule vue de la devanture vitrée où se dessinaient vaguement des miches rondes et des bocaux de biscuits lui coupa l'appétit.

Une chandelle posée sur le comptoir éclairait faiblement la boutique, et aux volets du rez-de-chaussée, une raie lumineuse indiquait que les ouvrières étaient encore à l'atelier. Sept heures moins un quart sonnèrent à l'horloge du collége. — J'entrerai au coup de sept heures, murmura Laurent, cherchant à s'encourager au moyen de cet expédient dilatoire. — Il se remit à raser les murs des maisons, regardant distraitement par les fentes des volets les intérieurs du voisinage. La boutique de l'épicier était largement éclairée, on voyait en pleine lumière les balances de cuivre, les tonneaux de cassonade et les caisses de raisins secs. Chez le marchand de bric-à-brac, Lazare, on soupait déjà et on apercevait, autour de la table de toile cirée, les mines gourmandes des enfans occupés à déguster une platée de pommes de terre fumantes. — Dans le silence de la place sept coups tombèrent lentement du haut de l'horloge du collége. — Allons! se dit-il; — rejetant sur son épaule le sac qui lui meurtrissait l'échine, il traversa la place, monta tout d'un trait les cinq marches de l'escalier, et poussa la porte, dont la sonnette se mit à tinter avec un bruit cruel.

Ce fut la tante Constance qui apparut. Dès qu'elle aperçut l'enfant, qui se tenait, pâle et immobile, près du comptoir : — Ah! fit-

elle de sa voix rêche, c'est vous, garnement?... Allons, leste! — Ses cinq doigts osseux empoignèrent Laurent par le bras et le firent pirouetter jusque dans l'arrière-boutique, où le boulanger, en veste gris de lin et en bonnet grec, lisait son journal à la lueur d'un quinquet. L'apparition du délinquant et de Mlle Constance interrompit brusquement sa lecture; il s'accouda sur la table déjà prête pour le souper, enleva ses lunettes qu'il posa méthodiquement en travers du journal, et regarda Laurent dans le blanc des yeux. Il y eut un instant de silence solennel, pendant lequel on n'entendit plus que le frémissement de l'eau dans la bouilloire suspendue à la crémaillère. La tante Constance, lâchant le coupable, était allée se camper majestueusement auprès de son frère.

— D'où viens-tu? demanda enfin le boulanger d'un ton froid qui ne présageait rien de bon.

— J'ai été en retenue, répondit évasivement Laurent.

— Pour quel motif?

— Je ne savais pas ma leçon.

— Et tu sors seulement de ta retenue?

— Mais... oui,... balbutia Laurent qui se troublait et rougissait.

— Impudent menteur! s'écria Mlle Constance indignée et ne pouvant se contenir, vous êtes sorti à quatre heures, avec les autres!

— Paix, Constance! interrompit flegmatiquement Husson, c'est à moi de le traiter comme il le mérite.

Il se leva, toujours tranquille, et continua : — Ainsi tu ne te contentes pas d'être un fainéant, tu joins le mensonge à la paresse, méchant drôle! Ici, on se prive de tout pour payer tes mois de collége et tu ne vaux pas même le pain que tu manges! Je devrais te corriger moi-même, fléau, mais je craindrais de taper trop fort... Constance, déboutonne-le là, devant moi, et administre-lui une fessée!

C'était pour Laurent le comble de l'humiliation, et il aurait préféré être roué de coups par Memmie Husson. La porte de l'atelier était ouverte, et toutes les ouvrières allaient entendre les éclats de l'ignominieuse correction dont il était menacé. Déjà la tante Constance, à qui la main démangeait, s'avançait, la manche retroussée. Tout l'orgueil de l'enfant se révoltait à la pensée d'un pareil affront. Dès qu'il sentit sur ses vêtemens les doigts de Mlle Constance, il se rebiffa et écarta d'un vigoureux coup de poing le bras de la vieille fille. — Ah! le *sotret*, s'écria celle-ci, il a osé lever la main sur moi!

Memmie Husson se précipita sur Laurent : — A genoux, mauvaise bête! murmura-t-il, et demande pardon à ta tante.

Et comme l'enfant regimbait de plus belle, il s'empara d'une

houssine à battre les habits et commença de le frapper. Les coups arrachèrent à Laurent un cri de douleur qui fit accourir Mlle Sophie. A la vue de la figure bouleversée de son neveu, elle devint toute pâle. — Assez! cria-t-elle à son frère, je ne veux pas qu'on le batte, entendez-vous!

— De quoi te mêles-tu? répliqua le boulanger en faisant siffler sa houssine, l'enfant mérite une correction et il l'aura... Ai-je des droits sur lui, oui ou non?

— Ne pouvez-vous le gronder sans l'abîmer de coups?

— Les bêtes vicieuses ne marchent que si on les fouaille, et il est de cette race-là... Tu le sais aussi bien que moi, n'est-ce pas?.. d'un sac de charbon on ne peut tirer de blanche farine... Mais je lui secouerai si bien ses vices que je les ferai déloger.

Un nouveau coup de verge fit hurler l'enfant. Cette fois Sophie s'élança sur son frère, lui arracha Laurent qui sanglotait, et l'emporta haletante dans ses bras. — Personne ne le touchera plus, s'écria-t-elle d'un air de défi, ou c'est à moi qu'on aura affaire!

D'une main, elle ouvrit la porte de la cour; toujours serrant contre sa poitrine son neveu meurtri, elle monta rapidement l'escalier et s'enferma dans la mansarde de l'enfant, qu'elle déshabilla et mit au lit. Quand il fut couché, elle s'agenouilla près de lui et Laurent sentit sa tante qui le couvrait de baisers. Alors son cœur gonflé se desserra, il jeta ses bras autour du cou de Mlle Sophie, et tous deux mêlèrent longtemps leurs larmes et leurs caresses.

— Console-toi, petiot, dit enfin la tante entre deux baisers, prends patience, quand ils seront couchés, je t'apporterai à souper.

III.

En dépit de l'étrange affectation que Memmie Husson mettait à dénigrer Laurent et à le traiter tout haut de « propre à rien, » l'enfant montrait d'heureuses dispositions et figurait parmi les meilleurs élèves du collége. Il avait l'intelligence très ouverte, l'imagination vive, beaucoup de mémoire et une grande facilité de travail. De plus une ambition déjà naissante, un besoin de primer et de briller, lui faisaient avaler sans sourciller les drogues amères dont est souvent frotté le vase de la science classique. Il était presque toujours le premier de sa classe, et les jours de distribution de prix étaient pour lui autant d'époques mémorables et glorieuses.

Cette cérémonie avait lieu dans la grande salle de la préfecture, décorée pour la circonstance de drapeaux et de feuillages. Sur l'estrade, autour de la table chargée de livres et de couronnes, se tenaient les professeurs en robe et les autorités de la ville. La longue

salle était pleine de parens endimanchés. Sur les premières banquettes trônaient les belles dames de Juvigny, et tout au fond, la musique de la garde nationale emplissait la haute voûte de la sonorité de ses cuivres. Par les quatre grandes fenêtres à rideaux rouges, le soleil d'août jetait une riche lumière pourprée sur les robes noires, les uniformes, les feuillages et sur les têtes attentives de la foule. Un professeur se levait, le *palmarès* à la main, et proclamait les prix d'une voix retentissante. A chaque nomination, la musique éclatait en fanfares, et la foule applaudissait. Laurent, assis sur son banc, l'oreille aux aguets, le corps dressé en avant, suivait avec des palpitations de cœur la lecture du *palmarès*. Quand le professeur arrivait enfin à la classe de l'enfant, celui-ci devenait pâle et ne respirait plus. Tout à coup son nom était proclamé : alors il escaladait les bancs, courait recevoir son prix et sa couronne, puis, fendant fièrement la foule, il cherchait des yeux la place où la tante Sophie fondait doucement en larmes, et il allait se jeter à son cou. Il l'embrassait encore que son nom était de nouveau appelé. Il n'avait que le temps de revenir à l'estrade, tandis que les applaudissemens pétillaient dans tous les coins de la salle, et que les musiciens faisaient ronfler leurs cuivres. Ce triomphe se renouvelait ainsi jusqu'à sept ou huit fois dans la séance. La tante Sophie trempait deux ou trois mouchoirs et paraissait confuse des victoires de son neveu. On parlait de lui dans la foule, les mères le regardaient d'un œil d'envie; il entendait monter autour de lui un chœur de félicitations murmurées à mi-voix, et cette heure de fête le consolait de toutes les bourrades du père Husson, de tous les sermons de la tante Constance, de toutes les blessures d'amour-propre dont il avait souffert pendant le reste de l'année. Il aurait donné beaucoup pour que son parrain, le marquis, pût le contempler dans sa gloire, mais depuis le bal, M. de Rosières n'avait pas reparu, et Mlle Sophie semblait éviter de prononcer son nom.

Après la distribution, on s'en revenait lentement par la rue du Bourg. Laurent, courbé sous le poids des livres, ayant toutes ses couronnes passées à son bras, se tenait fièrement près de sa tante et jubilait en surprenant les regards des passans arrêtés sur lui. On arrivait ainsi à la porte de la boulangerie. Ce jour-là, Memmie Husson laissait un pâle sourire effleurer ses lèvres moroses. Il comptait les couronnes, soupesait les volumes et finissait par dire en guise de compliment : — C'est bel et bien, mais tu as manqué le prix d'arithmétique... A ta place, j'aurais voulu les avoir tous. — Les ouvrières quittaient l'atelier pour féliciter Laurent, et la tante Constance, frottant contre les joues de son neveu sa rêche figure, s'écriait : — Assez, mesdemoiselles, assez, ne le bourrez pas de

complimens, il est déjà bien assez vaniteux, et l'orgueil est un péché capital. — Le soir, il y avait gala chez les Husson, les ouvrières étaient invitées, et au dessert, elles trinquaient en l'honneur du neveu de leurs patronnes.

Pendant plusieurs années, les victoires de Laurent se succédèrent sans être mêlées d'aucun revers; sa gloire universitaire brillait en plein ciel, sans le plus petit nuage. A la vérité, Memmie Husson, qui avait l'humeur dénigrante, ne manquait pas d'insinuer que, si l'enfant était toujours le premier, c'est qu'il n'avait affaire qu'à des cancres. Il rabattait l'orgueil du collégien en répondant aux complimenteurs : — Bah! dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois. — Laurent n'en continuait pas moins à tenir la tête de sa classe. Il avait douze ans et était entré en cinquième, quand, au milieu de l'hiver, un nouvel externe vint prendre place à côté de lui. C'était un joli garçon à la tournure élégante, à la mise soignée, nommé Alexis de Mauprié. Il était fils du payeur, arrivait de Paris avec sa famille, et joignait à l'aplomb et à la facilité d'élocution des petits Parisiens l'esprit dominateur d'un enfant gâté par des parens riches. On le voyait arriver dans la cour du collége, escorté par un domestique en livrée; ses livres et ses cahiers étaient enveloppés dans une élégante serviette de maroquin; son linge toujours frais, ses habits coupés à la dernière mode, ses bottines vernies, contrastaient violemment avec les souliers lacés et la veste râpée de son voisin, le fils du boulanger. Dès le premier jour, les élèves, éblouis par son luxe et par sa jactance parisienne, ne manquèrent pas de déclarer qu'il était très fort et que Laurent trouverait à qui parler. Cette prédiction ne se réalisa pas tout d'abord; malgré son aplomb, le nouveau ne réussissait pas trop ses versions et ne paraissait pas doué d'une mémoire facile. Pourtant, un samedi, après une composition d'histoire, lorsque le principal vint proclamer les places, il se trouva qu'Alexis de Mauprié était le premier. Laurent n'en croyait pas ses oreilles, il en était devenu pâle, et les élèves, enchantés de le voir enfin battu, ne se gênaient pas pour rire de sa déconvenue. Quant à Memmie Husson, en apprenant cette défaite, il se contenta de plisser ironiquement ses lèvres maussades, et de murmurer : — Ça devait arriver; maintenant que tu as un rival sérieux, voilà la dégringolade qui commence. — Pendant les semaines suivantes, Laurent reprit le dessus, mais, quand revint la composition d'histoire, il fut de nouveau battu par le fils du payeur. Ce second échec le mortifia cruellement. S'il lui avait été infligé par un autre élève, il s'en serait peu soucié, mais il détestait ce Mauprié, qui l'humiliait avec ses toilettes pimpantes et ses airs riches. Il était d'autant plus vexé que, dans les exercices de tous

les jours, le nouveau se montrait, même en histoire, d'une médiocrité surprenante. On eût dit qu'il ménageait ses forces et son esprit pour l'épreuve de la composition. Cela parut suspect à Laurent, et quand revint le mardi où l'on composait en histoire, il se promit de surveiller de près son rival.

Bien qu'ils fussent voisins, ils occupaient chacun l'extrémité d'un banc et il y avait entre eux un espace vide. A neuf heures, Alexis, qui sentait les yeux de Laurent braqués sur lui, n'avait encore tracé que quelques lignes sur sa copie. Tout à coup, après avoir entr'ouvert sa fameuse serviette de maroquin et l'avoir placée comme un écran entre lui et Laurent, il se mit rapidement à écrire.

— Est-ce qu'il copierait, par hasard? se dit Husson indigné. — Il feignit d'être très affairé et continua d'observer le camarade du coin de l'œil.

Alexis copiait en effet des feuillets arrachés à son histoire grecque et adroitement dissimulés dans les poches de la serviette. Prompt comme un oiseau de proie, tandis que le professeur avait le dos tourné, Laurent bondit sur son voisin et s'empara de l'un des feuillets imprimés. Mauprié se mordit les lèvres et pâlit. — J'en étais sûr! murmura Laurent, tu copies!

— Après?.. répliqua l'autre payant d'audace, es-tu chargé de la police?

Le professeur s'était retourné et remarquant l'animation de Laurent : — Monsieur Husson, s'écria-t-il, vous savez bien qu'il est défendu de communiquer avec son voisin... Vous me copierez cent vers.

— Attrape! chuchota Mauprié en ricanant.

Laurent dévora sa colère en silence, il se respectait trop pour jouer le rôle de dénonciateur, comme l'avait insinué son rival, mais il se promit de se venger à la première occasion.

Le difficile était de trouver cette occasion favorable. Le domestique à livrée escortait Alexis à l'entrée et à la sortie et ne le quittait pas d'une semelle. Deux jours se passèrent. Le jeudi, on avait congé, et il fallait renoncer encore pour cette fois à tout espoir de vengeance. Dans l'après-midi, Memmie Husson, qui avait de jeunes sapins à planter dans son clos de la route de Fains, annonça à Laurent qu'il l'emmènerait comme aide jardinier. La tante Constance coupa à la miche un croûton qu'elle alloua libéralement à son neveu pour le goûter de quatre heures, et comme Laurent insistait pour que ce pain sec fût assaisonné de quelque friandise, elle se borna à lui citer d'un ton sentencieux le dicton local :

Entre Pâques et la Pentecoûte,
On mange sa croûte.

On était en effet à la fin d'avril, et de tous côtés, dans la campagne, les oiseaux commençaient l'ouverture du printemps. Les bois n'avaient pas encore toutes leurs feuilles, mais les aubépines verdoyaient au bord des routes, les pêchers en fleurs mettaient comme une fumée rose sur les versans nus des coteaux, et les vignes étaient pleines de cette hyacinthe à grappes dont les fleurs violettes ont une si douce odeur de prune. Le jardin des Husson, exposé au levant, s'élevait par des terrasses successives jusqu'au sommet de la côte, d'où on entendait les voitures rouler avec un bruit sec sur le sol de la route ferrée. Au-dessus des carrés de légumes, séparés par des plates-bandes de primevères et de narcisses jaunes, se dressait une maisonnette en planches et un *chambret* de charmille; puis venaient le verger et la friche où le boulanger comptait planter ses sapins.

Après l'avoir aidé pendant une heure à creuser des trous, Laurent quitta Memmie Husson et redescendit vers le *chambret*, d'où l'on plongeait sur la route. Perdu dans une paresseuse songerie, l'enfant regardait les voitures courant dans le soleil, les prés reverdis où serpentait la rivière azurée et lumineuse. Tout à coup, il se leva frémissant. Il venait de reconnaître au beau milieu de la route l'objet de sa haine, son rival Alexis de Mauprié. Cette fois personne ne semblait l'escorter. Le fils du payeur flânait nonchalamment le long des haies, abattant les herbes à coups de badine et se donnant des airs d'homme d'importance. Enfin l'occasion désirée se présentait et Laurent allait pouvoir se faire justice. En trois bonds, il fut au bas du jardin et fondit sur le bel Alexis qui ne s'attendait guère à une pareille algarade. — A nous deux! s'écria Laurent, nous avons un compte à régler.

Mauprié, fort mal à l'aise, essaya néanmoins de reprendre son aplomb, et répliqua en faisant siffler sa badine.

En un clin d'œil, la jolie canne de jonc fut brisée en morceaux par Laurent, qui empoigna le bel Alexis par le bras et le secoua comme un prunier : — Tiens! lui dit-il en lui appliquant une maîtresse gifle, voilà pour avoir copié, et tiens, — une seconde taloche, — voilà pour les cent vers qu'on m'a donnés injustement.

Laurent y allait à plein cœur, et il aurait doublé la dose s'il n'avait pas subitement entendu derrière lui une voix essoufflée et indignée qui criait : — Attends, drôle, attends, petit misérable!

C'était le payeur en personne, — un gros homme chauve et décoré, — qui accourait au secours de sa progéniture. L'écolier lâcha prise et battit lestement en retraite vers le jardin; mais comme Memmie Husson, attiré par ce vacarme, était descendu jusqu'auprès de la maisonnette, Laurent se trouva pris entre le boulanger

et le payeur, qui grimpait haletant les gradins du clos. — Monsieur, s'exclama le gros homme en soufflant après chaque mot, votre fils s'est permis d'attaquer le mien... Il s'est rué lâchement sur un enfant qui ne lui avait rien fait...

— Ce n'est pas vrai! essaya de protester Laurent, mais le boulanger lui coupa la parole. Memmie Husson était blême. — Garnement! s'écria-t-il, et, le saisissant par le collet, il lui rendit avec usure les soufflets dont Laurent avait gratifié le jeune Alexis. Il tapait si dur, que le payeur lui-même demanda grâce. — La leçon lui semblait suffisante; il redescendit majestueusement en donnant la main à Alexis, qui réparait le désordre de sa jaquette et se retournait pour contempler, avec un méchant sourire, la figure bouleversée de son agresseur. Le boulanger accompagna le fonctionnaire jusqu'à la porte du clos, en murmurant de prolixes excuses, puis remonta vers Laurent, qui, encore tout engourdi, était resté immobile contre un cerisier.

— Vagabond! commença Husson d'une voix étranglée, tu ne respectes donc rien!.. Le propre fils du payeur!.. Tu veux me ruiner, n'est-ce pas, et déshonorer ta famille?

— Il m'avait volé ma place, répondit l'enfant entre deux sanglots, il avait copié sa composition!

— Le beau malheur!.. Voyez-vous ce monsieur qui se pose en justicier, maintenant? Tu seras bien avancé quand toutes mes pratiques auront quitté la boulangerie, à cause de toi, méchant roquet hargneux?

— Il m'avait fait une injustice, poursuivit courageusement Laurent, je me suis vengé, j'étais dans mon droit... Je recommencerais encore si...

— Tu ne recommenceras pas aujourd'hui, toujours, s'écria Husson furieux. — Il avisa un cordeau enroulé autour de son plantoir, et déroulant brusquement la corde : — Comme je ne veux pas être exposé à payer tes sottises, je vais faire en sorte que tu me laisses travailler en paix.

Il colla Laurent contre le cerisier, et, malgré sa résistance, le lia solidement à l'arbre. — Tu resteras là jusqu'au soir, dit-il de sa voix redevenue flegmatique, et il retourna tranquillement à sa plantation de sapins.

L'enfant fit d'abord des efforts violens pour briser ses liens; quand il eut épuisé ses forces sans pouvoir se dégager, il tomba dans une sorte de prostration, et de grosses larmes coulèrent le long de ses joues. Le cerisier dominait la route; d'en bas les passans pouvaient voir le pauvre Laurent ignominieusement ficelé à son pilori, et dévorant silencieusement sa honte. D'amères et cruelles

pensées le mordaient au cœur pour la première fois. — Il avait été victime d'une scélératesse, et c'était lui qu'on punissait. Il n'y avait donc pas de justice au monde? — Tout son être se révoltait contre ce traitement inique, et cependant, malgré son humiliation et sa souffrance, il sentait monter en lui, par moment, de secrètes bouffées de satisfaction. Après tout, il avait agi selon son droit, tant pis pour les autres s'ils commettaient des injustices! Il n'avait rien à se reprocher, et dans le fond de sa conscience il éprouvait je ne sais quelle joie intime à mépriser ce monde stupide où les justes étaient punis et les coupables glorifiés.

Le soleil descendait majestueusement vers le fond de la vallée; ses rayons obliques empourpraient le tronc du cerisier et formaient comme une auréole autour des cheveux de Laurent. Les pinsons poussaient de petits cris dans les branches fleuries. Des gens de journée cheminaient incessamment sur la route, hotte au dos ou panier au bras. Tout à coup on entendit un bruit de roues, un piaffement de cheval, et sur la chaussée blanche et sonore, un tilbury élégant déboucha du côté de la ville. Assis près d'un groom en livrée, un homme à la figure avenante et à la tournure encore jeune, le cigare à la bouche, une fleur à la boutonnière, tenait lui-même les rênes et présentait aux lueurs du couchant son visage épanoui et sa large poitrine bombée. Le cœur de Laurent fit un saut. Il avait reconnu le beau marquis du bal costumé, M. de Rosières. — Le tilbury s'avançait au trot; quand il fut presque en face du cerisier, l'enfant tendit le cou, ses lèvres s'ouvrirent pour crier: « Mon parrain, c'est moi, Laurent!.. Emportez-moi avec vous! » Puis il regarda ses vêtemens en désordre, l'ignoble corde qui l'attachait à l'arbre comme un criminel; il eut honte de se montrer en si piteux état à ce merveilleux parrain, qui lui faisait l'effet d'un demi-dieu descendu de l'Olympe, et il renfonça énergiquement le cri de détresse qui allait jaillir de ses lèvres. M. de Rosières passa, sans se douter que son filleul était là, ficelé à un cerisier comme un épouvantail à moineaux. Les roues écrasèrent le gravier avec un bruit sec, les sabots du cheval lancèrent des étincelles, et le tilbury fila sur la route blanche. Laurent le vit s'éloigner, se rapetisser, puis disparaître finalement dans un nuage de poussière dorée. Il lui sembla tout à coup qu'il était abandonné de Dieu et des hommes, et ses larmes, un instant contenues, coulèrent de nouveau sur ses joues brûlantes.

Cette navrante expérience de l'iniquité des jugemens humains eut du moins un bon résultat : elle dégoûta Laurent de la gloriole des succès de distributions de prix et tourna son ambition vers de plus sérieuses visées. Il croyait naïvement que l'instruction mène à

tout. Ses professeurs le lui répétaient à l'envi du haut de la chaire. Et pourtant, pauvres régens de collége, ils savaient mieux que personne combien sonnait creux cette phrase banale, eux que l'instruction avait conduits au bout de vingt ans dans l'impasse d'un obscur établissement communal; mais ils n'en redisaient pas moins d'un air convaincu et sentencieux la phrase consacrée, et Laurent prenait leurs paroles pour articles de foi. Il voulait arriver à tout et, du haut de sa gloire, humilier à son tour les sots de l'espèce de Mauprié. Aussi il étudiait avec ardeur et passait maintenant ses jours de congé à la bibliothèque de la ville, dont les collections étaient installées dans une dépendance du vieux collége. Là, entre les sombres cloisons peuplées de livres, il fit peu à peu connaissance avec les poètes grecs et latins, dont quelques bribes grignotées en classe ne lui avaient jusque-là donné qu'un maigre avant-goût. Les Grecs surtout avaient pour lui le merveilleux attrait de l'inconnu. Aidé d'une traduction latine interlinéaire, il était arrivé à les lire dans le texte, et insensiblement un monde nouveau d'idées, d'images et de sentimens lui avait été révélé. Il en fut bientôt tout ébloui. Du fond de ces bouquins aux senteurs de poussière, aux reliures brunies et piquées, la poésie grecque jaillissait comme une source fraîche et lumineuse. Homère, Sophocle, Pindare, mettaient devant ses yeux un spectacle enchanté; Aristophane le soulevait de terre avec son grand souffle lyrique. Le soir, dans sa mansarde, d'où on découvrait un large pan de ciel étoilé, il relisait les chœurs des *Nuées* et des *Oiseaux*, et il s'imaginait être emporté sur de mystérieux sommets d'où il contemplait « la nuit sacrée, la terre féconde en fruits, le cours des fleuves et la mer retentissante... » L'été, quand il s'enfonçait dans les bois voisins de la ville haute, il saluait avec son poète « les monts voilés d'une ombre feuillue et le peuple fortuné des oiseaux... » Et la nature, dans sa vigoureuse fécondité, dans sa magnificence fleurie, semblait se montrer à lui pour la première fois...

Ces lectures assidues ne lui révélaient pas seulement les intimes beautés de la nature et les poétiques féeries de la mythologie grecque; à mesure qu'il prenait de l'âge, elles l'initiaient encore à un autre mystère. Elles éveillèrent des sensations nouvelles qui jusque-là avaient dormi en lui comme les étamines au fond du bouton fermé. La lumineuse chaleur de la poésie grecque fit brusquement éclore dans son cerveau l'idée de l'amour. Il venait d'avoir seize ans, l'âge où, comme le dit Pindare, « la noble puberté repose sur les paupières des vierges et des jeunes hommes. » La préoccupation de l'éternel féminin commençait à se mêler à ses pensées. La nuit, après ses lectures, il se sentait le corps agité d'une fièvre

de printemps qui le poursuivait jusqu'au fond de ses rêves. Quand parfois, dans les après-midi d'été, il traversait l'atelier où ses tantes surveillaient leur escouade d'ouvrières et d'apprenties, il se sentait maintenant troublé et embarrassé. Et cependant Dieu sait s'il était austère, l'atelier des demoiselles Husson ! Sauf deux pots de balsamines aux fenêtres, rien n'en égayait la maussaderie. Sur les murailles nues une grande image d'Épinal, représentant les Vierges sages et les Vierges folles, s'étalait comme un salutaire avertissement; précaution bien inutile, car la plupart des ouvrières étaient, par leur laideur ou leur maturité, suffisamment préservées de la tentation de répandre l'huile de leurs lampes. Néanmoins parmi ces laiderons il y avait deux ou trois apprenties au nez retroussé, à la frimousse éveillée, et, quand leurs robes frôlaient Laurent, de subites rougeurs montaient aux joues du collégien. Elles avaient des façons de le regarder en dessous et de chuchoter en riant derrière leur couture, qui lui mettaient l'esprit à l'envers.

Heureusement ses poètes grecs lui avaient laissé dans la mémoire trop d'images suaves de nymphes aux pieds blancs, au front couronné de violettes, dansant à l'aube sur des gazons fleuris d'hélichryses, pour que ces fillettes aux mains rouges et au parler vulgaire fissent une durable impression sur son cœur. Il fallait à ce païen délicat, à cet amoureux du luxe et des formes élégantes, un idéal plus exquis et plus raffiné. Il le cherchait langoureusement à travers les sentiers des bois, le long des rues ensoleillées. Il se disait que l'amoureuse rêvée existait quelque part, et il berçait son rêve avec les vers sonores de ses poètes, en attendant qu'il le vît s'épanouir en pleine réalité.

Un dimanche de juin, un dimanche de Fête-Dieu, il était occupé à lire dans sa mansarde. La petite fenêtre ouverte laissait venir jusqu'à lui les notes argentines des cloches des trois paroisses, carillonnant toutes ensemble pour la solennité du jour. Au dehors, les rues étaient jonchées de buis et de fenouil dont les vertes odeurs montaient jusque dans sa chambrette haut perchée. Tout à coup il entendit les chants lointains encore de la procession qui s'avançait vers la place de la Couronne. Il mit la tête à la fenêtre. Au milieu de la place et dans un fouillis de branches vertes se dressait un reposoir tout blanc et bleu, fait de marguerites et de bluets piqués dans de la mousse. De chaque côté, des caisses de lauriers-roses et de grenadiers formaient une avenue, et bien loin, jusque dans la rue d'en face, le sol était tout rouge de roses et de pavots effeuillés. L'autel était déjà étoilé de cierges; un parfum léger d'encens et de fleurs froissées emplissait l'air d'une mystique odeur. La procession arrivait lentement au son des litanies. Dans la rue pleine de soleil

on apercevait les longues files des enfans de la dernière communion : les garçons en surplis et les filles en robes blanches. Ensuite venait la bannière de la Vierge que Mlle Constance, la doyenne des congréganistes du Rosaire, soutenait de ses bras vigoureux et chastes. Plus loin, on distinguait dans le soleil un chatoiement de chasubles brodées et de soutanes rouges; puis, tout au fond, le scintillement de l'ostensoir d'or qu'un prêtre portait sous un dais cramoisi, tandis que des tambours battaient une marche.

Lorsque le clergé fut arrivé devant le reposoir, les garçons et les filles se rangèrent autour des branches vertes, et alors Laurent aperçut juste au-dessous de la fenêtre, près d'un grand laurier-rose, une fillette de treize ans, tout enveloppée de tulle, les deux mains gantées de blanc et croisées sur son paroissien, la figure encadrée par les bandeaux plats de ses cheveux châtains, et les yeux levés distraitement vers les maisons. Posée comme elle était, il ne pouvait la voir que de profil, mais il lui sembla que jusqu'alors il n'avait rencontré nulle part une plus exquise figure féminine. Ce n'était plus l'enfant, ce n'était pas encore la jeune fille; son regard limpide, ses traits délicats, ses mignonnes lèvres, avaient cependant déjà une expression sérieuse; son bonnet de tulle et son long voile lui donnaient des airs de petite femme. Laurent ne voyait plus qu'elle. Il voulut l'admirer de plus près et descendit précipitamment jusqu'à l'atelier désert. Là, caché derrière les pots de balsamines, il n'était qu'à quelques pas d'elle. Il distinguait nettement les lignes fines de son joli profil et jusqu'à la couleur de ses yeux d'un brun clair. Pendant ce temps, le curé donnait la bénédiction, les bannières s'inclinaient, les tambours battaient aux champs, et de toutes les corbeilles des enfans s'envolaient des jonchées de feuilles de roses tournoyant dans la lumière comme des papillons vermeils. Laurent, émerveillé et grisé, sentait à son tour que son cœur lui échappait, comme un papillon qui sort de sa chrysalide, et qu'il s'envolait avec les fleurs effeuillées vers la blanche fillette aux longs voiles de tulle. Cette fois, c'était bien l'idéal rêvé qui se montrait à lui au milieu de cette fête quasi-païenne. Et tandis que toutes les têtes se courbaient sous la bénédiction du vieux curé, Laurent se prosternait en esprit aux pieds de cette enfant belle comme une petite reine...

Les bannières s'étaient remises en marche. Encore tout ébloui, il entendit tout à coup une voix de femme, celle d'une sous-maîtresse de la pension Papillon, interpeller la fillette : — Allons, Valentine, vite à votre rang ! — Elle s'appelait Valentine !.. Laurent ne se sentait pas d'aise de savoir son nom. Pendant que la procession s'enfonçait dans la rue voisine, il était tenté de se précipiter dehors

pour recueillir comme des reliques les débris de fenouil et les feuilles de roses qui jonchaient le pavé où l'enfant s'était agenouillée.

IV.

Un chaud soleil de juillet tombant d'aplomb sur les vignes de Corottes faisait chanter des milliers de sauterelles, dont le bruissement sourd et continu s'entendait jusque dans les salles de la bibliothèque du collége. Orientées au nord, les cinq hautes fenêtres ouvertes laissaient entrer une calme lumière bleue qu'assourdissaient encore au passage de longues travées chargées de livres de la base jusqu'au faîte. A l'extrémité de la seconde salle, à côté d'une double échelle roulante, Laurent, accoudé à une vieille table noircie, lisait un in-quarto. — Il faisait bon travailler dans ce demi-jour velouté, à l'ombre et sous la protection de ces murailles de vieux livres, tandis que par l'embrasure des fenêtres on apercevait un pan du ciel bleu et un lambeau du manteau vert des vignes ensoleillées. La basse bourdonnante des sauterelles et parfois le bruit sec et saccadé d'un métier de tisserand interrompaient seuls le profond silence que l'intense chaleur de midi répandait dans toute la ville. Le volume qui absorbait l'attention de Laurent était une antique édition de Théocrite, imprimée en 1584 par Abel L'Angelier, avec la traduction latine en regard et de savantes scolies grecques au bas des pages. Ce poète âgé de deux mille ans, imprimé dans ce livre vieux de près de trois siècles, paraissait à Laurent avoir chanté la veille et n'avoir chanté que pour lui, tant ces pages jaunies reflétaient fidèlement les émotions qui agitaient le cœur de l'adolescent depuis le jour de la Fête-Dieu. Il lui semblait que Théocrite avait voulu peindre sa Valentine, à lui, quand il parlait de cette nymphe « qui avait le printemps dans les yeux. » En songeant à la mignonne pensionnaire aux cheveux châtains, Laurent se rappelait les fleurs tournoyant autour d'elle pendant la cérémonie du reposoir, et, pris d'un bel enthousiasme, il répétait tout haut :

— Παντᾷ ἔαρ, παντᾷ δὲ νομαὶ... « Partout le printemps, partout des herbes plantureuses et des mamelles gonflées de lait, là où passe la belle enfant... »

— Ho! ho! mon camarade, cria soudain derrière lui une voix flûtée et joviale, est-ce un roman ou votre leçon que vous répétez avec tant d'entrain?

Laurent se retourna en rougissant et vit à ses côtés un personnage dont la bonne figure le rassura. Le nouveau venu, M. Dérônis, cumulait, avec les fonctions de greffier de la justice de paix, celles de bibliothécaire de la ville. C'était un gros petit homme, à la

figure pleine et rosée, au front haut surmonté de cheveux gris se dressant tout droits en brosse épaisse. Ses deux yeux bleus, ronds, à fleur de tête, et ses lèvres charnues lui donnaient un air d'oiseau gourmand. Bien que boiteux, il était pétulant comme un geai et gesticulait beaucoup en sautillant sur sa bonne jambe et en ayant l'air d'enfoncer l'autre comme une vrille dans le parquet. Il se pencha vers la table et braqua ses yeux ronds sur l'in-quarto de Laurent.

— Hein! s'écria-t-il, du grec? — Théocrite? — Et vous le lisez comme cela, dans le texte, sans barguigner?

— Oui, monsieur Dérônis.

— Et ça vous intéresse?

— Excessivement, répondit Laurent avec conviction.

— Touchez là! s'exclama le bonhomme enthousiasmé, vous êtes certainement, avec moi, le seul habitant de Juvigny ayant du goût pour Théocrite... Ah! vous aimez le grec, tant mieux! Il faut venir chez moi, mon camarade, je vous montrerai mes livres et aussi mes manuscrits.

M. Dérônis était moins un érudit qu'un amoureux d'érudition. Grand entasseur de livres, vrai rat de bibliothèque, il prenait volontiers l'appareil extérieur de la science pour la science elle-même, et, comme beaucoup de savans de province, il avait enfourché un dada qui le menait droit au pays des chimères. Il rêvait de trouver une langue universelle, et sa manie d'exposer son système à tous venans avait fini par faire le vide autour de lui. Le pauvre homme en était réduit à lire ses manuscrits à son commis-greffier, qui n'osait fuir par déférence, ou à des collégiens forts en thème, qui s'amusaient des lubies du vieux bibliothécaire. Il n'eut de cesse qu'il n'eût amené Laurent chez lui. Il habitait, à l'extrémité de la rue des Sœurs-Claires, une étroite maison grise à deux étages, avec un corridor humide et une cour intérieure, où un pied d'aristoloche tapissait le mur de ses larges feuilles rondes. Le greffe, situé au premier, prenait jour sur un grand jardin voisin, d'où s'échappaient comme d'une volière gazouillante de bruyantes et nombreuses voix d'enfans. Ce greffe poudreux et enfumé, où il y avait des entassemens de papiers, des amoncellemens de cartons, des empilemens de bouquins ouverts les uns sur les autres, était une fidèle image du désordre qui régnait dans le cerveau de M. Dérônis. Quand Laurent y pénétra, il fut tout d'abord surpris d'y apercevoir une jeune fille d'une vingtaine d'années, penchée sur un pupitre et occupée à griffonner du papier timbré. — Ma fille Lucrèce, murmura M. Dérônis en la présentant à Laurent, elle m'aide dans mes travaux et connaît mes dossiers mieux que moi.

Il passa de l'autre côté de la table, où un grand garçon, assis à un pupitre qui faisait face à celui de la jeune fille, était en train de minuter un jugement. — Mon commis-greffier, Eustache Lapasque, continua le bonhomme, un légiste d'avenir, il rédige les jugemens mieux que moi...

— Singulier greffier! pensait Laurent. — Il avait grand'peine à tenir son sérieux, tant les deux jeunes gens occupés à noircir du papier timbré formaient un plaisant vis-à-vis.

Le commis, Eustache Lapasque, long comme un jour sans pain, au nez en éteignoir, aux cheveux blonds tombant sans grâce dans un col de chemise trop large, avait une jaquette d'alpaga noir, devenue verdâtre à force d'usure. Mlle Lucrèce était svelte et assez élancée; son buste maigre était emprisonné dans une robe de barége dont l'étoffe avait craqué aux entournures des épaules, et ses bras grêles montraient leurs coudes pointus sous des manches de tulle. Elle ressemblait à son père : mêmes lèvres charnues, mêmes yeux ronds à fleur de tête, même front étroit et trop haut. Elle n'était pas jolie; pourtant son teint frais, ses yeux clairs et langoureusement humides n'étaient pas trop déplaisans, et en somme la jeunesse lui donnait une sorte de beauté du diable. — A l'entrée de Laurent, les deux compagnons de travail avaient relevé la tête. M. Eustache Lapasque salua du nez, poussa un long soupir dans la direction de son vis-à-vis et se remit à griffonner fiévreusement. Mlle Lucrèce coula vers le nouveau venu une languissante œillade, soupira à son tour et se replongea dans ses écritures.

— Drôle de maison, se disait Laurent. — Il s'apprêtait à suivre M. Dérônis dans un cabinet contigu, où le greffier avait logé ses livres, quand, par la fenêtre ouverte, une explosion de voix enfantines et joyeuses monta dans le greffe endormi et attira l'attention du collégien.

— Ce sont les enfans de la pension Papillon, murmura M. Dérônis de sa claire voix flûtée; c'est un voisinage un peu bruyant pour nous autres, gens d'étude, mais on s'y habitue à la longue.

Laurent se rapprocha brusquement de la croisée. Entre les massifs du jardin voisin, on voyait passer les robes tourbillonnantes et les têtes nues des pensionnaires. C'était dans cette institution que vivait sa petite fée de la Fête-Dieu, sa Valentine bien-aimée. Elle se promenait là, à vingt pas de lui, et peut-être même était-ce sa tête châtaine qu'il apercevait là-bas, derrière les noisetiers. Il ne pouvait plus détacher ses yeux du jardin où de grandes roses trémières dressaient en plein soleil leurs pyramides de fleurs rouges ou orangées. A partir de ce moment, la poussière du greffe lui parut rouler des atomes d'or, Eustache Lapasque lui fit l'effet du génie

de l'hospitalité, et Lucrèce, malgré sa robe décousue et ses yeux ronds, lui sembla presque jolie. Il écouta sans sourciller les dissertations de M. Dérônis et poussa la lâcheté jusqu'à déclarer que le système du *langage universel* révolutionnerait le monde savant.

Il se mit à fréquenter assidûment le greffier et s'efforça de conquérir les bonnes grâces de Mlle Lucrèce, au grand désespoir d'Eustache Lapasque, qui adorait silencieusement la fille du patron et qui voyait avec ennui ce collégien maudit venir troubler la quiétude de leurs tête-à-tête quotidiens. Dès que Laurent avait une heure de liberté, il se faufilait au greffe, sous prétexte de consulter un auteur grec; il inventait alors des ruses de vieux diplomate pour s'installer près de la fenêtre et lorgner le jardin des demoiselles Papillon. Une ou deux fois déjà il avait pu apercevoir Valentine et il avait emporté de cette courte vision du bonheur pour le reste de la semaine. On le trouvait maintenant toujours là aux heures de récréation; en été, penché à la croisée ouverte; en hiver, soufflant sur les vitres pour faire fondre le givre et entrevoir dans le jardin poudré à blanc les pensionnaires qui se hasardaient au dehors. M. Dérônis s'absentait souvent, et, quand la besogne ne donnait pas, Lucrèce, qui était sentimentale, en profitait pour lire des romans ou écrire son journal. Eustache Lapasque, furieux de la présence d'un intrus, grimpait alors dans sa mansarde, située de plain-pied avec le grenier; il empoignait sa flûte et chargeait le buis sonore d'exprimer à Lucrèce les sentimens qui gonflaient sa poitrine. C'était la flûte qui seule révélait l'état du cœur d'Eustache. Aux heures d'espoir, le flûteur choisissait des airs modernes, des ponts-neufs sautillans et frétillans; mais, dans les jours de bouderie, il se rejetait sur le répertoire du temps passé, et alors, des hauteurs du grenier, on entendait s'exhaler comme une plainte : « Une fièvre brûlante, » ou « Plaisir d'amour ne dure qu'un moment... » — Pendant ce temps, le poêle ronflait doucement, Lucrèce dévorait les romans de Mme Cottin, et Laurent, un œil sur son livre et l'autre fixé sur le jardin Papillon, invoquait Valentine et se trouvait heureux, rien qu'à voir le gravier des allées ou les ifs taillés en boule que frôlait la robe de son amoureuse idéale.

A cette époque, Laurent venait d'entrer dans sa dix-septième année, il faisait sa rhétorique et se regardait déjà comme un grand garçon. Il avait encore les formes grêles et un peu gauches de l'adolescence, mais il se développait et embellissait à vue d'œil. Ses cheveux noirs et souples encadraient de leurs boucles épaisses un visage au ton mat où, seules, les joues avaient une nuance d'un brun rosé, et où un soupçon de duvet estompait la lèvre supérieure. Sur sa figure aux traits mobiles, l'enfance avait laissé un reste d'es-

pièglerie mutine, mais la jeunesse commençante s'y marquait déjà par l'éclat chaud et rêveur de deux grands yeux noirs légèrement cernés. Au fond du greffe maussade, la fréquente apparition de ce beau garçon de dix-sept ans qui apportait avec lui une capiteuse odeur de jeunesse finit par faire travailler plus que de raison la tête romanesque de la sensible Lucrèce. La réclusion où elle vivait dans cette pièce imprégnée d'une âcre senteur de renfermé avait encore accru en elle les désirs qui troublent la plupart des filles de vingt ans. Si sa sensibilité surexcitée et un vif besoin de tendresse l'avaient réduite à encourager les soupirs du flûteur Lapasque, ce dernier fut rapidement rejeté au second plan, et Mlle Dérônis n'eut bientôt plus d'yeux que pour le beau Chérubin qui venait s'asseoir chaque jour à deux pas de son pupitre. Laurent, très novice en pareille matière, n'y prenait pas garde; il était d'ailleurs trop absorbé par la contemplation du jardin Papillon; mais Eustache Lapasque avait déjà flairé cette inquiétante odeur d'amour, et sa mélancolie jalouse se traduisait par un redoublement de *flûteries* langoureuses et désespérées.

Depuis l'introduction de Laurent, Lucrèce soignait mieux ses modestes toilettes. Elle avait raccommodé les déchirures de sa petite robe noire, et elle déployait un luxe de manches transparentes qui ne faisaient que mieux ressortir la maigreur de ses coudes. Chaque jour, elle piquait dans son corsage des fleurs au parfum provocant: des œillets rouges, des seringas ou des pois de senteur, qu'elle ne manquait pas d'oublier dans les pages du livre de Laurent et qu'elle retrouvait, hélas! le lendemain, fanées à la même place. Pendant de longs quarts d'heure, tandis que l'adolescent épiait à la fenêtre les allées et venues des pensionnaires, Lucrèce s'accoudait à son pupitre et fixait ses yeux humides sur les boucles brunes du rhétoricien; mais le cruel n'avait pas l'air de s'en apercevoir; elle poussait un gros soupir, secouait la tête avec des dodelinemens alanguis et se remettait à noircir son papier timbré. Elle saisissait les moindres prétextes pour se pencher vers lui, de façon à effleurer de sa poitrine l'épaule ou le bras du collégien, puis elle se rejetait brusquement en arrière, tout oppressée, et rougissait en levant au plafond un regard noyé qui ne laissait plus voir que le blanc des yeux. Elle avait alors des gonflemens de cou, des ondulations et des mines de tourterelle roucoulante. — Tout cela était peine perdue, et l'insensible Laurent continuait à lorgner le jardin Papillon.

On était arrivé au commencement du printemps, une saison périlleuse pour les malades d'amour de l'espèce de Mlle Dérônis. Un jeudi, Laurent s'était rendu comme de coutume au greffe, sous couleur d'y achever la lecture de l'*Iphigénie* d'Euripide. M. Dérônis

était allé visiter ses vignes. Eustache Lapasque s'était retiré, comme Achille, sous sa tente, c'est-à-dire dans son grenier, et il y flûtait avec désespoir. Lucrèce travaillait seule à son pupitre; à côté d'elle, dans un vase bleu, un gros bouquet de ces narcisses jaunes, qu'on nomme dans le pays des *claudinettes*, répandait une molle odeur printanière et jetait une note gaie dans le sombre greffe enfumé. Laurent, après avoir salué Lucrèce, avait empoigné son Euripide, et, assis près de la fenêtre, il attendait impatiemment que la pension Papillon prît sa volée dans le jardin. Il régnait un profond silence dans le bureau; le grincement de la plume de Lucrèce et le grignotement d'une souris derrière la boiserie l'interrompaient seuls. Tout à coup une explosion de voix tapageuses éclata dans le voisinage; la volière était ouverte et les pensionnaires se répandaient bruyamment dans les allées du jardin. Laurent se précipita à la fenêtre, tandis que son livre glissait sur le parquet, et ses yeux s'écarquillèrent pour apercevoir la robe bleue de Valentine. Il était là depuis un quart d'heure et n'avait encore rien vu, quand un étrange bruit de sanglots retentit derrière lui. Il se retourna. Lucrèce, accoudée à son pupitre, avait plongé sa tête dans ses mains et fondait en larmes.

Le spectacle d'une femme en pleurs ne laisse pas d'émouvoir un cœur de dix-sept ans. Laurent se sentit troublé. — Qu'avez-vous, mademoiselle? demanda-t-il en se rapprochant de la jeune fille, que vous est-il arrivé?

— Rien... Je n'ai rien! murmura Lucrèce entre deux sanglots.

— Mais enfin, pourquoi pleurez-vous?

Les pleurs redoublèrent, et l'adolescent, ébaubi par ce déluge de larmes, ne savait plus quelle contenance tenir. A la fin l'orage s'adoucit; Lucrèce tira de sa poche un mouchoir imprégné d'eau de Cologne, tamponna ses joues humides, et, secouant nerveusement la tête, plongea ses regards mouillés dans les yeux étonnés de son interlocuteur. Il y eut un moment de silence pendant lequel les sons de la flûte de Lapasque arrivèrent plus aigus aux oreilles des deux jeunes gens. Le flûteur, avec un accent douloureux, jouait l'air de *Joconde :*

Pris d'un amoureux délire,
Un berger tendre et discret
Contait ainsi son martyre
Aux échos de la forêt...

— Vous avez du chagrin? reprit Laurent avec une insistance affectueuse, contez-moi vos peines.

— A quoi bon? balbutia Lucrèce, n'y pensons plus. C'est une folie!

Elle secoua de nouveau la tête, en continuant de regarder l'adolescent. Était-ce l'expression touchante de ce regard ou l'effet de l'odeur amollissante des narcisses?.. Laurent fut attendri. — Voyons, dit-il doucement, pourquoi pleurez-vous?

— Je pleure parce que... Eh bien, oui, parce que vous me faites souffrir!

Et Lucrèce, rouge comme une pivoine, plongea de nouveau sa tête dans ses mains.

— Moi, je vous ai fait souffrir! s'écria Laurent ahuri; je vous assure, mademoiselle, que c'est sans le savoir. Dites-moi au moins comment j'ai pu vous blesser à mon insu?

Elle desserra un peu ses mains, et le regardant entre ses doigts écartés :

— Pourquoi, poursuivit-elle rapidement, vous penchez-vous toujours à cette fenêtre afin de regarder le jardin Papillon?.. Il y a là une jeune fille que vous aimez... d'amour, et vous ne venez ici que pour *la* voir... Avouez-le!

Cette fois ce fut au tour de Laurent de rougir jusqu'au blanc des yeux, tant il était confus et effrayé de voir son cher secret découvert par Lucrèce Dérônis. Dans son désarroi, il s'en tira par un mensonge.

— Vous vous trompez, s'exclama-t-il, je vous jure!.. Je regardais, il est vrai, le jardin, mais c'était par pure distraction... Je ne pensais pas aux choses que vous dites, cela, je vous l'affirme.

Tout en parlant, il se troublait et rougissait de plus belle. Ses yeux baissés, ses lèvres qu'il mordait de dépit et ses mains qu'il tordait nerveusement, ne trahissaient que trop son embarras; — mais Lucrèce ne demandait qu'à être rassurée et à se montrer indulgente. Elle se leva, ferma brusquement la fenêtre et saisissant les mains de Laurent : — Bien vrai, s'écria-t-elle, vous n'aimez pas?.. Vous n'avez jamais aimé?

Ses yeux demeuraient fixés sur ceux de Laurent comme pour y chercher une réponse, et elle était devenue presque jolie, tant l'amour embellit tout ce qu'il touche. Le rhétoricien commençait à perdre son sang-froid. Ces prunelles brillantes et questionneuses, la moiteur de ces mains féminines qui serraient les siennes, l'odeur même des fleurs d'avril posées sur le bureau, tout cela contribuait à le griser. A son âge, il n'est pas besoin qu'on vous verse beaucoup de ce vin-là pour vous tourner la tête. Ses yeux s'enhardirent à contempler les joues animées, les lèvres entr'ouvertes et le corsage ému de Lucrèce.

— Répondez-moi franchement! reprit la jeune fille avec insistance.

— Mais, répliqua-t-il d'une voix légèrement étranglée et avec un sourire vague, pourquoi voulez-vous savoir cela?

— Parce que... parce que je vous aime, Laurent!

Et rouge, honteuse, ne sachant plus ce qu'elle faisait, Lucrèce ne trouva rien de mieux pour cacher sa confusion que de se jeter au cou de Laurent. Sa tête tomba sur l'épaule du jeune garçon, et, soit hasard, soit préméditation, celui-ci sentit soudain sur son cou l'impression des lèvres de la jeune fille.

Cela durait encore, lorsqu'un pas inégal et claudicant résonna dans l'escalier.

— Ah! voilà mon père, chuchota la trop tendre Lucrèce en se précipitant sur son pupitre, où elle se remit à écrire à la volée. Pendant ce temps, Laurent, pâle et chancelant comme s'il avait bu, s'agenouillait pour ramasser le volume d'Euripide, et par la lucarne du grenier, dans le brusque silence qui s'était fait entre les deux jeunes gens, la flûte d'Eustache Lapasque continuait à jeter ses trilles mélancoliques.

M. Dérônis entra sur ces entrefaites et trouva Lucrèce et Laurent hypocritement penchés, l'une sur son bureau, l'autre sur son livre, dont les caractères grecs semblaient se mêler et se tortiller comme un fourmillement d'insectes bizarres. Laurent, à qui cette hypocrisie n'allait guère, se leva au bout de quelques minutes et, sans oser regarder Lucrèce, saisit le premier prétexte venu pour s'esquiver.

V.

Une fois dans la rue, l'adolescent marcha d'un pas rapide comme pour secouer l'étrange émotion qu'il éprouvait. Le rapide baiser de Lucrèce l'avait tout enfiévré. Encore qu'il fût tombé des lèvres d'une fille laide et qui lui était indifférente, ce n'en était pas moins un baiser amoureux, et tout en marchant, il se disait avec son poète Théocrite,

Que même un vain baiser a des douceurs exquises...

Il était en même temps honteux et charmé de cette première caresse féminine; quand il y repensait il lui passait dans tout le corps un petit frisson voluptueux. Pendant toute la soirée il sentit l'impression à la fois chaude et fraîche des lèvres de Lucrèce, et quand il finit par s'endormir, cette sensation le poursuivit dans son sommeil. Seulement, dans son rêve, ce n'était pas la bouche de Mlle Dérônis qui se posait sur son cou, mais bien les lèvres mignonnes et timides de Valentine.

Le baiser de Lucrèce eut un résultat auquel la pauvre fille ne s'attendait guère : il accrut l'amour de Laurent pour la petite pensionnaire de l'institution Papillon. Depuis cette scabreuse après-midi passée au greffe de M. Dérônis, Laurent se sentait plus hardi. Cette caresse de Mlle Dérônis avait été pour lui comme un baptême de virilité.—Il n'était plus un enfant puisqu'il avait pu inspirer de l'amour à une femme. — Cette seule pensée l'emplissait d'une audace toute nouvelle. Jusque-là son amour pour Valentine avait été un pur rêve platonique, il était temps de le faire passer de la froide région de l'idéalité dans le domaine du réel. Laurent voulait oser; un je ne sais quoi le poussait à déclarer sa tendresse à celle qui en était l'objet. Il avait tout au plus aperçu deux ou trois fois sa bien-aimée à l'église Saint-Antoine, quand les pensionnaires défilaient sous les orgues à l'heure de la grand'messe, mais il connaissait déjà son nom de famille : elle s'appelait Valentine Maurin. Comme il ne se souciait plus de retourner au greffe, et comme il était par conséquent privé de la contemplation du jardin Papillon, il résolut de se dédommager en écrivant à Valentine. Pendant huit jours, il griffonna des brouillons de lettre qu'il déchirait ensuite et dont il mangeait les morceaux, afin que rien ne vînt le trahir. Enfin au bout d'une semaine il accoucha d'une épître qui lui parut réussie à souhait. Dans cette déclaration à la fois naïve et brûlante, il contait à cette fillette de quatorze ans comment il l'avait vue pour la première fois, à quelle occasion l'amour était entré dans son cœur pour n'en plus sortir; puis venaient de lyriques effusions sur le bonheur d'aimer et de se le dire, et enfin l'inévitable interrogation : son amour était-il partagé? — Si ses hommages étaient dédaignés, il saurait souffrir en silence. Au cas contraire, il suppliait « l'adorée Valentine » de lui répondre et de lui indiquer par quels moyens il pourrait arriver à lui parler. — Une fois ce chef-d'œuvre terminé, il le recopia sur un joli papier à lettre vert d'eau, cacheta le billet avec une belle cire parfumée où il y avait de la poussière d'or, et le serra précieusement dans sa poche.

Ce n'était pas tout d'avoir écrit, il fallait trouver un expédient pour que la lettre parvînt à son adresse, et ce n'était pas une petite affaire que de l'introduire dans l'intérieur du sévère pensionnat Papillon. Après s'être bien creusé la tête, Laurent s'arrêta à l'ingénieuse idée que voici. — A l'entrée du pensionnat stationnait une fruitière en plein vent, bien connue des collégiens et nommée la mère Tannier. Dans son enfance, Laurent avait maintes fois lorgné ses *charpagnes* pleines de cerises, de mirabelles ou de nèfles, suivant la saison, et souvent il avait dépensé chez la fruitière les sous que lui donnait la tante Sophie. Il savait que, grâce à son petit

commerce, la vieille avait ses entrées à la pension où elle vendait aux élèves des fruits et des sucreries pendant les récréations. Ce fut à la mère Tannier qu'il résolut de faire jouer le rôle d'Iris messagère. Pendant deux jours, il rôda autour de son échoppe, en tâtant avec des palpitations de cœur la lettre qui reposait dans la poche de sa jaquette. Il n'osait parler et se retirait en maudissant sa pusillanimité. Enfin un samedi soir, à la brune, il prit son grand courage, aborda la fruitière, et, lui glissant dans la main une pièce de quarante sous, — toute sa fortune, — il lui demanda si elle voulait se charger de remettre une lettre à « sa cousine, » qui était pensionnaire chez mesdemoiselles Papillon.

La mère Tannier eut un sourire qui fronça tous les plis de sa peau ridée et montra ses mâchoires à claire-voie. Elle fit d'abord quelques difficultés, mais prit tout de même l'argent et promit finalement de s'acquitter du message.

— Vous entendez bien, ajouta Laurent d'une voix mal assurée, vous ne remettrez la lettre qu'à Mlle Valentine, seule...

— Suffit, mon petit, répondit la mère Tannier en grimaçant, vous pouvez dormir sur les deux oreilles, votre commission est faite...

En dépit de cette assertion, Laurent dormit fort mal et se réveilla avec un poids sur la conscience. Le lendemain étant un dimanche, le jour de congé lui parut d'une longueur sans pareille. Il grillait de savoir si sa lettre avait été remise, et avec cela une mauvaise honte l'empêchait de retourner près de la fruitière. Le lundi matin, anxieux et enfiévré, il se rendit au collége, n'entendit rien de ce que disait le professeur, et eut pendant toute la séance la mine de quelqu'un qui dort debout. Quand il revint pour la classe du soir, il lui sembla que, sous le porche, certains élèves le regardaient avec des airs ironiques et inquiétans. Comme on traversait la cour, un de ses camarades s'approcha et lui murmura brusquement : — Ah çà, tu as donc écrit à une élève de la pension Papillon?

— Qui te l'a dit? demanda Laurent, devenu tout pâle.

— C'est le bruit de la ville; Mlle Papillon l'aînée est furieuse, la mère Tannier n'a rien eu de plus pressé que de lui remettre ta lettre... Ah! tu es dans de beaux draps!

Laurent sentit ses genoux plier et une sueur froide lui glisser le long de l'échine. Il entra en classe, blême, la bouche sèche, la gorge serrée comme un accusé qui attend sa condamnation. Ce jour-là, on expliquait du Démosthène. Au moment où c'était à son tour de reprendre l'explication, on entendit dans l'escalier le pas pesant et bien connu du principal. Laurent pressentit qu'il venait pour lui, et sa voix se perdit dans son gosier. La porte fut ouverte d'un coup sec, et le principal, la tête droite, l'air solennel, s'a-

vança au milieu de la classe tandis que le professeur et les élèves se levaient.

— Messieurs, commença d'une voix lente et digne le haut fonctionnaire du collége, on vient de m'apprendre un scandale qui a justement ému toute la ville; un élève a eu l'impudence d'écrire une lettre inconvenante et ridicule à une jeune fille appartenant à l'une des plus honorables institutions de Juvigny. Il n'a pas craint de soudoyer une mercenaire pour introduire dans la pension des demoiselles Papillon cette lettre impertinente, fruit d'une imagination perverse et prématurément corrompue. Il faut que le coupable soit puni; je ne tolérerai pas plus longtemps la présence d'une brebis galeuse dans le troupeau confié à mes soins... Élève Husson, sortez! Vous êtes exclu du collége, et j'en informe votre famille.

D'un geste indigné le principal montrait en même temps la porte toute grande ouverte. Sans prendre le temps de ramasser ses livres, Laurent se précipita dans le couloir et disparut.

Au bout d'un quart d'heure et sans qu'il sût trop comment, il se trouva assis sur la plate-forme du vieux château. — Ainsi c'était là le résultat de son équipée : la perfide fruitière l'avait trahi, Valentine n'avait pas reçu sa lettre, il allait devenir la risée de la ville, et pour surcroît, il était chassé du collége. — Chassé! — On était alors dans la période de réaction qui suivit le coup d'état, l'université était battue en brèche par les établissemens ecclésiastiques, et Laurent comprenait très bien qu'on se montrerait impitoyable pour un élève qui venait si mal à propos prêter le flanc aux accusations des ennemis de l'enseignement universitaire. Qu'allait-il devenir et comment oserait-il se remontrer à la maison? De quel visage affronterait-il les anathèmes de Mlle Constance, les larmes de la tante Sophie et les terribles colères du père Husson?

Et cependant il fallait rentrer, ne fût-ce que pour rassurer Mlle Sophie, qui, en ne le voyant pas revenir, souffrirait une angoisse mortelle. Sans cette considération, Laurent se serait à l'instant enfui de Juvigny, sauf à passer la nuit dans les bois. Au bout d'une heure de méditation, il se raffermit, en songeant qu'il valait mieux être immédiatement fixé sur son sort, et descendit tout droit vers la boulangerie. Quand il franchit le seuil de l'arrière-boutique, la première chose qui lui frappa les yeux, ce fut sa lettre vert d'eau entre les doigts du père Husson, qui la lisait à haute voix aux deux tantes scandalisées.

— Vous voilà, dit le boulanger en suspendant sa lecture; vous n'avez pas honte de vous présenter ici, après les vilenies que vous avez commises, et après qu'on vous a jeté à la porte du collége comme un fruit pourri?

Laurent, mordant ses lèvres pâlies et enfonçant ses mains au fond des poches de sa jaquette, détourna les yeux et reçut ce premier choc en silence. Exaspéré de cette impassibilité, Memmie Husson l'accabla alors des mots les plus durs et des sarcasmes les plus amers. Il lui reprocha le pain qu'il mangeait, l'argent qu'on avait dépensé pour l'entretenir au collége. Cela avait joliment réussi! Au lieu de jeter à l'eau tout ce bel argent, on aurait mieux fait de suivre son conseil en fourrant le garnement en apprentissage chez un tisserand ou chez un cordier. Mais non, on avait voulu faire de lui un monsieur; on s'était toujours aveuglé sur le compte de cet enfant de malheur!

— Husson! interrompit la pauvre tante Sophie les yeux pleins de larmes, Husson, arrête-toi, je t'en prie!

— Paix! répliqua le boulanger, je n'ai besoin des conseils de personne, et je dirai ce que j'ai à dire... Et vous, vagabond, écoutez!

Laurent jeta un regard furtif sur le père Husson et lui vit prendre sur la tablette de la cheminée un volume in-32 à tranche rouge et bleue. — Regardez ce livre, reprit-il, c'est le code, c'est la loi; elle me donne des droits sur vous que je suis bien aise de vous faire connaître. — Il ouvrit le volume à une page qu'il avait cornée et lut lentement, en appuyant sur chaque mot, ce passage du titre *De la puissance paternelle :*

« Article 375. — Le père qui aura des sujets de mécontentement très graves sur la conduite de son enfant aura les moyens de correction suivans :

« Article 377. — Depuis l'âge de seize ans jusqu'à la majorité, le père pourra requérir la détention de son enfant pendant six mois au plus, etc. »

Laurent, terrifié, se retourna involontairement pour voir s'il n'y avait pas déjà un gendarme dans la boutique.

— Vous comprenez? poursuivit Husson, je pourrais vous faire enfermer dans la prison de la ville haute... Mais il faudrait vous y nourrir, et je n'ai pas d'argent à perdre.

Il posa le code sur la table, fit une pause comme pour allonger les angoisses du coupable, et continua en reprenant un ton narquois et flegmatique : — Demain matin, vous entrerez comme apprenti chez Fleuriselle, le droguiste de la rue Entre-Deux-Ponts, qui consent à vous prendre pour la nourriture et le logement. Nous verrons si vous trouverez encore moyen de vous faire chasser de cette maison-là.

Laurent avait redressé la tête et il allait protester, quand un regard suppliant de la tante Sophie lui ferma la bouche.

— C'est bien entendu, n'est-ce pas? cria le boulanger; maintenant, qu'il monte dans sa chambre et qu'on l'y laisse.

Le pauvre jouvenceau gagna lentement sa mansarde. Il n'était pas arrivé au sommet de l'escalier que sa résolution était prise. — Plutôt mourir comme un chien au coin d'une route que de subir l'affront de cet apprentissage chez un épicier! — Les idées de fuite lui revinrent à l'esprit, et avec elles le souvenir des dernières paroles que lui avait adressées son parrain, le soir du bal. Elles s'étaient gravées dans sa mémoire; il se les était répétées bien souvent, — chaque fois que les duretés de Memmie Husson le faisaient trop souffrir. — Pourquoi n'irait-il pas trouver M. de Rosières?.. Les Islettes n'étaient qu'à huit lieues de Juvigny. La route était facile, et ce serait l'affaire d'une journée...

A sept heures, la tante Constance lui apporta son souper sans desserrer les lèvres. Il n'en mangea qu'une partie et enveloppa le reste dans un journal. La nuit vint, neuf heures sonnèrent à la Tour de l'Horloge; à dix heures, il entendit Husson verrouiller la boutique et se coucher dans un cabinet voisin de la boulangerie, puis ses tantes montèrent dans leurs chambres, et le silence régna dans la maison endormie. Seuls, les grillons de la chambre à four continuèrent à veiller et à chanter. Laurent, avant la tombée du jour, avait crayonné à la hâte quelques mots par lesquels il instruisait Mlle Sophie de sa résolution, et la suppliait de lui garder le secret. Vers deux heures du matin, il se déchaussa, prit son paquet et descendit avec mille précautions l'escalier aux marches criardes. Quand il fut au premier étage, il s'arrêta devant la porte de Mlle Sophie, y glissa son billet, envoya un baiser à la chère tante, puis continua de descendre en faisant une pause à chaque marche. Arrivé dans la cour, il prêta l'oreille : Memmie Husson dormait, et on entendait siffler son ronflement à travers les cloisons.

Il ne fallait pas songer à sortir par la porte de la boutique, dont la sonnette aurait mis toute la maison en émoi. Laurent se faufila doucement dans la remise, à l'extrémité de laquelle une croisée, fermée par un volet, s'ouvrait sur la rue des Juifs. Il entre-bâilla la vieille fenêtre couverte de toiles d'araignée, fit jouer le crochet rouillé du volet et sauta dehors. — Pas une âme dans la rue! — Il s'assit sur une marche, se rechaussa, regarda le ciel qui scintillait entre les pignons aigus des maisons, et envoya une dernière pensée à l'adorée Valentine, pour laquelle il subissait cette rude épreuve. Puis d'un pas rapide, il gagna les faubourgs et sortit de la ville.

ANDRÉ THEURIET.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

LES

PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

VI.

LA GRANDE-ROQUETTE (1).

V. — LA MORT DE DELESCLUZE.

« O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spélonque de bestes farouches, » dit la harangue de M. Daubray, dans la *Satire Ménippée*. Cette exclamation, qui de nous ne l'a répétée pendant les exécrables journées du 25 et du 26 mai! Tout brûlait, tout allait brûler! Un océan de flammes roulait au-dessus de la ville : jamais bataille ne fut plus acharnée, jamais pareille destruction ne s'était vue. Les greniers d'abondance du quai Bourdon flambaient, et aussi les entrepôts de la Villette, et, au même endroit, le dépôt de la Compagnie des petites voitures, où, en prévision du siége, on avait accumulé des amas de vivres qui s'y trouvaient encore (2). Sept cent

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai, du 1er juin, du 1er juillet, du 1er août et du 1er septembre.

(2) Ce fait, qui peut paraître invraisemblable, est de la plus rigoureuse exactitude; M. Ducoux, président du conseil d'administration de la Compagnie générale des voitures de Paris, a dit, le 11 mai 1872, à l'assemblée générale de ses actionnaires : « Les circonstances ne nous ont pas permis de réinstaller nos nouveaux ateliers de la Villette, dont vous avez approuvé la création. Un incendie, allumé dans les derniers jours

soixante-douze maisons enflammées, sept cent cinquante-quatre autres attaquées par l'incendie; la caserne d'Orsay, les Tuileries, le Palais-Royal, la Cour des comptes et ses archives, le palais de la Légion d'honneur, la Caisse des dépôts et consignations, le Palais de Justice, la Préfecture de police, les Gobelins, l'Hôtel de Ville, l'Administration de l'octroi, l'Assistance publique, le Théâtre-Lyrique, le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le théâtre des Délassemens-Comiques, la bibliothèque du Louvre, le Ministère des finances, tous en feu et s'écroulant, faisaient de Paris un horrible brasier. Plus d'un Parisien, contemplant ce spectacle, a pleuré et s'est demandé, sans oser se répondre, s'il appartenait réellement à la race et à la patrie des hommes qui commettaient ce crime.

Les troupes françaises, enivrées à leur tour et presque affolées, se ruaient à la bataille avec une sorte de rage. Pendant les deux premiers jours de la lutte, le 22 et le 23 mai, elles avaient été très calmes, suivant passivement leurs officiers qui payaient d'exemple, et livrant avec abnégation ce dur combat des rues, antipathique et plus pénible que nul autre. La vue des premiers incendies les remplirent de colère; la résistance des insurgés les exaspéra, et il ne fut plus possible de les modérer. Dans le cœur des soldats, les mauvais souvenirs s'étaient aigris. Ces hommes, qui avaient tant souffert, qui avaient inutilement dépensé tant de vaillance, qui avaient supporté la captivité, la misère, la faim, la maladie, les longues étapes sur les routes inhospitalières, la honte d'une défaite imméritée, et qui, pour prix de leurs humbles sacrifices, n'avaient récolté que des injures, devinrent les champions de leur cause personnelle. Ceux dont ils avaient à réduire la révolte, ceux qui incendiaient nos monumens, renversaient nos trophées militaires, assassinaient les plus honnêtes gens du pays, qu'avaient-ils donc fait durant la guerre? Ils s'étaient amplement gobergés au milieu des tonneaux de vin et d'eau-de-vie, ils avaient péroré dans les cabarets, neutralisé la défense par leurs émeutes sacriléges, ne s'étaient point portés au-devant de l'ennemi, et avaient misérablement gardé toutes leurs forces pour essayer d'en accabler l'armée et le gouvernement de la France. Ces soldats, que l'on avait accusés de lâcheté, que l'on avait si lestement traités de capitulards, comprenaient instinctivement qu'ils se trouvaient en présence des hommes dont l'indiscipline, les insupportables fanfaronnades, la

de la période insurrectionnelle, pour atteindre les grands approvisionnemens de vivres que le gouvernement de la défense nationale avait laissés dans les magasins qu'il nous avait loués ou réquisitionnés, a détruit, avec ces approvisionnemens, la totalité des bâtimens existant sur notre immeuble, 372 voitures qui s'y trouvaient remisées et une partie de l'outillage que nous avions acquis. » — (Voyez *Compagnie générale des voitures de Paris; rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 1871*, p. 11. Paris, 1872.)

volonté de ne pas combattre, avaient été les plus sûrs auxiliaires des armées envahissantes; en les frappant, ils crurent non-seulement obéir à la loi, mais venger la patrie. En réalité, ce qu'ils punirent avec acharnement, ce fut moins l'armée meurtrière du 18 mars que l'armée qui, pendant le siége, s'était systématiquement tenue hors du devoir et du danger. C'est là surtout ce qui donna aux derniers efforts de la lutte un caractère d'implacable brutalité. La révolte avait été sans pitié, la répression fut sans merci : comme dans les batailles qui se prolongent au-delà des forces humaines, l'enivrement de la tuerie avait saisi tout le monde; vainqueurs et vaincus n'eurent point de pardon les uns pour les autres. Les lois de sang que la commune avait promulguées et appliquées retombaient sur elle; à son tour, elle allait mourir égorgée.

L'illusion a-t-elle été sincère chez les chefs de l'insurrection; ont-ils cru que, répudiés par le pays tout entier, attaqués par l'armée française, menacés par les troupes allemandes, qui auraient forcé l'entrée de Paris si le gouvernement légal ne se fût enfin décidé à agir (1), ont-ils cru que leur cause sans drapeau, sans principe et sans nom, pourrait triompher et n'était pas condamnée à la mort violente? On pourrait le penser en se reportant à certains documens de l'époque. Le 24 mai, le jour même où l'assassinat des otages brisait toute chance de conciliation, on afficha dans Paris une proclamation que les membres du comité central avaient rédigée la veille. On y lisait, avec stupéfaction, les conditions proposées de puissance à puissance : « 1° L'assemblée nationale, dont le rôle est terminé, doit se dissoudre; 2° la commune se dissoudra également; 3° l'armée, dite régulière, quittera Paris et devra s'en éloigner d'au moins 25 kilomètres. » On croit rêver. Si quelques hommes, dont le cerveau était absolument perverti par le rôle étrange qu'ils avaient arraché aux événemens, ont pu s'imaginer que la victoire définitive leur resterait, il n'en était pas de même des spectateurs consternés de cette descente de la Courtille révolutionnaire. Nul, à Paris, ne crut à la durée de ce pouvoir matérialiste jusqu'à l'abjection, et parmi ceux qui eurent le singulier courage de l'exercer, personne ne conservait d'espérance à la date du 25 mai. Le plus simple raisonnement, à défaut de sagesse ou de patriotisme, exigeait que l'on mît bas les armes et que, pour une cause d'autant plus perdue qu'elle n'était pas née viable, on ne sacrifiât pas des milliers d'existences. C'est là ce que commandait l'humanité; mais ce fut la passion qui l'emporta, et tout fut perdu.

(1) « La commune... retarde l'évacuation du territoire par les Allemands et vous expose à une nouvelle attaque de leur part, qu'ils se déclarent prêts à exécuter sans merci, si nous ne venons pas nous-mêmes comprimer l'insurrection. » *Proclamation du gouvernement de la république française aux Parisiens*, 8 mai 1871.

Dès le début de la lutte suprême, les mesures de destruction sont prises, et l'on met en action le programme tracé le 27 novembre 1870 dans une séance du comité de *la ligue à outrance :* « Paris doit être brûlé ou appartenir aux prolétaires. » L'ordre donné est positif, et le voici dans son implacable simplicité : « Paris, 3 prairial an 79 (22 mai); le citoyen Millière, à la tête de 150 fuséens, incendiera les maisons suspectes et les monumens de la rive gauche. Le citoyen Dereure, avec 100 fuséens, est chargé des Ier et IIe arrondissemens. Le citoyen Billioray, avec 100 hommes, est chargé des IXe, Xe et XXe arrondissemens. Le citoyen Vésinier est chargé spécialement des boulevards de la Madeleine à la Bastille. Ces citoyens devront s'entendre avec les chefs de barricades pour assurer l'exécution de ces ordres. » L'histoire, qui enregistre les excès de la bêtise et de la cruauté humaines, nous prouve que tous les fanatismes sont implacables et se ressemblent. Dans *Les belles figures et drolleries de la ligue* (1589), l'Estoile nous a conservé un fragment manuscrit qui s'applique avec une précision rare aux événemens que nous essayons de raconter. « Pauvre peuple, s'écrie-t-il, ceux qui sont perdus en eux veulent te voir perdre avec eux. J'en demanderai la résolution prise en leur dernière assemblée chez le bon curé de Saint-Cosme, à l'issue de son sermon, qui fut que, n'ayant d'espoir, ils brusleroient tous les registres du parlement, du Chastelet, de la Chambre des comptes et de l'Hostel de Ville; puis, s'assemblant par leurs quartiers, mettroient le feu chascun chez soy et s'efforceroient d'esteindre ceux qui s'efforceroient de l'esteindre (1). » Les rêveurs malfaisans de la ligue et de la commune peuvent se donner le baiser fraternel à travers les siècles.

Le 25 mai, la commune était aux abois : elle s'agitait encore et ne vivait plus; mais les derniers spasmes de son agonie devaient être terribles. Ce jour-là, son pontife, celui que l'on appelait volontiers le vétéran de la démocratie et de la révolution, Delescluze allait mourir. Sa mort ne fut pas sans influence sur le sort des otages détenus à la Roquette, et c'est pourquoi elle nous appartient. Delescluze avait alors soixante-deux ans; il avait beaucoup souffert, avait connu les geôles, l'exil, la déportation, était d'une santé délicate, souvent malade, et, malgré son énergie naturelle centuplée par les événemens qu'il tentait de diriger, était parfois affaissé et paraissait beaucoup plus âgé qu'il ne l'était réellement : c'était un vieillard; malgré les soins recherchés qu'il prenait de sa personne, il en avait l'aspect et la débilité. Depuis la disparition de Rossel, tout le poids de la lutte retombait sur lui; membre du comité de salut public, délégué à la guerre, il faisait son noviciat militaire à

(1) Bibl. nat., III, réserve des imprimés : pièce manuscrite L. 25, *a*. 6, fol. XXI.

un âge qui ne comporte plus l'apprentissage rapide et dans des circonstances dont la gravité dépassait singulièrement ses facultés originelles; mais il était de ces hommes pour lesquels les convictions et les passions politiques tiennent lieu de talens naturels ou acquis. Il se croyait homme d'action parce qu'il était franchement jacobin; il avait accepté, sans contrôle ni critique, toutes les légendes de la révolution : Robespierre était son idéal et son idole; il n'était pas éloigné de croire à l'influence civilisatrice de la guillotine et s'imaginait avec une naïve sincérité qu'il portait seul l'héritage des « géans de 93. » Comme la plupart des sectaires de cette espèce, il avait l'intelligence courte et rigide. Beaucoup plus bourgeois que démocrate, quoi que l'on en ait dit, s'il rêvait le gouvernement du peuple par le peuple, c'était à la condition de représenter celui-ci au pouvoir, ou plutôt à la dictature, car, pour lui comme pour d'autres, « la force prime le droit. » Malgré la violence étroite de ses opinions, quoique son ambition demesurée et les illusions qu'il se faisait sur lui-même l'aient toujours poussé à lutter contre tout état de choses qu'il ne dirigeait lui-même, quoiqu'il se fût associé sans réserve aux criminelles tentatives du 31 octobre et du 22 janvier, il valait mieux que le milieu où il était tombé. Méprisant les socialistes, qu'il traitait de rêvasseurs, il penchait, dans le comité de salut public, vers les hébertistes, fut obligé de s'allier à eux afin de rester le maître, les subit, et n'osa pas leur rompre en visière pour mettre obstacle aux cruautés qu'ils commettaient. S'il ne fut l'auteur principal des actes mauvais, il en fut le complice, et cela seul empêche de plaider les circonstances atténuantes en sa faveur.

Solidaire de son propre passé, engagé dans une voie où il ne voulait pas reculer, Delescluze sut mourir pour une cause néfaste à laquelle, dans le fond de sa conscience, il ne croyait plus depuis longtemps. Il est mort découragé, et les saturnales honteuses auxquelles il assistait depuis deux mois ont dû lui prouver qu'entre les rêves et la réalité il y avait un abîme plein de sanglantes immondices. Il était résolu à ne point survivre à l'écroulement de ses espérances et peut-être aussi à l'anéantissement de ses illusions. Son parti semble avoir été bien arrêté. Le 22 janvier, voyant la débâcle des siens sur la place de l'Hôtel de Ville et sortant de la maison de la rue de Rivoli où il avait attendu le résultat de l'émeute, il dit à Arthur Arnould, sur le bras duquel il s'appuyait : « Si la révolution succombe encore une fois, je ne lui survivrai pas. » Cependant une note secrète expédiée le 15 mai de Belgique à Versailles affirmait que Delescluze venait de faire louer un appartement à Bruxelles afin de s'y réfugier après la défaite prochaine qu'il prévoyait. Cette note semble indiquer les fluctuations de cet

esprit à la fois indécis et tenace; en tout cas, aux dernières heures de la commune, Delescluze paraît avoir renoncé à tout projet de fuite, car, dans la soirée du 24 mai ou dans la matinée du 25, il écrivit la lettre suivante : « Ma bonne sœur, je ne veux ni ne peux servir de victime et de jouet à la réaction victorieuse. Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta vie; mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres. Je t'embrasse mille fois comme je t'aime; ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos. Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère. Adieu, adieu, je t'embrasse encore. Ton frère, qui t'aimera jusqu'au dernier moment : CH. DELESCLUZE. »

Des bruits contradictoires et mensongers, dont il convient de faire justice, ont couru sur la mort de Delescluze; deux versions sont en présence qui ne sont pas plus vraies l'une que l'autre. On a dit que dans la journée du 25 mai, alors qu'il était réfugié à la mairie du XIe arrondissement, Delescluze avait été assailli par une prodigieuse quantité de colonels, de commandans, d'officiers de tous grades, de fonctionnaires de tout rang, qui étaient venus, avec des supplications et des menaces, lui demander de l'argent; il aurait résisté vivement aux importunités dont il était l'objet et se serait même emporté jusqu'à jeter les clés de la caisse au visage des solliciteurs. Le fait est très douteux, car ce jour-là même on distribua dans la mairie des sommes considérables à des officiers fédérés et à plusieurs membres de la commune. Quoi qu'il en soit, Delescluze, désespéré, profondément dégoûté des convoitises dont il était le témoin, se serait levé en disant : « Il faut en finir; quant à moi, j'ai vécu! » Il serait sorti alors et tranquillement, comme s'il eût été à la promenade, aurait marché devant lui, sur le boulevard Voltaire, jusqu'à la barricade de la place du Château-d'Eau. Là, il serait monté sur le tas de pavés et y serait resté à découvert, semblable à une cible vivante, jusqu'au moment où un coup de feu le renversa. Ce récit est trop traditionnellement révolutionnaire pour n'être pas suspect. On l'a encore enjolivé : « Le soleil se couchait... Pour la dernière fois, dit M. Lissagaray, cette face austère, encadrée dans sa barbe blanche, nous apparut tournée vers la mort. Il venait de tomber foudroyé sur la place du Château-d'Eau. » — « Le feu des Versaillais redoubla d'intensité. Delescluze put faire quelques pas encore sur la place du Château-d'Eau, écrit Fr. Jourde (*Souvenirs d'un membre de la commune*, p. 82). Devant nous, le soleil disparut, se voilant dans des nuages d'or et de pourpre. Quelque chose comme un déchirement immense, lugubre, se fit entendre. Delescluze venait de tomber foudroyé. » — Ce sont là des amplifications de rhétorique qui n'ont rien à faire avec la réa-

lité. Delescluze n'est point tombé sur la place du Château-d'Eau, au-delà de la barricade qui fermait l'entrée du boulevard Voltaire; il est tombé en-deçà sur le boulevard même.

L'autre version est simplement absurde. M. Washburne, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, mû par un sentiment d'humanité, aurait, dans la soirée du 24 mai, fait une démarche auprès des autorités allemandes afin que celles-ci intervinssent et obtinssent un armistice en faveur des insurgés. Le 25, il se serait rendu à la mairie du XIe arrondissement, aurait fait accepter ce projet à Delescluze, aurait vainement tenté de sortir de Paris avec lui dans la matinée, serait revenu le soir vers cinq heures et aurait, pour ainsi dire, assisté à sa mort. Un des historiens de la commune, M. Lissagaray, adopte cette fable en la modifiant légèrement; ce n'est plus M. Washburne, mais simplement un de ses secrétaires. Ces allégations ne sont que ridicules; elles seraient odieuses, si l'on ne savait que les gens de la commune et ceux qui les hantaient ne connaissaient pas le premier mot des usages diplomatiques et que leur niaise crédulité égalait leur ignorance. Nous sommes formellement autorisé à déclarer que tout le personnel de la légation des États-Unis, — ministre, secrétaires, employés, — s'est strictement tenu à l'écart pendant ces jours douloureux, que nulle tentative de conciliation n'a été essayée, et que nulle ingérence, même officieuse, n'eût été tolérée par M. Washburne. Cette légende a été fabriquée de toutes pièces et s'est fait jour pour la première fois en 1871, au lendemain de la défaite, dans l'*adresse du conseil général de l'association internationale des travailleurs au conseil central de New-York pour les États-Unis*. Ce n'est même pas une erreur, c'est un mensonge intéressé destiné à faire croire qu'il existait quelque solidarité entre l'Amérique et la commune (1).

L'intervention d'un membre quelconque du corps diplomatique et des autorités allemandes n'est pas plus vraie que la prétendue fuite tentée par Delescluze. L'avant-propos d'un roman de M. Ranc, une déposition erronée d'un témoin mal informé, ont servi de base à une fable que le souci de la vérité fait encore un devoir de mettre

(1) Quelques publications ont recueilli cette fable avec une déplorable légèreté. Au rédacteur d'un journal franco-américain qui l'avait reproduite, M. Washburne a écrit : « Monsieur, je lis dans votre journal du 19 et du 22 novembre certains détails sur la mort de Delescluze à propos desquels je crois devoir vous dire que votre bonne foi a été trompée. En ce qui me concerne, ces détails sont entièrement apocryphes. Je n'ai jamais eu d'entretien avec Delescluze, ni avec qui que ce soit à son sujet : je ne l'ai même jamais vu. Toute cette histoire n'est pas seulement malveillante, elle est aussi, permettez-moi de le dire, absurde, car, à l'époque à laquelle elle se rapporte, la condition des choses était telle à Paris que les faits dont vous parlez n'auraient pas pu s'y produire. Recevez, etc. E.-B. WASHBURNE.

Paris, 20 décembre 1876. »

à néant. On a dit que, sous prétexte d'une communication importante à faire à l'un des chefs de l'armée allemande, Delescluze avait essayé de franchir la porte de Vincennes, qu'arrêté, maltraité par les fédérés, il s'était vu obligé de revenir sur ses pas et de reprendre place à la mairie du XIe arrondissement. C'est faux. Dans la journée du 25 mai, la porte de Vincennes était gardée par le commissaire de police J..., ancien employé au journal *le Réveil* et qui était absolument dévoué à Delescluze. Si celui-ci s'était présenté, le pont-levis eût été immédiatement abaissé pour lui. Quatre soldats seulement, quatre Espagnols, appartenant au corps franc des *Amis de la France*, étaient de service et prêtaient main-forte à J... Personne ne sortit dans cette journée, quoique le nombre de ceux qui voulaient s'échapper fût nombreux ; on refusa même le passage à M. R..., agent d'assurances à Bagnolet, qui justifiait de son identité. Une seule exception fut faite en faveur d'un correspondant du *Times*, qui donna vingt francs « pour les blessés. » Le lendemain matin 26 mai, quatre officiers fédérés, qui étaient le lieutenant Pitois fils, le colonel Collet, le capitaine Julaud et un autre capitaine dont on ignore le nom, portant chacun un sac de 1,000 francs destinés à la solde des hommes de Vincennes, franchirent la porte en voiture, ne se rendirent pas au fort et ne reparurent plus. On a probablement attribué à Delescluze une démarche qui fut faite plus tard près des autorités allemandes par Arnold et qui fut reçue avec le mépris qu'elle méritait.

Les apologistes de la commune ont déifié Delescluze, de sa fin ils ont fait un martyre héroïque ; mais ils ont omis de raconter à la suite de quelles violences dirigées contre lui il avait marché vers la mort. Mus par un intérêt de parti, ils n'ont pas dit toute la vérité. Cette vérité, nous allons essayer de la reconstituer, tout en prévenant le lecteur que notre récit ne repose que sur des conjectures, mais sur des conjectures tellement probables, appuyées de témoignages si concordans, qu'elles serrent la certitude d'aussi près que possible. — La journée du 25 mai, — qui est, en fait, la dernière journée de la commune, — fut extraordinairement tumultueuse à la mairie du XIe arrondissement. On se tenait dans la salle des fêtes qui était bien réellement devenue les écuries d'Augias. Le parquet était jonché de débris d'assiettes, de bouteilles cassées, de charcuterie : des matelas maculés gisaient dans les coins ; des tonneaux de vin à demi défoncés, des sacs dégorgeant de cartouches, des touries de pétrole encombraient toutes les chambres. Des estafettes, des officiers entraient et sortaient ; on se gourmait aux portes, il n'y avait plus ni chefs, ni soldats ; il n'y avait plus là que des vaincus, des naufragés qui s'entre-dévoraient. Delescluze avait compris que le refuge de la commune, menacé de toutes parts,

ne tiendrait pas longtemps encore et qu'il était prudent de s'assurer une dernière retraite. Il donna des ordres afin que les différens services réunis autour de lui, la caisse où l'on devait puiser une dernière fois avant de se séparer à jamais, les blessés principaux que l'on ne voulait pas abandonner aux troupes victorieuses, fussent évacués sur la mairie du XXe arrondissement, c'est-à-dire sur Belleville, où l'on espérait, des hauteurs de Ménilmontant et des Buttes-Chaumont, pouvoir canonner Paris à outrance, pour se faire des funérailles « dignes d'un grand peuple. » C'est là, dans cette journée du 25 mai, que Delescluze signa l'ordre d'extraire tous les otages que renfermaient la Grande et Petite-Roquette, 1,500 personnes environ, et de les transférer à la mairie de Belleville. L'ordre, communiqué à Ferré, fut contre-signé par celui-ci et remis à Benjamin Sicard, qui fut chargé, conjointement avec Émile Gois, d'en assurer l'exécution, aussitôt que la commune, ou ce qui en subsistait, serait établie dans sa dernière bauge. Delescluze espérait encore pouvoir traiter avec le gouvernement légal. Il voulait, se retranchant derrière 1,500 otages tenus à discrétion, imposer des conditions que l'humanité seule aurait forcé d'accepter : ou le massacre immédiat de 1,500 innocens, ou la vie sauve et le droit de fuite pour les coupables; il eût laissé le choix à « Versailles. »

Ceci fait, il eut une conversation de quelques instans avec le correspondant d'un journal américain, et, fatigué du bruit, voulant peut-être se rendre compte par lui-même de l'état des choses, il sortit et se dirigea vers l'énorme barricade qui, s'appuyant aux n°s 1 et 2 du boulevard Voltaire, commandait les approches de la place du Château-d'Eau. Protégé par la caserne du Prince-Eugène et par les vastes constructions des Magasins-Réunis, qui en formaient les défenses avancées, cet obstacle vraiment formidable représentait la clé de Belleville. Il était donc très important qu'il pût tenir au moins jusqu'à minuit, afin que l'évacuation projetée ne fût point interrompue par l'arrivée inopinée de l'armée française. Delescluze examina la situation, causa avec un nègre, ancien turco, qui combattait à la barricade; puis il entra dans la maison portant le n° 4. Il y resta plus de deux heures, dans le vestibule, la tête penchée, les mains derrière le dos, se promenant de long en large et paraissant perdu dans ses réflexions. Lorsqu'il revint à la mairie, il fut accueilli par une bordée d'injures. Son absence avait été remarquée et commentée. A cette heure où l'esprit de défiance avait envahi tous les insurgés, on le soupçonna d'une lâcheté, d'avoir voulu fuir en abandonnant ceux qu'il avait entraînés à leur perte. C'est là, sans doute, à ce moment précis, que prit naissance la fable que nous avons racontée plus haut. Pour ces gens affolés, le correspondant du journal américain devint un ministre plénipo-

tentiaire qui avait apporté un passeport; le temps de l'absence avait été employé à essayer de franchir une porte que le patriotisme des fédérés avait refusé d'ouvrir. Delescluze fut impassible. Il appela près de lui quelques membres de la commune, Franckel, qu'une blessure forçait à garder le bras en écharpe, Jourde, Johannard; ils ne l'entendirent pas; ils se disputaient, se vomissaient leurs vérités à la face, s'accusaient mutuellement et rejetaient les fautes de tous sur chacun d'eux. Peut-être, dans l'emportement de leur fureur, s'adressaient-ils l'horrible apostrophe d'un conventionnel à Fouché en 1814 : « Va! traître! il n'y a pas un pou de ton corps qui ne soit en droit de te cracher au visage! »

Des soldats, de bas officiers entouraient Delescluze, lui mettaient le poing sous le nez, lui disaient qu'il était un lâche, qu'il avait voulu s'enfuir, mais que, puisqu'il les avait poussés « dans le pétrin, il y crèverait avec eux. » Delescluze prit sa canne et son chapeau, puis, s'étant dirigé vers la porte, il salua le groupe d'insulteurs qui l'avait menacé, dit : « Adieu, messieurs! » et sortit. Un fédéré cria : « Il va se sauver! » et une douzaine d'individus se précipitèrent derrière lui. Il marcha dans la direction du Château-d'Eau et traversa sans difficulté deux basses barricades qui embarrassaient la chaussée du boulevard Voltaire. Arrivé près de la rue Rampon, il fit mine de s'arrêter, comme s'il avait l'intention de s'y abriter. Un des fédérés qui le suivaient, moins pour aller combattre que pour le surveiller, crut qu'il tentait de se dérober et tira sur lui. La balle lui effleura le front. Delescluze leva les épaules avec un geste d'inexprimable dégoût et reprit sa route; une balle venue des troupes françaises l'atteignit au flanc gauche, il fut renversé; il s'appuya sur les mains et fit effort pour se relever; une seconde balle aplatie par un ricochet le frappa au cou et le tua. Il tomba devant le n° 5 du boulevard Voltaire. La mort fut-elle instantanée? Nous le croyons. Cependant une femme qui au milieu de la nuit se glissa sur le trottoir vit un homme vêtu en bourgeois se traîner vers un fédéré blessé et l'entendit crier d'une voix éteinte : « Tue-moi, je suis Delescluze! »

Le vent soufflait du sud; le corps fut couvert par les flammèches et les débris d'étoffes brûlées qui s'échappaient des deux maisons d'angle du boulevard que les insurgés avaient incendiées. Lorsque le 27 on retrouva Delescluze, il était à la même place. L'identité n'était pas discutable; on eût dit qu'il avait pris soin d'en accumuler les preuves dans son portefeuille. On y découvrit aussi quelques pièces qui semblent symboliser la commune : une dénonciation lui apprenant que Vermorel était décidé à se défaire de lui « par le fer ou par le poison; » — une demande de quinze litres d'eau-de-vie pour la ration de trente-cinq hommes; — l'ordre de détruire

immédiatement les maisons d'où l'on aurait tiré sur les fédérés et d'en fusiller tous les habitans; — une lettre de la citoyenne Verdure, déléguée à l'orphelinat de la rue Oberkampf, relative à un fait de galanterie vénale. Le soupçon, l'ivrognerie, la cruauté, la débauche, n'est-ce pas là en effet le fond même de l'insurrection qui allait succomber? Pendant que Delescluze mourait, Vermorel, en aidant à ramasser un insurgé frappé d'une balle, recevait une blessure dont il ne devait pas guérir. Lui et Delescluze représentaient les deux partis extrêmes de la commune, les deux adversaires futurs qui se seraient disputé le pouvoir; l'un était un socialiste ardent, haïssant les jacobins; l'autre était un jacobin, méprisant les socialistes; la lutte fût devenue très vive entre eux, et il est probable que c'est Vermorel, — un rêveur, — qui eût succombé.

Lorsque la mort de Delesluze fut connue à la mairie du XIe arrondissement, on proposa le commandement en chef à Wrobleski, le Polonais qui avait très solidement combattu à la Butte-aux-Cailles; il le refusa, par le motif fort sérieux qu'il n'y avait plus assez d'hommes en armes pour espérer raisonnablement de résister aux troupes françaises. La délégation à la guerre fut alors abandonnée plutôt que confiée au colonel Hippolyte Parent, qui était bien digne d'aider la commune à pousser son dernier râle; car la veille, 24 mai, et le matin même, il avait fait fusiller huit fédérés qu'il accusait d'être en relations avec Versailles; deux bandits subalternes, Lachapelle et Forestier, avaient dressé le procès-verbal de l'exécution. En outre, ses états de service en faisaient un homme précieux pour les cas désespérés. C'était un ouvrier chapelier auquel la justice avait accordé quelques loisirs dont il avait sans doute profité pour étudier la science sociale et l'art militaire. Le 10 novembre 1859, le tribunal de Montdidier lui applique une peine de trois mois de prison pour escroquerie; le 13 novembre 1862, le tribunal de Péronne l'envoie pendant une année en prison pour un délit analogue; le 14 janvier 1863, la cour d'assises de la Somme lui inflige trois ans d'emprisonnement pour faux en écriture privée; le 30 novembre 1868, il est, à Lyon, condamné à un an de prison pour abus de confiance; le 14 juin 1870, dans la même ville, six mois d'emprisonnement punissent un nouveau méfait. Or, au mois de mai 1871, Hippolyte-Achille Parent, dit Narcisse, venait d'atteindre sa trente-deuxième année; on voit qu'il avait su occuper sa jeunesse.

Conformément aux dispositions adoptées par Delescluze, tout ce qui restait de la commune s'installa, vers le milieu de la nuit, au XXe arrondissement, dans la mairie de Belleville, qui était l'ancien restaurant de *l'Ile d'amour*, si souvent célébré par les romans de Paul de Kock.

VI. — LA JUSTICE DU PEUPLE.

Dans la journée du vendredi 26 mai, la commune se mit en mesure de faire exécuter la résolution prise la veille sur le transfert des otages; mais auparavant on voulut sans doute les épurer et donner une suite aux exécutions dont Sainte-Pélagie et la Grande-Roquette avaient déjà été le théâtre. Un ordre vague, indéterminé, ne désignant personne nominativement, fut rédigé : cet ordre prescrivait au directeur du dépôt des condamnés, à Isidore François, de remettre à qui de droit tous les gendarmes détenus à la Grande-Roquette et tous les otages que le peloton d'escorte pourrait emmener. L'homme qui se présenta, muni de ce mandat, se nommait Émile Gois; il n'en était point à son coup d'essai révolutionnaire. Déporté à Lambessa en 1852, rentré à Paris en 1865, il avait été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité lors du procès de Blois, et s'était jeté sans réserve, au 18 mars, dans le mouvement insurrectionnel. Ami intime de Mégy, très lié avec « le général » Eudes, il ne pouvait manquer d'occuper quelque haute situation pendant la commune; successivement juge d'instruction, président de la cour martiale, colonel d'état-major, gouverneur des prisons, il avait, malgré ces multiples occupations, trouvé moyen de faire, au commencement de mai, un voyage en Belgique, non point pour proclamer la république universelle dans le Brabant, mais pour déposer en lieu sûr, à l'abri de ses propres amis et des curiosités de la justice légale, une forte somme qui ne paraît pas avoir été le fruit de ses économies. Il avait été jadis employé aux écritures dans une maison de commerce. C'était un grand garçon de quarante-trois ans, blafard, les joues pendantes et le regard conquérant; dans l'intimité on l'appelait Grille d'égout; lorsque l'on a étudié la catégorie d'hommes qui gravite autour de la prostitution et qui l'exploite, on reconnaît que ce surnom prouve qu'Émile Gois vivait de ressources impures qu'il est inutile de spécifier.

L'ordre qu'il remit à François ne fut même pas discuté; il est probable, du reste, que le directeur savait à quoi s'en tenir et qu'il avait été prévenu du sort réservé à certains otages, car il avait, dès la veille, fait dresser deux listes comprenant, l'une tous les prêtres, l'autre tous les gendarmes, les gardes de Paris et les sergens de ville. Gois désigna, en outre, verbalement quatre détenus dont il exigea l'extraction : Auguste Dereste, ancien officier de paix; Joseph Largillière, ébéniste; François Greff, ébéniste; Joseph Ruault, tailleur de pierre; ces trois derniers étaient accusés d'avoir été agens secrets sous l'empire. Greff, nous l'avons dit, était un ami de François, qui depuis le matin le cachait dans son appartement. Le

malheureux entendit prononcer son nom et vint naïvement se présenter lui-même à Émile Gois, malgré les signes désespérés que lui faisait François, qui eût voulu le sauver. Le brigadier Ramain fut chargé d'aller chercher les prêtres; le sous-brigadier Picon reçut ordre de faire descendre les gendarmes et les sergens de ville. Les premiers étaient enfermés dans le bâtiment de l'ouest, à la quatrième section, d'où Mgr Darboy était parti pour la mort; les seconds étaient détenus au bâtiment de l'est, dans la première section.

Les otages de la quatrième section étaient inquiets, mais préparés. Deux faits caractéristiques feront comprendre la qualité supérieure de l'âme de ceux qui s'attendaient à mourir. Parmi les détenus amenés de Mazas dans la soirée du 22 mai se trouvait un jeune homme de vingt-six ans, frêle, délicat, *angélique*, disaient ses compagnons de captivité, qui était élève du grand séminaire de Saint-Sulpice et s'appelait Paul Seigneret. C'était un être d'une candeur et d'une foi extraordinaires; il n'avait pas fallu moins que l'autorité de ses maîtres pour l'empêcher de s'engager pendant la guerre et de faire le dur métier de soldat, auquel sa santé très débile le rendait absolument impropre. Sa faiblesse même augmentait son ardeur et lui donnait une sorte de douce exaltation qui rêvait les sacrifices les plus douloureux pour satisfaire aux besoins de ses croyances. Il y avait en lui du missionnaire et de l'apôtre; il était de ceux qui meurent volontiers et simplement pour confesser leur Dieu. Entraîné par sa foi militante, il avait, dans la prison, recherché la société d'un prêtre des Missions étrangères, M. Perny, qui arrivait des rives du Fleuve-Jaune pour tomber au milieu des persécutions de la commune. Paul Seigneret ramenait toujours la conversation sur le même sujet et disait : « Voyons, mon père, parlez-moi un peu de vos jeunes martyrs de Chine. » En souriant, le missionnaire lui répondit un jour : « Gourmand! cela vous fait venir l'eau à la bouche, n'est-ce pas? » Le pauvre Paul Seigneret n'eut point à aller jusque dans l'Empire du Milieu pour s'offrir en holocauste; les mandarins de la commune lui réservaient le martyre.

M. Chevriaux, proviseur du lycée de Vanves, était, à la Grande-Roquette, voisin de cellule de M. Guérin, prêtre des Missions étrangères, qui avait quitté son costume ecclésiastique. M. Chevriaux, en causant avec lui dans le couloir ou dans le chemin de ronde, ne lui avait pas caché qu'il était marié, qu'il avait un enfant, et que, dans de telles conditions, la mort lui paraissait bien dure. Pendant la nuit qui suivit l'assassinat de l'archevêque, M. Guérin appela M. Chevriaux, avec lequel il pouvait causer grâce à la disposition des fenêtres, et lui dit : « Ici nul ne nous connaît; comme vous, je suis vêtu en laïque; on ne vérifie pas l'identité; lorsqu'on vous appellera, laissez-moi répondre à votre place. Ma vie est vouée au

martyre, et ma mort sera utile si elle sauve un père de famille. » M. Chevriaux refusa; M. Guérin, avec une insistance héroïque, supplia son compagnon de lui permettre d'accomplir ce sacrifice, qu'il trouvait tout simple. M. Chevriaux fut inflexible, et M. Guérin le blâma doucement de ce qu'il appelait son obstination. Chacun d'eux, sans doute, lorsque Ramain vint faire l'appel de ceux qui allaient mourir rue Haxo, écouta avec angoisse s'il n'entendrait pas le nom de son voisin de captivité. Ni l'un ni l'autre de ces hommes de bien ne fut désigné. Leur dévoûment fut inutile, mais il n'en est pas moins admirable, car c'est du fond du cœur et d'une inébranlable résolution que tous deux avaient fait l'abandon de leur existence.

Il était environ quatre heures lorsque le brigadier Ramain entra dans la quatrième section. Son premier mot, prononcé d'une voix rude, ne laissa aucun doute aux otages; on venait chercher une fournée : « Attention! Répondez à l'appel de vos noms; il m'en faut quinze! j'en ai déjà un (il faisait allusion à Greff). » Chacun répondit sans faiblesse. Ramain avait quelque peine à déchiffrer un nom et disait : « Bénigny, Bénigé... » M. de Bengy, de la Société de Jésus, s'approcha, dit : « C'est moi, » et se réunit à MM. Caubert et Olivaint. Paul Seigneret fut appelé, il embrassa un de ses compagnons, serra la main d'un de ses camarades de Saint-Sulpice, arrêté en même temps que lui, et se rangea près des autres victimes. Le brigadier les compta deux fois; un prêtre voulut prendre son chapeau, un autre quitter ses pantoufles; Ramain répéta le mot déjà dit au président Bonjean : « C'est inutile, vous êtes bien comme cela. » Les onze ecclésiastiques, les trois laïques marchèrent alors derrière Ramain; on ne les fit point passer par l'escalier de secours que l'archevêque avait descendu; on les dirigea vers le grand escalier. Ce changement d'itinéraire fut presque un motif d'espoir pour ceux qui les avaient vus partir. On écouta, on chercha à distinguer au milieu du bruit vague de la fusillade un feu de peloton indiquant une exécution militaire; on n'entendit rien. Néanmoins les otages qui restaient encore à la quatrième section écrivirent leurs dernières volontés et se tinrent prêts à tout. Ceux que l'on venait d'emmener furent conduits dans la salle du greffe (1).

Pendant que le brigadier Ramain les avait appelés et comptés, le sous-brigadier Picon s'était rendu à la première section, que, depuis deux mois, l'on nommait le quartier des gendarmes. C'est là, en effet, que ces malheureux venant du dépôt avaient été

(1) Prêtres : Olivaint, Caubert, de Bengy, de la Société de Jésus; Radigue, Tuffier, Rouchouze, Tardieu, de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Picpus; Planchat, aumônier de l'œuvre du Patronage; Sabatier, second vicaire de Notre-Dame-de-Lorette; Benoist, abbé, Seigneret, séminariste. Laïques : Dereste, officier de paix; Greff et Largillière, ébénistes, Ruault, tailleur de pierres.

écroués le 6 et le 9 avril en compagnie d'une quinzaine d'anciens sergens de ville faits prisonniers comme eux à la journée du 18 mars. On ne fit point l'appel; Picon se contenta de dire : En rang, et descendez tous. Il y avait là plus de cinquante hommes qui vaguaient dans le couloir, car la porte de leur cellule restait ouverte toute la journée. L'un d'eux demanda : « Pourquoi nous fait-on descendre, où allons-nous? — Picon, qui avait reçu le mot du directeur François, répondit : — Il n'y a plus de pain dans la maison; on va vous conduire à la mairie de Belleville, vous faire une distribution de vivres et vous mettre en liberté. » Les soldats prisonniers coururent à leur cellule, se bouclèrent le sac au dos, se coiffèrent du képi et s'alignèrent dans le corridor. Cependant le maréchal des logis Geanty semblait hésiter; il regarda Göttmann, le surveillant, un de ceux qui dans la soirée de la veille avaient voulu tenter un coup de force pour sauver ces malheureux. Le surveillant fit de la tête un geste énergique qui signifiait : Ne descendez pas! Geanty a dû le comprendre; mais la discipline, l'habitude de toujours obéir fut la plus forte, et puis peut-être s'imaginait-il que l'on « n'en voulait » qu'aux prêtres; il se retourna vers ses hommes et leur dit : « Allons, descendons! » Ils partirent tous, deux par deux, marquant le pas, comme s'ils se rendaient à une inspection. On les réunit dans le grand parloir; à travers les fenêtres, ils purent voir que l'on avait dépavé la cour dans laquelle se tenait un peloton qui n'était pas composé de plus de trente-cinq hommes. Émile Gois, tout vêtu de rouge, accompagné de François, vint regarder les otages; rapidement, il en supputa le nombre, trente-sept gendarmes ou gardes de Paris, quinze sergens de ville. D'un coup d'œil, il indiqua son peloton d'escorte à François et lui dit : « C'est trop. » On fit sortir tous les sergens de ville, et on les reconduisit à leurs cellules. Au moment où le surveillant Göttmann venait de refermer la grille de la section, il aperçut un garde de Paris qui, plus avisé que les autres, s'était caché et n'avait point suivi ses camarades; il appela immédiatement le surveillant Bourguignon; tous deux entraînèrent le soldat, le poussèrent vers la salle des bains de l'infirmerie en lui recommandant de rester immobile : celui-là du moins fut sauvé.

Le peloton d'escorte ouvrit ses rangs pour recevoir d'abord les gendarmes, ensuite les laïques, puis les prêtres. Émile Gois monta à cheval, et l'on partit. Pour des hommes résolus, l'escorte eût été dérisoire; mais, nous le répétons, tout ressort était brisé chez ces pauvres soldats, brisé par les mauvais traitemens dont ils avaient été accablés à Montmartre, brisé par la longue captivité qui avait suivi leur défaite; il ne leur restait plus que l'habitude de la bonne tenue et le courage de bien mourir. Quant aux prêtres, ils appar-

tenaient à une religion dont le Dieu a dit à son premier apôtre : Remets le glaive au fourreau ; ils ne songeaient point à lutter et priaient à voix basse. Les femmes, les vieillards, les très rares hommes que la commune n'avait point poussés à la bataille, tous les gens du quartier en un mot, étaient sortis devant les portes, regardaient défiler ce cortége et ne cachaient point la commisération qu'ils éprouvaient. Dans le haut de la rue de la Roquette, au moment où l'on allait franchir la place où s'élevait l'ancienne barrière d'Aulnay, une femme cria : « Sauvez-vous donc ! » Il est certain que toute maison se serait ouverte pour les recevoir ; mais aucun des otages ne parut avoir l'idée de se dérober. Geanty marchait en tête, ferme, droit, les épaules bien effacées, comme à la parade. On tourna à gauche et l'on s'engagea sur le boulevard Ménilmontant dont on suivit la droite, le long du mur qui borde le Père-Lachaise ; tout le monde était sympathique à ceux qui passaient.

A l'espèce de demi-lune que le boulevard forme devant la rue Oberkampf, on fit halte. Là se dressait une très forte barricade, occupée par des fédérés du 74e bataillon que commandait un certain Devarennes. Émile Gois, qui ne se sentait pas en force pour maintenir les otages, si ceux-ci avaient tenté sérieusement de résister, demanda à Devarennes de lui donner quelques hommes pour grossir son peloton. Une compagnie tout entière, sous les ordres d'un nommé Dalivoust, qui en temps normal était couvreur, mais qui, en temps d'insurrection, faisait le métier de capitaine d'infanterie, se massa autour des gendarmes, et commença à gravir, avec eux, la longue chaussée de Ménilmontant. Cette partie du trajet fut encore relativement douce ; nulle injure ne fut adressée aux otages. Pendant quelques instans, ils purent se rassurer et, à voir la tranquillité bienveillante des personnes qui les regardaient, se persuader qu'on ne les avait pas trompés et qu'en effet on les transférait à la mairie de Belleville. Un seul prêtre fut malmené, le père Tuffier, de Picpus, sans doute, qui, vieux et n'avançant que lentement, fut insulté par les fédérés de l'escorte. On a dit que Paul Seigneret avait offert son bras à un ecclésiastique âgé qui paraissait souffrant ; il est probable qu'il soutenait et qu'il a soutenu jusqu'au bout de cette voie douloureuse la marche hésitante du père Tuffier.

Dès que l'on eut pénétré dans la rue de Puébla, on se trouva au milieu d'une population hostile et menaçante. Quelques pierres furent jetées au milieu des otages, et l'on cria : A mort les calotins ! Tout le ramassis des vagabonds en armes, toute l'écume de la bataille, tous les enfans perdus, les lascars, les vengeurs, les déserteurs de l'armée, les voleurs en disponibilité, les assassins en fraierie, les galériens en vacances, s'étaient réfugiés sur les hauteurs de

Belleville et de Ménilmontant. On leur amenait à tuer sans péril des hommes qui ne se défendaient pas, c'était là une de ces rares bonnes fortunes dont il faut savoir profiter. Sur la place qui s'étend devant le marché, une masse énorme de curieux regardait l'immense panorama de Paris embrasé. Le sourd retentissement du canon bruissait comme une tempête et montait dans les airs sur un nuage de fumée. Le spectacle avait sa grandeur horrible, l'escorte s'arrêta à le contempler. A ce moment, on fut rejoint par des fédérés exaspérés qui arrivaient des Buttes-Chaumont, où ils avaient été battus. Ils crièrent : « Livrez-nous les prisonniers, nous allons les fusiller tout de suite. » Le mot de prisonniers courut immédiatement dans la foule qui suivait les otages, et l'on raconta que c'étaient des gendarmes, des gardes de Paris et des prêtres que l'on avait pris sur la barricade de la rue Sedaine au moment où ils tiraient sur « le peuple. »

La mairie, — aujourd'hui détruite, — du XXe arrondissement, faisant vis-à-vis à l'église Saint-Jean-Baptiste, prenait façade sur la rue de Paris et avait une large entrée dans la rue des Rigoles, rue étroite et resserrée qui fait suite à la rue de Puébla. A côté d'un lavoir qui existe encore, un groupe d'officiers fédérés réunis autour de la commune réfugiée à l'ancienne *Ile d'amour*, se tenait devant la porte latérale de la mairie; Gabriel Ranvier, la brute obtuse, féroce, jalouse, ne pardonnant pas à l'humanité la banqueroute qu'il avait faite, les condamnations qui l'avaient justement frappé, l'incapacité qui en lui neutralisait tout, excepté une ambition désordonnée. Ranvier était là, chamarré de son écharpe rouge et regardant venir le lugubre cortége; s'adressant à Émile Gois, il lui dit : « Fais entrer tous ces gens-là ici. » Au moment où les otages passèrent devant lui, il leur cria : « Vous avez un quart d'heure pour faire votre testament, si cela vous amuse! » Le bruit se répandit, avec une extraordinaire rapidité, que l'on venait d'amener des prisonniers faits sur les barricades et que l'on allait les fusiller. Ce fut une grande joie dans tout le quartier; les cabarets vomirent leurs buveurs, les postes lâchèrent leurs soldats, et bientôt il y eut devant la mairie une masse vociférante d'individus armés : au moins quinze cents, ont dit quelques témoins oculaires; plus de deux mille, ont dit les autres. Au bout de vingt minutes environ, les otages sortirent : le maréchal des logis Geanty, toujours le premier; puis vingt-sept gardes de Paris, dix gendarmes, les quatre « civils, » les prêtres et le pauvre petit Seigneret, bien pâle, mais soutenant toujours le père Tuffier.

Gabriel Ranvier, s'adressant à Grille d'égout, lui cria : « Va me fusiller tout cela aux remparts! » La population était en fête, elle s'amusait considérablement. Elle avait organisé le cortége à sa

guise et en avait fait une sorte de marche triomphale. Une vivandière vêtue de rouge, le sabre à la main, juchée à califourchon sur un cheval, s'avançait la première; après elle, une batterie de tambours, appuyée d'une fanfare de clairons, sonnait la charge et versait l'ivresse du bruit rhythmé dans ces têtes affolées déjà par l'ivresse de l'alcool et du sang. Derrière les musiciens, un jeune homme de vingt ans à peine, merveilleusement agile et adroit, sorte d'acrobate tombé de corde raide en barricade, dansait en jonglant avec son fusil. La foule armée pressait les otages; des femmes leur « allongeaient » des coups de poing, des coups de griffe à travers les fédérés, qui les gardaient. On criait : « Ici, ici, il faut les tuer ici! » Émile Gois apaisait le peuple d'un geste de la main et disait : « Non; vous avez entendu le citoyen Ranvier, il a ordonné d'aller aux remparts. » Dans cette rue de Paris, insupportablement longue, le martyre que ces malheureux eurent à souffrir n'est pas concevable. Pas un de ceux dont ils étaient entourés qui ne voulût frapper son coup, japper son injure, lancer sa pierre. Ils ruisselaient de sueur; les soldats avaient une admirable contenance et, sous les immondes projectiles qui les accablaient, marchaient comme au feu dans les bons jours de victoire du temps de leur jeunesse; derrière eux, à haute voix, les prêtres les exhortaient à bien mourir : il n'en était pas besoin. Mais, à distance historique des événemens, il n'en reste pas moins incompréhensible que pas un de ces hommes, qui tous étaient très braves, n'ait tenté un effort désespéré. Un mot nous a été dit qui explique peut-être cet étrange phénomène : tous avaient peur d'être massacrés et espéraient encore qu'ils ne seraient que fusillés. — Cette épouvante de la douleur prolongée semble avoir hanté l'esprit de tous ceux qui ont été assassinés par la commune; que l'on se rappelle la dernière parole de Jecker : « Ne me faites pas souffrir! »

Autour d'eux, on chantait, on dansait, on hurlait; la foule, absolument enivrée, était parvenue à cet état de paroxysme qui enlève la conscience de soi-même et des actes que l'on va commettre. Il n'y avait plus là en présence que des jouets humains que l'on allait torturer pour « s'amuser » et des furieux devenus incapables de distinguer le bien du mal. Cette sorte de folie, c'est la maladie des foules, qui sont des agglomérations nerveuses où la sensation subite, la brusque impression tiennent lieu de sentiment et de raisonnement. A la croix formée par l'intersection de la rue de Paris et de la rue Haxo, la tête du cortége s'arrêta, la queue continua à marcher, et il y eut une confusion qui permit à des énergumènes de se rapprocher des otages et de les frapper au visage. Après quelques convulsions de cette masse en frénésie, on fit halte, et tout le monde se mit à parler à la fois. Il s'agissait de savoir où l'on conduirait les victimes et

où on les mettrait à mort. Les uns voulaient, tournant à gauche, prendre le bas de la rue Haxo et aller les tuer à la porte du Pré-Saint-Gervais; les autres, demandant à continuer la rue de Paris, proposaient la place des Trois-Communes et la porte de Romainville comme un bon endroit, bien choisi pour les exécutions. On se disputait sans pouvoir se mettre d'accord lorsqu'une voix cria : « Allons au secteur ! » Ce nouvel avis fut immédiatement adopté, et la tourbe, obliquant à droite, entraîna les malheureux avec elle.

Pendant le siége, l'état-major du IIe secteur avait été installé dans quelques petites maisons construites près d'un terrain, mi-jardin, mi-potager et qui formaient ce que l'on appelait *la cité de Vincennes*. Ce lieu sinistre existe encore et porte aujourd'hui le nº 83 de la rue Haxo. Les officiers avaient conservé l'habitude de s'y réunir; il y avait un dépôt d'armes et de munitions. A l'heure où les otages en approchaient, le secteur était rempli de fédérés harassés de la lutte et demandant que l'on y mît fin. Parmi eux se trouvait un jeune homme de vingt ans qui assista au massacre et en conçut une telle horreur qu'il se sauva, après avoir brisé son fusil, pour ne plus servir une cause capable de tels forfaits. Le soir même, il écrivit le récit de ce qu'il avait vu; c'est ce récit, empreint d'une sincérité terrible, que nous suivrons pas à pas. Hippolyte Parent, dernier commandant en chef de l'insurrection, avait établi son quartier général au secteur; Varlin, Latappy, Humbert, étaient près de lui; Oudet, blessé, avait été déposé dans une chambre; on disait qu'Eudes et Bergeret venaient de quitter leur travestissement militaire et avaient pris la fuite; Jourde, après avoir mis 7,000 ou 8,000 francs dans sa poche et avoir laissé à un nommé Guilmois de quoi faire la paie aux sous-officiers qui combattaient encore, avait disparu à son tour. Les gens qui étaient là étaient irrités, inquiets, très hésitans; ils accusaient les membres de la commune de les avoir trahis et se demandaient s'il ne convenait pas de les fusiller. On entendit tout à coup une immense clameur : c'était la foule qui arrivait entraînant les otages avec elle; elle se précipita dans la longue allée bordée de maisons qui formait la cité proprement dite. Quand les otages furent entrés, on ferma une mince barrière en bois; elle fut immédiatement brisée par les gens qui « voulaient voir. » Des cris de mort retentissaient. Un homme fut très énergique et essaya de défendre ces malheureux. On a dit que cet homme était Hippolyte Parent; non, non, c'est une erreur, cet homme fut Varlin. Membre de la commune, blessé d'avoir vu le comité central ressaisir le pouvoir, — quel pouvoir ! — après la mort de Delescluze, désespéré de reconnaître que la cause pour laquelle il s'était perdu allait s'effondrer à jamais dans l'abîme qu'elle se creusait volontairement, il s'était jeté devant les otages, comme pour les

protéger et, s'adressant à Hippolyte Parent, il lui criait : « Allons! les hommes du comité central, prouvez que vous n'êtes pas des assassins, ne laissez pas déshonorer la commune, sauvez ce peuple de lui-même, ou tout est fini, ou nous ne sommes plus que des forçats. » Vaines paroles; nul ne les écoutait. Des fédérés lui répondirent : « Va donc, avocat! Ces gens-là appartiennent à la justice du peuple, nous avons le droit d'en faire ce que nous voulons; ils sont à nous! » Hippolyte Parent se taisait en ricanant. Varlin eut un geste de fureur et voulut recommencer à parler; quelques-uns de ses amis l'emmenèrent de force. Les otages, maintenus, serrés par la foule, étaient acculés dans un espace carré, assez large, qu'une faible barrière en bois séparait d'un vaste jardin où l'on avait commencé une construction interrompue par la guerre. Contre une muraille élevée d'une douzaine de pieds, une cave inachevée formait une sorte de fosse; un mur très bas, de 50 centimètres environ, était le soubassement d'une maison future et servait de ligne de démarcation entre le grand jardin et l'étroit terrain où se trouvait le caveau, percé d'une simple ouverture.

Malgré les cris de mort et les menaces qui avaient escorté les otages depuis la rue de Puébla jusqu'à la cité de Vincennes, il y eut un moment, très court, d'hésitation; on avait appliqué le maréchal des logis Geanty contre la muraille d'une des maisons; il se tenait immobile, les bras croisés, impassible sous les pierres et la boue que lui jetaient les femmes (1). On entendit armer quelques fusils; on cria : « Ne tirez pas! ne tirez pas! la maison est pleine de munitions! » Il y eut un recul instinctif de la foule; on eût dit qu'elle était reprise d'indécision et que nul n'osait donner le signal. Un homme grimpa sur une charrette chargée de tonneaux, — poudre ou vin, — qui se trouvait à l'entrée du secteur. Il lut un papier qu'il tenait en main et parla. On applaudit. C'est alors que le boucher Victor Bénot, colonel des gardes de Bergeret, incendiaire des Tuileries, se précipita hors d'une maison, en criant : « A mort! » Une poussée formidable se fit, la barrière tomba et les otages, d'un seul mouvement, furent entraînés dans le terrain qui précédait le petit mur inachevé. La cantinière qui les avait guidés était descendue de cheval, elle se jeta vers eux; les femmes excellent aux actes de cruauté, qu'elles prennent pour des actes de courage. Elle porta le premier coup, et tous les hommes qui étaient là devinrent des assassins. Geanty était toujours en tête, — à son rang. — Il entr'ouvrit sa tunique et présenta sa poitrine; un prêtre âgé se plaça devant lui et reçut le coup qui lui était destiné; le prêtre tomba, et l'on vit Geanty toujours

(1) « Il présentait à cet instant, dit le récit qui me sert de guide, l'image d'un homme aussi brave que juste. »

debout, toujours découvrant sa poitrine; on l'abattit. A coups de fusil, à coups de revolver, on tirait sur ces malheureux; des fédérés accourus au bruit s'étaient perchés sur une muraille voisine et chantaient à tue-tête en faisant un feu plongeant. Debout sur un petit balcon en bois, Hippolyte Parent, fumant un cigare et les mains dans ses poches, regardait et regarda jusqu'à la fin.

Le massacre ne suffisait pas; on inventa un jeu. On força les malheureux à sauter par-dessus le petit mur; les gendarmes sautèrent; on les tirait « au vol » et ça faisait rire. Le dernier soldat qui restait debout était un garde de Paris, beau garçon d'une trentaine d'années qui sans doute, de service à la Comédie-Française, avait vu jouer *le Lion amoureux* de Ponsard; du moins on peut le croire à la façon dont il mourut. Il s'avança paisiblement vers la basse muraille qu'il fallait franchir, se retourna, salua la tourbe rouge et dit : « Messieurs, vive l'empereur! » Puis lançant son képi en l'air, il fit un bond et retomba frappé de trois balles sur le monceau de blessés qui s'agitaient en gémissant. L'œuvre n'était point terminée; cinq otages, quatre prêtres et un « civil, » vivaient encore. On ordonna aux prêtres de sauter par-dessus le mur, ils refusèrent. L'un d'eux dit : « Nous sommes prêts à confesser notre foi; mais il ne nous convient pas de mourir en faisant des gambades. » Un fédéré jeta son fusil par terre, saisit chacun des prêtres à bras-le-corps, et, pendant que la foule applaudissait, les enleva et les poussa au-delà de la muraille indiquée. Le dernier prêtre résista, il tomba entraînant le fédéré avec lui; les assassins étaient impatiens; ils firent feu et tuèrent leur camarade. Un seul restait, le « civil, » évanoui. Son système nerveux n'avait pas été de force à supporter ce long supplice; le pauvre homme avait perdu connaissance. On le prit par les jambes et par les bras; on le balança un instant et on le lança sur les autres victimes. On lui fit l'honneur d'une décharge générale (1).

Nul membre de la commune n'assista à cette boucherie, qui avait duré une heure; était-elle enfin terminée? Non; il fallait achever ces blessés qui se plaignaient lamentablement. On se mit à piétiner, à sauter sur eux, on leur tira des coups de fusil et de pistolet sans pouvoir faire taire leurs gémissemens, car ceux qui étaient dessus garantissaient ceux qui étaient dessous. Un fédéré cria : « Allons, les braves, à la baïonnette! » On lui obéit et cela parut drôle. On larda ces pauvres gens jusqu'à ce qu'ils fussent entrés dans l'é-

(1) Il est difficile de savoir quel est l'otage, — le seul parmi cinquante-deux, — qui fut faible au dernier instant; plusieurs prêtres portaient des vêtemens laïques; sur les quatre « civils, » deux avaient des costumes reconnaissables : Largillière, habillé en sous-officier fédéré, Ruault, couvert d'une blouse. Le doute subsiste, et je n'ai pu l'éclaircir.

ternel silence. Quand on fit la levée des corps, le lundi 29 mai, on constata qu'un des cadavres avait reçu soixante-neuf coups de feu.

Lorsque l'on fut certain que tous étaient bien morts, on se félicita d'avoir « purgé la terre » de tant de Versaillais; les femmes furent embrassées; on porta la cantinière en triomphe. On alla dans les cabarets se rafraîchir un peu en parlant de ses hauts faits; une jeune femme disait : « J'ai essayé d'arracher la langue d'un des curés, mais je n'ai pas pu; » un artilleur colossal, sorte d'hercule forain, qui, sans armes, avait frappé les otages à coups de poing, disait en montrant sa main enflée : « J'ai tant tapé dessus que j'en ai la patte toute bleue. » Le lendemain, quelques fédérés prévoyans vinrent en famille dépouiller les morts; puis ils jetèrent les cinquante-deux otages et le fédéré dans le trou du caveau qui était une fosse d'aisances.

Le valeureux Stanley, alors à Ouganda, aux confins de l'Afrique orientale, avait enfin réussi à retrouver Livingstone, lorsque, le 14 février 1872, il reçut les journaux d'Europe qui lui apprirent à la fois l'existence, la chute, les crimes et le châtiment de la commune. Il a noté son impression : « O France! ô Français! pareille chose est inconnue même au centre de l'Afrique! »

VII. — LA RÉVOLTE DES OTAGES.

Pendant que l'armée insurrectionnelle se transformait naturellement en bande d'assassins, les troupes françaises, marchant toujours à découvert contre des hommes embusqués derrière de hautes barricades, continuaient lentement, mais invinciblement, leur mouvement stratégique. Dans la soirée du 26 mai, elles étaient maîtresses de la place de la Bastille, de la rue de Reuilly, du faubourg Saint-Antoine et de la place de la barrière du Trône. L'aile droite, après avoir été obligée de vaincre une résistance acharnée, avait enfin réussi à s'emparer de ces positions très importantes qui, lui ouvrant le boulevard Davout et le boulevard Mortier, permettaient d'attaquer à revers les hauteurs de Belleville. L'aile gauche forçant le passage du boulevard du Temple, occupant la rotonde de la Villette, s'établissait boulevard Lenoir et sur les rives du canal Saint-Martin jusqu'à la porte de l'Ourcq; elle menaçait ainsi directement les Buttes-Chaumont. Si lente qu'elle ait été, la bataille avait été bien conduite; les deux extrémités de l'arc se rejoignaient pour former autour des débris de la révolte un cercle infranchissable.

La commune râlait; le samedi 27 mai, elle eut une dernière réunion rue Haxo, n° 145, dans une petite maison qui avait servi d'état-major au génie auxiliaire des fédérés. Ils n'étaient pas nombreux les triomphateurs du 18 mars, les héros de la tuerie de la

place Vendôme, les législateurs de l'Hôtel de Ville, les dictateurs du comité de salut public, les ordonnateurs des incendies funèbres, les généraux, les galonnés, les délégués; une douzaine tout au plus. Ils délibérèrent selon leur invariable habitude, se distribuèrent quelques fonds de réserve gardés avec soin et décidèrent que chacun d'eux, suivant son inspiration personnelle, ferait acte de combattant là où l'on combattait encore. Cela ne leur suffit pas; ce n'était pas assez révolutionnaire. L'ennemi qui les entourait était nombreux, et, si leur exécrable cause leur eût tenu au cœur, ils auraient pu jusqu'au bout lutter et tomber pour elle; mais non, la manie de l'imitation terroriste, le besoin de tuer encore les emporta, et, au lieu de prendre un fusil et de mourir enveloppés dans la sanglante guenille qu'ils nommaient leur drapeau, ils se mirent à rechercher ceux d'entre eux qui les avaient déjà et prudemment abandonnés. Où étaient Pindy, et Billioray, et Félix Pyat, et Cluseret et J. Vallès? On voulut les retrouver à tout prix et quand même. Pour les conduire à la bataille? Nullement; pour les fusiller. On ne découvrit que deux pauvres diables d'agens inférieurs, un certain Richard, qui avait été délégué à la caserne du Château-d'Eau, un nommé Dudach, qui avait rempli nous ne savons quelle fonction subalterne, mais qui cependant s'était distingué à l'incendie de l'Hôtel de Ville; tous deux furent « collés au mur » et mis à mort. Les partisans de toute perversion sociale ont reproché au gouvernement de Versailles d'avoir été cruel pour les « égarés » de ces mauvais jours; le gouvernement légal a été moins sévère pour les communards que la commune elle-même. En fait, le 27 mai, celle-ci n'existait plus; le comité de salut public lui-même, ce groupe « d'hommes de bronze et d'acier, » s'était évanoui. La veille, le comité central s'était saisi de la dictature; on la lui avait livrée sans discussion. Le promoteur du 18 mars, le metteur en œuvre de toutes les horreurs où Paris succombait, revendiquait l'honneur de présider au dénoûment du drame odieux dont il avait joué la première scène.

La folie de destruction qui agitait ces aliénés atteignit alors son dernier période. Au matin de cette journée et sur la zone des fortifications qui va de la porte de Bagnolet à la porte de Pantin, les pièces de rempart retournées vers la ville furent pointées contre elle sous leur inclinaison maxima; elles lançaient au hasard les projectiles dont on les chargeait à outrance, quitte à les faire éclater. Les soldats allemands, l'arme au pied, rangés dans les villages suburbains, regardaient avec stupeur cette dévastation prodigieuse et se félicitaient sans doute en reconnaissant que chez les populaces envieuses la haine sociale détermine plus d'énergie que le patriotisme. Pendant cette journée, où toute la lutte ramassée sur des points

singulièrement faciles à défendre fut d'un acharnement sans pareil, deux tentatives furent faites pour obtenir passage à travers les lignes prussiennes. On eût dit que les gens de la commune, semblables à des créanciers exigeans, réclamaient le paiement de la dette de reconnaissance contractée pendant le siége par les Allemands envers le parti révolutionnaire qui les avait si puissamment aidés par ses impitoyables diversions. Hippolyte Parent fit sonner en parlementaire et alla demander à un chef de bataillon bavarois l'autorisation de faire retraite derrière les lignes d'investissement. On lui répondit que l'on n'avait point d'ordre et qu'on en référerait au général Fabrice, qui commandait à Saint-Denis. Un peu plus tard, Arnold, le membre de la commune, sortit à son tour; il essaya d'entrer en pourparlers avec les Allemands, fut promené d'officier en officier, et enfin renvoyé avec sa courte honte. Pendant que les uns se cherchaient pour se fusiller, que les autres s'efforçaient de se mettre à l'abri au-delà des armées de l'Allemagne, Jules Allix, l'ancien délégué à la mairie du VIIIe arrondissement, arrivait, tout rayonnant, sur les hauteurs de Belleville. Avec le bonheur qui accompagne les fous, il avait, nous ne savons comment, traversé Paris, et il apportait cette bonne nouvelle que, le centre de la ville étant dégarni de troupes, rien n'était plus facile que de s'en emparer; il suffisait pour cela de faire « une légère poussée. » La commune alors serait victorieuse à jamais et l'on rentrerait dans l'ère de la félicité universelle. Au lendemain de la victoire, le gouvernement légal eut pitié de ce pauvre homme et s'empressa de le réintégrer à Charenton, d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Th. Ferré ne se battait pas, car cela ne paraît pas avoir été trop dans ses habitudes; plus délégué que jamais à la sûreté générale, cet avorton au bec crochu se sentait charge d'âmes et pensait aux otages qui étaient fort nombreux encore, car la Petite-Roquette seule contenait 1,333 soldats, amenés de différentes casernes, ainsi que nous l'avons déjà dit. La Grande-Roquette était moins peuplée, elle renfermait 167 détenus criminels et 315 otages. Ceux-ci n'étaient point réunis dans la même division. Les survivans de la quatrième section étaient enfermés dans le bâtiment de l'ouest; un groupe de 95 militaires était placé dans les dortoirs en commun du même bâtiment. Dans le bâtiment de l'est, séparé de l'autre par la cour principale, la première section, occupée la veille encore par les gendarmes massacrés au secteur de la rue Haxo, était déshabitée; au-dessus, au deuxième étage, des sergens de ville étaient incarcérés; au troisième étage, troisième section, quelques prêtres, des artilleurs, des soldats de différentes armes étaient en cellules. Celles où les ecclésiastiques étaient emprisonnés restaient fermées par ordre du directeur François; les autres étaient ouvertes et per-

mettaient ainsi aux détenus de se promener dans les couloirs. Une très forte grille fermait les sections à chaque extrémité et interdisait toute communication entre elles. En dehors des cellules, la deuxième et la troisième section comprennent une vaste chambre appelée le *lit de camp*, qui peut au besoin servir de dortoir à une trentaine de condamnés. On pénètre dans ces divisions par un large escalier ayant son point de départ non loin des bureaux du greffe, ou par l'escalier de secours, escalier en colimaçon qui prend naissance dans le premier chemin de ronde. Le rez-de-chaussée des bâtimens de l'est et de l'ouest est attribué aux détenus criminels qui y font métier de cordonniers, de menuisiers, de serruriers et de forgerons. Lorsque ces détenus sont en récréation dans la cour, la porte des ateliers est toujours close, et les outils doivent rester sur les établis.

On connaissait à la Grande-Roquette le sort des gendarmes et des autres otages qui avaient été extraits la veille sous prétexte d'être conduits à Belleville. La promesse de leur distribuer des vivres et de les mettre en liberté, qui peut-être les avait déterminés à suivre leurs assassins, les avait conduits à la fosse de la rue Haxo. Les sergens de ville, les soldats, tassés dans la seconde section, étaient farouches. Ces vieux soldats, ces victorieux de Crimée et d'Italie, se révoltaient à l'idée d'être saignés comme des porcs ou assommés comme des bœufs. La colère est parfois bonne conseillère; leur irritation, doublée par l'angoisse, exaspérée par la faim, car le pain manquait depuis la veille, surexcitée par l'horreur que le forfait commis leur inspirait, leur irritation était au comble. Un sentiment de révolte les réveillait enfin de leur longue torpeur; ils comprenaient que nulle soumission ne les protégerait, qu'ils n'étaient plus qu'un bétail humain réservé à l'égorgement, et que, si une dernière chance de salut leur restait encore, ils ne la trouveraient que dans leur désespoir. Ils se méfiaient des soldats détenus avec eux; comme les gens menacés d'un grand péril, ils voyaient des ennemis partout, à voix basse et entre eux, ils s'étaient concertés : « Il faut nous barricader et nous défendre; il vaut mieux se faire tuer ici que d'être écharpé par la populace. » Une seule inquiétude les poignait : qu'allaient faire les surveillans? Obéiraient-ils aux ordres de cette troupe de loups aux abois? Se souviendraient-ils qu'eux aussi ils avaient porté l'épaulette et combattu pour l'honneur de ce pays que les galériens de la politique s'efforçaient de déshonorer sous les yeux mêmes de l'ennemi victorieux?

Les détenus criminels, les condamnés, réunis dans la cour principale, étaient dans l'anxiété : ils avaient peur. Des obus mal dirigés par la batterie du Père-Lachaise, qui cherchait à atteindre la gare d'Orléans, avaient éclaté sur le toit de la maison. La distribution

des vivres n'avait point été faite le matin; ils se racontaient entre eux que la prison était minée, que l'on devait y mettre le feu, que les artilleurs du Père-Lachaise avaient reçu ordre de la détruire; un surveillant fort habile leur avait dit : — Tout le monde y passera, vous comme les autres. — Le meurtre des gendarmes leur avait paru légitime, en vertu sans doute du jugement par les impairs que Raoul Rigault préconisait; celui des prêtres et surtout celui de l'archevêque les avait indignés. Sous la souquenille de ces malheureux que la chiourme attendait, il y avait plus de sentimens humains que sous l'écharpe rouge des chefs de la commune. Ces détenus croyaient qu'ils seraient fusillés; ils se comptaient de l'œil, se trouvaient nombreux, se disaient, eux aussi : il faut nous défendre, et calculaient qu'en dépavant les trottoirs de la cour ils assommeraient quelques fédérés avant d'être tués par eux.

A la quatrième section, les otages, qui avaient, en deux jours, regardé partir et n'avaient pas vu revenir vingt et un de leurs compagnons, étaient silencieux et troublés. Un instant, ils avaient eu quelque espoir dans la matinée. La fusillade avait semblé se rapprocher de la Grande-Roquette, comme si l'armée en eût attaqué les rues voisines; puis elle s'était éloignée et ne leur parvenait plus que sous forme d'une rumeur confuse; les prêtres priaient, les laïques pensaient aux êtres chers qui les attendaient au logis. Le brigadier Ramain, le sous-brigadier Picon, s'agitaient beaucoup et tâchaient de remonter le moral des surveillans, qui paraissait singulièrement affaissé. Quelques-uns disaient : « Sauvons-nous de cet enfer; » les autres répondaient : « Non, restons pour protéger les otages. » François, dans son costume des grands jours, l'écharpe rouge en sautoir, le revolver à la ceinture, le sabre traînant, le képi galonné sur l'oreille, promenait partout son importance et semblait attendre quelque grand événement. Parfois il sortait, regardait vers le haut de la rue de la Roquette; plusieurs fois, Clovis Briant, le directeur de la maison d'éducation correctionnelle, était venu causer confidentiellement avec lui.

Il était une heure environ lorsque Ferré, à cheval, arriva à la Grande-Roquette; deux cavaliers l'accompagnaient; l'un d'eux, dit-on, était Gabriel Ranvier; nous ne rapportons ce bruit qu'avec réserve, car nous n'avons pu en contrôler l'exactitude. Un bataillon de fédérés les accompagnait; un peloton pénétra dans la première cour, le reste des hommes fut rangé sur la place. Ferré se rendit au greffe, où il fut reçu par François : — Nous venons chercher les curés et les sergens de ville. — A ce moment, un surveillant nommé Bourguignon se trouvait dans le grand guichet. Il reconnut Ferré, il entendit les paroles adressées à François; il éprouva un senti-

ment d'horreur inexprimable. Ferré lui prescrivit de prendre tout de suite une voiture et d'aller chercher des vivres pour les soldats du poste, qui s'étaient plaints de n'avoir pas mangé depuis la veille. Bourguignon se contenta de transmettre l'ordre aux gardes nationaux, et, prenant sa course par le chemin de ronde, il contourna la moitié de la prison et entra à l'infirmerie où son camarade Pinet était de service. Il lui cria : « Ils sont là, ils viennent chercher les prêtres et les gardiens de la paix pour les tuer. » Pinet répondit : « Non, il ne faut livrer personne! » Pinet était un ancien soldat, employé aux prisons depuis quelques années; rengagé pendant la guerre, mis plusieurs fois à l'ordre du jour, porté pour la croix, il avait repris son poste à la Roquette après l'armistice. Nous avons dit comment il avait vainement essayé de sauver les gardes de Paris. C'est un homme d'une rare bravoure et parfaitement capable de risquer sa vie dans une aventure qui tenterait son courage. Son plan fut immédiatement arrêté : faire révolter les détenus criminels, pousser les otages à une résistance désespérée et s'associer à eux. Bourguignon et lui se jetèrent au guichet central, prirent les clés des grilles de la deuxième, de la troisième section et celles des ateliers (1).

Les détenus condamnés se promenaient dans la cour. Pinet les fit rentrer aux ateliers et leur dit : « On vient vous chercher pour vous fusiller, armez-vous de vos outils et défendez-vous; nous serons avec vous et nous vous aiderons. » On se précipita sur les valets de menuiserie, les limes, les marteaux de forge, les alênes, les poinçons de cordonniers, et l'on se groupa dans les salles, prêt à la bataille. « Nous pouvons compter sur vous? » demanda Pinet. — Les détenus répondirent : « Oui. » Pinet leur recommanda de rester dans les ateliers, où ils étaient bien plus en sécurité que dans la cour, et, accompagné de Bourguignon, il monta vers les sections; Bourguignon entra dans la seconde et lui dans la troisième. En deux mots, Bourguignon expliqua aux sergens de ville, aux soldats prisonniers, qu'il fallait, si on les appelait, refuser de descendre; que s'ils ne se défendaient à outrance, ils étaient perdus; qu'il était temps de faire arme de tout bois et de ne laisser pénétrer personne dans la section. Il ajouta : Pinet est là-haut « à la troisième, » je

(1) A la Grande-Roquette, prison déjà ancienne, inaugurée le 22 décembre 1836, construite avant l'amélioration des maisons pénitentiaires, il n'existe pas de *passe-partout;* chaque section a ses clés particulières. On y possède cependant des doubles clés, dites clés de secours. Celles-ci, ordinairement déposées dans une petite armoire, près de l'avant-greffe, avaient été, pendant la commune, transportées au guichet central. Pinet et Bourguignon, s'étant emparés des doubles clés de la deuxième et de la troisième section, nul, sans leur concours, ne pouvait plus ouvrir les grilles du second et du troisième étage, dans le bâtiment de l'est.

vais aller au greffe surveiller les menées de toute cette séquelle et je reviendrai vous avertir; je monterai par l'escalier de secours; placez-y deux sentinelles et assommez tout individu qui ne vous dira pas le mot de ralliement; ce mot de passe sera : Marseille! » Les détenus l'acclamèrent et voulurent le retenir parmi eux. Il leur fit comprendre qu'il leur serait plus utile en leur apportant des renseignemens précis; on le laissa partir et l'on se mit à l'œuvre.

Pendant ce temps, Pinet, refermant derrière lui la grille de la troisième section, criait : « Barricadez-vous! barricadez-vous! » Les otages ont-ils commencé à se barricader sur l'injonction de Pinet; avaient-ils commencé à se barricader avant l'arrivée de celui-ci? C'est là une question à laquelle il nous est impossible de répondre, les deux versions ont été énergiquement soutenues; il y a autant de probabilités en faveur de l'une qu'en faveur de l'autre, et le fait en lui-même est trop peu important pour que nous ayons essayé de le dégager des obscurités dont on l'a enveloppé; mais on peut assurer, en toute sécurité, que sans l'intervention directe et très courageuse de Pinet, escorté de Bourguignon, le sort des otages était singulièrement compromis. La présence d'un surveillant au milieu d'eux, la vigilance d'un autre qui venait les soutenir de ses avertissemens, leur apportaient une force morale qu'ils auraient vainement cherchée entre eux, et que leurs infortunés compagnons fusillés le 24 mai, massacrés le 26, n'avaient point rencontrée. Bourguignon et Pinet représentaient en quelque sorte la prison, qui, elle-même, s'insurgeait pour défendre et sauver ses propres détenus. Quelqu'énergie qu'aient déployée les otages, quelque effort qu'ils aient fait pour assurer leur salut, ils n'auraient peut-être jamais échappé sains et saufs à leur captivité, si ces deux braves gens ne s'étaient sacrifiés avec eux et pour eux (1)!

Très rapidement la résistance fut organisée; derrière la grille fermée à l'extrémité de chacune des sections, on entassa tous les matelas et toutes les paillasses que l'on put trouver dans les cellules et dans *le lit de camp*. Depuis le plancher jusqu'au plafond, depuis le mur de gauche jusqu'au mur de droite, l'ouverture fut absolument bouchée : nul jour, nul interstice; on pouvait bien glisser un canon de fusil entre les matelas, mais le projectile se serait perdu dans les matelas eux-mêmes. On décarrela la chambrée, on rassembla les carreaux en tas à portée des barricades, afin de pouvoir lapider les assaillans si par hasard ils parvenaient,

(1) Tout le monde a eu entre les mains les récits de M. Amodru, de M. Lamazou, etc. ; je n'ai donc pas à les citer.

malgré la grille, à démolir l'amas de la literie; on prit les planches qui servent à soutenir les paillasses, on les fendit, à l'aide de couteaux on les aiguisa de manière à en façonner des lances qui eussent été meurtrières; on démonta les grosses pièces des lits en fer, afin de pouvoir s'en servir en guise d'assommoirs; on plaça des sentinelles auprès des grilles, on installa des vigies dans les cellules qui, prenant jour sur la cour principale, découvraient le bâtiment de l'ouest et celui de l'administration. Il y avait là dix prêtres qui priaient Dieu, excitaient les travailleurs et les bénissaient. On était plein d'ardeur, et Pinet, se retrouvant dans les aventures hardies où s'était complu sa jeunesse, payait d'exemple, encourageait tout le monde, jurait de ne point abandonner les otages et de mourir avec eux ou de les sauver avec lui. La troisième section voulant se mettre en relation avec la seconde, on enleva le carrelage, on défonça les plâtres, on arracha les lattes et bientôt un trou de trois ou quatre pieds de diamètre permit aux otages enfin révoltés de communiquer entre eux. Au second étage comme au troisième, on était résolu, armé et prêt. Il y eut une minute solennelle et très touchante; les otages de la deuxième section se réunirent au-dessous du trou creusé par ceux de la troisième, le front découvert et la tête inclinée; les dix prêtres s'approchèrent au-dessus de l'ouverture béante, étendirent la main, les bénirent et récitèrent la formule de l'absolution, car chacun s'attendait et se préparait à mourir (1).

Avant de se fabriquer des armes improvisées, on s'était naturellement empressé de barricader les issues des couloirs, car il avait fallu d'abord s'opposer à toute invasion des fédérés. Lorsque Ferré et François eurent causé ensemble et pris quelques mesures pour « l'extraction » des otages, Ramain reçut ordre de faire descendre ceux-ci; on décida même que les sergens de ville seraient appelés les premiers, et qu'ensuite on ferait descendre « les curés. » Le brigadier envoya chercher au guichet central les clés des grilles de la deuxième et de la troisième section; le surveillant obéit et revint déclarer que les clés n'y étaient pas. Bourguignon assistait à la scène, en spectateur peu désintéressé; il faisait le bon apôtre et s'efforçait de rester impassible. Il savait bien où étaient les clés; celles de la deuxième section étaient entre les mains des otages,

(1) Nous avons visité la Grande-Roquette le lundi 29 mai 1871; sauf un passage ménagé à travers les matelas des barricades, tout était encore dans l'état que nous venons d'indiquer. Les faits nous furent racontés sur les lieux mêmes par les surveillans, qui en avaient été les acteurs et les témoins; nul alors ne contestait la grande action de Pinet, et chacun au contraire s'empressait de lui rendre justice pour sa conduite héroïque dans la journée du 27 mai.

celles de la troisième étaient en possession de Pinet. Ramain pensa qu'un surveillant les avait emportées pour faire une ronde dans le bâtiment de l'est, il dit au sous-brigadier Picon d'aller s'en assurer et de faire venir les sergens de ville au greffe. Picon ne fut pas long à revenir; il avait l'air fort penaud : Les détenus se sont barricadés, les grilles sont closes, impossible d'entrer dans les sections. François, Ramain, Picon, suivis de quelques surveillans qui faisaient du zèle et riaient sous cape, s'élancèrent dans l'escalier. Au second et au troisième étage, on se heurta contre une infranchissable barrière de matelas. On courut au guichet central; on y chercha vainement les clés des grilles; on demanda la clé de la porte de secours, on ne la trouva pas davantage, elle était bien cachée, et seul Bourguignon aurait pu la découvrir. Ramain et François juraient à faire crouler les murs de la Grande-Roquette. On fit l'appel des surveillans : Pinet seul manquait : — Je le ferai fusiller, dit François.

Ramain essaya de parlementer; il se campa dans la cour principale et, levant le nez vers les fenêtres du bâtiment de l'est, il criait : « Voyons, descendez donc, c'est des bêtises tout ça, on ne veut pas vous faire du mal. » Il en était pour ses frais de rhétorique; nul ne lui répondait. Il reprenait : « Vive la France! nous sommes tous frères! Voyons, mes pauvres amis, descendez, c'est pour recevoir des vivres! » Un soldat mit la tête à sa lucarne, appela le brigadier et lui fit un pied de nez. « Je les brûlerai vif, » dit Ramain en s'éloignant. Les otages placés en face, dans le bâtiment de l'ouest, à la quatrième section, avaient suivi cette scène des yeux et n'y avaient rien compris. Ramain rentra au greffe et dit : « Il n'y a pas moyen de les avoir! » Il rencontra le regard de Ferré et ne fut point tranquille. Le délégué à la sûreté générale était fort irrité; il ne le cacha point, et l'atticisme de ses expressions parut s'en ressentir. Il fit appeler Clovis Briant, le directeur de la Petite-Roquette, et lui dit : « Avez-vous préparé l'évacuation? vous savez qu'elle doit s'opérer en trois détachemens, faites sortir vos hommes. » Clovis Briant retourna promptement à la prison, et Ferré dit à François : « Envoie-moi tous les soldats; à défaut des curés, je les emmène. » Quatre-vingt-quinze soldats, extraits des chambrées du bâtiment de l'ouest, arrivèrent bientôt; ils se massèrent dans la cour d'entrée. Lorsqu'ils franchirent le seuil de la prison, ils aperçurent un bataillon de fédérés rangé sur la place, ouvert en deux détachemens, prêts à les recevoir. A l'instant où ils passaient la porte, trois cents militaires, le sac au dos, sortaient de la Petite-Roquette. On mettait à exécution le projet de Delescluze; on allait réunir à Belleville tous les soldats internés depuis le 18 mars, incarcérés depuis le 22 mai, et essayer de traiter en les offrant en échange de quelques condi-

tions acceptables. Au moment de quitter le greffe de la Grande-Roquette, Ferré dit : « Je vais escorter ces prisonniers, j'aurai encore deux détachemens à conduire; arrangez-vous de façon à m'avoir les sergens de ville et les curés, car je reviendrai les chercher moi-même, et malheur à vous si je ne les ai pas! » Il remonta à cheval et s'élança fièrement sur la place, où il arriva juste à temps pour entendre un cri formidable de : « Vive la ligne! »

Ceci est un fait fort remarquable, encore mal expliqué, et qui fera comprendre comment aucun des 1,428 soldats extraits des deux Roquettes et dirigés sur Belleville ne fut même insulté! Tous les gens du quartier, voyant une troupe armée réunie sur l'emplacement qui s'étend entre les deux prisons, s'étaient groupés par curiosité. Ces petits marchands d'objets funéraires, dont le commerce alimenté par le voisinage du Père-Lachaise était absolument paralysé depuis plusieurs mois, étaient de médiocres partisans de la commune; de plus, ils étaient révoltés du massacre des gendarmes que la veille ils auraient voulu sauver. En apercevant les soldats, ils crurent qu'eux aussi marchaient à la mort, et, autant pour protester que pour les protéger, ils crièrent : « Vive la ligne! » Les soldats agitèrent leurs képis et répondirent : « Vive le peuple! » Les fédérés se mirent de la partie, et tout le cortége s'ébranla au bruit d'acclamations que Ferré n'avait pas prévues. Cette rumeur parvint aux oreilles des otages et leur fit croire que Ferré, usant de subterfuge, essayait de les abuser en ordonnant à ses hommes de pousser des cris rassurans; ils se sont trompés : ce cri sortit instinctivement de la foule et prouve qu'elle a parfois de généreuses et spirituelles inspirations. Ce fut comme une traînée de poudre qui s'enflamme et court en avant. On ne prit pas la longue route qui avait été la voie douloureuse des martyrs de la rue Haxo; on tourna au plus court par la rue des Amandiers et la rue de la Mare. Là on disait: « Ce sont de braves Versaillais qui ont tourné au peuple, » et de plus belle on criait : « Vive la ligne! » Trois fois ce fait se renouvela, car trois détachemens sortis de la Petite-Roquette furent conduits à Belleville; on enferma tous les soldats dans l'église Saint-Jean-Baptiste, où ils reçurent une distribution de vivres dont ils avaient grand besoin. Ils y dormirent un peu à l'étroit et quand ils se réveillèrent, à l'aube du dimanche 28 mai, ils étaient entre les mains de l'armée française qui était arrivée pendant leur sommeil.

VIII. — LA DÉLIVRANCE.

Le départ de Th. Ferré avait laissé quelques loisirs au brigadier Ramain, qui les utilisa en recommençant son inutile parlementage

avec les détenus de la deuxième et de la troisième section. Voyant que la persuasion lui réussissait mal, il voulut avoir recours à la force et ne s'en trouva pas mieux. Au poste d'entrée, singulièrement dégarni depuis le matin, il prit quelques hommes de bonne volonté et, marchant valeureusement à leur tête, il gravit le grand escalier. Devant la barricade, d'autant plus résistante qu'elle était molle, il s'arrêta. On essaya de passer des canons de fusil à travers les matelas, et l'on reconnut promptement que l'on parviendrait seulement à trouer quelques vieilles paillasses. On eut alors la pensée féroce de mettre le feu à la barricade et d'enfumer les otages comme renard au terrier; mais ceux qui l'avaient construite n'étaient pas bêtes, ils s'étaient méfiés de l'imagination des fédérés, et contre la grille ils n'avaient entassé que des matelas : les paillasses ne venaient qu'à l'arrière-plan, comme soutien; elles restaient hors de la portée de Ramain et de ses acolytes. Les matelas étaient vieux, réduits par un long usage à l'état de « galette; » ils étaient si violemment comprimés entre le plancher et le plafond qu'ils formaient une masse compacte où l'air ne circulait pas. En outre, la laine est très difficile à enflammer, elle ne flambe guère, elle brûle « noir, » comme disent les pompiers. Néanmoins ces hommes ingénieux versèrent sur les premiers matelas l'huile d'un quinquet décroché de la muraille et, à l'aide d'une allumette, y mirent le feu; puis ils se retirèrent et vinrent dans la cour regarder l'effet que produirait leur belle invention. Les matelas fumaient et ne brûlaient point. Les otages, enfermés, privés de nourriture depuis la veille, conservaient précieusement un bidon d'eau qui pouvait du moins servir à étancher leur soif; on n'en voulut distraire une seule goutte pour éteindre ce commencement d'incendie. Quelque lettré se souvint de l'histoire de Gulliver, et « le baquet » de la troisième section fut utilisé. On suffoquait un peu dans le couloir, mais les portes et les fenêtres ouvertes de toutes les cellules établirent un courant d'air qui permit de respirer sans trop de gêne.

Les détenus criminels croyaient à un incendie et, ne se souciant d'être grillés tout vifs, ils s'étaient précipités dans la cour principale en vociférant; armés de leurs outils, ils réclamaient la liberté et demandaient qu'on leur ouvrît la porte; ils ébranlaient celle-ci, essayaient d'en desceller les gonds, d'en briser la serrure; mais la vieille ferraille était solide et résistait. Le brigadier Ramain avait absolument perdu la tête. Son personnel de surveillans ne comprenait plus ses ordres et les exécutait à rebours; les otages barricadés ne cédaient à rien, ni aux prières, ni aux objurgations, ni à la fumée des vieilles laines brûlées; les condamnés de droit commun étaient en insurrection et, dans leur langage des bagnes,

se disposaient à « chambarder la cambuse. » C'était plus qu'il n'en fallait pour désespérer un homme intelligent et obéi; or Ramain n'était qu'un mauvais drôle obtus dont l'autorité, toujours discutée, était en ce moment de nulle valeur. Il ne savait à quel parti s'arrêter. Il était plus de quatre heures et demie; Ferré allait revenir, car le dernier détachement de soldats avait quitté la Petite-Roquette; Ramain était donc très pressé et peu rassuré. Tout à coup il entendit le bruit des chevaux entrant dans la cour; c'étaient Ferré, François et une troupe de fédérés. « Et mes otages? » dit le délégué à la sûreté générale. Ramain, fort piteusement, raconta la vérité. Ferré fut plus calme qu'on n'eût osé le croire. Ce pantin malfaisant comprit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de la situation. Faire cause commune avec les criminels, jeter ceux-ci, appuyés par les fédérés, dans les escaliers, attaquer les grilles, les renverser, démolir les barricades et, coûte que coûte, se rendre maître des ôtages récalcitrans. Il donna ses ordres à Ramain; celui-ci rassembla un peloton de fédérés, le précéda et, se présentant dans la cour principale, il apparut, suivi de la force armée, devant les détenus criminels, qui se replièrent rapidement vers le bâtiment du fond formé par la chapelle et gardèrent une attitude menaçante. Ramain leur dit : « Criez : Vive la commune! et vous aurez la liberté. » Les détenus crièrent : « Vive la commune! » Les fédérés répondirent : « Vivent les condamnés! » car une politesse en vaut une autre. On se mêla, on fraternisa. Quelques otages ont dit qu'à ce moment les criminels avaient été armés de fusils par ordre de Ferré; ils se sont trompés. Seul, un condamné à mort nommé Pasquier prit, en se jouant, le fusil d'un sous-officier et fit quelques cabrioles en criant : « Où est Pinet, je vais tuer Pinet! » Il fut immédiatement désarmé par le brigadier Ramain. La place de la Roquette, la première cour, le greffe, étaient remplis de fédérés et de curieux; les détenus réunis aux gardes nationaux allaient, sous la conduite de Ramain, tenter l'escalade des sections, lorsque ce mauvais monde disparut tout à coup comme une volée de corbeaux effarouchés. Jamais, sur aucun théâtre, pareil changement à vue ne fut plus rapide. A l'entrée même de la Grande-Roquette, sous la voûte où s'ouvrent le poste et le premier guichet, quelqu'un dont il a toujours été impossible de constater l'identité, — un loustic, — un homme de génie, — un effaré, s'écria : « Voilà les Versaillais! » Ce fut une débandade; Ferré, François se lancèrent à cheval, les fédérés filèrent par les rues voisines, les détenus firent irruption sur la place après avoir pris des fusils dans le poste, et en moins de deux minutes la prison fut débarrassée des hôtes sinistres qui l'encombraient : la panique fut telle qu'ils ne revinrent plus.

La prison était libre, et ce fait, qui devait paraître d'autant plus heureux qu'il était plus inattendu, allait causer de nouveaux malheurs. Les otages de la deuxième et de la troisième section avaient, des fenêtres du bâtiment de l'est, vu la révolte des condamnés, l'intervention des fédérés, le sauve qui peut général, mais n'avaient pu que se rendre très vaguement compte de ce qui se passait. Pour eux, la situation n'était pas modifiée; suivant en cela l'avis de Pinet, ils étaient persuadés que le péril était moins pressant derrière leur barricade que hors de la prison, dans les rues encore occupées par les hommes de l'insurrection. Ils s'étaient promis de n'ouvrir les grilles, de ne descendre qu'en présence de l'armée française, qu'ils espéraient toujours voir arriver d'un instant à l'autre. Pour les otages de la quatrième section, du bâtiment de l'ouest, il n'en était pas ainsi. Ils étaient au nombre de vingt-trois, dont seize ecclésiastiques. La journée, pleine d'alternatives poignantes, leur avait été insupportable. Quelques minutes après la fuite des détenus criminels et de tous les fédérés, les auxiliaires de leur section (1) se précipitèrent dans le couloir en criant : « Vite! vite! sauvez-vous! » Sans trop réfléchir et croyant que la liberté serait la délivrance, ils se hâtèrent. M. Rabut, commissaire de police, pressait M. Bécourt, curé de Bonne-Nouvelle, qui s'attardait dans sa cellule; ne sachant trop s'il n'allait pas à la mort, préoccupé d'un dépôt de 30,000 francs qu'il avait reçu et caché avant son incarcération, ce honnête homme écrivait minutieusement une note destinée à faire retrouver la somme qui ne lui appartenait pas. Lorsque ces malheureux, qui étaient descendus par l'escalier de secours, passèrent dans la cour principale, ils aperçurent les otages de la deuxième et de la troisième section, le visage collé aux barreaux. Ils leur crièrent : « Venez donc, nous sommes libres. » On leur répondit : « Non, ne partez pas, vous serez tués dehors. » Ils n'entendirent pas ou ne voulurent pas entendre, et quittèrent la Grande-Roquette. Mgr Surat, archidiacre de Paris, fut rejoint sur la place par M. Bécourt, par M. Houillon, missionnaire, par un employé du service administratif des prisons nommé Chaulieu. Imprudemment, au lieu de se disperser, ils firent route ensemble. La vue de la place de la Roquette tout à fait déserte les avait rassurés, ils s'engagèrent dans la rue de Saint-Maur pour gagner le boulevard du Prince-Eugène; près de la rue de Charonne, ils furent arrêtés. Mgr Surat, avec une imprudence injustifiable, dit : « Je suis prêtre et je sors de la Roquette. » Ils furent ramenés

(1) On appelle *auxiliaires* les détenus qui font métier de domestiques dans les prisons.

jusqu'au mur de la maison d'éducation correctionnelle; une femme brisa la tête de Mgr Surat d'un coup de pistolet, MM. Bécourt et Houillon furent fusillés. Chaulieu s'était esquivé, il fuyait à toutes jambes par la rue Servan; on se lança derrière lui; se sentant sur le point d'être saisi, il fit volte-face contre les hommes qui le poursuivaient, enleva le sabre de l'un d'eux et en balafra trois ou quatre; un coup de crosse l'abattit, deux coups de feu l'achevèrent.

Quelques-uns de ces malheureux, M. de Marsy, M. Évrard furent recueillis sur leur route et purent échapper à tout péril; d'autres, MM. Perny, Petit, deux prêtres de Picpus, M. Grard, séminariste, après avoir tourbillonné au hasard, à travers les rues balayées par les balles et les paquets de mitraille, sentant la mort partout autour d'eux, revinrent isolément à la Grande-Roquette, comprenant que c'était là encore l'asile le moins dangereux. Un retour des fédérés, une invasion de la maison étaient à craindre; mais ce n'était qu'un péril possible en présence d'un péril certain. Le pharmacien de la maison, M. Trencart, reçut ces hommes, qui ne savaient plus que devenir; il les conduisit à l'infirmerie, les installa comme malades, avec la connivence des infirmiers, leur fabriqua de faux bulletins et leur dit d'avoir confiance, car il répondait d'eux. Parmi les otages sortis de la Roquette dans les circonstances que nous venons de raconter, il en est deux qui échappèrent miraculeusement à la mort, MM. Chevriaux et Rabut. Celui-ci, que sa barbe longue et ses vêtemens détériorés rendaient heureusement méconnaissable, avait quitté ses compagnons rue de la Vacquerie. Rue Saint-Maur il est arrêté près d'une barricade par des fédérés qui encombraient la boutique d'un marchand de vin. « Où vas-tu? — Je suis un pauvre galérien; je me sauve de la Roquette; laissez-moi passer. » Les hommes hésitaient, et déjà l'un d'eux s'approchait trop vivement du fugitif, lorsqu'une femme cria : « Je le reconnais, c'est un bon, ne lui faites rien! » — Allons! file! — M. Rabut reprit sa course. Plus loin, deux fédérés gardaient une barricade; pendant qu'ils avaient le dos tourné, M. Rabut escalade les pavés et allonge le pas; deux balles sifflant à ses oreilles lui apprennent qu'il doit se hâter. Il venait de passer devant le grand café de Bataklan, lorsqu'il s'entend héler : « Eh! l'homme, où courez-vous donc? » Il s'arrêta se disant: Cette fois, c'en est fait de moi; il se retourna et, en bon commissaire de police qu'il était, au lieu de regarder son interlocuteur au visage, il le regarda aux jambes et vit un pantalon rouge. Il avait été interpellé par un sous-lieutenant de la ligne qui le fit conduire sous escorte à l'Assistance publique, où son identité fut immédiatement certifiée. En se faisant passer pour un galérien évadé, il avait

eu la vie sauve, comme l'archidiacre de Paris avait été assassiné parce qu'il avait confessé qu'il était prêtre. Ces deux faits rapprochés l'un de l'autre sont toute l'histoire de la commune.

Le soir, vers huit heures, François revint à la prison, il monta dans son appartement, fit un paquet de ses nippes qui furent emportées par quelques camarades; il déménageait et ne devait plus revenir. Avant de quitter pour jamais cette maison qu'il avait aidé à ensanglanter, il dit à un surveillant : « Et les otages? — Toujours barricadés, répondit le gardien. — Bien! risposta François, je vais au Père-Lachaise faire démolir la Roquette à coups de canon. » Menace illusoire; depuis une heure, le cimetière avait été pris sans coup férir par les troupes françaises. La légende se forme si promptement, dans notre pays, même sur les lieux témoins de la réalité, qu'il est acquis aujourd'hui pour tout le monde, même pour certains apologistes de la commune, que le cimetière de l'est a été le théâtre d'un combat désespéré. Les communards disent : la bataille du Père-Lachaise, comme nos soldats diraient : la bataille de Solférino. Il faut en rabattre et raconter la vérité. Une batterie de six pièces de sept et une mitrailleuse furent réunies sur les hauteurs du cimetière et eurent trois objectifs différens : le palais des Tuileries, l'église Saint-Eustache, la gare d'Orléans (1). Le service des munitions était mal fait et plusieurs fois on expédia des gargousses qui n'étaient point de calibre. Le samedi 27 mai, à sept heures du soir, un bataillon de fusiliers marins, deux bataillons du 74e de ligne, arrivés par le boulevard de Charonne, rompirent à coups de hache le champ-fermage qui protége le cimetière aux environs de la rue de Bagnolet. Des gardiens accoururent au-devant de nos soldats et leur indiquèrent la situation occupée par un groupe de fédérés peu nombreux. Des tirailleurs furent envoyés dans la direction désignée, ils fouillèrent à coups de fusil les parties boisées; nul ne leur risposta, car les gardes nationaux, qui auraient pu se défendre d'arbre en arbre, de tombe en tombe, avaient détalé au plus vite et s'étaient rejetés sur Belleville, en passant par une brèche prudemment ménagée sur la rue des Rondeaux. On retrouva des victuailles et des munitions déposées dans quelques monumens, surtout dans celui du duc de Morny; on s'empara des

(1) « Mon tir est dirigé sur Saint-Eustache et sur la gare d'Orléans, boulevard Hôpital, de façon à faire le plus de dégât à l'interception (*sic*) des boulevards Hôpital et Saint-Marcel et Arago. — Le chef commandant l'artillerie du Xe au Père-Lachaise : Vieulina. » — La signature est peu lisible, et par conséquent douteuse. Cette dépêche est du 25 mai 1871. Elle répondait à la dépêche que voici : « Informez le Père-Lachaise que les obus qu'ils reçoivent ne peuvent venir que de Montmartre; tirez principalement sur les églises, excepté le Xe arrondissement et Belleville et le XIe arrondissement. Le membre du comité de salut public : général Eudes. »

pièces de canon qui n'avaient même pas été déplacées, et ce fut là toute la bataille du Père-Lachaise.

A la Roquette, la nuit fut lourde : les otages couchés à l'infirmerie ne dormirent guère; les 10 prêtres, les 82 soldats de la troisième section, les 42 sergens de ville, les 10 artilleurs de la deuxième, avaient placé leurs sentinelles et veillaient à tour de rôle; on souffrait de la faim, depuis vingt-quatre heures, on n'avait rien mangé. Au dehors, il n'y avait que du silence; la fusillade avait pris fin : surmenés par six jours de lutte, les combattans se reposaient. « Où sont les troupes de Versailles? » se disait-on avec angoisse. Au petit jour, le dimanche 28 mai, le surveillant Latour, qui gardait la porte d'entrée, entendit heurter avec violence; il regarda par son judas et reconnut une compagnie de fusiliers marins, il ne fut pas long à ouvrir, il eut un cri qui peint bien l'état des âmes dans ce moment redoutable : « Enfin! voici la France! » Cinq minutes après, le pharmacien, M. Trencart, qui dormait chez lui épuisé de fatigue, fut réveillé par sa porte qui volait en éclats sous la projection d'un énorme pavé : c'est ainsi qu'il apprit que l'armée française avait enfin et trop tard repris possession de la Grande-Roquette.

Le surveillant Pourche prévint immédiatement le colonel de Plas, qui commandait les marins, de la situation particulière des otages barricadés; sans eau, sans pain, ignorant ce qui se passait, ils devaient être dans un état de souffrance qu'il fallait rapidement secourir. On s'empressa de se rendre dans la cour principale; on cria aux otages de descendre, ils répondirent qu'ils ne descendraient pas. Il y eut là une scène puérile et presque ridicule. Le costume des fusiliers, pantalon, vareuse et béret bleus, était inconnu; pour ces malheureux encore très effarés, tout soldat qui ne portait pas un pantalon rouge était un ennemi. Les marins avaient beau crier : « Vive la France! » montrer leur drapeau tricolore; les prisonniers restaient prisonniers et se disaient comme aux beaux jours des insurrections : « Gardons nos barricades. » Le colonel de Plas comprit cette défiance et fut d'une patience à toute épreuve. On lui demanda son carnet, son revolver, vingt fusils, vingt paquets de cartouches; il ne refusa rien. A l'aide de cordes à fourrage prêtées par des artilleurs, on montait tous ces objets fort rassurans. Cela ne suffit pas encore, et cette comédie se serait peut-être indéfiniment prolongée, si un détachement du 74e de ligne n'avait pénétré dans la cour. La vue du pantalon rouge leva toutes les hésitations; on bouleversa les matelas, on ne fit qu'un bond à travers les escaliers et l'on se donna une sérieuse accolade.

« Et l'archevêque? et M. Bonjean? — Tous fusillés! » Ce fut un cri d'horreur. Les auteurs du crime n'étaient plus là! Où les prendre?

On parla de Vérig, qui s'était bénévolement fait l'exécuteur des basses œuvres de la commune; on savait qu'il demeurait dans la Cité de l'Industrie, vaste ruche ouvrière située au point d'intersection de l'avenue Parmentier et de la rue de la Roquette. On alla chez lui; il y était. On trouva ce terrassier tout pimpant, vêtu d'une cotte et d'une blouse blanches, rasé de frais, souriant et faisant bon accueil aux visiteurs. On le ramena à la prison; son interrogatoire fut sommaire et son procès promptement expédié. On lui mit une camisole de force; d'un coup de crosse dans les reins, on le poussa sur la route que les gens de bien tués par lui avaient parcourue, et, avec une précipitation déplorable, on fusilla cet homme qui savait tant de secrets. On privait ainsi la justice et l'histoire d'un témoin qu'elles n'ont pas remplacé.

François fut plus difficile à découvrir; on le croyait parti et réfugié hors frontière. Il n'avait point quitté Paris. Semblable à un souverain détrôné qui vient la nuit rôder autour de son palais, l'ancien directeur du dépôt des condamnés hantait, pendant l'obscurité, les environs de la Grande-Roquette. *Eheu! quantum mutatus!* plus de ceinture rouge, plus de képi galonné, moins d'eau-de-vie et l'oreille basse. Il fut reconnu par une femme dans une de ces promenades philosophiques où il pesait sans doute le néant des choses humaines; désigné à un sergent de ville, il fut suivi et arrêté au moment où il entrait dans un chantier de la rue des Boulets qui lui servait de gîte. Il fut deux fois condamné comme complice de l'assassinat des otages et du massacre de la rue Haxo. On peut apprécier son repentir par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit à l'un de ses codétenus : « Nous n'avons pas de juges, nous n'avons que des assassins; le jour du châtiment vient à grands pas; il sera égal à leurs crimes et à leurs forfaits. Je vous assure que, si le bonheur veut que je sois présent, je me régalerai, car je serai sans merci. » Le bonheur ne voulut pas qu'il fût présent. Il était impossible de faire grâce à un pareil homme; on l'exécuta le 25 juillet 1872, sur le plateau de Satory.

Le jour même où les otages de la Roquette furent délivrés par les fusiliers marins, le dimanche 28 mai 1871, la commune expira comme elle avait vécu, dans le sang et dans la boue; mais non sans avoir fait à la France une blessure profonde, plus dangereuse cent fois que celle dont l'Allemagne nous a frappés, car elle a atteint et pénétré les œuvres vives de la nation. La flèche était barbelée, elle est restée dans la plaie, qui tôt ou tard se rouvrira. Par un hasard étrange, la commune tomba là même où elle avait pris naissance; semblable à un sanglier qui vient mourir au lancé, elle succomba aux portes mêmes de son berceau, au coin de la rue de la Fontaine-

au-Roi et de la rue Saint-Maur, non loin de cette rue Basfroi où, dans la journée du 18 mars, le comité central, réuni en conseil de guerre, avait pris les dispositions qui lui assurèrent la victoire. La dernière barricade, appuyée d'une soixantaine de fédérés, était commandée, non par un membre de la commune, mais par un clerc d'huissier, nommé Louis-Fortuné Piat; il s'était bien battu et avait prouvé ainsi qu'il ne doit pas être confondu avec Félix Pyat, le dramaturge romantique. Comprenant que la résistance était devenue inutile, sentant l'armée française victorieuse de l'insurrection, Louis Piat arbora un mouchoir blanc au bout d'un fusil et se rendit aux troupes de ligne; il était alors une heure après midi.

Elle avait pris fin, cette horrible guerre, dont la victoire ne déplaçait aucune responsabilité; le gouvernement légal, qui venait de triompher après une lutte de deux mois, terminée par une bataille de sept jours, ressemblait quelque peu à un pompier forcé d'éteindre l'incendie qu'il a laissé allumer par incurie ou par insouciance. Les hommes qui depuis le mois de septembre avaient eu à diriger la garde nationale pouvaient faire un retour douloureux sur eux-mêmes et voir où mènent les compromis avec un peuple armé, surexcité et livré à ses propres instincts. Les uns étaient coupables d'avoir laissé inutiles des forces que l'ennemi aurait dû rencontrer devant lui; les autres, d'avoir oublié la France blessée, la nation envahie et de n'avoir pensé qu'à leurs chimères politiques; tous de n'avoir pas compris qu'en présence de l'Allemagne exigeante, les bras et les cœurs du pays devaient agir de concert, frapper au même point, battre de la même pulsation et dédaigner, comme misérable et honteux, tout ce qui n'était pas œuvre de délivrance. Faute d'abnégation, pour n'avoir pas su s'abstraire de rêveries coupables, pour ne s'être pas inspirée de l'esprit de sacrifice qui seul fait les grandes actions, la population révolutionnaire de Paris et ceux dont elle suivait l'impulsion, ceux qui auraient dû la garder, ont commis un des plus grands crimes que notre histoire ait eu à enregistrer.

Si la révolte fut odieuse et dépassa toute mesure, la répression fut terrible. « Dans ces fautes et ces châtimens collectifs que la raison politique commande, a dit le comte de Serres, il y a toujours forcément plus de malheureux que de coupables. » Les exécutions sommaires faites pendant et après la bataille ont une fois de plus confirmé cette triste vérité. Ce ne fut pas l'équité qui frappa, ce fut la colère. Pendant que les principaux chefs de l'insurrection, munis de faux papiers d'identité préparés de longue main, nantis de l'argent économisé par voie de réquisition, trouvaient de sûrs asiles et passaient la frontière, les besoigneux qui, sous peine

de mourir de faim, s'étaient associés à des actes qu'ils réprouvaient, les affolés qui ne surent résister au courant qui les entraînait, les imbéciles qui, après tant de révolutions triomphantes, crurent au triomphe de la commune, les simples soldats en un mot, tombèrent pour avoir défendu des théories perverses que pas un d'eux n'avait comprises. Les instigateurs de la révolte, réfugiés à l'étranger, ont porté contre la France une accusation de cruauté. Quelques-uns cependant, mus par un sentiment de haine contre leurs anciens complices, ont poussé un cri d'alarme qu'il faut répéter, car il prouve qu'ils n'auraient point été plus clémens que nos soldats. Le journal *la Fédération*, rédigé à Londres par les anciens acteurs de la commune, contient dans son numéro du samedi 25 février 1873 un long manifeste de Léopold Caria, qui fut lieutenant d'état-major dans « la maison militaire » du général Eudes (1). Après avoir longuement détaillé tous les méfaits dont son ancien général et ses anciens amis se sont rendus coupables, Léopold Caria termine son factum en disant : « Ouvriers de Paris, révolutionnaires convaincus, si jamais vous voyez cette engeance revenir dans vos murs pour ressaisir le pouvoir, formez-vous en peloton d'exécution, et feu sans pitié sur tous ces gredins. » Ce conseil n'est pas à retenir; mais il fait comprendre ce que ces gens-là, qui se connaissent bien, pensent les uns des autres.

Le moraliste est moins sévère; à côté des crimes qu'il dévoile, il cherche, sinon l'excuse, du moins l'explication. Il nous semble que la commune est un cas pathologique analogue au mal des ardens, aux épidémies choréiques, aux possessions dont l'histoire du moyen âge nous a conservé le souvenir. Née pendant l'investissement de Paris par les armées allemandes, sous l'influence de la surexcitation, des privations, de la licence des mœurs, des aberrations proclamées et répétées, entretenue et développée par l'abus des boissons alcooliques, cette maladie atteignit son plus haut degré d'intensité après le 18 mars, tourna à la manie raisonnante, à la démence furieuse, à la folie d'imitation jacobine, à la passion homicide, aux besoins de jouissances violentes, à la pyromanie, et fut exploitée par un groupe d'ambitieux déclassés, d'ignorans vaniteux, de cuistres rongés d'envie, qui conduisirent à tous les crimes une population devenue inconsciente de ses propres forfaits.

MAXIME DU CAMP.

(1) Ce Léopold Caria ne paraît cependant pas avoir été un homme bien scrupuleux; dans le même journal, il dit : « Nous, qui avons fusillé les mouchards dans les derniers jours de la commune. » Ceci ressemble singulièrement à un aveu de présence à la rue Haxo.

LA

GRÈVE DES CHEMINS DE FER

AUX ÉTATS-UNIS

I.

LES CAUSES ET L'ORGANISATION DE LA GRÈVE.

L'illustre Macaulay, éclairé par l'expérience et revenu des illusions de la jeunesse, ne partageait pas la prédilection que quelques-uns des libéraux anglais ont montrée et témoignent encore pour les institutions des États-Unis. Si le propre d'un bon gouvernement est de concilier la plus grande somme de sécurité pour les intérêts légitimes avec la plus large liberté pour les personnes, ce problème difficile lui paraissait moins sûrement résolu par la démocratie américaine que par la monarchie constitutionnelle d'Angleterre, malgré son système compliqué de contre-poids, ses règles fondées sur la tradition du passé et ses anomalies. S'appuyant sur les conditions exceptionnelles qui ont favorisé le début et le développement de la confédération américaine, il estimait que le principe de la souveraineté illimitée du peuple n'avait pas encore été soumis à une épreuve suffisante, et il en réclamait une expérience plus complète. A un écrivain américain qui essayait de lui démontrer que l'absence de cet élément de stabilité que l'on trouve dans l'hérédité monarchique n'enlève aux institutions américaines rien de leur efficacité à protéger les intérêts, et

qui invoquait comme preuve la tranquillité intérieure dont les États-Unis avaient joui jusqu'alors, l'illustre homme d'état répondait dans une de ses lettres : « Vous aurez vos Manchester et vos Birmingham, et dans ces Manchester et ces Birmingham il arrivera sûrement que des centaines de milliers d'ouvriers se trouveront quelque jour sans ouvrage. C'est alors que vos institutions seront sérieusement mises à l'épreuve. Partout la souffrance rend l'ouvrier mécontent et impatient de la règle, et le dispose à écouter avidement les agitateurs qui viennent lui représenter comme une iniquité monstrueuse qu'un homme puisse avoir des millions, tandis qu'un autre homme ne peut avoir de quoi manger à sa faim... Il est de toute évidence que votre gouvernement ne sera jamais en état de retenir une majorité mécontente et aigrie par la souffrance. Chez vous, c'est la majorité qui est elle-même le gouvernement, et elle tient absolument à sa merci les riches, qui sont toujours en minorité. Il y aura, j'en ai peur, des spoliations. Ces spoliations ne feront qu'accroître la misère générale, et cette misère produira de nouvelles spoliations. Il n'y a rien pour vous arrêter sur cette pente. J'aperçois dans vos institutions des voiles pour pousser le navire en avant, mais point d'ancre de salut. »

Ces jours d'épreuve, que Macaulay entrevoyait dans un avenir encore lointain, seraient-ils arrivés pour les États-Unis? Au milieu d'un calme apparent et d'une sécurité trompeuse, l'autorité de la loi s'est trouvée soudainement méconnue. De grandes villes sont tombées et sont demeurées, pendant plusieurs jours, au pouvoir de l'émeute triomphante : elles ont été désolées par le pillage et l'incendie; des flots de sang ont coulé. Les autorités municipales, les gouvernemens locaux ont dû confesser leur impuissance à rétablir l'ordre; le gouvernement fédéral lui-même n'y est parvenu que par l'emploi de toutes les forces militaires à sa disposition et la proclamation de la loi martiale. C'est là un spectacle absolument nouveau dans l'histoire des États-Unis, et il y a quelques semaines encore celui qui aurait prédit ces scènes honteuses et sanglantes aurait rencontré en Amérique et en Europe même une incrédulité absolue. Quelles sont donc les causes qui ont préparé et qui peuvent expliquer cette explosion soudaine? Quels élémens inflammables étaient donc réunis pour qu'une seule étincelle ait suffi à allumer un si vaste incendie? Quel a été le véritable caractère des faits dont sept ou huit des états les plus florissans ont été le théâtre? Quelles impressions, enfin, ou fugitives ou durables, ces faits ont-ils laissées dans l'esprit du peuple américain? Ce sont là les questions délicates que nous allons essayer d'éclaircir.

I.

Pendant la lutte entre le nord et le sud, les opérations militaires ont eu pour théâtre exclusif les états qui s'étaient mis en révolte contre l'autorité fédérale : jamais il n'a été au pouvoir de ceux-ci de porter la guerre sur le territoire des états demeurés fidèles à l'Union. La prospérité matérielle de ces états n'a donc point paru atteinte par la guerre civile. Loin de là, les approvisionnemens de toute nature, vivres, vêtemens, chaussures, munitions, nécessaires aux immenses armées que le gouvernement fédéral avait mises sur pied, leur étaient achetés et libéralement payés. Les agriculteurs et les éleveurs de l'ouest, les maîtres de forge et les manufacturiers des états atlantiques ne pouvaient souhaiter un meilleur client que le gouvernement fédéral. Les primes considérables en argent que ce gouvernement et les gouvernemens locaux offraient aux enrôlés volontaires, en attirant sous les drapeaux la plupart des émigrans de nationalité allemande ou irlandaise, diminuaient la concurrence que les ouvriers nationaux pouvaient avoir à redouter de la part de l'émigration européenne, et contribuaient à élever le taux des salaires. Une autre cause, et non moins efficace, d'élévation des salaires résultait de chaque émission nouvelle de papier-monnaie. Le travail, comme les denrées de première nécessité, haussait de prix proportionnellement à la dépréciation constante des assignats américains. La position réelle de l'ouvrier américain ne s'en trouvait pas changée, puisque tout ce qui était nécessaire à la vie augmentait de prix en même temps que son travail ; mais des esprits peu familiers avec les lois économiques qui régissent les sociétés humaines ne s'attachaient qu'au taux nominal de leurs salaires sans tenir compte des conditions transitoires qui le portaient momentanément aussi haut.

Lorsque le rétablissement de la paix eut enlevé aux agriculteurs et aux manufacturiers du nord l'immense débouché que leur avaient offert les achats du gouvernement fédéral, et que les uns et les autres durent aller chercher au dehors les consommateurs que ne leur fournissaient plus les armées de la république, il fallut baisser les prix de vente, réduire les prix de revient et diminuer les salaires. Les ouvriers américains ne se rendirent pas compte que la diminution de tous les objets de première nécessité, pain, viande, vêtemens, combustible, atténuait et compensait pour eux la réduction opérée sur leurs salaires : ils ne s'arrêtèrent qu'au fait matériel de la réduction, et ils en conçurent une irritation profonde. Ils essayèrent d'opposer à la baisse graduelle des salaires

l'obstacle illusoire et décevant des grèves : ils devaient nécessairement succomber dans cette lutte contre une loi inexorable; ils y épuisèrent les économies des jours prospères, et ils en sortirent à la fois plus malheureux et plus irrités.

Leur erreur était d'autant plus excusable que, par une anomalie plus apparente que réelle, certaines industries semblaient échapper à l'application de la loi générale. Dans la pensée de rattacher plus étroitement les uns aux autres les divers membres de la confédération et d'assurer au gouvernement central dans toute l'étendue de cet immense territoire une action plus rapide et plus facile, le congrès avait résolu d'aider par des subventions libérales à la multiplication des chemins de fer. Il fut poussé dans cette voie par les chefs du parti victorieux qui voyaient dans les libéralités du congrès une manne destinée à enrichir leurs créatures et leurs amis. Des subventions en terres et en argent, équivalentes à plusieurs milliards, furent ainsi distribuées en quelques années. Ce fut une fièvre universelle : c'était à qui profiterait des largesses du trésor fédéral et de l'apparente abondance des capitaux qui résultait tant des émissions de papier-monnaie que du ralentissement des opérations commerciales. Pour fournir des rails et du matériel roulant aux chemins de fer que l'on construisait de toutes parts, les hauts-fourneaux et les ateliers de construction de la Pensylvanie travaillaient nuit et jour : pour alimenter les hauts-fourneaux, les charbonnages devaient augmenter leur extraction. Toutes les compagnies charbonnières établies dans le bassin houiller qui s'étend entre la chaîne des Montagnes-Bleues et la chaîne des monts Alleghany acquirent à l'envi de nouvelles concessions, foncèrent de nouveaux puits, et, manquant d'ouvriers, appelèrent à grands frais des mineurs du pays de Galles. Cette période de spéculation désordonnée ne pouvait être de longue durée : parmi ces chemins de fer multipliés sans mesure, quelques-uns ne purent être achevés, le capital ayant été dévoré par l'agiotage sur les titres; d'autres, arrivés au terme de la construction, ne pouvaient être ouverts, faute de ressources pour organiser l'exploitation : à tous, la condition indispensable de l'existence, les transports, manquaient par suite de la paralysie croissante qui frappait le commerce et l'industrie. En effet, à partir de la fin de 1873 pour certaines branches d'industrie, et du printemps de 1874 pour toutes les autres, les derniers vestiges d'activité, qu'on pouvait considérer comme les effets de la vitesse acquise, disparurent complétement, et l'Amérique put mesurer dans toute son étendue et dans toutes ses conséquences le vide que la guerre civile, par une immense destruction d'hommes et de capitaux, avait fait dans la fortune nationale.

Le sud, appauvri, dépouillé, voué à l'anarchie et tenu sous un joug implacable, ne se relevait pas des coups qui lui avaient été portés et n'offrait pas à l'industrie du nord le marché sur lequel elle avait compté. Multipliées à l'excès pendant une période de prospérité, les manufactures, après s'être fait une concurrence meurtrière, succombaient l'une après l'autre et fermaient leurs portes. Les hauts-fourneaux s'arrêtaient, faute de commandes. Les compagnies charbonnières, ne trouvant plus l'écoulement de leurs houilles, réduisaient leur extraction. Elles fermaient quelques-uns de leurs puits : quand l'impossibilité d'abandonner certains puits à l'envahissement du gaz ou des eaux les contraignait à y maintenir des machines en activité, elles diminuaient le nombre des ouvriers ou le prix de chaque travail, et ces mesures ne les affranchissaient pas de la nécessité de contracter des emprunts. Dans les premiers jours de 1877, on évaluait à un demi-million le nombre des ouvriers sans ouvrage et à un autre demi-million celui des ouvriers qui ne travaillaient plus que quelques jours par semaine. Ce qui ajoutait au désespoir d'un grand nombre de familles, c'était que beaucoup d'ouvriers, pendant les jours prospères, s'étaient laissé séduire par les combinaisons des sociétés de construction très nombreuses dans les grandes villes et avaient acquis de petites maisons payables par mois. Bien peu s'étaient libérés : la femme américaine n'est point économe, et les trois cinquièmes des salaires des ouvriers sont absorbés par la consommation des liqueurs alcooliques et du tabac; néanmoins, pendant la période des salaires élevés, les mensualités avaient été régulièrement payées : avec la détresse étaient venus les retards, la déchéance des contrats, l'expropriation, et les familles avaient perdu tout à la fois le foyer qu'elles avaient voulu se créer et l'argent qu'elles avaient inutilement consacré à cette œuvre de prévoyance. Les ouvriers les plus capables et ceux qui avaient conservé quelques ressources retournaient en Europe ou émigraient en Australie, où les gouvernemens coloniaux les conviaient à se rendre par l'offre de primes ou de concessions de terres; 300,000 individus, venus d'Angleterre ou des provinces canadiennes, reprirent le chemin du Canada. Des statistiques officielles constatent que le mouvement d'émigration de l'Angleterre et de l'Irlande vers les États-Unis a complétement cessé depuis dix-huit mois, les départs ayant été plus que compensés par les retours.

Tous les ouvriers n'avaient point ou le courage ou les moyens d'émigrer, et la misère, devenant chaque jour plus générale et plus profonde, amenait à sa suite la démoralisation, le désordre et le crime. Les attentats contre les personnes et les propriétés se mul-

tipliaient dans les grandes villes : les ministres des différens cultes s'accordaient à signaler la sombre et silencieuse fermentation qui s'emparait de la population ouvrière et qui ne pouvait manquer de se traduire par des actes regrettables. La plupart des compagnies charbonnières de la Pensylvanie ayant réduit de 10 pour 100 le prix de la tâche, une grève éclata à la fin de l'automne et se prolongea pendant près de six mois. Les mineurs qui voulaient reprendre le travail étaient assaillis et maltraités; quelques-uns même furent assassinés par des camarades que le sort avait désignés pour cette horrible mission : les magasins, les machines, les bâtimens d'exploitation de plusieurs compagnies furent livrés aux flammes. La force seule mit fin à ce régime de terreur, et le gouverneur de la Pensylvanie, M. Hartranft, jugea qu'un exemple terrible était nécessaire. Il refusa d'user de son droit de grâce pour mitiger les condamnations prononcées par les tribunaux, et onze émeutiers furent pendus le même jour. Le calme se rétablit aussitôt dans toute l'étendue des districts miniers; mais ce calme, résultat de l'intimidation, n'existait qu'à la surface, et un sourd ressentiment couvait au fond des âmes des mineurs.

Malheureusement des influences mauvaises étaient là, toutes prêtes à s'emparer de ces esprits aigris et à leur faire oublier le respect des lois; nous voulons parler des *trades-unions* ou associations par corps de métier, et de *l'Internationale*. La liberté d'association la plus étendue existe aux États-Unis; les lois la reconnaissent, et les mœurs la favorisent. Politique, agriculture, œuvres de science ou de charité, propagation d'un amusement, tout est prétexte à association et à congrès. Si une association se constitue en empruntant les formes du carbonarisme ou de la franc-maçonnerie, en affectant des allures mystérieuses, en imposant le secret sur son but réel et sur ses délibérations, elle est assurée d'un succès rapide; c'est à qui en fera partie : le courtier politique pour consolider son influence, le commerçant pour se créer des cliens, le vaniteux pour acquérir de l'importance et devenir un des dignitaires de la société. Dans un milieu aussi favorable, les associations de corps de métiers ont eu toute facilité pour s'organiser et se propager. Leur introduction en Amérique néanmoins ne date guère que de vingt-cinq ans : ce sont des ouvriers mécaniciens anglais qui en 1851, à la suite d'une grève demeurée mémorable, aimèrent mieux s'expatrier que se soumettre, et importèrent aux États-unis et en Australie les théories et l'organisation qui leur avaient si mal réussi dans leur pays. Ces sortes d'associations se sont répandues rapidement dans tous les états où l'industrie a pris quelque développement, et surtout dans les grandes villes : il n'est point de profession qui n'ait la sienne.

Elles n'ont rien de philanthropique, elles ne se proposent point de venir en aide aux malades, aux nécessiteux, aux infirmes; c'est un rôle qu'elles laissent aux sociétés de secours mutuels et aux œuvres charitables : elles ont pour unique objet l'élévation des salaires, et pour moyen d'action, également unique, l'organisation des grèves.

Les *trades-unions* américaines renchérissent sur les associations anglaises pour le caractère oppressif de leurs règlemens, pour la rigidité avec laquelle elles les appliquent, pour l'étendue des engagemens qu'elles imposent à leurs membres sous la foi du serment. Entrer dans une de ces sociétés, c'est abdiquer d'une façon absolue son initiative et son libre arbitre; c'est s'obliger sous serment à exécuter sur l'heure tout ordre, quel qu'il soit, d'un comité souverain et offrir sa vie comme gage de son obéissance. D'un autre côté, comment refuser d'y entrer lorsque le refus est puni de la proscription? Comme le but à atteindre est de contraindre le manufacturier ou l'entrepreneur à subir les conditions de l'association en le mettant dans l'impossibilité de remplacer les ouvriers qui le quittent, et d'opposer ainsi le monopole de la main-d'œuvre au prétendu monopole des salaires, tout ouvrier qui a conservé la libre disposition de son travail et qui pourrait prendre la place d'un gréviste est un ennemi public. Il y a donc interdiction absolue pour les membres de l'association de travailler à côté d'un ouvrier libre; ils doivent en obtenir le renvoi ou se mettre immédiatement en grève. Une autre règle non moins odieuse est l'interdiction de former aucun apprenti.

Le moyen le plus efficace d'amener une augmentation des salaires est de raréfier la main-d'œuvre, et ce dernier résultat ne peut être obtenu plus sûrement qu'en arrêtant le recrutement d'une profession. Aussi n'y a-t-il point de règle à l'observation de laquelle les comités directeurs tiennent plus rigoureusement la main. Le père lui-même n'ose pas enseigner son métier à son fils, et un manufacturier qui, par bienveillance ou charité, admettrait un enfant dans ses ateliers verrait immédiatement une grève se produire pour exiger le renvoi de cet enfant. Les autorités municipales des grandes villes commencent même à se préoccuper des effets de cette interdiction, à cause du nombre considérable d'enfans et d'adultes sans moyens d'existence et sans profession qu'elles ont à surveiller. Les enfans de la plupart des ouvriers se trouvent sans état et n'ont d'autre ressource que les métiers irréguliers ou peu avouables.

Ce n'est là qu'une des nombreuses objections que les esprits réfléchis commencent à élever contre le despotisme de ces associations, qui ont tous les vices et tous les dangers des monopoles. La

plus forte de toutes, et celle qui est de nature à frapper le plus les Américains, c'est que l'existence des *trades-unions* est un attentat perpétuel contre la liberté humaine. Ces associations disent en effet à l'ouvrier : « Tu m'appartiendras ou tu mourras de faim. Tu travailleras ou tu chômeras à ma volonté. N'espère pas te faire une place à part par ton intelligence, ton application, ton assiduité; moi seule, je réglerai le prix, la durée, les conditions de ton travail. N'espère pas te soustraire à ma loi, car quiconque a du travail à donner te repousserait et serait contraint de te repousser. » C'est après avoir ainsi fait des esclaves de ceux dont elle prétend défendre les intérêts que l'association se retourne vers le capital, et, faisant table rase de la loi de l'offre et de la demande, et des conditions économiques du marché, elle prétend, par la menace de le mettre en interdit et de lui ôter les moyens de remplir ses engagemens, régler sans lui et malgré lui le prix de la main-d'œuvre qu'il devra employer. La société n'est pas moins lésée par cette intervention illégale dans des contrats dont l'essence doit être la liberté, et les *trades-unions* semblent lui dire : « Nous réglerons le prix de toute main-d'œuvre sans tenir compte d'aucune des conditions qui influent sur la valeur du travail, abondance ou pénurie, cherté ou bon marché de la vie, prospérité ou stagnation des affaires. Pour faire prévaloir notre volonté, nous n'aurons égard ni aux intérêts ni aux droits des tiers; nous suspendrons l'exécution des contrats, nous paralyserons une industrie ou toutes les industries, nous arrêterons le mouvement commercial du pays, pour qu'une pression s'exerce au profit de nos exigences. » Qu'est-ce donc, lorsque les violences contre les personnes, les attentats contre la propriété viennent outrager la loi, lorsque la destruction de chemins de fer, l'incendie de fabriques, l'inondation des mines viennent porter atteinte à la richesse nationale? N'est-ce pas dans une démocratie où il n'y a de privilége pour personne, où tous ont les mêmes droits en partage, que l'on doit plus particulièrement se préoccuper des conséquences possibles de ces organisations occultes et sans contrôle qui aboutissent à créer un état dans l'état?

Les Américains invoquent volontiers comme une preuve de l'excellence de leurs institutions les humbles commencemens de quelques-uns de leurs citoyens les plus éminens qui, après avoir débuté dans la vie comme de simples ouvriers et demandé leurs moyens d'existence à un travail manuel, se sont élevés par leurs propres efforts et sont arrivés les uns aux plus hautes magistratures, les autres à des fortunes princières. Ces exemples, si honorables pour ceux qui les ont donnés, si encourageans pour tous ceux qui luttent, ne se renouvelleront plus avec le régime indus-

triel que les *trades-unions* tendent à établir. Ces associations ont pour principe nécessaire l'égalité absolue des salaires pour tous les ouvriers. Elles ne peuvent établir aucune distinction, aucune hiérarchie entre leurs adhérens. Aucun ouvrier ne peut donc se flatter que, par son intelligence et sa bonne conduite, par une habileté supérieure ou une assiduité plus grande, il arrivera à se faire distinguer et à conquérir un salaire exceptionnel; il ne peut davantage espérer qu'en travaillant plus longtemps et plus durement que les autres, en s'imposant des privations, il réunira le petit capital qui lui permettra de jeter un jour les bases d'un établissement. Tous doivent travailler de la même façon, le même nombre d'heures et pour le même prix : le niveau commun sous lequel tous doivent passer s'établit d'après les moins intelligens et les moins laborieux. On peut donc dire de ces associations funestes qu'elles décapitent le travail en refoulant violemment dans les rangs les sujets d'élite devant qui l'avenir s'ouvrirait, et en rendant stériles l'intelligence et la bonne conduite. Quant à la masse des ouvriers, s'ils savaient faire le compte des cotisations qu'ils ont à verser, des dépenses, des privations et des souffrances que les grèves leur imposent, ils reconnaîtraient aisément qu'ils font un marché de dupes en aliénant leur indépendance et leur libre arbitre.

II.

La *Fédération internationale du travail* est, comme les *trades-unions*, une importation européenne. Il ne faut point confondre ses adhérens avec les socialistes proprement dits. Il existe en effet aux États-Unis un certain nombre d'associations qui ont fondé des établissemens et même des communes dont l'organisation se rapproche plus ou moins du phalanstère. Ces associations ont pour organes des journaux et des recueils dont le principal est le *Socialiste américain :* elles se proposent comme objet la réforme ou la transformation de la société actuelle; elles ne touchent ni à la politique ni aux questions industrielles, et gardent le caractère de sectes philosophiques. C'est à ces associations pacifiques et inoffensives que s'applique exclusivement en Amérique la qualification de *socialiste* qui n'emporte avec elle aucune nuance de désapprobation. C'est sous le nom de *communistes* que les Américains désignent les comités, les orateurs ambulans et les journaux qui relèvent de la Fédération internationale du travail.

Cette dernière association, établie vers 1867, sous l'influence de Karl Marx, sur le modèle et comme une auxiliaire de l'Internationale européenne, a dû surtout son développement aux émigrans

venus d'Allemagne et imbus des doctrines matérialistes et révolutionnaires accréditées au-delà du Rhin. Avant son organisation, quelques tentatives avaient été faites pour établir un lien entre les associations ouvrières américaines : une *Union du travail national*, ébauchée à Baltimore en 1866, n'eut qu'une existence éphémère; la *Ligue du travail*, dont le centre est à Washington, s'est montrée trop prudente dans sa direction, trop timide dans ses doctrines pour acquérir une influence sérieuse sur la classe ouvrière : seule, la Fédération internationale, servie par l'ardeur et la persévérance des sectaires qui l'ont fondée, et recrutée par l'émigration européenne, a pris de l'extension. Elle vise à étendre son action sur tout le territoire américain, et dans ce dessein elle cherche à se rattacher toutes les *trades-unions*, non pour les absorber, car elle leur laisse leur existence indépendante, mais pour les soumettre à son influence, leur donner une impulsion commune et les transformer en instrumens. Les *trades-unions*, limitant leur action à la question des salaires, lui paraissent une conception étroite et mesquine, vouée à une œuvre subalterne : elle a des aspirations plus vastes, et prétend à une action plus générale et plus puissante. Les *trades-unions* aspirent à établir un concert entre tous les ouvriers d'une même industrie pour les opposer aux chefs de cette industrie; elle prétend réunir dans un effort commun tous les ouvriers de toutes les professions et de tous les pays, créer une force irrésistible qui impose sa loi à la société entière. Elle se tient en relations constantes et en correspondance régulière avec l'association du même nom qui existe en Europe et dont elle se considère comme une branche. Lorsque, dans les derniers jours de juillet, cinquante ouvriers maçons, engagés à New-York par un entrepreneur anglais, s'embarquèrent pour Londres, où les maçons venaient de se mettre en grève, les délégués de l'Internationale n'épargnèrent aucun effort pour les faire renoncer à leur dessein : ils allèrent jusqu'à leur proposer de leur payer leurs journées tant qu'ils ne trouveraient pas de travail aux conditions offertes par l'entrepreneur anglais. Au même moment, un appel au public, signé de Justus Schwab, de Léander Thompson, et d'autres meneurs bien connus de la Fédération, paraissait dans les journaux. Ce document annonçait l'ouverture d'une souscription en faveur des déportés à la Nouvelle-Calédonie. « Le féroce Mac-Mahon, disaient les signataires, n'est pas rassasié par les flots de sang que les bouchers de l'armée de Versailles ont répandus, le sacrifice de plusieurs milliers de martyrs ne lui suffit pas : il faut que 4,000 de nos frères soient torturés et bâtonnés, tous les jours, pour expier leur dévoûment à une cause sainte. » On invitait donc tous les gens de bien, tous les amis de la justice à protester en envoyant sans re-

tard leur souscription au citoyen Ollivier, à son débit de liqueurs, 94, West Houston street.

Non-seulement l'Internationale tient à justifier son nom et à ne pas devenir exclusivement américaine; mais, pour assurer son recrutement, elle n'hésite pas à faire appel aux sentimens et aux prédilections des émigrans de chaque pays. Ainsi elle est partagée en trois sections qui, tout en obéissant à la même autorité et en recevant la même direction, ont la nationalité pour base, et ont leurs comités et leurs dignitaires distincts. Ce sont la section allemande, la section anglaise, qui comprend aussi les Irlandais et les Américains, et enfin la section bohémienne, qui serait plus justement appelée la section slave, puisqu'elle comprend tous les adhérens de nationalité et d'origine slave, et que les Polonais y ont l'influence prépondérante. Les ouvriers français sont trop peu nombreux aux États-Unis pour former une section à part; ils sont englobés dans la section anglaise.

Les états de l'ouest, où affluent de préférence les émigrans allemands, ont été le berceau de l'Internationale : c'est là aussi qu'elle a pris le développement le plus rapide et qu'elle compte le plus grand nombre d'adhérens. Chicago paraît être sa capitale : c'est là du moins que siége le comité directeur, dans lequel les trois sections sont également représentées. La Fédération fait de grands efforts pour s'étendre dans les états riverains de l'Atlantique; mais elle y a trouvé le terrain occupé dans toutes les villes industrielles par les *trades-unions* ou par les sociétés de secours mutuels, et dans la Nouvelle-Angleterre, elle a eu à lutter contre le sentiment religieux.

Le premier caractère de l'Internationale, en effet, est d'être profondément hostile à toute idée religieuse; elle ne s'en prend point à une communion en particulier, elle repousse indistinctement toutes les formes et toutes les sectes du christianisme, et proscrit toute espèce de culte. Les livres de Büchner, abrégés, commentés et réimprimés à l'infini, sont son évangile, le matérialisme est sa philosophie, l'athéisme est sa foi religieuse.

Le second caractère de l'Internationale est de rejeter au second plan les questions politiques, et de les subordonner complétement aux questions économiques. Le congrès, par la délégation qu'il tient de la nation, règle souverainement toutes les questions de l'ordre politique : il doit assumer et exercer la même souveraineté dans l'ordre économique. La souveraineté nationale, dont il est le représentant et le mandataire, n'a point de limite; on ne saurait lui opposer aucune loi, aucune institution comme soustraite à son action. Le législateur s'est contenté jusqu'ici de faire des lois pour assurer la jouissance et la transmission de la propriété et du capital : il a

le droit et le devoir de faire des lois pour en régler la répartition. Le premier pas à faire, pour arriver à la transformation de la société, est d'obtenir une loi qui limite l'extension de la propriété immobilière, et qui, par l'application de l'impôt progressif, limite et arrête l'accumulation des capitaux et de la richesse mobilière entre les mêmes mains, en les rendant improductifs pour les détenteurs. Le second pas, qui consommera la révolution sociale, sera de faire rentrer toute propriété, tout capital, toute industrie dans le domaine de l'état, qui en réglera l'exploitation dans l'intérêt de la collectivité, et en répartira les produits. Comment arriver à cette transformation sociale, et faire modifier les lois qui régissent la propriété? Il faut, en premier lieu, entretenir et rendre incessante la guerre contre le capital, afin de restreindre les profits de celui-ci et même, s'il se peut, le rendre improductif. Il faut, en second lieu, par l'union de tous les ouvriers, faire pénétrer dans les législatures des états et jusque dans le congrès des travailleurs qui y professent et y fassent prévaloir les doctrines de la Fédération. Il faut donc que les ouvriers se dégagent de toute affiliation avec les vieux partis politiques, pour constituer un parti nouveau et indépendant, le *parti des travailleurs*. Dans les colléges où ils ne seront pas assez forts pour emporter l'élection, ils mettront des conditions à l'obtention de leurs suffrages, et ils exigeront l'engagement de voter pour certaines mesures.

Ainsi est né le « parti des travailleurs, » qui a déjà fait son apparition dans plusieurs des états de l'ouest et qui va essayer de jouer un rôle dans les élections législatives de cet automne. L'organisation en est activement poussée dans les grands centres; elle est calquée sur l'organisation ordinaire des partis aux États-Unis. Les adhérens d'un même quartier se réunissent et font choix d'un délégué; la réunion des délégués de quartier constitue le comité métropolitain qui désigne les candidats municipaux, et délègue un de ses membres au comité général de l'état, lequel reçoit directement et transmet les instructions du comité central ou dirigeant. Il est pourvu aux dépenses des comités et aux frais de déplacement des délégués au moyen des cotisations mensuelles de tous les adhérens. Les cotisations que les ouvriers américains paient pour les diverses associations dans lesquelles ils s'engagent finissent par absorber une partie assez importante de leur salaire; mais c'est la dépense qu'ils acquittent le plus exactement, et ils ne font pas le compte du capital que représentent, au bout de quelques années, ces contributions improductives.

Il n'est point de parti, aux États-Unis, point d'association un peu étendue, point d'œuvre de quelque importance qui ne soit représentée dans la presse par quelque organe spécial. La *Fédération*

internationale ne pouvait manquer d'avoir des journaux : l'un des principaux est *l'Étendard du Travail*, rédigé à New-York par un Irlandais nommé J.-P. Mac-Donnell ; mais le plus répandu est le *Travail*, fondé récemment pour être l'organe officiel du parti des travailleurs, et placé sous la direction d'un des membres du comité central, Stephen Pearl Andrews. Pour faire juger de l'esprit de ce journal, il suffira de faire connaître comment il a apprécié les événemens dont les États-Unis viennent d'être le théâtre. Dans un « avertissement à nos concitoyens, » M. Andrews déclare que « notre forme actuelle de civilisation est absolument finie, » que le travailleur n'y peut obtenir justice, mais qu'il est résolu à remettre les choses en ordre, coûte que coûte. Il y a eu un malentendu entre les soldats et les ouvriers, mais ce malentendu ne peut être de longue durée, parce que le soldat est recruté parmi les travailleurs ; il est le travailleur en armes, et il fraternisera avec les travailleurs aussitôt qu'on lui aura fait toucher le fond de notre civilisation, et démontré qu'elle est à bout. Si les riches et les grands de ce monde sont bien avisés, ils se hâteront de restituer au gouvernement son rôle de providence sociale « avant que le règne du sang arrive, » car New-York renferme tout ce qu'il faut « pour renouveler en huit jours toutes les horreurs de la révolution française. » Dans un autre article, un certain Madox, qui est également un des coryphées de l'Internationale, s'adresse aux miliciens et leur demande quand ils cesseront de massacrer les travailleurs et « de s'acquitter de la triste besogne que le capital attend d'eux et pour laquelle il les paie. » Les hommes qu'ils ont tués sont « des martyrs qui se sont offerts en holocauste pour la patrie. » Ils seront vengés, car le temps des réformes par la voix du scrutin est passé. Il faudra étouffer le monstre, c'est-à-dire le capital, pour lui faire lâcher prise.

Il n'est point de lecteur français pour qui ces beaux raisonnemens et ces menaces à l'adresse de la société ne soient de vieilles connaissances. On croit lire une traduction de quelque journal de 1848.

Nous venons de faire connaître l'état de détresse du plus grand nombre des ouvriers américains, et les influences dangereuses qui étaient à l'œuvre au sein de ces masses aigries par la souffrance ; la grève des ouvriers des chemins de fer fut l'étincelle qui détermina l'explosion.

III.

L'industrie des chemins de fer, aux États-Unis, traverse une crise dont quelques chiffres suffiront à faire mesurer l'intensité : du 1er janvier au 30 juin 1877, la déchéance a été prononcée contre quinze compagnies ayant un capital actions de 47 millions de dol-

lars et un capital obligations de 85 millions de dollars, et la mise en vente de leurs lignes a été ordonnée; il a été procédé, dans la même période, à la vente des lignes de trente-deux compagnies précédemment déchues, dont le capital actions s'élevait à 50 millions de dollars et le capital obligations à 75 millions de dollars; enfin, seize compagnies avec un capital actions et obligations de plus de 150 millions de dollars ont été mises sous séquestre, et leurs lignes sont exploitées pour le compte de leurs créanciers. Indépendamment de ce capital de 2 milliards de francs qui est ou perdu ou gravement compromis, on n'évalue pas à moins de 3 milliards la dépréciation qu'ont subie les titres des compagnies qui n'ont pas encore succombé. Cette déplorable situation est le résultat tout à la fois de la stagnation de l'industrie manufacturière et de la concurrence désespérée que les compagnies se sont faite pour attirer à elles les transports qui ne suffisaient plus à les alimenter toutes. La plus importante source de trafic pour les chemins de fer est la distribution dans la région de l'ouest des produits européens qui sont débarqués dans les grands ports, et des produits de l'industrie américaine, concentrée presque tout entière dans les états riverains de l'Atlantique. En retour de ce qu'il reçoit de ces états, l'ouest expédie du bétail vivant et des produits agricoles pour l'alimentation des grandes villes, des céréales et des salaisons pour l'exportation. Les compagnies qui ont pour tête de ligne un des grands ports ont dû chercher à relier leurs chemins avec les villes importantes de l'ouest, Saint-Louis, Louisville, Cincinnati, Columbus, Indianapolis, Chicago, qui sont les entrepôts de tout le bassin du Mississipi. Pour atteindre ce but, elles ont multiplié les embranchemens; elles ont acheté ou affermé toutes les lignes qui pouvaient servir à leur dessein ou qui pouvaient être utilisées par leurs concurrens. Ainsi se sont formés les grands réseaux que les Américains désignent sous le nom de *trunk lines*, parce qu'ils se ramifient comme des troncs puissans qui étendent leurs branches dans toutes les directions. Quatre réseaux dépassent tous les autres en importance : le premier, en commençant par le sud, est le *Baltimore et Ohio*, qui dessert le Maryland, la Virginie occidentale et l'Ohio, et qui, par deux embranchemens, atteint d'un côté Washington, la capitale de la confédération, et de l'autre Chicago, en traversant Pittsburg, centre de la production minière et métallurgique de la Pensylvanie. On trouve ensuite, en remontant vers le nord, le *Central-Pensylvanien*, dont la tête de ligne est Philadelphie, et dont la prospérité devait sembler à l'abri de toute atteinte, si l'on considère le nombre et l'importance des charbonnages et des hauts-fourneaux qu'il met en relation d'une part avec la vallée du Mississipi, et de l'autre avec les états atlantiques. L'*Érié* dessert l'état de New-Jersey, partage avec le Central-

Pensylvanien les transports de la région houillère, et relie New-York aux ports du lac Érié, à Buffalo, l'un des grands entrepôts du commerce des grains, et au Canada. Enfin le *New-York-Central* couvre de ses embranchemens le centre et le nord de l'état de New-York, se relie aux lignes de la Nouvelle-Angleterre, et, longeant la frontière canadienne, atteint Chicago, le port de cette mer méditerranéenne qui s'appelle le lac Michigan. Un cinquième réseau, le *Boston, Albany et Hoosac*, dessert le Massachusetts et les autres états de la Nouvelle-Angleterre et prolonge sa ligne principale jusqu'à la région des lacs; mais, bien qu'alimenté par Boston et par quelques autres ports qui ne sont pas sans importance, ce réseau a moins d'élémens de trafic parce qu'il n'atteint pas la vallée du Mississipi. Les produits manufacturés de l'Europe à destination de l'ouest et les produits agricoles de l'ouest à destination de l'Europe peuvent prendre encore une sixième voie : le réseau canadien, qui met la navigation du Saint-Laurent en relation directe avec Chicago et avec tous les ports établis sur ces lacs immenses qui séparent les États-Unis du Canada. Ainsi chacun des grands ports situés sur l'Océan-Atlantique peut être considéré comme la base d'un immense éventail dont les branches vont toucher les principaux entrepôts de l'ouest : chacun de ces entrepôts est, à son tour, la base d'un autre éventail dont les branches couvrent la vallée du Mississipi. Cet exposé doit faire comprendre combien de voies diverses desservent les relations commerciales entre l'Europe et l'intérieur des États-Unis, et comment, lorsqu'une grève ou un cas de force majeure vient à entraver ou à interrompre l'exploitation sur un réseau, il suffit à une compagnie d'emprunter une ligne ou un embranchement du réseau adjacent pour maintenir la circulation des voyageurs et des marchandises. C'est cette possibilité qui, dans les premiers mois de l'année, avait permis à la compagnie Boston, Albany et Hoosac de résister victorieusement aux exigences de ses mécaniciens, et qui a déterminé les organisateurs de la grève du mois de juillet à attaquer simultanément toutes les compagnies.

Les grands réseaux avaient reconnu la nécessité de mettre fin à la guerre désastreuse qu'ils se faisaient les uns aux autres et d'arriver à l'établissement de tarifs uniformes, ne fût-ce que pour pouvoir supprimer les traités particuliers et les avantages secrets par lesquels ils ne s'assuraient des transports qu'en sacrifiant le plus clair de leurs bénéfices. L'obstacle à une entente était toujours venu des prétentions de la compagnie Baltimore et Ohio, qui faisait valoir que Baltimore est de trois cents milles plus rapproché de la vallée du Mississipi que les ports de Philadelphie et de New-York, et qui demandait qu'on lui tînt compte de cet avantage. Enfin, sous le coup d'une impérieuse nécessité, une conférence eut lieu à New-

York, dans les premiers jours de 1877, entre les présidens et directeurs de quatre des grands réseaux, et, au moyen de concessions mutuelles, un arrangement fut conclu. Il fut convenu que des tarifs uniformes seraient appliqués aux marchandises sur tous les réseaux, qu'il serait fait une masse commune des expéditions à destination de l'ouest effectuées par les diverses têtes de ligne, que la distance de New-York à chacune des grandes villes de l'ouest servirait de base pour évaluer les frais de transport acquis à la compagnie qui transporterait la marchandise, et que la recette nette serait répartie entre les quatre réseaux dans la proportion suivante : New-York-Central et l'Érié, chacun 33 pour 100; Central-Pensylvanien, 24 pour 100; Baltimore et Ohio, 10 pour 100. Un homme d'une grande expérience en matière d'exploitation, M. Albert Fisk, fut choisi, de commun accord, pour présider à l'exécution de cet arrangement et régler la répartition des dépenses et des recettes. Il fut décidé, en outre, que des négociations seraient ouvertes avec le Boston, Albany et Hoosac et avec le Grand-Central-Canadien pour les déterminer à entrer dans le syndicat, qui commença à fonctionner avec le mois de mars.

La constitution de ce syndicat, qui détermina aussitôt la conclusion d'arrangemens analogues entre les principales lignes de la vallée du Mississipi, eut pour conséquences immédiates le relèvement des tarifs, la dénonciation de tous les traités particuliers dont les derniers ont pris fin le 31 juillet, et la réalisation d'importantes économies obtenues en diminuant le nombre des trains, en réduisant la vitesse et en portant au double la longueur des trains de marchandises, enfin en restreignant le personnel. Toutes ces mesures, vues d'assez mauvais œil par le public, jetèrent l'alarme parmi les employés des chemins de fer, qui prévirent, non sans raison, que la réduction de 10 pour 100 dans les salaires appliquée par quelques compagnies ne tarderait pas à être décidée par toutes les autres, et qui commencèrent à se consulter sur la conduite à tenir.

Deux grandes associations embrassent la presque totalité du personnel attaché à l'exploitation des chemins de fer. La première en date et en importance est la Fraternité des mécaniciens conducteurs de locomotives (*Brotherhood of locomotive engineers*). Fondée en 1863, cette association a commencé par être simplement une société de tempérance et de secours mutuels, et, à ce double titre, ses débuts ont été favorisés et encouragés par les compagnies : elle a singulièrement dévié du but de son institution. D'après les statuts, les candidats à l'admission doivent avoir vingt et un ans révolus, savoir lire et écrire, être de bonne conduite et d'habitudes tempérantes, et avoir au moins une année de service comme méca-

niciens en pied. Les nègres et les hommes de couleur sont formellement exclus, comme ils le sont, du reste, de toutes les associations ouvrières américaines. En échange des cotisations assez fortes qu'elle perçoit, la Fraternité fait assurer la vie de chacun de ses membres, elle les secourt en cas de blessure ou de maladie, et elle sert une pension aux veuves; mais les statuts disposent que le sociétaire qui se retire volontairement ou qui est frappé d'exclusion ne peut rien réclamer du montant des cotisations qu'il a versées : il perd le bénéfice de l'assurance contractée à son profit, et sa veuve n'a rien à prétendre. Cette clause attache les mécaniciens à l'association par un lien indissoluble, car aucun d'eux ne peut songer à reconquérir sa liberté au prix du sacrifice qui lui serait imposé : elle les met en même temps à la merci d'un comité irresponsable. En effet, si le mécanicien qui s'engage dans une grève sans l'assentiment préalable du comité exécutif n'a droit à réclamer aucune assistance, le refus de s'associer à une grève ordonnée ou sanctionnée par le comité exécutif est un cas d'exclusion. La lutte contre les compagnies est devenue l'objet principal de l'institution, et l'assistance mutuelle n'est plus qu'un accessoire. L'association embrasse l'universalité des chemins de fer américains : chaque réseau a été partagé en plusieurs divisions, les mécaniciens d'une même division forment une loge qui a à sa tête un chef électif; les chefs de loge désignent à leur tour les membres du comité exécutif qui est investi d'un pouvoir discrétionnaire. C'est ce comité qui décide sans appel s'il y a lieu d'accepter ou de repousser les modifications apportées par les compagnies dans leurs règlemens de service ou dans la rémunération des mécaniciens, qui sanctionne ou désapprouve les mesures proposées par les chefs de loge contre une compagnie, qui ordonne les grèves et en fixe la date, qui statue sur les propositions des compagnies, qui prononce l'amende ou l'exclusion contre les réfractaires, enfin qui règle et surveille l'emploi des fonds de l'association. Le président actuel du comité exécutif, un nommé Arthur, n'a pas craint de dire dans une enquête, au commencement de cette année, qu'il lui suffirait de lever le doigt pour qu'à l'instant, dans toute l'étendue des États-Unis, tous les mécaniciens quittassent leur locomotive sans même achever les parcours commencés. L'association dispose de fonds assez considérables. Le traitement des mécaniciens varie de 90 à 120 dollars par mois, et le chiffre de la cotisation est élevé ; aussi y avait-il dans la caisse sociale, à la fin de 1876, près de 9 millions disponibles pour les secours ou pour une grève. Le nombre des sociétaires est d'environ 14,000, répartis entre 192 loges.

La seconde association, de formation beaucoup plus récente, est l'Union des hommes des chemins de fer (*Train men Union*), qui

comprend les agens inférieurs de l'exploitation, les chauffeurs et les gardes-freins dont les salaires varient de 50 à 60 dollars par mois, les aiguilleurs et hommes d'équipe : les conducteurs des trains n'en font pas partie, parce qu'ils sont considérés comme attachés au service commercial et parce que, leurs fonctions n'exigeant aucun apprentissage et aucune expérience pratique, ils peuvent être trop aisément remplacés. Cette association a été fondée par un chauffeur renvoyé du service de la compagnie du Fort-Wayne, nommé Ammon, et par un garde-frein de la compagnie de l'Érié, nommé Barney Donahue. Elle est calquée sur les *trades-unions* des diverses industries, et a, comme elles, pour objet essentiel l'organisation des grèves.

Dès que le rétablissement de la bonne harmonie entre les grandes compagnies eut éveillé les inquiétudes de leurs agens, et avant même qu'aucune réduction des salaires fût annoncée, des conférences eurent lieu à Baltimore entre les délégués du Baltimore et Ohio, du Central-Pensylvanien, du New-York-Central et de l'Érié, sur la conduite à tenir vis-à-vis des compagnies syndiquées. Les avis ayant été partagés, la décision fut remise à une nouvelle conférence, qui fut convoquée à Pittsburg et dans laquelle une grève générale fut décidée en principe. L'adhésion définitive des loges fut donnée, et les détails d'exécution furent arrêtés dans une dernière conférence tenue à Jersey-City, au mois de mai dernier. L'échec des grèves essayées à la fin de l'hiver dans la Nouvelle-Angleterre et sur la ligne du Potomac ayant démontré le peu de chances de succès d'une attaque isolée, toute grève partielle fut absolument condamnée comme un gaspillage des fonds sociaux. La grève devait être générale, afin de mettre les compagnies dans l'impossibilité de se venir en aide les unes aux autres. Cette grève générale aurait lieu, de toute façon, dans les premiers jours de l'automne, soit pour faire abandonner toute réduction de salaires qui viendrait à être annoncée par une compagnie, soit pour obtenir le rétablissement des salaires au taux de 1874. Toute réduction des salaires qui pourrait se produire dans le courant de l'été devrait être acceptée en silence jusqu'à ce que le comité central eût envoyé ses instructions. L'automne est en effet la saison où le trafic des chemins de fer américains devient le plus actif : c'est après la moisson et le battage des grains que les états de l'ouest commencent à expédier vers les côtes de l'Océan les produits de leurs récoltes et font en retour leurs acquisitions et leurs commandes. C'est aussi l'époque des grands transports de charbon pour les approvisionnemens d'hiver. Les promoteurs de la grève générale calculaient que l'interruption du service au moment où le

fret est le plus abondant et où les recettes sont les plus fortes atteindrait gravement le crédit et les ressources des compagnies, et que la suspension de tout le commerce d'exportation des États-Unis causerait dans les affaires une perturbation assez grande pour déterminer de la part de tous les intérêts lésés une pression irrésistible sur les administrations de chemins de fer.

L'interruption soudaine des relations commerciales entre les états de l'ouest et les états atlantiques était donc le levier dont les comités comptaient se servir, et pour que cette interruption fût immédiate et complète, tout en compromettant le moins grand nombre possible d'agens, il fut résolu que la grève commencerait au centre même de chacun des grands réseaux, aux points de rencontre des embranchemens les plus importans, et qu'elle s'étendrait ensuite aux grands centres de l'ouest; les agens employés sur les lignes secondaires, beaucoup moins productives que les autres, continueraient leur service afin d'alimenter la caisse sociale par leurs cotisations. Les points d'attaque désignés furent les villes de Martinsburg et de Cumberland pour le Baltimore et Ohio, Pittsburg et Reading pour le Central-Pensylvanien, Hornelsville pour l'Érié, Albany pour le New-York-Central. Il suffit de jeter les yeux sur une carte des chemins de fer américains pour se convaincre que l'interruption du service dans les gares de ces cinq ou six villes suffisait pour arrêter l'exploitation de tous les chemins de fer dans les états riverains de l'Atlantique. Tout en faisant entrer les souffrances du commerce dans leurs calculs, les comités reconnaissaient la nécessité de ne pas tourner violemment l'opinion publique contre eux, et surtout de ne pas donner ouverture à l'intervention des autorités fédérales. Il fut donc décidé que la grève serait limitée au service des marchandises, qui serait suspendu partout à la fois, mais qu'aucune interruption ne serait apportée dans le service des voyageurs ni dans le transport des malles, qui fait l'objet de contrats entre les compagnies et l'administration des postes. Ce plan fut communiqué dans tous ses détails au comité exécutif de la Fraternité des mécaniciens, qui l'approuva et promit que les mécaniciens s'associeraient à la campagne contre les compagnies.

Le programme arrêté dans la conférence de Jersey-City a reçu une exécution complète, hormis en un point important, la date fixée pour la grève. La patience a manqué à une partie des coalisés. La compagnie Baltimore et Ohio ayant annoncé qu'une réduction de 10 pour 100 serait opérée sur le salaire de ses agens à partir du 1er juin, la plupart des autres compagnies suivirent cet exemple, en fixant la date de la réduction, les unes au 1er juillet, les autres au 15 juillet. Les agens du Baltimore et Ohio avaient donc en perspective de subir la réduction pendant trois ou quatre mois avant que

l'on agît : ils ne s'y résignèrent point. Ils demandèrent et obtinrent des autres sections de l'Union des chemins de fer que la grève fût avancée et fixée au 16 juillet, date à laquelle les agens de toutes les compagnies se trouveraient atteints par la même réduction. Seul, le comité exécutif des mécaniciens refusa son concours en déclarant qu'il ne croyait pas au succès d'une campagne entreprise avant l'automne.

L'impulsion était donnée, et ce refus n'arrêta point les organisateurs de la grève. L'Union des chemins de fer, enivrée par le rapide développement qu'elle avait pris, avait hâte de faire l'épreuve de ses forces. Toutes les loges se montraient pleines d'ardeur : les agens de la ligne de Pittsburg, Pan-Handle et le Fort-Wayne, de la ligne du Michigan méridional, et de la ligne riveraine des lacs (*Lake shore Railroad*), avaient assuré les agens des grands réseaux de leur coopération. Les agens du réseau Ohio et Mississipi avaient fait savoir qu'ils seraient prêts aussitôt que la compagnie aurait terminé la paie mensuelle, c'est-à-dire pour le 21 juillet ou le 23 au plus tard. On était donc assuré de pouvoir arrêter, en deux ou trois jours au plus, tout le mouvement commercial de dix ou douze états, sur un territoire triple de celui de la France. Le succès parut certain; l'ouverture de la grève demeura fixée au 16 juillet, et les instructions furent partout envoyées dans ce sens. Le plus profond mystère avait couvert les démarches et les délibérations des loges : le secret des résolutions prises fut gardé avec une discrétion merveilleuse. Un incident qui aurait pu mettre les compagnies en éveil passa inaperçu. Le 30 juin, l'un des organisateurs de l'Union des chemins de fer, Barney Donahue, se présenta avec quelques autres délégués des chauffeurs et des gardes-freins de l'Érié chez le directeur de l'exploitation, dans le but de réclamer contre la réduction annoncée pour le 15 juillet. La réclamation fut repoussée. Prenant alors la parole, Donahue déclara, en présence de l'ingénieur en chef, qu'une grève était inévitable, et que, si la compagnie poussait les agens à bout par son obstination, les voies seraient détruites et les gares incendiées. Cette menace, considérée comme une vaine fanfaronnade, ne fut pas prise au sérieux : avant qu'un mois se fût écoulé, des propriétés d'une valeur de 200 millions avaient été détruites par les flammes.

On vient de voir comment la grève des chemins de fer fut préparée et organisée; il nous reste à en raconter les incidens, et à montrer comment l'intervention de l'Internationale lui fit prendre un développement inattendu et en changea le caractère.

CUCHEVAL CLARIGNY.

LA

LÉGISLATION CRIMINELLE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

II [1].

LA PÉNALITÉ.

I.

La dureté qu'affecte notre vieille procédure criminelle, et qui ne s'était tant soit peu atténuée qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, se retrouve, mais avec une expression plus prononcée, dans notre ancienne pénalité. Si autrefois le juge se montrait inflexible envers l'accusé, pour le coupable il devenait cruel et impitoyable; il édictait des peines que lui avaient léguées les temps barbares, et il s'obstinait à les appliquer malgré l'adoucissement des mœurs et les enseignemens de l'Évangile. C'est que la justice a été comme l'église : elle resta attachée à ses vieux usages, elle garda une langue par bien des mots surannée, elle maintint des pratiques qui avaient perdu leur signification véritable parce qu'elles ne répondaient plus à l'état de la société. La pénalité sous l'ancien régime finit par être fort en arrière du progrès des idées. La justice revêtit sans doute dans la suite des années des formes de plus en plus régulières, mais elle semble avoir ignoré que l'équité devait être son idéal. Elle poursuivit un but, la punition du coupable, mais ce cou-

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

pable, elle ne sut point toujours équitablement en caractériser le degré de culpabilité. Le salutaire principe de l'égalité devant la loi demeure absent de notre vieille législation criminelle; si la peine se mesurait à la gravité du crime, elle se mesurait aussi à la condition de celui qui l'avait commis. Ce n'est qu'en certains cas, et exceptionnellement, que l'on commença à se conformer à la règle morale qui veut qu'on n'ait pas, dans le jugement des coupables, des poids différens pour peser des méfaits identiques. La balance de la justice semblait affolée pour les uns, faussée pour les autres, et le juge, au lieu de consulter simplement la direction du fléau, jetait les yeux sur les plateaux et estimait celui qui trébuchait d'autant plus chargé que le crime qu'il s'agissait de peser avait pour auteur un homme plus misérable.

D'ailleurs le même crime n'amenait pas toujours ceux qu'on en accusait devant le même juge. Les tribunaux variaient suivant la condition des prévenus et des plaignans bien plus que suivant la nature du délit ou du crime. Il y avait le tribunal de droit commun, et le tribunal d'exception et de privilége. Sous l'ancien régime, c'était à qui, parmi les gens ayant quelque avoir, échapperait au droit commun et se ferait admettre dans la classe des privilégiés. Il en était en cela de la justice comme des impôts et des droits attachés à la terre. On tenait à ne pas être justiciable des tribunaux qui connaissaient des affaires du vulgaire, affaires civiles comme affaires criminelles. Les nobles, accusés de crime, faisaient porter leur cause directement au parlement, et les affaires qui touchaient au point d'honneur entre gentilshommes eurent une juridiction spéciale à la *Table de marbre;* le clergé avait ses tribunaux, dont relevaient les clercs et dont la jurisprudence différait de celle des cours laïes. Mais on alla plus loin : des individus obtinrent, à raison de leur condition, de plaider, tant en demandant qu'en défendant, devant certains juges et d'y faire évoquer les causes où ils étaient intéressés. C'est ce qui avait lieu en vertu des lettres dites de *committimus.* Le roi autorisait ainsi des privilégiés à se soustraire à la justice ordinaire pour se faire juger par une justice exceptionnelle, celle des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, et l'abus de ces lettres, déjà en usage au commencement du XIVe siècle, devint tel qu'un siècle plus tard on dut en restreindre et en régler l'emploi. On ne permit plus d'accorder de pareilles lettres en matière de haute police et de grand criminel, mais alors on recourut aux *commissions royales,* commissions judiciaires spéciales qui se multiplièrent à dater du XIVe siècle et enlevaient les accusés à leurs juges naturels. On vit ces commissions reparaître avec quelques modifications sous les noms de *chambre ardente, chambre de l'arsenal;* les juges qui y siégeaient étaient choisis tout exprès. A la différence

de ce que les parties voulaient obtenir par les lettres de *committimus*, l'institution des commissions royales était beaucoup moins en faveur des accusés qu'en faveur de l'accusation. On privait ainsi le prévenu de plusieurs des garanties qu'il aurait trouvées devant la juridiction ordinaire. De tels tribunaux furent le produit d'un redoublement de sévérité. Aussi les voit-on souvent établis pour le cas de crime de lèse-majesté ou pour des affaires dans lesquelles on redoutait quelque haute influence, quelque puissante intervention. Louis XI employa ces commissions à porter des coups terribles à la féodalité. Mais il en fut d'une semblable institution comme il en avait été de la procédure inquisitoriale : elle ouvrit la porte à des abus crians et suscita de légitimes protestations.

Au reste la royauté, parce qu'elle se regardait comme l'origine de toute justice, s'affranchit sans cesse des devoirs qu'impose l'équité, et elle substitua fréquemment sa volonté arbitraire à l'action régulière des tribunaux qui prononçaient en son nom. Ayant le droit de grâce et donnant des *lettres de rémission, de pardon, d'abolition, de respit*, qui pouvaient suspendre une procédure, le roi se considéra comme ayant le droit d'infliger une peine, de son propre mouvement, sans l'intervention de la justice, peine exécutoire sur un simple ordre émané de lui par ce qu'on appelait une *lettre de cachet*. D'ailleurs le devoir du monarque était de prendre les mesures nécessaires à la sûreté de l'état, ce qui semblait impliquer le droit de faire emprisonner arbitrairement, même les plus grands personnages; les princes du sang n'étaient pas exceptés et se trouvaient parfois exposés davantage à l'application de ce principe, véritable loi des suspects, bien que beaucoup moins généralisée qu'elle le fut pendant la terreur. Quand on entre dans la voie de l'arbitraire, les abus ne se font point attendre; c'est ce qui arriva pour les lettres de cachet; dès le XVIe siècle elles étaient l'objet des réclamations des états-généraux. Ainsi, en une foule de cas, on s'éloigna de plus en plus du principe d'égalité devant la loi, les mêmes règles n'étant pas appliquées à l'instruction de tous les délits et les crimes de même nature. Suivant le rang des individus, leur influence, leur position, ils furent justiciables, pour des causes identiques, de tribunaux différens, et purent même être condamnés à des peines par l'arbitraire de la volonté royale ou l'ordre des ministres, qui se substituaient à elle.

Pareille inégalité reparaissait dans la pénalité. J'ai dit que ce n'était pas seulement la nature du délit ou du crime qui motivait le genre du châtiment, que c'était encore la condition du coupable; c'était en même temps celle de la personne envers laquelle le délit, le crime avait été commis. Ainsi l'inégalité ou plutôt la variété admise pour la procédure et qui résultait de la différence des juridic-

tions où l'inculpé était jugé, s'observait également pour la pénalité. En principe, le châtiment devait être plus ignominieux et plus cruel pour les coupables d'une condition réputée vile et méprisable. On semblait avoir été déjà frappé de cette observation que font deux criminalistes éminens, MM. Faustin Hélie et Chauveau Adolphe, à savoir « que la peine de mort, et cela est aussi vrai d'autres peines afflictives, perd son efficacité exemplaire, à mesure qu'elle sévit sur la classe la plus dépravée et la plus redoutable des malfaiteurs. » Partant on s'imaginait, en ajoutant à l'horreur du supplice, à la sévérité du châtiment, compenser pour l'homme adonné au crime ce que la peine perdait sur lui de puissance préventive. Celui qui avait mené une vie criminelle ou que sa condition misérable et précaire exposait à une plus grande perversité était regardé comme devant encourir davantage les rigueurs de la loi.

Cette idée s'introduisit d'autant plus facilement chez les magistrats que les classes supérieures avaient jadis pour les classes inférieures un souverain mépris. Le gouvernement regardait peu à l'existence d'un homme de rien, et il était plus préoccupé de faire respecter l'autorité que d'observer les droits de l'humanité. Le gentilhomme, même criminel, inspirait un reste de considération : il en était de son supplice comme de celui du prêtre convaincu de quelque odieux attentat; on le considérait presque comme une atteinte au respect que le caractère de ce coupable devait inspirer. Voilà pourquoi on exigea généralement qu'une dégradation solennelle précédât l'exécution du gentilhomme et celle du prêtre; elle avait pour effet de les retrancher de l'ordre, de la caste à laquelle ils appartenaient et de les ramener à la condition commune. Quand en Espagne, en 1621, on exécuta don Rodrigue Calderon, ancien favori du duc de Lerme, le bourreau, avant de s'acquitter de son sanglant ministère, lui demanda pardon. Calderon l'embrassa et le baisa deux fois au visage. L'exécuteur avait une sorte de honte de porter la main sur un homme appartenant à la noble race des hidalgos. Cela rappelle que, lorsque le gouvernement de Venise fit mettre à la torture, avant de le faire décapiter, le célèbre condottiere Carmagnola, qui avait naguère glorieusement servi la cité de Saint-Marc, le bourreau n'osa pas toucher à un bras qui avait sauvé la république et lui fit brûler la plante des pieds. On en agissait effectivement dans l'application de la question comme, depuis la fin du XIVe siècle, on en agit pour les supplices. Quoiqu'en France des hommes de toute condition, gentilshommes comme manans, aient été mis à la torture dans des procès criminels, tandis qu'en Italie et en Espagne les nobles n'y pouvaient être appliqués, sauf les cas de crimes énormes et infamans, on était chez nous dans l'usage, à ce que fait remarquer le jurisconsulte Jousse, de ne pas condamner aussi facilement

à la question les personnes nobles et d'un état distingué que celles qui étaient de condition vile et roturière.

Mais le prestige que gardaient les gens de qualité, même au pied de l'échafaud, sous le poids d'une condamnation capitale encourue pour un crime, s'effaça promptement avec les progrès du sens du juste et du droit. Après que l'autorité royale eut fait d'éclatans exemples de seigneurs qui désolaient et rançonnaient le plat pays, qui se permettaient sur les voyageurs et les passans, sur leurs sujets, toutes sortes d'exactions, les juges royaux se montrèrent sans pitié pour les nobles qui persistaient à mener cette vie de brigands; l'on ne voulut plus reconnaître dans l'auteur d'un guet-apens ou de quelque autre horrible méfait l'homme de qualité; il fut assimilé à un vil malfaiteur. « Pour les crimes qui méritent la mort, écrit Loisel, dans ses *Institutes*, le vilain sera pendu et le noble décapité; toutefois où le noble serait convaincu d'un vilain cas, il sera pendu comme le vilain. » Ajoutons que ce ne fut pas seulement la pendaison à laquelle s'exposait le noble qui se ravalait à la condition des infâmes, tous les genres de supplice auxquels ceux-ci se voyaient condamnés pouvaient lui être appliqués, et ce principe fut de bonne heure mis en vigueur, car au temps même où l'on tolérait du seigneur envers ses sujets des actes que la justice royale punit sévèrement plus tard, on ne distinguait guère dans les exécutions sommaires qui se faisaient des brigands, entre le gentilhomme et le roturier. Les *cotereaux*, les *brabançons*, les *écorcheurs*, les *malandrins* et toutes ces bandes de routiers qui portaient partout le meurtre et le pillage, causaient un tel effroi qu'on ne songeait guère à réclamer pour ceux qui avaient été pris autre chose que la punition des larrons. Dans l'intérêt de la sécurité publique, on avait mis ceux-ci hors la loi, et déjà Beaumanoir, au XIIIe siècle, refuse aux voleurs de grands chemins le bénéfice du droit d'asile. Le vol et des délits analogues, mais non la fausse monnaie, entraînèrent donc pour le gentilhomme la pendaison, comme pour le vilain.

A mesure que la noblesse se ruina davantage par ses folles dépenses, sa dissipation, son goût effréné pour le jeu, les cas de gentilshommes exécutés comme de vils malfaiteurs furent de plus en plus communs, les dettes et la débauche ayant conduit au crime et de là au gibet bien des gens de qualité. Au XVIIe siècle, les deux assassins de l'infortunée marquise de Ganges, qui étaient ses deux beaux-frères, furent condamnés par le parlement de Toulouse à être rompus vifs : il est vrai qu'ils ne le furent que par contumace; mais les exemples ne manquent pas de gentilshommes bien et dûment roués. En 1722, on rouait à Paris un gentilhomme nommé de La Roche, qui avait été page du maréchal d'Estrées et faisait partie

d'une bande d'assommeurs affiliée à celle de Cartouche. C'était, il est vrai, au temps de la régence, quand une démoralisation avouée avait gagné la haute société. Un descendant d'une des plus illustres maisons des Pays-Bas, celle des Montmorency-Nivelle, à laquelle appartenait le fameux comte de Horn, décapité en 1568, avec le comte d'Egmont, nous fournit un autre exemple du supplice des vils malfaiteurs infligé à un homme de qualité. Le comte Antoine-Joseph de Horn, dont l'histoire nous est rapportée dans les *Mémoires du baron de Pöllnitz* et le *Journal de l'avocat Barbier*, avait, de complicité avec un prétendu comte de Mille ou Milly, assassiné dans le cabaret de l'*Épée de Bois*, près de la rue Quincampoix, un courtier porteur d'actions de la banque de Law. La famille du comte de Horn supplia le régent de commuer la peine de la roue, à laquelle l'assassin avait été condamné (1), en celle de la décollation, alléguant que le supplice ignominieux empêcherait les filles de son sang d'être chanoinesses de Flandre. Le régent fut inexorable, parce que, au dire de Barbier, le crime avait fait tort au système et à la liberté des associations, — en sorte que le comte de Horn et son complice expirèrent sur la roue en place de Grève. Antérieurement au XVIe siècle, on laissait parfois au gentilhomme coupable de quelque forfait le privilége de ne pas périr de la mort des vilains et d'avoir la tête tranchée; mais on faisait précéder l'exécution de formalités infamantes qui rabaissaient le supplicié au niveau des vils malfaiteurs. Ainsi, sous Charles VI, en 1391, nous voyons un gentilhomme du Limousin nommé Mérigot Marchès, qui, quoique sujet du roi de France, avait combattu du côté des Anglais, condamné par le prévôt de Paris comme traître, meurtrier, larron, à être traîné sur une claie et promené dans une charrette de porte en porte de la ville, à son de trompe, avant d'avoir la tête tranchée aux Halles. Par une autre marque d'infamie dont l'histoire nous offre de nombreux et de célèbres exemples, le corps du gentilhomme traître à son roi fut après l'exécution pendu au gibet. C'est ce qui se pratiqua pour le cadavre de Jean de Montaigu, après qu'il eut été décapité, et pour le cadavre de son successeur, Pierre des Essarts, qui subit le même sort. Tout le monde sait qu'on infligea pareil outrage à la dépouille de Coligny

La peine variant suivant la qualité du coupable, elle devait *a fortiori* varier suivant le rang de la victime ou de l'offensé. Les principes de subordination et de respect envers les supérieurs, si strictement établis sous l'ancienne monarchie, voulaient que le crime prît d'autant plus de gravité que l'offensé, que la victime,

(1) On trouve de curieux détails sur cette affaire dans l'appendice que M. Émile Campardon a joint au *Journal de la régence* de Jean Buvat, dont on lui doit la publication.

étaient entourés de plus de considération, étaient revêtus de plus d'autorité. La législation criminelle contemporaine reste fidèle à ce principe en punissant plus le parricide que l'homicide ordinaire. Jadis, se rendre coupable d'un crime envers la personne de son maître, d'un prêtre, d'un prince et surtout du roi, c'était mériter un châtiment bien autrement sévère que celui que pouvait entraîner le même crime à l'égard d'un homme du commun.

II.

Les habitudes judiciaires que je viens de passer en revue eurent pour conséquence de faire adopter une sorte d'échelle de pénalités répondant aux divers degrés de culpabilité, tels que les concevait le préjugé du temps. Cette échelle n'avait pas du reste cessé d'être admise, mais elle se modifia et se compliqua dans le cours des siècles. De bonne heure, les légistes distinguèrent deux grandes catégories de méfaits, les délits et les crimes. On institua pour les punir des châtimens d'ordre différent. De même, entre les crimes, on établit des divisions qui en marquaient le degré de gravité. On distingua les peines capitales, les peines corporelles afflictives et infamantes, les peines afflictives non corporelles mais infamantes, et les peines purement infamantes. Je ne déroulerai pas ici la longue et horrible liste de châtimens que comprenaient ces divisions, et dont le seul exposé remplirait un volume; je m'arrêterai simplement à quelques-uns d'entre eux qui me fourniront l'occasion de caractériser l'esprit de l'ancienne pénalité.

Ce que j'ai dit précédemment fait comprendre pourquoi la peine de mort était singulièrement prodiguée. A force de vouloir effrayer le malfaiteur, on en était presque revenu à l'impitoyable dureté du code de Dracon et de la loi des douze tables. La coutume, qui était dans le principe la règle constante du juge, introduisit une pénalité de plus en plus rigoureuse et fit prononcer la peine de mort contre le meurtre ou homicide avec guet-apens et préméditation, contre l'homicide simple, le rapt, le vol domestique, la banqueroute frauduleuse, et souvent avant le XVIIe siècle contre le faux témoignage (1), l'adultère de l'homme, l'inceste, la bigamie, l'attentat aux mœurs; il était en outre des catégories entières d'attentats qui, bien que de gravités fort différentes, exposaient à subir le dernier supplice. Au premier rang des crimes qui emportaient la peine capitale se plaçait le crime de lèse-majesté.

(1) On condamna encore à être pendu pour faux témoignage au siècle dernier. L'avocat Barbier, rapportant une de ces condamnations arrivée en 1755 et qui avait étonné, dit : « Cela est rare, et cette exécution, qui a été sérieuse, apprendra à ne point se mêler d'affaires qu'on ne connaît pas sur des mauvais conseils. »

A partir du XIVe et du XVe siècle, l'autorité royale ayant repris en partie, par l'abaissement et la dépossession de la puissance seigneuriale, le caractère auguste et presque sacré qu'avaient la personne et la volonté des empereurs romains, on revint, en ce qui touchait les attentats contre le monarque, à l'ancienne doctrine sur le crime de lèse-majesté. Sous le régime féodal, ainsi que le remarque un savant historien allemand qui a donné un tableau complet de nos vieilles institutions, W. Schæffner, le crime de lèse-majesté se confondait avec celui de félonie, c'est-à-dire avec un manquement grave aux devoirs nés du contrat féodal; il entraînait à ce titre la confiscation des biens et la mort. Mais quant à la protection accordée par la loi à sa personne contre les attentats de ses sujets, de ses vassaux, le suzerain n'était pas placé dans une situation différente de celle du seigneur. Les progrès de la monarchie absolue, le principe de la souveraineté de droit divin conduisirent à faire du roi un être à part, une image de Dieu qui représente, ainsi que le dit le jurisconsulte Jousse, dans le gouvernement de ses états, l'autorité que Dieu exerce dans le gouvernement de l'univers, et, pour ce motif, le crime de lèse-majesté devait être regardé comme abominable. « Entre les crimes humains, écrit le vieux criminaliste Charondas le Caron, dans ses annotations à la *Somme rurale*, le premier et qui mérite plus griefve et atroce punition est celui de lèse-majesté, car d'autant plus que la personne du roy doit être sacrée sainte et vénérable envers les sujets comme le lieutenant de Dieu en son royaume, etc. » Et, comme on ne séparait pas la personne du roi de son autorité, on arriva à comprendre dans le crime de lèse-majesté toute atteinte et tout préjudice portés à l'autorité royale, tout trouble de nature à nuire au bon ordre de l'état, à la personne et aux fonctions des magistrats et de ceux en général qui représentaient le pouvoir souverain. Cette extension abusive du sens du mot s'était déjà produite au temps des empereurs romains, et, grâce à l'élasticité de la définition du crime de lèse-majesté, on arma le pouvoir des châtimens les plus terribles contre ceux qui tenteraient de le combattre, de lui résister. Cependant on ne pouvait sans une monstrueuse injustice frapper avec la même rigueur impitoyable le régicide et le simple insubordonné, le conspirateur et l'imprudent qui avait laissé échapper quelques paroles injurieuses contre le prince. On fit donc des distinctions; on établit deux classes dans les crimes de lèse-majesté ou, comme on disait, deux chefs. Les crimes du premier chef, qui se partageaient eux-mêmes en deux catégories, comprirent le meurtre ou tentative de meurtre du prince et de sa famille et les attentats contre la souveraineté et la sûreté de l'état. Au second chef répondaient les offenses et les préjudices à l'honneur et à l'autorité du roi; dans cette classe vinrent se placer

des crimes qui ne ressemblent guère à celui de lèse-majesté, la falsification du sceau royal, la levée arbitraire d'impôts, la fabrication de poudre de guerre et de canons sans permission du roi, même le péculat et la concussion. Les crimes du premier chef impliquaient la peine capitale et la confiscation des biens, mais la mort n'était pas nécessairement prononcée contre les crimes du second chef. Le législateur épuisa toutes ses rigueurs contre la première classe des crimes de lèse-majesté au premier chef; ils entraînèrent, en vertu d'une ordonnance de Louis XI, demeurée en vigueur jusqu'à la révolution, la même peine pour les complices et les non-révélateurs que pour l'auteur principal.

Malgré ces distinctions, on voit que la peine de mort planait toujours sur la tête de quiconque faisait opposition aux volontés si souvent capricieuses des gouvernans. Tous les crimes que nous appelons aujourd'hui politiques pouvaient entraîner la peine de mort. La haine d'un ministre, la vengeance d'un prince, la perfidie ou la malveillance d'un rival puissant vous exposait à une accusation de crime de lèse-majesté. Les exemples abondent dans notre histoire de condamnations capitales contre des malheureux dont le gouvernement avait intérêt à se débarrasser, qu'il sacrifiait à la rancune d'une faction ou d'un homme en crédit. Ai-je besoin de rappeler la condamnation à mort d'Enguerrand de Marigny, victime sous Louis X de la haine de Charles de Valois et des barons; celle de l'avocat-général Jean Desmarets, livré en holocauste au parti qui avait pris momentanément le dessus sous Charles VI; celle du surintendant des finances, Jacques de Samblançay, lâchement sacrifié à la vengeance de la mère de François Ier; enfin l'inique supplice de l'infortuné Lally. L'accusation de lèse-majesté était un moyen imaginé en vue d'épouvanter quiconque serait assez imprudent pour tenter de renouveler contre la royauté ces guerres et ces rébellions si communes au temps de la féodalité, et ce moyen, presque tous les souverains de l'Europe y recoururent. Partout on déploya la même rigueur; de plus, la sentence rendue pour crime de lèse-majesté donnait immédiatement lieu à une proscription, car elle s'étendait aux enfans et aux père et mère du condamné; on les bannissait du royaume. A Milan, on alla jusqu'à les mettre à mort. Le crime était regardé comme imprescriptible et pouvait être poursuivi même après le décès du coupable.

Dans le cas de lèse-majesté au premier chef, comme dans celui d'hérésie et de sacrilége, on en vint à faire le procès au cadavre de l'accusé, et l'on condamna sa mémoire; c'était là un vieil usage. Déjà au xe siècle, nous voyons Étienne VI faire faire au cadavre de son prédécesseur, Formose, un procès, parce que ce pape avait, avant son élection, changé de siége épiscopal; le corps de Formose

fut décapité et jeté dans le Tibre, comme l'étaient dans l'ancienne Rome les corps des suppliciés après avoir été exposés aux gémonies. Cette procédure ridicule autant qu'odieuse persistait au XVIIe siècle. En 1604, un commis du ministre Villeroy, nommé Nicolas Lhote, prévenu d'avoir transmis au roi d'Espagne le secret des délibérations du conseil royal, se noya dans la Marne comme il cherchait à fuir. Son corps fut retrouvé et porté au Châtelet de Paris, où il fut embaumé; on lui fit son procès, et le mort fut condamné à être traîné sur une claie, la face contre terre, puis tiré à quatre chevaux. En 1723, le Châtelet imaginait de faire faire encore le procès à un mort, un prisonnier du For-l'Évêque tué dans une lutte avec les archers qui le voulaient transférer d'une chambre en une autre. Le cadavre fut condamné à être traîné sur la claie et pendu et exécuté par arrêt de la Tournelle en place de Grève.

Malgré l'iniquité qu'il y avait à faire retomber sur les enfans le crime du père, et sur le père le crime du fils, iniquité qui inspirait déjà ces belles paroles au jurisconsulte Callistrate, consignées au Digeste : *Crimen vel pœna paterna nullam maculam filio infligere potest*, il ne s'est pas écoulé beaucoup plus d'un siècle depuis qu'en France on frappait ainsi l'innocent. Sur les conclusions du procureur-général du parlement, un arrêt ordonna au père, à la mère et à la fille de Damiens de quitter pour toujours le royaume, *à peine de mort s'ils y sont rencontrés*. On enjoignit aux frères et sœurs du condamné de changer de nom. Un arrêt conçu à peu près dans les mêmes termes avait été rendu contre les parens de Ravaillac. Cette réversibilité du châtiment d'une génération à l'autre n'était toutefois admise que pour l'attentat de lèse-majesté au premier chef.

Quand il s'agissait de protéger la personne du prince et des siens, on se croyait tout permis, on faisait taire tout sentiment d'humanité et même d'honneur; on acceptait comme preuve suffisante le seul aveu du criminel contre la maxime consacrée : *Nemo auditur perire volens*, l'on recevait des dépositions qui auraient été reprochables en d'autres causes, même celles des personnes infâmes. Le seul dessein d'accomplir le crime manifesté par quelque acte extérieur suffisait pour motiver une condamnation, et l'on se contentait pour la prononcer de simples indices réputés alors preuves. Ainsi l'avait établi une ordonnance de Louis XI, dont la soupçonneuse tyrannie ne croyait jamais trop faire pour mettre sa vie à couvert. Disons-le pourtant, en étendant aux enfans la condamnation du père, en s'en prenant au cadavre, en violant les lois de l'humanité et du bon sens pour les crimes de lèse-majesté, on restait dans l'esprit de la justice des temps passés; on renchérissait sur le préjugé, persistant encore de nos jours, qui fait retomber sur une famille la honte, même l'infamie d'un de ses membres, et qui a sa raison dans des

phénomènes d'hérédité souvent observés. Lorsqu'un noble était déclaré coupable de quelque grand crime, l'arrêt déclarait en même temps que ses enfans étaient déchus de la noblesse, que son nom serait supprimé, ses armoiries brisées. On ordonnait parfois que ses bois et ses forêts fussent coupés, comme on disait, à hauteur d'infamie, que ses châteaux fussent rasés. C'est ainsi qu'il fut procédé à l'égard du maréchal d'Ancre. On livrait aux flammes la maison où le criminel était né, comme souvent aussi ses restes et ses cendres étaient jetés au vent. On voulait que la honte qui pouvait rejaillir sur toute la famille vînt s'ajouter à la terreur du supplice pour retenir sur la pente du crime. On espérait que l'affection paternelle arrêterait celui sur lequel la menace de la mort était sans effet.

Du moment que le crime de lèse-majesté était si rigoureusement puni, on ne pouvait se montrer moins inexorable envers l'hérésie, la magie, le blasphème, le sacrilége, car c'étaient autant de crimes de lèse-majesté divine; un attentat contre l'autorité de Dieu ne devait pas être moins châtié qu'un attentat contre l'autorité du prince. Il était même juste de le punir davantage, puisque Dieu est au-dessus de l'homme. L'église l'avait bien compris, et c'était pour ce genre de crime qu'elle réservait toutes ses rigueurs, alors qu'elle se montrait moins sévère que la justice séculière quand il s'agissait de crimes d'ordre purement temporel. Aussi est-ce à l'église que les tribunaux laïques empruntèrent plusieurs des peines excessives, qu'ils infligeaient aux crimes de lèse-majesté divine et humaine. En effet, l'église punissait le complice d'un assassinat à l'égal de l'assassin même; elle rendait celui qui avait donné l'ordre de frapper un autre responsable de la mutilation ou du meurtre consommé par celui qui avait ainsi excédé les limites de son mandat. Elle voulait que le dernier supplice fût infligé à celui qui se révoltait contre son autorité spirituelle, contre ses décrets infaillibles, qui servait les démons au lieu de servir le Christ. De là une pénalité terrible contre les hérétiques, contre les magiciens; ils étaient condamnés à périr dans les flammes, et, lorsque la justice royale se chargea d'instruire, après avoir pris l'avis et les conclusions de l'autorité ecclésiastique, les procès d'hérésie, de magie et de sorcellerie, elle appliqua la même pénalité. Les cours laïques, aussi bien que les officialités, ne cessèrent de sévir contre tout ce qui tenait aux maléfices et aux sortiléges. Au XVIe siècle, les bûchers s'élevèrent par milliers, non-seulement en France, mais en Allemagne, et aussi bien dans les pays protestans que dans les pays catholiques. On assimila même aux œuvres de magie la divination et l'art de tirer des pronostics. On finit par proscrire l'astrologie, qui avait joui, au XIVe et au XVe siècle, d'une grande faveur, malgré les défenses de l'église; mais on se montra moins rigoureux à l'égard

des astrologues qu'envers les magiciens. Charles IX et Louis XIII se bornèrent à édicter l'amende arbitraire et la prison contre ceux qui se mêlaient de prédire l'avenir et composaient ou imprimaient des almanachs renfermant des prophéties. L'accusation de magie n'en demeurait pas moins redoutable, et la trop célèbre histoire d'Urbain Grandier en fait foi. Au XVIIIe siècle, tandis que l'impiété courait les salons et les petits soupers, un acte public de sacrilége et l'exercice de la magie dans les campagnes exposaient encore à la peine capitale. Le procès du malheureux chevalier de La Barre le démontre.

Les peines qu'entraînait le crime ou plutôt les crimes de lèse-majesté divine avaient, plus que les autres, conservé ce caractère symbolique, forme détournée du talion qui aux temps barbares appartenait à presque tous les châtimens. Ainsi la peine du feu signifiait que celui qui était rejeté par la société chrétienne comme indigne devait à tout jamais disparaître. Les peines portées contre les blasphémateurs gardèrent jusqu'à la fin une telle physionomie. Les ordonnances de saint Louis, de Philippe de Valois, de Charles VII, sur les blasphémateurs édictent contre eux un châtiment destiné à atteindre l'organe par lequel le crime a été commis, et au XIVe siècle la même peine fut appliquée tantôt à ceux qui avaient parlé irrévérencieusement du roi, tantôt à ceux qui s'étaient rendus coupables d'un mensonge ou d'une escroquerie. En vertu de ces ordonnances, on coupait la lèvre au blasphémateur; on lui perçait la langue avec un fer rouge; mais d'ordinaire on graduait ce mode de châtiment. Celui qui ne s'était rendu coupable de blasphèmes que pour la première fois n'était pas si cruellement traité : l'on n'imita pas la sévérité de saint Louis, blâmée au reste par le pape, et qui faisait marquer avec le fer chaud pour un simple blasphème; c'est seulement à la cinquième récidive que le supplice fut infligé, le coupable avait la lèvre supérieure coupée; à la sixième, on lui coupait l'inférieure, et à la septième, on lui coupait la langue. Ces mutilations étaient encore consacrées par la législation à la fin du XVIIe siècle, mais elles n'étaient appliquées que pour des cas de blasphème d'une nature si épouvantable qu'on les pouvait assimiler à des sacriléges. Ainsi nous voyons, en août 1523, un arrêt du parlement de Paris condamner pour blasphèmes exécrables un individu à être brûlé au marché aux pourceaux, après avoir eu la langue percée et avoir fait amende honorable dans un tombereau aux immondices devant l'église Notre-Dame. Une ordonnance du 20 mai 1681, renouvelant en partie les dispositions d'une ordonnance de François Ier, veut que le militaire qui a juré le nom de Dieu ou de la Vierge ait la langue percée d'un fer chaud. En 1766, le chevalier de La Barre, envoyé au supplice sous l'inculpation de paroles impies et de traitement sacrilége d'une image sainte, eut la langue

pareillement percée avec un fer chaud avant d'être décapité. Au temps où la foi n'avait rien perdu de sa primitive vivacité, on rencontre des pénalités aussi cruelles contre les blasphémateurs dans toute l'Europe, notamment en Espagne, à Naples, en Allemagne, dans les Pays-Bas.

La religion était donc protégée par une législation pénale aussi sévère, aussi cruelle que celle qui protégeait l'autorité souveraine. Cette législation n'empêcha pas cependant au XVIe siècle l'hérésie de faire des prosélytes, de gagner les esprits, et au XVIIIe l'incrédulité d'éteindre la foi dans les âmes. Les mesures violentes peuvent momentanément effrayer, refréner les manifestations de l'opinion, elles ne sauraient la détruire, quand cette opinion a des racines vivaces ou profondes. L'opinion se cache pour un temps; elle n'en vit pas moins, elle se propage d'une manière souterraine, elle s'ingénie en mille moyens pour échapper aux poursuites, et il arrive un jour qu'elle s'empare du pouvoir ou le force de compter avec elle, parce que les défenses qui le protégeaient, quoique debout et solides en apparence, ont été minées et sont incapables de résister à quelque grand choc.

III.

Sous l'ancienne monarchie, l'autorité judiciaire avait toute latitude pour réprimer les diverses sortes d'attentats et de délits. La loi ne lui dictait pas aussi strictement qu'elle le fait aujourd'hui la peine à infliger; c'était seulement la coutume qui avait consacré la plupart des peines que le juge prononçait. Les légistes, en compilant ces coutumes et y associant des données prises dans le Code théodosien et le Digeste, avaient composé des manuels, des traités destinés à guider le magistrat pour le choix du châtiment qu'ordonnait la sentence; mais en fait, depuis que la justice royale s'était substituée presque partout à l'ancien mode de jugement par les pairs, l'arbitraire des peines que consacrait le droit romain sous les empereurs était le principe accepté, et de même que la sévérité du châtiment prononcé dépendait entièrement de la volonté du sénat ou du caprice du prince, sous la monarchie absolue elle dépendait du magistrat qui représentait le roi. Au XVIe siècle, un criminaliste fort estimé de son temps, Imbert, écrivait dans sa *Pratique judiciaire :* « Aujourd'hui les peines sont arbitraires en ce royaume, » et son commentateur, Bernard Automne, ajoute au siècle suivant : « Lorsqu'une peine est arbitraire et laissée à déclarer à l'office du juge, celui-ci peut condamner le criminel à mort. » Donc toute latitude était laissée en fait au tribunal; quelle que fût la nature du crime ou du délit, si le juge estimait qu'il méritât un châtiment des plus rigoureux et tout à fait exemplaire, il pouvait envoyer le coupable

au supplice. Les ordonnances royales, il est vrai, édictèrent certaines peines, certaines punitions pour des délits et des crimes déterminés, et restreignirent ainsi la liberté laissée au magistrat; mais outre que le tribunal, en vertu du principe de l'arbitraire de la peine, pouvait toujours tourner la loi, ces ordonnances ont été rarement assez catégoriques pour enchaîner absolument la décision du juge dans le choix de la peine. Aussi Jousse, au XVIIIe siècle, présente-t-il encore les peines comme étant arbitraires; seulement il n'avance pas, comme Imbert, qu'elles le sont *toutes*, il dit *presque toutes*. Cet arbitraire de la peine avait sa véritable source dans la législation barbare qui subsistait en partie à l'époque féodale. La peine devait varier originairement pour un même crime parce qu'elle dépendait entièrement de la demande de la partie qui poursuivait la réparation de l'offense; c'était celle-ci qui indiquait le genre de châtiment qu'elle réclamait pour sa vengeance. Les juges pouvaient toutefois en ordonner une moindre et ne faire droit que partiellement à la demande. Pareil système a existé chez divers peuples de l'antiquité, à Athènes notamment.

On le voit, il n'y avait point en France, sous l'ancien régime, de droit pénal proprement dit : il n'existait qu'une procédure criminelle; les peines n'avaient point été réglées et rigoureusement déterminées par la loi. Sous ce rapport, selon la remarque de M. A. Du Boys, la France était avant 1790 fort en arrière de l'Allemagne, où dès le commencement du XVIe siècle la célèbre ordonnance de Charles-Quint, dite la *Caroline*, avait établi un corps de pénalité. Chez nous on avait fini par admettre que la justice étant rendue par des juges qui représentaient le roi, ils devaient avoir le droit d'instituer et d'appliquer les peines de leur propre autorité. On se borna à restreindre quelque peu cette autorité, à limiter çà et là l'arbitraire du juge, mais il n'en demeurait pas moins le fondement du système pénal. Or une telle doctrine était absolument contraire à l'établissement raisonné et équitable de la pénalité. En effet, si le législateur ne veut pas se perdre dans des définitions abstraites et des principes généraux trop vagues pour servir de base à la distinction des diverses catégories de crimes et de délits, c'est par la nature des peines édictées qu'il classe ces crimes et ces délits, et du moment que les peines sont abandonnées au caprice du juge, il n'y a plus de classification possible, toute systématisation précise de la pénalité disparaît.

Si l'arbitraire des peines présentait de graves inconvéniens, s'il donnait la faculté d'accroître outre mesure les rigueurs que méritait le coupable, il avait en revanche l'avantage de permettre dans la pratique un adoucissement à la sévérité de la coutume ou de la loi.

En un temps où le jugement par jury avait disparu, où il n'existait pas de code pénal ayant introduit les *circonstances atténuantes*, c'était le juge seul qui appréciait la plus ou moins grande culpabilité du prévenu. Disposant en quelque sorte de la peine, il la pouvait graduer suivant les circonstances qui modifiaient la culpabilité de l'acte, circonstances de lieu, de temps, de qualité, de quantité, d'intention et, comme on disait, d'accoutumance. C'est ce que note, dans sa *Somme rurale*, Boutillier. Le célèbre jurisconsulte part d'ailleurs de ce principe empreint d'humanité, mais auquel furent loin de se conformer tous les tribunaux sous l'ancien régime, à savoir : « Combien que tousjours doit la peine estre entendue en la moins aspre partie par le juge, car, selon le sage, justice sans miséricorde est trop dure chose, et miséricorde sans justice est trop lasche chose. » Dans la pratique, surtout au siècle dernier, on se relâcha souvent de la sévérité excessive qui avait été apportée à la répression de certains crimes et de certains délits; on le put à l'aide de l'arbitraire de la peine, sans violer la légalité. On se conforma aux progrès de l'opinion qui enlevait une partie de leur caractère criminel à des actes auparavant châtiés avec une extrême rigueur. Tel fut le cas pour les attentats de lèse-majesté au second chef, pour les crimes de magie et de sorcellerie dont la raison faisait enfin comprendre l'inanité. Mais la puissance de la tradition, qui imposait le maintien d'une pénalité cruelle et outrée, devait toujours faire redouter au prévenu de comparaître devant le tribunal, aussi espérait-il plus dans l'impunité que favorisait l'opinion que dans la clémence des juges. Il arrivait alors ce qu'il advient sous un régime douanier excessif, quand les prohibitions sont très multipliées et les droits d'entrée exorbitans : la fraude se fait sur une grande échelle; on n'est pas retenu par la crainte d'être pris comme contrebandier, parce que les profits de la fraude sont considérables. Lorsqu'une pénalité rigoureuse frappait une foule de manifestations, aujourd'hui permises, de la pensée et de l'activité humaine, l'homme trouvait dans la complicité de l'opinion des profits de tout genre à braver la justice, et il se faisait moins scrupule d'en enfreindre les défenses qu'il ne l'eût fait, si celle-ci se fût bornée à punir un petit nombre d'actes dont chacun peut s'abstenir sans réduire beaucoup sa liberté.

IV.

On vient de voir sur quels principes reposait la pénalité sous l'ancien régime. Examinons maintenant les châtimens en eux-mêmes et le degré de cruauté et de raffinement qu'on y avait apporté. L'arbitraire laissé au tribunal permettait, comme il a été remar-

qué, d'augmenter presque indéfiniment l'atrocité du supplice, et l'imagination n'est pas demeurée en reste pour inventer des tourmens. Les mœurs d'ailleurs étaient encore au XVIe et au XVIIe siècle singulièrement dures, tout en étant polies, et l'on ne péchait pas par excès de sensibilité. On ne s'apitoyait pas sur un criminel qui souvent avait fait d'autant plus peur que la police étant insuffisante, on avait été plus exposé à être sa victime. De là l'abus de la peine de mort. En outre des crimes déjà énumérés auxquels elle était appliquée, on la prononçait encore avant le XVe siècle pour de simples vols, s'il y avait double récidive, même pour de simples actes de violence. Le mode le plus ordinaire de donner la mort était la pendaison, supplice adopté par le motif que la vie est ainsi plus promptement anéantie, et aussi parce que l'exécution est plus facile, car, si l'on n'avait pas toujours sous la main un glaive bien affilé pour trancher la tête, on avait au moins une corde pour la passer au cou du coupable !

Les Romains exécutaient par strangulation le criminel de haute trahison, mais l'exécution se faisait dans la prison et par un autre procédé que celui qui prévalut chez nous. A la fin du XIIIe siècle, ainsi qu'on le voit dans Beaumanoir, la pendaison était le supplice appliqué à la grande majorité des crimes, tels que meurtre, trahison, homicide, viol, incendie, etc., et l'on ajoutait souvent à ce supplice la traînée sur une claie, ce qui a continué de se pratiquer aux siècles suivans. En plusieurs provinces de France, déjà au XIIIe siècle le vol entraînait la pendaison, comme le montrent les Établissemens de saint Louis. Ailleurs on ne l'infligeait que si le coupable était coutumier du fait; les premiers vols étaient punis de mutilation, oreilles, pieds coupés, etc. Ce genre de châtiment, qui datait de l'époque barbare, persista pendant une grande partie du moyen âge, quand il s'agissait de punir les mutilations et les blessures faites à autrui, et jusque dans les temps modernes pour ajouter au supplice du parricide : « Qui oste à autre membre, si comme de luy coupper un poing, écrit Boutillier, il doit perdre pareil membre, et avec ce, perd ses meubles, qui sont appliquez au seigneur. » De telles peines n'avaient point été adoptées seulement en vertu de la loi du talion; elles étaient encore destinées à imprimer aux malfaiteurs une flétrissure visible, et c'est le même motif qui introduisit de très bonne heure dans notre ancienne législation pénale l'usage de la marque, lequel n'a disparu qu'en ce siècle. On marquait le voleur, afin qu'il pût être reconnu; on marquait même le vagabond, le mendiant de profession; en vertu de la déclaration de 1724, il dut être marqué au bras de la lettre *M*. Une telle peine imprimait un éternel stigmate à celui qui avait failli, et l'excluait à tout jamais de la société des gens honnêtes; il rendait son relève-

ment impossible, car, lors même qu'une vie de repentir l'eût réhabilité, la flétrissure qu'il portait le rejetait forcément aux yeux du public dans la classe des infâmes.

Le supplice de la marque était généralement associé à celui du fouet dont l'emploi remonte à l'antiquité. La flagellation était un des châtimens usités à Rome; elle précédait souvent la décapitation par la hache; le coupable était battu de verges par le licteur. Mais l'idée d'ignominie attachée à un tel châtiment le fit supprimer comme dégradant, et l'usage en fut aboli par la loi Porcia, qui interdisait de frapper de verges le citoyen romain; on ne conserva alors la peine du fouet que pour l'esclave. L'église adopta ce châtiment, qui était employé depuis une haute antiquité en Orient; elle n'y pouvait attacher un caractère d'infamie. Infligé au Christ, il avait été par là même ennobli : il fut regardé comme un instrument de pénitence et administré à cette intention; il fournit à l'ascétisme un moyen de châtier la chair et de lui imposer une *discipline*, ainsi que le rappelait le nom qui lui fut imposé. La législation criminelle de l'ancien régime, qui procédait plus de la loi romaine que de la loi canonique, maintint à la flagellation son caractère infamant; elle était du moins réputée telle, quand, au lieu d'être appliquée dans la prison par les mains du geôlier ou du questionnaire, elle était administrée dans les places et les carrefours par le bourreau. Le fouet public prenait à ce titre place dans la pénalité d'autrefois. La peine de la marque et du fouet entraînait d'ordinaire le bannissement temporaire. D'après un usage que relatent plusieurs anciennes coutumes, on infligeait le fouet aux vagabonds de profession, aux filles de mauvaise vie, au moins à celles qui avaient donné lieu à quelque scandale, et aux proxénètes, contre lesquels l'antiquité, en Grèce et à Rome, s'était montrée justement sévère. On étendit ce châtiment à ceux qu'une maladie funeste avait déjà punis de leur incontinence, et, encore au siècle dernier, le malade était fustigé au sortir de l'hôpital; toutefois alors la fustigation n'était point publique et prenait ainsi le caractère d'une pénitence. En ce cas comme en bien d'autres, le châtiment ne tombait guère que sur la canaille. Tandis que, dans les plus hauts rangs de la société, hommes et femmes donnaient le spectacle quasi public de la débauche et allaient se faire traiter par le célèbre chirurgien La Peyronie, qui ne leur administrait certainement pas la discipline, une malheureuse prostituée ou un jeune homme qui avait cédé à un moment d'égarement dans les bras d'une Phryné de bas étage expiait sous le fouet ses désordres. Ce supplice inspirait au reste le dégoût aux gens sensés, et, comme il avait fini par n'être infligé qu'à un petit nombre de ceux qui eussent dû y être condamnés, il ressemblait fort à une comédie. L'avocat Barbier, rapportant l'histoire d'une

entremetteuse que la foule avait été voir fouetter et marquer en 1729, écrit : « Si on châtiait toutes ses pareilles, il y en aurait pour longtemps. » Quoique d'ordinaire on ne fouettât que des misérables, il y avait des cas où l'on n'épargnait personne, quelle que fût la condition. C'était pour certains délits auxquels le privilége du roi faisait attribuer une extrême gravité. Henri IV, qui n'entendait pas qu'on nuisît aux divertissemens qu'il prenait à la chasse et dont il avait la passion, prescrivit, par l'ordonnance de 1601, renouvelée en 1609, de battre de verges celui, quel qu'il fût, noble ou vilain, qui se serait permis pour la seconde fois de poursuivre et de tuer un cerf dans les forêts royales. Le coupable était fouetté en différentes stations à l'entour de la forêt où il avait commis le délit et banni ensuite à une distance d'au moins quinze lieues. Quand il n'y avait pas récidive, la peine était seulement de l'amende. Le fouet, qui a persisté dans la pénalité militaire des peuples modernes, dont on usait dans les écoles comme moyen de discipline, aussi bien que dans les armées, et dont une variété, la bastonnade, n'était pas moins prodiguée jadis aux soldats que les coups de verge aux enfans, tendit à disparaître partout où le sentiment de la dignité humaine se manifestait davantage. Il y a une dignité du corps, comme il y a une dignité de l'âme, et c'est courir risque d'avilir l'une de permettre d'avilir l'autre.

Un supplice qui avait au plus haut degré le caractère infamant et était fort usité au moyen âge, car chaque seigneur avait pour y faire procéder ses poteaux, ses fourches patibulaires, était le pilori. Le condamné, retenu par un collier de fer ou carcan à un poteau, était exposé des heures entières aux huées du public et soumis ainsi à un double supplice physique et moral. Le mode d'exposition, autrement dit la forme du pilori, variait suivant les pays; le patient y était attaché dans une position plus ou moins pénible. A Paris, dans la rue du Temple, le pilori avait la forme d'une échelle au haut de laquelle était une planche percée d'un trou par où passait la tête du patient. On distingua dès lors différens genres d'exposition; il y avait le carcan simple, auquel on condamnait pour de minces délits, et le pilori proprement dit, ordinairement infligé, dans les derniers siècles de l'ancien régime, aux banqueroutiers frauduleux. L'exposition pouvait être aussi faite en pendant le condamné sous les aisselles. Tel était le châtiment qu'on appliquait quelquefois à de jeunes vauriens. Jean Buvat, dans son *Journal de la régence*, rapporte qu'on y soumit l'un des jeunes frères de Cartouche, qui expira au bout d'une demi-heure d'exposition. Comme la peine du pilori avait au plus haut degré un caractère exemplaire, avant que l'usage se fût introduit de consigner sur un écriteau le motif de la condamnation et le nom du coupable, on plaçait souvent près de

celui-ci ou l'on attachait à sa personne quelque objet de nature à rappeler le méfait commis. Ainsi au XIVe siècle on voit un individu, condamné par le Châtelet de Paris pour avoir volé dans les vignes des grappes de raisin qui n'étaient pas mûres, attaché au poteau avec une couronne de verjus sur la tête. Le bigame, le polygame fut jusqu'en 1789 exposé ayant près de lui autant de quenouilles qu'il avait eu de femmes.

La crainte de l'infamie retenant peu les malfaiteurs, ce fut surtout à la rigueur, à l'atrocité des supplices qu'on recourut pour les effrayer. Cependant on ne renchérit pas toujours en inhumanité dans le châtiment du criminel durant le laps de temps qui sépare la dernière période du moyen âge de la fin de l'ancien régime. Il se produisit à cet égard deux mouvemens en sens opposé. Pour certaines catégories de crimes, on atténua notablement la pénalité, on renonça à ces supplices barbares qui n'étaient plus du tout dans les mœurs. Pour d'autres crimes au contraire, on maintint la cruauté du châtiment, on la raffina même et l'on arriva de la sorte aux plus diaboliques inventions; non-seulement on aiguisa à plaisir les angoisses, mais on les prolongea par l'association de supplices divers, tandis que, pour les exécutions de coupables ordinaires, on s'efforçait de rendre la mort plus rapide et de moins faire souffrir le patient. Puisque l'on ne supprimait pas le supplice, c'était là au moins un progrès. Les choses se passèrent ainsi pour la pendaison, dont on fit disparaître au XVIIIe siècle les cruels préliminaires : à l'aide de l'échelle, le patient sauta d'un bond dans l'éternité! En Espagne, on imagina un mode de strangulation plus expéditif encore; ce fut la *garrotte*, qui y est demeurée usitée : le criminel, assis sur un siége et le cou passé dans un collier de fer, est étranglé par le moyen d'un tourniquet.

Les supplices adoptés jadis exigeaient d'habiles bourreaux, et l'on n'en rencontrait pas toujours, car alors comme aujourd'hui cette profession faisait horreur; elle était pourtant convenablement rétribuée (1). En 1686, M. de Bérulle, intendant d'Auvergne, écrivait au contrôleur-général des finances : « Un exécuteur est extrêmement nécessaire ici par l'occupation qu'on lui donne journellement, et l'on a de la peine à en trouver qui sachent leur métier. Un père de l'Oratoire, assistant à la roue un criminel, pensa être tué à coups de

(1) On peut lire dans la *Correspondance des contrôleurs-généraux avec les intendans des provinces* le tarif qui était adopté en 1686 pour les frais d'exécution en Champagne : pour brûler, 10 livres, pour rompre sur la roue, 15 livres, pour pendre, 10 livres, pour fustiger et flétrir, 7 livres 10 sous, pour faire faire amende honorable, 4 livres, etc. On trouvera dans l'ouvrage de M. J. Loiseleur de curieux détails sur la *havée*, droit que le bourreau avait au moyen âge sur les principales denrées vendues aux halles. En certaines localités au XVIIe siècle, le bourreau avait un droit sur les vidanges des cours et aisances et la dépouille des bêtes mortes.

pierres à cause de l'ignorance de l'ancien exécuteur, qui donna plus de cent coups à ce misérable, qui languit très longtemps sans pouvoir mourir. » Afin de remédier à la maladresse de l'exécuteur, on imagina d'assurer, quand il s'agissait de la décollation, par la disposition même de l'instrument tranchant, la rapidité et la rectitude du coup. En Allemagne, on adopta une forme particulière pour le glaive, mais en France on s'en tint longtemps à la hache, que ne savait pas toujours convenablement manier le bourreau. L'infortuné comte de Chalais, cette victime des rigueurs de Richelieu, reçut vingt-deux coups de hache des mains d'un exécuteur maladroit dont ce n'était pas le métier; De Thou en reçut onze. Il fallut attendre jusqu'à la révolution pour qu'on imaginât cette terrible machine, la guillotine, dont en Écosse on avait déjà eu l'idée depuis plus de deux siècles. Le nouveau genre de supplice, auquel furent condamnés tant d'innocens, consacra d'une effroyable manière le principe de l'égalité devant la peine capitale, comme le nouveau code criminel avait consacré celui de l'égalité devant la loi, et rien n'était plus propre à atteindre ce but que l'adoption d'un procédé pour donner la mort inusité auparavant et auquel ne s'attachaient pas les idées, soit de noblesse, soit d'infamie, attribuées aux supplices antérieurement en usage. Par le pouvoir arbitraire dont il était investi, le tribunal avait au reste souvent substitué au mode de supplice édicté dans la sentence une mort d'une nature analogue pour tous les criminels : d'ordinaire c'était la strangulation qu'on adoptait. On ne faisait que le simulacre du supplice qui aurait dû être infligé. Par exemple, après que le patient condamné à être rompu ou à être brûlé avait été placé sur la roue ou sur le bûcher, le bourreau l'étranglait.

Je viens de dire que divers modes d'exécution capitale étaient tombés en désuétude aux derniers temps de l'ancienne monarchie; c'était peut-être moins parce que leur atrocité révoltait que parce que leur caractère était devenu insolite. De ce nombre a été le supplice qui consistait à faire bouillir le coupable dans une chaudière. Tel était le genre de mort infligé aux faux monnayeurs dès le XIIIe siècle; il en est fait plusieurs fois mention dans les documens du temps. Ce supplice fut à peu près abandonné dans la première moitié du XVIIe, ainsi qu'en témoignent les archives de la cour des monnaies spécialement chargée de sévir contre le crime de faux monnayage. Un procès-verbal de torture de l'année 1587 nous montre un malheureux condamné à Paris à ce supplice, qui devait lui être infligé aux Halles, lieu alors ordinaire des exécutions; il supplia ses juges de substituer à cette mort horrible, que, disait-il, il n'avait pas méritée, la pendaison, et promettait, si on lui accordait cette grâce, de faire des révélations. Le document ne dit pas si on se laissa toucher; il semble même, par la courte note jointe au

procès-verbal, que l'exécution eut lieu suivant la forme ordonnée. Le malheureux, qui ignorait sans doute qu'il courût en forgeant de la fausse monnaie un tel danger, aurait pu du reste être pendu sans pour cela échapper à l'horreur d'être bouilli, car Beaumanoir dit que le faux monnayeur doit être pendu, puis bouilli. Un supplice non moins épouvantable et imité de celui des vestales ayant manqué à leurs devoirs, qui peut-être pour ce motif fut surtout réservé aux femmes, était celui d'être enterré vivant. Au XIVe siècle, on y condamnait encore, à Paris et ailleurs, les larronnesses. Sous Philippe-Auguste, on l'infligea à des parjures, et les exemples ne sont pas rares de malfaiteurs ainsi punis des vols et des assassinats dont ils s'étaient rendus coupables; mais dès le XVIe siècle il n'est plus question d'un tel mode d'exécution capitale. Être jeté dans l'eau, cousu dans un sac, est un autre genre de supplice dont on rencontre quelques exemples dans notre histoire et qui donnait à l'exécution un caractère secret, car ces submersions se faisaient d'ordinaire clandestinement. Monstrelet raconte qu'on jeta ainsi à l'eau, en la ville de Bar-sur-Aube, en 1440, le bâtard de Bourbon. C'est aussi cousu dans un sac de cuir qu'avait été précipité à la Seine, en 1417, Louis de Bosredon, condamné par la justice sommaire et secrète du prévôt de Paris, Tanneguy du Chatel, pour avoir été trop avant dans les bonnes grâces d'Isabeau de Bavière. On avait écrit sur le sac : *Laissez passer la justice du roi*. Un pareil procédé d'exécution capitale n'a jamais été qu'exceptionnel, et l'idée en avait été suggérée par la peine qu'on infligeait à Rome aux parricides, précipités de la sorte dans le Tibre. Boutillier, qui s'inspire, dans l'aperçu qu'il consacre en sa *Somme rurale* aux divers châtimens, de la tradition antique, dit que le coupable de parricide ou d'infanticide doit être mis dans un sac de cuir avec un chapon, un chien, un singe et un serpent, et jeté à la mer ou à la rivière, *afin*, ajoute-t-il, *que le délinquant perde ciel, air et terre, car il n'est pas digne de demeurer sur terre et en l'air*. On reconnaît dans ce châtiment, qui ne doit guère avoir été usité, ce même caractère symbolique que la plupart des peines avaient eu originairement.

Comme je l'ai déjà fait observer, ce caractère appartenait à la peine du feu, l'un des anciens supplices dont l'usage resta en vigueur jusqu'au siècle dernier : de l'hérétique et du magicien, on l'étendit à l'empoisonneur; on y condamnait celui qui s'était livré à ces commerces monstrueux, contraires à la nature, et pour lesquels la religion des juifs comme celle des chrétiens inspirait une juste horreur. Au temps où la superstition était générale, la magie n'excitait pas moins de réprobation, tant on attribuait de puissance aux pratiques vaines et ridicules qui en faisaient le fond. On brûlait comme sorcières de misérables femmes qui avaient vendu à de crédules jeunes

filles quelques philtres ou quelques charmes destinés à leur assurer la fidélité de leurs amans, à empêcher ceux-ci de contracter une union qui ruinerait leurs espérances. Nous trouvons dans les registres du Châtelet de la fin du XIVe siècle, publiés par M. Duplès-Agier, des exemples de telles condamnations. Mais les philtres vendus par les sorciers ou les sorcières n'étaient pas toujours, il faut en convenir, d'inoffensifs breuvages. Il y avait de ces imposteurs qui procuraient des moyens plus efficaces de se venger d'un amant ou d'une infidèle; les philtres étaient alors de véritables poisons dont l'ignorance mettait l'effet toxique sur le compte du diable, et voilà comment le crime d'empoisonnement se confondit avec celui de magie. L'édit de juillet 1682 embrasse dans un même dispositif pénal les maléfices, diverses pratiques superstitieuses et les empoisonnemens. C'est à titre de sortilége que le crime de l'empoisonneur était, depuis le moyen âge, puni de la peine du feu. Ainsi périrent la Brinvilliers et la Voisin.

La pureté de la morale chrétienne devait faire infliger des peines rigoureuses à ceux qui se rendaient coupables de divers désordres que la société païenne tolérait ou laissait impunis. L'église trouvait d'ailleurs dans la Bible la justification des châtimens terribles qu'elle autorisait contre les plus abominables de ces atteintes portées à la loi morale. Les Israélites participèrent dans le principe de la cruauté des peuples dont ils étaient entourés. Lors de la conquête du pays de Chanaan, ils ordonnent ces supplices féroces qu'avait imaginés le raffinement des Asiatiques. Sans imiter leur exemple, l'église subit cependant l'influence de la pénalité mosaïque et elle favorisa, en ce qui touchait les crimes contre les mœurs, une rigueur qui passa dans la législation criminelle de la société civile. Aussi le christianisme n'eut-il pas plus tôt pris possession du pouvoir impérial avec Constantin qu'apparut une pénalité empreinte du nouvel esprit. On voit alors la peine de mort prononcée pour le cas de rapt, lors même que la jeune fille a consenti à l'enlèvement. Par application d'un de ces châtimens symboliques dont il a été question ci-dessus, on versait du plomb fondu dans la bouche de la nourrice dont les intrigues avaient favorisé le séducteur. Un décret de Constantin ordonne que la femme libre, convaincue de s'être abandonnée à son esclave, soit mise à mort et que l'esclave périsse sous les verges et dans les flammes.

Sans doute on ne se montra pas à beaucoup près aussi inflexible dans les cas d'infraction à la sainteté du mariage, quoique la tradition germanique eût dû introduire une grande sévérité à cet égard. Dans la majorité des coutumes, c'était par un traitement ignominieux que les coupables étaient punis. La peine généralement usitée contre la femme adultère fut celle dite de l'*authentique*, du nom

de la *novelle* qui l'avait établie. Elle infligeait à la coupable le fouet et la réclusion pendant deux ans dans un monastère. En divers pays, les adultères étaient pareillement fouettés et promenés dans un accoutrement et une posture faits pour appeler sur eux le mépris et la risée, sans préjudice pour l'homme d'amendes assez fortes. Mais en d'autres contrées l'adultère ne pouvait donner lieu à une plainte que si les coupables avaient été pris en flagrant délit. Partout on usa d'une extrême indulgence envers le mari qui avait tué l'amant surpris avec sa femme, et on lui accordait le plus souvent l'impunité. Si l'amant était le serviteur, le subordonné ou le mandataire de l'époux, on en revenait généralement à la sévérité de la législation du bas-empire, et le coupable était puni de mort. De même le commerce criminel du vassal avec la femme ou la fille de son seigneur était réputé cas de félonie, mais, par une juste réciprocité, en beaucoup de contrées on assimilait au même crime l'adultère du seigneur avec la femme de son vassal. Les vieilles peines de l'adultère disparurent pour la plupart en France après le moyen âge; elles furent remplacées par la condamnation aux galères, à l'amende honorable ou une peine arbitraire.

Si l'on se relâcha peu à peu de la rigueur dont on usait d'abord à l'égard de crimes dus à l'incontinence et qui persistait encore au moyen âge, si l'on cessa de condamner à l'enfouissement ou à la peine du glaive des séducteurs, comme on l'avait fait quelquefois jusqu'au XVIe siècle, on maintint toute la sévérité de la répression contre ces crimes monstrueux qu'un chaste langage n'ose pas nommer. La peine du feu était prononcée à cette occasion, conformément à la législation établie sous les successeurs de Constantin. Les sentences nous montrent que, quoi qu'on ait avancé de la pureté des anciennes mœurs, les cas de cette repoussante dépravation n'étaient pas rares en France aux siècles passés. Le crime qui attira sur Sodome la colère céleste ne fut que trop répandu en un temps où l'extension démesurée de la vie monastique astreignait au célibat une foule d'hommes dont la vertu était moins solide que la foi, et les registres des officialités nous en fournissent la preuve. Aussi les criminalistes du moyen âge n'oublient-ils pas de mentionner la peine qui doit atteindre un pareil vice. Boutillier, dans sa *Somme rurale*, nous dit que le crime contre nature entraîne pour la première fois la demi-castration, pour la seconde fois la castration complète; à la seconde récidive, le coupable doit être *ars*, c'est-à-dire brûlé. On ne fit même pas plus tard la distinction entre l'attentat pour la première fois et la récidive, et l'on admit que la peine du feu devait toujours être prononcée, aussi bien contre un tel crime que contre la bestialité, dont on rencontre divers exemples au XIVe siècle dans les registres du Châtelet. Mais c'est surtout pour les infractions aux

lois qui garantissent les bonnes mœurs que le noble, l'homme de qualité, le seigneur, forts de leur crédit et de leur naissance, réussissaient à éviter les poursuites de la justice auxquelles l'homme de rien échappait plus difficilement. Dans la licence qui régnait à la cour au XVIe siècle, dans la corruption qui marqua la régence et le règne de Louis XV, si la justice se fût montrée quelque peu rigoureuse, bien des courtisans, voire même de grands personnages, auraient, pour de tels attentats, passé par ses mains. La bulle de Sixte-Quint, qui édictait dans tous les états de l'église la peine de mort contre la femme convaincue d'avoir partagé ses faveurs entre le père et le fils, lors même qu'elle eût été reçue en France, n'aurait guère effrayé dans la cour de Saint-Germain-en-Laye les imitatrices de Diane de Poitiers. La peine du feu que réclame déjà Beaumanoir, tout à la fois contre le vice de Sodome et contre l'hérésie, inquiéta peu les mignons d'Henri III, et sous la régence on ne craignait pas de faire des gorges chaudes à la cour sur l'aventure de jeunes gens de la plus haute naissance qui s'étaient moins cachés de ce vice que les favoris du dernier des Valois. Tandis qu'encore trente ans plus tard on brûlait en Grève un menuisier et un charcutier surpris ensemble, on se contentait d'envoyer en exil ou de faire mettre à la Bastille *ces arracheurs de palissades*, comme on les appelait par allusion à la naïve crédulité du jeune roi, auquel on avait au moins la pudeur de cacher de telles infamies (1).

Les peines destinées à protéger la morale publique étaient comme celles qui étaient instituées pour défendre la religion, elles avaient perdu leur efficacité par l'excès même de leur sévérité; elles finissaient par être inappliquées là où nul ne se sentait assez innocent, assez irréprochable pour avoir le droit de se montrer rigoureux. On se bornait à frapper de temps à autre quelque obscur vaurien, quelque maladroit qui avait affiché trop publiquement son libertinage, et, tandis qu'on se jouait en haut lieu de la morale et de la religion, la justice continuait de sévir contre les impies de bas étage et les effrontés de mauvais lieux. En certains cas cependant, le parlement exigeait un exemple quand le scandale avait été par trop grand, mais on avait soin de ne pas s'en prendre à de bien puissans. Ce relâchement dans la sévérité du châtiment ne se produisait pas quand il s'agissait de réprimer des attentats qui mettaient en péril la sécurité, la vie et la bourse des citoyens. Loin de là, on

(1) Citons ici la réflexion de Barbier, elle est caractéristique. « Comme ces deux ouvriers (il s'agit du menuisier et du charcutier) n'avaient point de relations avec des personnes de distinction, soit de la cour, soit de la ville, et qu'ils n'ont apparemment déclaré personne, cet exemple s'est fait sans aucune conséquence pour les suites. »

ne cessa depuis le XVIe siècle de redoubler à cet égard de vigilance et de rigueur. Le développement du commerce et de l'industrie qui marqua les règnes de Louis XII et de François Ier faisaient une nécessité plus impérieuse de la sûreté des chemins et des voies publiques. On voulut purger le pays des malfaiteurs qui pullulaient, et pour les effrayer on recourut à de nouveaux châtimens. Une ordonnance rendue à l'instigation du chancelier Antoine du Bourg établit la peine de la roue, empruntée à la pénalité usitée en Allemagne, contrée où la brutalité des mœurs avait fait introduire d'atroces supplices. Cette peine fut édictée contre les auteurs d'attaques à main armée et de guet-apens, et depuis cette époque on les y condamna très fréquemment.

On ne se borna pas à infliger le supplice de la roue à des malfaiteurs de profession, on l'appliqua à de simples voleurs, et on alla quelquefois jusqu'à condamner à être rompus vifs des malheureux qui de notre temps n'auraient été guère justiciables que de la police correctionnelle. Le 11 octobre 1629, Louis XIII étant à Fontainebleau, un pauvre diable réduit aux plus fâcheux expédiens imagina de se blesser à la poitrine dans un des corridors du château. Il prétendit avoir reçu un coup de pistolet en essayant d'arrêter un homme qu'il savait résolu à attenter aux jours du roi et qui malgré ses efforts avait pris la fuite. La fourberie ayant été aisément reconnue, le coupable fut puni du supplice de la roue. Au siècle suivant, en 1731, on voit la chambre de la Tournelle du parlement condamner à être roué un individu qu'un juif hollandais avait envoyé à Paris pour donner des coups de bâton à un rival. On prodigua moins injustement ce supplice dans les temps où il s'agissait de mettre un terme aux entreprises des malfaiteurs qui prenaient parfois des proportions effrayantes. C'est ce qui arriva sous la régence lors des exploits des bandes de Cartouche, scélérat devenu légendaire, et de Pélissier, qui se faisait appeler le marquis de Pélissier, et tenait grand train de maison à Lyon, d'où il dirigeait les arrestations. Près de cinq cents accusés furent écroués au Châtelet. On rouait et pendait presque tous les jours à la place de Grève; mais on avait beau rompre les membres des voleurs et des assassins, les crimes n'en recommençaient qu'avec plus d'audace. La population, affolée par ces attentats journaliers, courait à l'exécution de ces malfaiteurs et prenait un sanguinaire plaisir à les voir expirer dans les tourmens. Tout atroce que fût un tel genre de supplice, il n'entraînait pas toujours la mort du patient, et le bourreau devait, pour mettre un terme aux tourmens, donner dans la poitrine le coup de grâce. Mathieu Marais, parlant d'un complice de Pélissier, qu'on avait arrêté en Dauphiné et ramené à Paris, écrivait :

« On assure qu'il a été déjà roué une fois à Grenoble, que le bourreau l'épargna, et qu'il ne faudra que rouvrir ses premières blessures quand on le rouera comme on rouvre une saignée. »

Cette recrudescence de sévérité fut surtout manifeste, à partir du XVIe siècle, dans la punition des attentats contre la vie et la personne du souverain. C'est pour ces sortes de crimes qu'on imagina l'affreux supplice de l'écartèlement, dont on trouve déjà un exemple chez les Romains : Tite-Live nous dit que, pour punir la trahison du roi d'Albe, Mettius Suffetius, on fit déchirer ses membres en les attachant à deux chars qui tiraient en sens inverse. Aux régicides, on coupait le poing comme aux parricides, on les soumettait à d'épouvantables tortures. Du temps d'un prince aussi clément qu'Henri IV, qu'on appelait le bon Henri, on roua son assassin, Pierre Barrière, après qu'on lui eut infligé l'ablation du poing et le tenaillement avec des tenailles ardentes. Le parlement trouvait à l'étranger de tristes modèles de ces atrocités. Balthazar Gérard, l'assassin de Guillaume d'Orange, avait été torturé d'une manière plus épouvantable encore; épuisant sur lui tous les raffinemens de la cruauté, on fit durer près de trois semaines, au dire de Brantôme, les incroyables tourmens qu'on lui infligea. Le premier jour, on plongea dans de l'huile bouillante le bras avec lequel il avait commis son crime; le second jour, on le lui coupa; le troisième et le quatrième, on le tenailla de diverses manières, et ces tourmens se prolongèrent pendant dix-huit jours au bout desquels il fut roué et mailloté, ayant supporté pendant un si long espace de temps ces tortures inouïes. L'écartèlement fut bientôt substitué à la roue comme dernier tourment infligé à celui qui avait dirigé contre une personne auguste le fer de l'assassin. Le meurtrier de François de Guise avait été écartelé en 1563. On ordonna ce même supplice pour Jean Chatel, qui fut tiré à quatre chevaux au lieu d'être rompu vif, et en d'autres pays on adopta pareil supplice pour le crime de haute trahison, mais on pendait d'abord le coupable, et son cadavre seul était écartelé : c'est ainsi qu'on procéda à l'égard du comte de Montrose, qui s'était mis en Écosse à la tête d'un mouvement en faveur de Charles II.

Être tiré à quatre chevaux ne parut pas encore assez pour punir l'assassin d'un monarque. Quand le parlement délibéra sur le supplice à infliger à Ravaillac, la férocité de ce qu'on pourrait appeler les mœurs judiciaires arriva à son paroxysme. Chacun de s'ingénier pour imaginer quelque nouveau genre de tourment. La reine mère, lit-on dans la relation du procès consigné dans les *Mémoires de Condé*, dit aux commissaires qu'il y avait un boucher qui se présentait pour écorcher le coupable tout vif et qui promettait de le faire de façon à laisser vivre le patient longtemps afin qu'il

endurât les plus cruelles douleurs. « La cour, continue la relation, louant l'affection d'une princesse pénétrée de douleur, accorda cette proposition au zèle et à la ferveur de sa majesté. » Ainsi on en revenait à la barbarie des plus barbares des Asiatiques, à cet affreux supplice de l'écorchement pratiqué conjointement avec le pal par les anciens Assyriens, comme les bas-reliefs en font foi, et qui de Babylone et de Ninive avait passé en Perse. Il y avait eu déjà de ces retours à la férocité des temps antiques. En 1314, Philippe le Bel avait fait écorcher vifs les amans de ses belles-filles; mais on eut la prudence de s'en tenir pour Ravaillac à l'éloge du zèle témoigné pour le châtiment du coupable, et l'écorchement n'eut pas lieu. Les zélés eurent encore de quoi se satisfaire. L'écartèlement du régicide fut précédé du tenaillement et de l'injection sur le corps du patient de plomb fondu, de poix et d'huile bouillante. Au siècle suivant, on avait accompli de nouveaux progrès en fait d'atrocité pour la punition du crime de lèse-majesté au premier chef, et le supplice de Damiens ne le céda guère en raffinement de cruauté à celui de Gérard Balthazar. On en trouve l'épouvantable récit dans un imprimé qui parut en 1757 in-quarto sous le titre de *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens, tant à la prévôté de l'hôtel qu'en la cour du parlement.* On est révolté du sang-froid avec lequel le rédacteur de cet écrit mentionne les cris déchirans, les hurlemens que poussait le malheureux à chaque nouvelle torture qui lui était infligée. On avait pour son supplice combiné les tourmens imaginés pour Pierre Barrière et Ravaillac; l'exécution dura une grande heure et finit par l'écartèlement.

La rancune du parlement, la haine contre l'association dont le criminel semblait être l'instrument, contribuaient pour beaucoup à cette recrudescence de rigueur qui n'apparut alors que comme une soif de vengeance. On s'imaginait frapper de terreur des adversaires détestés et les empêcher ainsi de trouver de nouveaux séides; on n'arrivait qu'à rendre les mœurs plus féroces. Ces supplices publics habituaient à la vue du sang et à l'indifférence pour les souffrances de la créature. On supposa longtemps que des exécutions dans une place où elles pouvaient être aperçues de tous les passans avaient un puissant effet d'exemple. L'expérience a montré qu'on se trompait. Le public va chercher dans cet affreux spectacle des émotions, non l'horreur du crime si cruellement expié, et si l'âme de quelqu'un des assistans est touchée par la pitié, il plaint alors le coupable au lieu de prendre parti pour la justice. Plus l'ancien régime multipliait les exécutions sanglantes, plus il démoralisait la population. Les Parisiens allaient à la place de Grève, comme ils allaient à la comédie. On y payait les places fort cher; on y battait des mains à l'arrivée des condamnés. « *Le peuple s'est*

beaucoup diverti, » écrit l'avocat Barbier à propos d'une exécution, il est vrai, moins hideuse que celle de Damiens. Ces instrumens de torture et de mort qu'en certaines villes on tenait exposés en permanence sur la place où avaient lieu les exécutions, ces têtes de suppliciés qu'on mettait sur des pieux à l'entrée des villes ou sur les ponts, ces fourches patibulaires, ces gibets où on laissait pourrir le corps du pendu, épouvantaient moins les imaginations qu'ils n'endurcissaient les cœurs. L'on peut dire des supplices infligés en public et avec bien plus de raison encore ce que disent les motifs de la loi du 28 avril 1832 de l'exposition publique, *ils dépravent au lieu d'effrayer!*

L'âme du malfaiteur, en s'endurcissant, devenait plus indifférente au forfait qu'il commettait; comme l'a remarqué le célèbre publiciste anglais Bentham, il s'accoutumait au sort qui l'attendait, qui le menaçait. Il regardait les actes les plus effroyables de barbarie comme n'étant que des représailles contre une société dont il ne pouvait attendre nul merci. Son corps même s'endurcissait comme son âme, et il finissait par endurer moins de souffrance dans les horreurs de la torture que des coupables qui n'étaient pas habitués au crime, en sorte que le plus pervers était parfois moins puni par le supplice que celui qui avait simplement succombé à un moment de passion ou d'égarement.

Des témoignages que nous fournissent les écrits contemporains et les documens authentiques attestent que plusieurs scélérats supportèrent la question et les tourmens avec une énergie et une résolution remarquables, même des femmes perverties. Tel fut le cas lors des poursuites exercées contre les nombreux affidés de Cartouche. Plusieurs plaisantèrent en face de la question et de l'échafaud. Quelques criminels recouraient à des stupéfians, à des anesthésiques dont la préparation était un secret qu'ils se transmettaient afin d'échapper aux plus cruelles angoisses. Au XVIe siècle, ces procédés, qui passaient pour des sortiléges, étaient fort en usage, surtout chez ceux qu'on condamnait pour magie!

V.

Malgré la pénalité terrible adoptée par nos ancêtres, il y avait encore place pour la pitié, et l'on se tromperait beaucoup si l'on supposait que le droit de clémence ne s'exerça que rarement. Les lettres de rémission de grâce, de pardon, d'abolition, de relief, que nous possédons prouvent que ce droit était pratiqué sur une assez large échelle; mais il fut appliqué d'abord un peu au hasard, et, à l'exemple des libéralités que le roi faisait à son sacre et aux fêtes publiques, il était dispensé sans discernement. Je ne parle pas de

ces pardons que le monarque accorda, surtout à partir du XVIe siècle, pour ce que nous appelons des crimes politiques, pour des révoltes; les chefs en bénéficiaient d'ordinaire beaucoup plus que leurs agens ou leurs soldats. Jusqu'au temps de la fronde, les princes trouvèrent chez le roi une indulgence qui ne s'étendait guère aux individus obscurs, aux hommes de rien, que ces ambitieux avaient entraînés. Je n'ai ici en vue que les criminels vulgaires qui n'auraient pu faire valoir à l'appui d'un recours en grâce que leur repentir ou leurs bons antécédens et qui quelquefois n'avaient rien de pareil à alléguer.

Ce n'était pas seulement par une supplique, une humble requête remise au souverain, au procureur-général, qu'on pouvait obtenir sa grâce. Le principe de l'amnistie ou abolition des peines à l'occasion d'un joyeux événement arrivé au monarque, d'une visite faite par lui à quelque ville, trouvait parfois une application individuelle. La seule présence du roi au lieu du supplice valait au condamné la vie; il suffisait qu'il vînt à passer pour que le malheureux eût le bénéfice de cette antique coutume. Il est vrai que le roi prenait grand soin de ne pas se rencontrer là où était le bourreau. Il y avait aussi certains usages particuliers, d'un caractère bizarre et presque ridicule, qui faisaient accorder la vie au condamné prêt à être exécuté. Au moyen âge, en Bourgogne, comme en Italie, celui qu'on pendait obtenait grâce de la vie si la corde venait à se rompre, et le préjugé populaire fit longtemps croire que ce privilége était acquis partout au pendard. On a quelques exemples d'un criminel prêt à être exécuté et qu'on avait épargné parce qu'une fille s'était présentée auprès de l'échafaud en proposant de l'épouser. Un auteur français de la fin du XVe siècle, Nicolas Bohier, soutient que cette coutume ne s'observait qu'à l'égard du ravisseur condamné à mort et que la fille enlevée consentait à accepter pour mari; il ajoute que, si l'on eût fait grâce aux condamnés célibataires qui trouvaient ainsi une femme *in extremis*, on n'en aurait point exécuté un seul, car ils n'eussent pas manqué de trouver des filles disposées à leur sauver la vie en les épousant. Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII* rapporte qu'une fille des halles arracha ainsi à la mort en 1430 un jeune homme auquel on allait trancher la tête et qui avait déjà vu exécuter devant lui ses dix complices. De telles aventures ont fait le thème de plus d'un conte populaire, et Henri Estienne en a rapporté un fort piquant : c'est l'histoire d'un Picard qui aima mieux recevoir le coup fatal que d'épouser la fille boiteuse qui se présentait pour lui sauver la vie.

Ce furent surtout les commutations de peines qui modérèrent la dureté des condamnations; souvent à la peine capitale le roi substitua la détention perpétuelle ou pour un certain nombre d'années.

L'emprisonnement à temps était rarement prononcé par les cours criminelles, cette peine étant tenue pour une simple mesure de police dont le magistrat pouvait user à l'égard de tout individu du commun qui troublait la tranquillité publique. Sous un régime où la liberté individuelle n'était nullement garantie, où il suffisait de l'ordre du roi ou d'un de ses ministres pour emprisonner n'importe qui, la simple détention temporaire ne pouvait être estimée un châtiment suffisant pour un crime ou un délit qualifié. Cependant, au moyen âge, l'amende et l'emprisonnement durant un certain temps commencèrent à remplacer l'ancienne pénalité barbare pour coups, blessures et injures ou, comme on disait, *paroles vilaines*. « Et selon l'ancien droict qui mehaignoit autrui, écrit Beaumanoir, on li fesoit au tel mehaigne, comme il avoit à autrui fet, c'est-à-dire poing pour poing, pié pour pié; mais on n'use pas selon nostre coustume en tele manière, ains s'en passe par amende et par longue prison. » Par un principe de justice différent de celui qui aggravait la peine pour le serf et le vilain, et auquel avait dû conduire la nécessité, l'amende fut plus forte pour le gentilhomme que pour l'homme de poeste, le roturier. Toutefois, dans quelques provinces, par exemple en Bretagne, le noble tint longtemps l'amende pour une punition indigne de lui, et la coutume y substituait une peine corporelle, parce que *amende par pécune était faite pour vile personne*. La prison simple, bien que prononcée en certains cas comme peine principale, n'en garda pas moins le caractère qu'avait chez les Romains la *custodia*, détention purement préventive. Être uniquement privé de la liberté était d'ailleurs réputé une peine trop douce pour le criminel, et au moyen âge on y ajoutait souvent d'autres rigueurs; le prisonnier était mis aux chaînes, au cachot, que l'on n'épargnait pas toujours aux simples prévenus. Bon nombre de ceux-ci étaient de fait condamnés à l'avance quand l'intérêt politique se trouvait en jeu, et l'arbitraire royal transformait la prévention en une condamnation pure et simple. Les lettres de cachet dispensaient d'instruction, de procédure, de sentence motivée. Ces lettres étaient fréquemment, il faut le reconnaître, une sorte de commutation de peine par anticipation qu'une famille sollicitait pour un de ses membres exposé à être traduit en justice, que réclamait un mari pour sa femme infidèle afin d'éviter le scandale d'un procès, ou que l'autorité accordait pour quelque attentat dont on redoutait le retentissement.

On abusa bien vite de ce qui avait été en divers cas un bienfait, de la faculté qui permettait de substituer la détention à une peine plus dure, plus redoutable. Les lettres de cachet signées en blanc devinrent au XVIIe et au XVIIIe siècle un odieux moyen de despo-

tisme. Les prisons d'état, bien qu'elles n'eussent plus l'horreur des anciens donjons et des abominables oubliettes, n'en furent pas moins une aggravation aux rigueurs de la police.

Si le roi entendait rester le maître de priver quiconque de sa liberté, comme il voyait là un droit régalien, il ne souffrait pas que d'autres que lui ou ses représentans se l'arrogeassent. Aussi ceux qui s'étaient rendus coupables d'un fait de séquestration ou, pour prendre l'expression jadis consacrée, du crime de *chartre privée*, étaient-ils punis avec la dernière sévérité, de la mort avant l'ordonnance de 1670, qui laissa la fixation de la peine à la discrétion des juges. On se montra aussi fort rigoureux à l'égard des évasions de prison et de ceux qui aidaient à la fuite. Le prévenu qui s'échappait de prison était, dès le XIIIe siècle, réputé convaincu du crime dont il était accusé, et le geôlier de connivence dans le bris de prison, le tiers qui favorisait l'évasion, étaient assimilés au complice du crime imputé au prévenu. Toutefois on se relâcha dans la pratique d'un principe si exorbitant; on se contenta d'infliger une peine correctionnelle au geôlier et au fauteur de la fuite du détenu.

Au XVIIIe siècle, la détention préventive n'était plus le traitement inhumain que subissait dans un cachot malsain et infect le prévenu sans protecteur et sans influence, deux ou trois cents ans auparavant; on avait des égards même pour les plus grands criminels. L'avocat Barbier nous dit que le fameux Nivet, qui surpassait encore Cartouche en scélératesse, passa les neuf mois que dura son procès à jouer au volant avec ses gardiens. Le régime des prisons ne différait pas beaucoup alors de ce qu'il est aujourd'hui. Ce qui faisait en ce temps l'odieux de la détention, c'était une prolongation indéfinie et arbitraire, le secret rigoureux auquel on mettait non-seulement ceux qui avaient tenté de s'évader, mais souvent ceux dont on voulait cacher le nom. Barbier nous parle d'un individu qui avait été arrêté portant l'habit de jacobin et dont personne ne put comprendre le baragouin; on le mit à la Bastille, et il y resta comme oublié trente-deux ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1722. Ce prisonnier n'était sans doute qu'un malheureux fou; mais l'arbitraire de son emprisonnement n'en était pas moins déplorable, car alors les asiles d'aliénés n'existaient pas pour adoucir à ceux qui ont perdu la raison la rigueur d'une réclusion commandée par la sécurité publique. Latude, qui demeura enfermé encore plus longtemps que le pseudo-jacobin, semble avoir eu aussi la cervelle troublée, ce qui ne justifie pas l'injustice de son interminable captivité.

La longueur des procédures, la nécessité de mander des témoins qui habitaient parfois fort loin, en un temps où les communications étaient lentes et difficiles, expliquent la durée qu'avait ja-

dis d'ordinaire l'emprisonnement préventif. On imagina, pour remédier à cet inconvénient, un moyen qui donna naissance à un abus d'un autre genre, c'est ce qu'on appelait *le plus ample informé*. Le procès criminel ne se terminait pas toujours par l'acquittement ou la condamnation. La jurisprudence consacra l'usage de suspendre les poursuites et l'instruction quand les preuves faisaient défaut, avec la réserve de pouvoir reprendre le procès plus tard après plus ample information, si de nouvelles charges venaient à se produire; et, quand il y avait une partie civile, afin d'obtenir son assentiment à cette suspension, on lui faisait adjuger les dépens par l'accusé pour les frais déjà faits. Lorsque *le plus ample informé*, au lieu d'être temporaire, était déclaré indéfini, *usque quo*, comme on disait en style du palais, le détenu pouvait obtenir sa mise en liberté, mais il était soumis à une surveillance constante; une véritable épée de Damoclès restait suspendue sur sa tête, et sa situation était souvent pire qu'elle l'eût été, si, le terme de son procès étant à peu près fixé, il avait continué à être détenu.

Tandis que la prison n'était sous l'ancien régime pour la justice séculière qu'une peine accessoire jugée tout au plus suffisante au châtiment de simples méfaits, elle constituait dans la législation canonique le principal mode de punition temporelle, une telle peine se prêtant éminemment à la destination pénitentiaire que l'église voulait donner à toutes ses punitions; elle permettait d'ailleurs de mieux assurer l'application des peines spirituelles qui formaient le fond de la pénalité ecclésiastique, car en prison le coupable était facilement soumis à la surveillance, sans laquelle on ne pouvait constater qu'il s'y soumettait. En des cas où le juge laïque eût prononcé la mort la plus terrible, le tribunal ecclésiastique condamnait à la réclusion perpétuelle et solitaire dans une cellule que l'on murait quelquefois comme signe de l'irrévocabilité de la sentence. Le prisonnier était là *in pace*, supplice affreux sans contredit et semblable au *carcere duro* de l'Italie, mais qui n'avait pourtant pas l'horreur des tourmens auxquels les tribunaux séculiers condamnaient les plus grands criminels. Aussi malgré la rigueur de la détention indéfinie en cellule que l'inquisition infligea souvent aux hérétiques, albigeois et autres, le prévenu préférait-il de beaucoup la justice de l'église à celle de la cour laie, d'autant plus que les officialités, même le tribunal du saint-office à Rome, ne se montraient pas toujours inflexibles. Ces juridictions ecclésiastiques sont loin d'avoir prononcé l'emprisonnement perpétuel dans tous les cas où la jurisprudence les y autorisait. L'histoire du capitaine de vaisseau marchand Pallas, que rapporte dans l'une de ses lettres le baron de Pöllnitz, nous en fournit la preuve. Le tribunal se contentait parfois d'un aveu et d'un repentir sincère. On s'explique donc

que le prévenu qui pouvait invoquer la qualité de clerc n'y manquait pas afin d'échapper au juge séculier : il se donnait même quelquefois pour un clerc quand il ne l'était pas; il se faisait faire une tonsure afin de donner le change au magistrat. Aussi les tribunaux, durant tout le moyen âge et jusqu'au siècle dernier, durent-ils recourir à des experts barbiers pour vérifier si la tonsure était de bon aloi, n'avait point été improvisée et pratiquée de fraîche date.

L'église défendait ses justiciables contre les réclamations de la justice séculière et maintenait son privilége avec une extrême ténacité. La crainte d'encourir l'excommunication pour avoir porté la main sur un homme de Dieu retenait le magistrat dès que quelque malfaiteur excipait de sa qualité de clerc. Tel était au XIIIe siècle le respect témoigné à l'autorité ecclésiastique que, d'après Beaumanoir, si l'évêque venait à juger un larron que la tonsure lui avait fait prendre pour un clerc, et s'il le condamnait à la prison perpétuelle, le juge laïque devait éviter de réclamer le coupable pour le faire pendre. Mais la justice séculière osa plus tard contester à l'église le jugement de bien des causes criminelles, et elle limita le plus qu'elle put le privilége ecclésiastique sur ce point comme sur d'autres. Le moine, le prêtre, tombèrent pour des cas royaux sous la juridiction commune. Si le principe de l'inégalité devant la loi y gagna, l'humanité y perdit souvent. Même sous sa forme la plus dure, le châtiment que l'église infligeait au clerc coupable d'un des crimes que la justice séculière punissait le plus cruellement n'égala jamais en rigueur les galères, c'est-à-dire le mode de détention appliqué sous l'ancien régime au criminel contre lequel on n'allait point jusqu'à prononcer la mort. La réclusion forcée pouvait sans doute être comparée au tombeau : elle en offrait la tristesse et le silence; mais les galères, qui constituaient par excellence l'emprisonnement infligé pour crime, étaient l'image de l'enfer. Les malheureux qui y étaient condamnés ne se trouvaient pas, il est vrai, confinés au fond d'une cellule, dans un perpétuel et insupportable isolement, mais ils ne voyaient le ciel et ne respiraient à l'air libre que pour endurer sans relâche d'accablantes fatigues; ils étaient astreints à ramer jour et nuit sur ces longs bâtimens à voiles qu'on avait ainsi transformés pour eux en prisons flottantes et dont l'usage subsista longtemps sur la Méditerranée.

Déjà les anciens faisaient de la rame un supplice pour l'esclave, supplice analogue à celui de tourner la meule ou de travailler dans les mines. On utilisa pour le même objet ceux que la justice frappait de toute sa rigueur, sans cependant leur ôter la vie. On employa des condamnés, des prisonniers de guerre, à un travail de bête de somme, et l'esclavage fut ressuscité sous une forme nouvelle aussi dure que l'avait été la plus dure des servitudes aux temps an-

tiques. Naples, Gênes, Venise, le pape, l'ordre de Malte, eurent des galériens pour ramer sur leurs galères; la France eut aussi les siens, et plus la puissance maritime de ces états s'augmentait, plus il fallait à la chaîne de malheureux pour ramer. Sur les galères de notre flotte au XVIIe siècle, il y avait ordinairement trois cents rameurs par galère. On employa dans le principe des matelots, mais, quand on y substitua des forçats, c'est-à-dire des hommes condamnés à cet abrutissant labeur par un arrêt de la justice, afin d'empêcher qu'ils prissent la fuite ou se révoltassent, on enchaîna chacun d'eux à sa place de rameur. Il y en avait par banc cinq ou six, qui ne faisaient mouvoir qu'une seule rame appuyée sur une lisse saillante au-dessus du pont, de chaque côté duquel les bancs étaient disposés. Un plancher étroit dit *coursier* séparait les bancs de babord de ceux de tribord, il servait de passage pour communiquer de l'arrière de la galère à l'avant. C'est sur ce coursier plus élevé que les bancs que se promenait le *comite*, chargé de surveiller les chiourmes le fouet à la main; les insubordonnés étaient punis avec une cruauté inouïe. Les forçats n'étaient déchaînés ni pour dormir ni pour manger, et ne mangeaient et ne dormaient qu'à tour de rôle afin que la marche de l'embarcation ne se ralentît jamais. C'était seulement de retour au port que les forçats pouvaient obtenir quelque repos, quand on les employait aux travaux des chantiers et des arsenaux. Un galérien tentait-il d'échapper par une mutilation volontaire à ce labeur incessant, il encourait la peine de mort : ainsi le prescrit la déclaration de 1677. Une si horrible condition semblerait n'avoir dû être le châtiment que des plus grands criminels; il n'en était rien pourtant. On y condamna d'abord, au XVIe siècle, les vagabonds, les gens sans aveu ramassés dans les villes et sur les grandes routes. On tenait alors les galères pour des espèces de *workhouses*, pour des dépôts de mendicité; elles rappelaient les *présides*, établis en Espagne, et sur la côte d'Afrique, et fort analogues à ce que sont dans notre Algérie les compagnies d'hommes condamnés au boulet. Les forçats retenus dans les présides de Ceuta, de Melita, de Penon de Velez, portaient comme les nôtres de lourdes chaînes et traînaient un pesant boulet. On a cité un riche Espagnol condamné aux présides qui parcourait les rues en traînant un boulet et des chaînes d'or. Mais en France les gentilshommes, qui étaient condamnés à cette servitude pénale, obtenaient presque toujours une commutation de peine. Sous Charles IX, on envoya aux galères ceux des mendians qui étaient les plus récalcitrans et ne voulaient pas se laisser enfermer à l'hôpital, établissement qui servait alors de dépôt de mendicité, car la mendicité était regardée à cette époque, où elle alimentait, plus encore que de nos jours, les classes dangereuses, non pas seulement comme un délit, mais presque comme un

crime. Les jurisconsultes d'avant la révolution sont d'accord sur ce point. S'il y avait là une appréciation excessive, il faut cependant convenir que la mendicité, qui a toujours été un péril pour la sécurité publique, l'était surtout dans un temps où elle avait pris de vastes proportions. Je n'ai pas besoin de rappeler les *truands* du moyen âge, qui formaient de véritables corporations qu'on s'était vu forcé de confiner dans certains quartiers des villes. Il est encore question au XVIIe siècle de ces bandes de gueux dont quelques-unes sous Louis XIV s'avancèrent jusqu'aux portes de Versailles. On se débarrassa de ces vagabonds en les expédiant sur les galères; on y envoya les bohémiens qui avaient envahi plusieurs de nos provinces, tandis que l'on se saisissait de leurs femmes, que l'on faisait raser et fouetter et qu'on expulsait ensuite du royaume. On condamna aux galères des coupables de toute autre catégorie à l'aide du principe de l'arbitraire des peines, des déserteurs, des concussionnaires, des faussaires; on y mit des condamnés à mort dont la peine avait été commuée. Fait odieux, sous Louis XIV, d'infortunés protestans qui se refusaient à abjurer leur foi, des auteurs et des imprimeurs de libelles contre le gouvernement ou les princes, furent envoyés à la chaîne en compagnie des malfaiteurs.

La latitude laissée aux juges permit de multiplier les condamnations aux galères quand le grand roi eut besoin de galériens; ses ministres se plaignaient qu'on ne prononçât pas un nombre suffisant de ces condamnations, parce qu'il fallait augmenter la flotte et former de plus nombreux équipages. A certains momens, on en recruta partout; on envoya aux galères ceux qui s'étaient montrés les plus mutins dans quelque sédition, les contrebandiers et surtout les faux-sauniers, que le régime tyrannique de la gabelle avait singulièrement multipliés. Ainsi en 1662, une émeute ayant éclaté dans quelques villages des environs de Boulogne-sur-mer, 400 paysans, faux-sauniers pour la plupart, furent condamnés aux galères. « Ils sont en très mauvais état, écrivait à Colbert l'entrepreneur chargé de leur transport, car ils sont tout nus et la plupart malades; il en meurt tous les jours. » Le zèle des magistrats alla si loin pour recruter les bagnes qu'ils prescrivirent parfois la peine des galères sommairement et sans jugement. Les intendans pesaient sur les présidiaux, qu'ils accusaient d'être trop indulgens envers les coupables quand ces tribunaux ne prononçaient pas la mort ou les galères contre ceux qui avaient résisté aux agens du fisc, des fermes de l'état; ils proposèrent même quelquefois de faire casser les jugemens, de rendre les juges responsables de leur indulgence, en les déclarant tenus des dommages et intérêts des parties ou en leur imposant une sorte d'amende. Je trouve dans la *Correspondance des contrôleurs-généraux avec les intendans des provinces*, publiée

par M. A. de Boislisle, une lettre du contrôleur-général Claude Le Peletier adressée en 1687 à M. de Gourgue, intendant à Caen, qui contient ce passage propre à faire apprécier la façon d'agir du gouvernement de Louis XIV. « Le roi a fait casser l'arrêt de la cour des aides qui convertissait la peine des galères prononcée contre un faux-saunier, et il a été ordonné que le condamné serait attaché à la chaîne et conduit à Marseille. Cependant, s'il est vrai que cet homme soit âgé de quatre-vingts ans et ait perdu la vue, il faut s'entendre avec le directeur des fermes et faire ce que l'on pourra pour l'exempter de la chaîne, mais sans qu'il conserve aucune possibilité de reprendre le faux-saunage ni que cela tire à conséquence. » Toutefois, quelque inhumaine que fût la peine des galères, l'autorité ne poussait pas la cruauté jusqu'à en infliger l'accablant et impitoyable labeur au malheureux qu'une infirmité naturelle mettait dans l'impossibilité de faire un service utile sur mer; sa peine pouvait alors être commuée en celle du bannissement perpétuel, qui occupait une large place dans notre ancienne pénalité, et était assimilée à une peine capitale.

Les galères, comme toutes les peines de la même catégorie, entraînaient la mort civile et la confiscation des biens. Le caractère fiscal que conservait la pénalité de l'ancien régime, et dont j'ai déjà parlé, explique qu'on frappât fréquemment à la fois les biens et la vie ou la liberté du coupable. Une telle peine se retrouve sans doute dans l'antiquité, mais elle était surtout en France un reste du droit féodal. Les biens du criminel faisaient retour au seigneur justicier, regardé comme le propriétaire des biens de sa seigneurie dont ses vassaux, ses tenanciers n'étaient en réalité que les possesseurs à titre plus ou moins précaire. Le criminel perdait sa tenure par le fait même de sa condamnation. Non-seulement les crimes proprement dits, mais une foule de délits exposaient le sujet à la confiscation de son bien, de même qu'en cas de félonie envers son suzerain le baron perdait son fief. Par exemple, ainsi que nous l'apprend Boutillier, celui qui déplaçait une borne servant de limite perdait tous ses biens; ils étaient confisqués au roi ou au seigneur haut justicier. Les coutumes variaient au reste beaucoup, quant à la confiscation des biens : les unes étaient très rigoureuses, les autres avaient apporté à cette peine de notables tempéramens. Dans la coutume de Paris, on appliquait cet axiome impitoyable : « Qui confisque le corps, confisque aussi le bien. » Dans les pays de droit écrit et diverses provinces du ressort du parlement de Toulouse, en Guienne, en Provence, par exemple, la confiscation des biens n'était prononcée que pour le crime de lèse-majesté. Au XVIIIe siècle, on se relâcha dans la pratique de la rigueur de la confiscation, et les biens furent souvent rendus à la famille du condamné.

Par un adoucissement qui laissait percer le sentiment qu'elle avait de l'énormité d'une telle peine, la jurisprudence admit que, si le condamné à mort avait son domicile dans une province non soumise à la confiscation, non-seulement les biens qu'il possédait dans cette province en seraient exempts, mais que l'immunité s'étendait à ceux qu'il pouvait avoir dans des provinces même soumises au principe de la confiscation.

Cet aperçu des châtimens dont la législation de l'ancien régime frappait les crimes et les délits suffit à en montrer l'esprit. Malgré les atténuations, les adoucissemens que reçut la pénalité, soit en vertu des ordonnances, soit dans la pratique, surtout à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, la justice criminelle demeura empreinte jusqu'en 1788 d'un caractère de sévérité excessive, souvent même de barbarie. Eut-elle par cela même plus d'efficacité que n'en a la législation infiniment moins rigoureuse qui nous régit aujourd'hui? Il est permis d'en douter, et je ne puis que répéter ici ce que j'ai dit touchant la procédure. A en juger par le grand nombre de crimes que les documens originaux constatent, par le défaut de sécurité qu'offraient encore, dès la tombée du jour, il y a moins d'un siècle, les rues de nos villes et nos grands chemins, ces châtimens excessifs n'épouvantaient guère les malfaiteurs et n'enchaînaient pas les instincts pervers. En général, ainsi que l'ont remarqué deux criminalistes que j'ai déjà cités, MM. Faustin Hélie et Chauveau Adolphe, les délits n'ont point varié à raison des peines, mais à raison des mœurs et des temps. C'est l'état social qui crée le milieu dans lequel s'engendre le crime. Sans doute, les penchans criminels, les passions mauvaises sont de tous les siècles et de tous les pays; mais ils rencontrent, suivant les conditions où la société se trouve placée, plus ou moins d'incitations et de facilités pour se donner cours. Assurément la crainte du châtiment retient un grand nombre dans l'accomplissement de l'acte coupable, et cette crainte ne saurait exister si le châtiment ne présente pas une suffisante sévérité; mais la rigueur avec laquelle il faut sévir doit être proportionnée aux sentimens et aux idées du temps. Des mœurs barbares donnent nécessairement naissance à une pénalité barbare, et peut-être faut-il reconnaître que, tant que cette barbarie subsiste, le châtiment doit garder, pour être efficace, cette dureté qui révolte les hommes de vie plus douce et d'habitudes plus civilisées. Quand le sens moral n'existe pas, quand la majeure partie des membres d'une société est étrangère à ces notions d'équité, à ce besoin de charité et de mansuétude qui prévalent chez les nations chrétiennes les plus avancées, une pénalité indulgente serait presque de l'impunité; et c'était parce que l'ancienne société était plus rude et moins humaine que la nôtre qu'elle sentait la nécessité de

menacer le malfaiteur de peines plus sévères; mais, ainsi que je l'ai déjà noté, l'action était égale à la réaction, la barbarie des peines entretenait à son tour celle des mœurs. D'ailleurs, à côté du devoir qu'il y avait pour le législateur de protéger la personne et les biens de chacun, régnait sous l'ancien régime la préoccupation trop exclusive de fortifier les droits de l'autorité; on y sacrifiait ceux de l'individu, et voilà comment la pénalité devint plus rigoureuse et souvent cruelle en dépit du progrès des mœurs, quand le pouvoir politique, soit monarchique, soit aristocratique, devint plus absolu. On estimait alors que le souverain devait se montrer aussi inexorable, aussi courroucé, en présence de toute infraction à ses lois, que l'était dans la croyance du temps la Divinité envers l'impie. Cette fécondité d'imagination, qui avait fait inventer tant de supplices épouvantables et d'abominables tortures, on la retrouve chez les anciens théologiens et chez les légendaires, quand il s'agit des tourmens des damnés. Dante, dans son *Enfer*, n'a fait que donner la forme de sa magnifique et vigoureuse poésie aux idées de son époque, qui furent celles de tout le moyen âge. Aujourd'hui le même adoucissement, qui a effacé les rigueurs de la vieille législation pénale, a pénétré dans les opinions sur l'autre vie. On espère bien plus dans la miséricorde de Dieu qu'on ne craint sa colère; au moment de mourir, on va plutôt chercher des consolations dans la pensée d'une vie meilleure qu'un sujet d'effroi et de trouble dans les supplices de l'enfer. Les hommes ne sont plus, de notre temps, poursuivis par la peur incessante des tourmens que les démons infligent aux damnés, et dont les images décoraient jadis nos églises. Les enseignemens pleins de mansuétude et de compassion de l'Évangile ont plus d'efficacité pour conduire les âmes au bien que ces terribles menaces de damnation dont retentissait jadis la chaire chrétienne. Là encore nous avons la preuve que ce sont bien plus les mœurs que les peines qui retiennent le coupable. Quand les apôtres de la foi s'adressaient à des populations grossières et ignorantes, qui seraient restées sourdes à un appel à ces sentimens exquis de charité et de miséricorde que le christianisme a fait naître, ils n'avaient guère pour leur inspirer l'aversion du mal que la peinture des supplices de l'enfer et la figure hideuse des démons; mais, à mesure que des sentimens plus nobles et plus purs entrèrent dans les cœurs, ces horribles images servirent de moins en moins à ramener le pécheur dans la droite voie, et l'espérance en Dieu fortifia plus les âmes que ne les retenait la crainte de la vengeance céleste.

ALFRED MAURY.

LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN COCHINCHINE

I.

Nos colonies, même les plus anciennes et les plus florissantes, nous coûtent très cher; c'est ce qui a été démontré ici même pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion (1). Comme contraste, et pour la rareté du fait, nous avons à faire le tableau d'un établissement français d'outre-mer, tout nouvellement créé, dont les débuts remontent à moins de vingt ans, qui, loin de nous rien coûter, présente dès aujourd'hui un excédant de revenu dont nous sommes libres de profiter : c'est la Cochinchine française, qui, cette année, peut verser au trésor une somme disponible de 2,200,000 francs. Si les progrès de cet établissement colonial ne sont point entravés, s'il continue à jouir, malgré le trouble profond du vieux monde, des bienfaits de la paix, nous pourrons le voir avant longtemps dépasser de beaucoup le niveau des ressources financières qu'on pouvait espérer d'un territoire restreint.

La France, en prenant possession de ce territoire, a donc fait une bonne acquisition. Cependant il convient de montrer comment, par une singulière timidité, nous avons borné à des limites trop étroites une conquête dont l'importance pouvait être facilement décuplée, sans doute parce que nous avons été entraînés à conquérir la Cochinchine par des événemens que nous n'avons pas dirigés.

Lorsque nous avons pour la première fois débarqué des troupes

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril, notre étude sur *les Colonies françaises et le budget.*

dans ce pays, nous avions le projet d'y faire une manifestation promptement terminée qui amenât le gouvernement de l'Annam à une entente. Nous faisions de la politique de sentiment et d'humanité : soustraire des missionnaires catholiques à une persécution violente, arracher plusieurs d'entre eux aux angoisses de l'emprisonnement, venger le supplice de quelques autres, c'était tout notre but, but louable assurément, mais d'une médiocre portée. Il s'agissait donc de marcher sur Hué, la principale ville du royaume où réside le roi Tu-Duc, et d'imposer par traité à ce souverain l'engagement de respecter la liberté et la vie des apôtres de la foi catholique. En mettant le pied sur le territoire de l'Annam nous n'avions qu'une pensée : celle de le retirer au plus vite.

Le gouvernement ne prévoyait nullement l'importance de son entreprise; il n'en apercevait pas non plus les entraînemens et les conséquences. Il connaissait peu le pays et ne se doutait guère que cette conquête, en donnant au conquérant la domination de l'Indo-Chine, mettrait entre ses mains les clés d'un empire comparable à celui des Anglais dans l'Inde. Le gouvernement de cette époque entretenait d'ailleurs les plus grandes illusions sur l'état de l'empire d'Annam, qu'il s'imaginait pouvoir mater par un coup de main. L'amiral Rigault de Genouilly, qui reçut l'ordre d'exécuter ce coup de main, fut victime de cette erreur et ne tarda pas à la reconnaître. Il avait d'abord dirigé ses marins sur Tourane, un village sans ressource, situé près d'une rivière qu'on lui avait désignée comme la route de Hué. Cette rivière, il vit bientôt qu'il ne pouvait s'en servir faute d'un matériel flottant propre à la remonter. Le trajet par terre, de Tourane à Hué, n'était pas moins impossible; l'armée se trouvait comme perdue dans des forêts sans chemins, hantées surtout par des animaux féroces. Pouvait-on l'aventurer sous ces fourrés inextricables ou dans des rizières où les indigènes, pieds nus, peuvent seuls réussir à s'avancer sans rouler dans la boue? Comment y conduire de l'artillerie? comment y lancer des compagnies régulières de fantassins avec leurs chaussures épaisses et rigides? La nature de la contrée étant une première cause de déception, le caractère et les dispositions des habitans en préparaient une seconde. Les missionnaires qu'on avait consultés à Paris, peu compétens en matière de guerre, avaient mal renseigné l'autorité militaire sur l'organisation des troupes annamites et sur le degré de résistance qu'elles seraient en état de nous opposer. L'amiral Rigault exprimait sa déception au commencement de l'année 1859 : « Le gouvernement, disait-il, a été trompé sur la nature de cette entreprise; on la lui a représentée comme modeste, elle n'a point ce caractère; on lui a annoncé des ressources qui n'existent pas, des dispositions chez les habitans qui sont tout autres que celles dé-

crites; un pouvoir énervé et affaibli chez les mandarins, ce pouvoir est fort et vigoureux; l'absence de troupes et d'armée, l'armée régulière est très nombreuse, et la milice comprend tous les hommes de la population. » Ce témoignage était une nouvelle preuve de notre regrettable disposition à nous lancer légèrement dans les entreprises les plus hasardeuses et les moins étudiées. Les missionnaires, que la dépêche de l'amiral mettait évidemment en cause, ne sont pas gens d'affaires : ils servent les intérêts de la foi avec une abnégation complète, un dévoûment absolu, et ils sont si confians dans l'assistance céleste que les choses humaines leur paraissent de peu de conséquence; mais ce détachement même, ce renoncement personnel, cet état d'extase permanent, doivent nous mettre en garde contre des entraînemens d'autant plus dangereux qu'ils sont plus respectables, et nous apprendre à n'admettre les informations puisées à une telle source que *sous bénéfice d'inventaire*.

Au demeurant, l'influence des informations contre lesquelles protestait l'amiral Rigault et qui pouvaient nous conduire à un désastre en Cochinchine a été conjurée. Après bien des événemens et des péripéties, notre expédition, si mal commencée, aboutit à la formation d'un établissement colonial important. Tout est bien qui finit bien; mais l'amiral Rigault, quand il était à Tourane, au fond d'une baie sans issue, où il voyait le vide se faire autour de lui et la maladie décimer ses soldats, avait le droit de ressentir quelque amertume. Ce sentiment s'est trahi dans sa correspondance; heureusement son moral n'en était point ébranlé, sa sagacité n'en était point troublée. Il sortit bientôt de ce mauvais pas par une décision hardie et habile. Ce fut de quitter Tourane, où nous périssions dans l'inactivité, et de se transporter dans une autre partie de l'Annam, où il crut qu'il amènerait l'empereur Tu-Duc à composition, rien qu'en lui coupant les vivres. La position qu'il allait prendre était telle à son avis qu'il ne pouvait manquer un jour ou l'autre de réduire le roi d'Annam, ses mandarins et son armée par la famine. Mais pour comprendre son idée, il faut avoir présente à l'esprit la configuration géographique de la Cochinchine.

II.

Le royaume d'Annam, à l'époque de notre débarquement à Tourane, comprenait trois parties distinctes : au nord la Haute-Cochinchine, pays montagneux qui borde la Chine; la capitale Hué, où réside le souverain, est située dans cette région; au sud, la Basse-Cochinchine, où nous sommes établis; enfin le Tonkin, réuni au royaume d'Annam, moitié par ruse, moitié par conquête, au commencement de ce siècle. Ces trois territoires forment une espèce de

triangle dont la base est appuyée à la Chine et dont le sommet descend jusqu'au cap qui termine le continent de l'Indo-Chine entre le golfe de Siam et la mer de Chine. Un grand fleuve dont la source est dans les montagnes du Thibet et qu'on appelle le Cambodge en France, le Mékong en Cochinchine, entre par le nord en Annam, et trace la frontière occidentale de ce royaume. Il se divise en une multitude d'embouchures, véritable éventail, dont les branches sont reliées entre elles par des canaux transversaux qu'on nomme des *arroyos :* c'est une sorte de filet dont chaque maille est un cours d'eau et qui couvre toute la Basse-Cochinchine. Le fleuve tout entier roule l'humus et les engrais jusqu'au bord de la mer, où ils forment des alluvions très fertiles. C'est le terrain nourricier de l'Annam : la Haute-Cochinchine vit de l'exportation des produits qu'il fournit; le riz dont elle s'alimente y est surtout cultivé. L'amiral basa là-dessus son plan, qui consistait à empêcher la sortie des céréales de la Basse-Cochinchine. Les rivières et canaux de ce territoire sont navigables pour la plupart. Les jonques pénètrent dans ces artères, y chargent le riz, qu'elles transportent même à l'étranger, après avoir approvisionné le haut pays cochinchinois. L'amiral supposait qu'en prenant une position telle qu'il pût mettre l'embargo sur ces jonques, il affamerait l'armée du roi Tu-Duc et l'amènerait à capituler. A cet effet, il avait choisi Saïgon, ville commerciale et militaire, située à vingt-cinq lieues dans l'intérieur de la Basse-Cochinchine sur une rivière accessible aux bâtimens de fort tonnage. Il quitta donc le cul-de-sac de Tourane et n'y laissa qu'un poste à la garde du drapeau. Une partie de ses forces descendit à Saïgon; mais ce n'était qu'un bien faible détachement. L'amiral était rappelé en Chine, où la guerre s'était rallumée, et il emmenait avec lui le reste des troupes déjà trop peu nombreuses qu'on avait mises à sa disposition. Cependant son projet ne fut point abandonné, et ses successeurs le poursuivirent jusqu'à des résultats que l'amiral n'avait probablement pas prévus et dont en France on ne se doutait guère. Tout s'enchaîne dans ce monde. Les événemens entraînent des conséquences que le hasard peut bien quelquefois contrarier, mais où le plus souvent il ne remplit qu'un rôle tout secondaire. La logique l'emporte toujours, le contraire est l'exception. L'occupation de la ville de Saïgon, effectuée en 1859, amena la conquête de toute la province de ce nom, puis ensuite l'annexion des territoires limitrophes et enfin l'occupation de la Basse-Cochinchine tout entière. Les Anglais dans l'Inde se sont vus entraînés par la force des choses à des agrandissemens successifs; leurs annexions n'ont eu de bornes qu'aux barrières mêmes fixées par la nature, c'est-à-dire à l'Himalaya et aux montagnes thibetaines. De même l'occupation française d'une partie de

l'ancien royaume d'Annam a nécessité d'autres extensions dont il n'est pas certain que le terme soit arrivé. Nous serons peut-être forcés de les continuer,— ce qu'il ne faut ni hâter ni souhaiter peut-être, mais certainement prévoir, car il importe de ne pas toujours se laisser prévenir et dominer par les événemens. Deux mois après le départ de l'amiral Rigault, le capitaine de frégate Jauréguiberry toucha à Saïgon en route pour la Chine, où il portait des renforts. Il trouva l'armée annamite, forte de 3,000 hommes de troupes régulières et de 7,000 miliciens, retranchée dans un camp fortifié, dont les lignes incessamment développées tendaient à nous enfermer dans la ville jusqu'au jour où il serait possible de nous y attaquer et de nous rejeter à la mer. Il avait à bord un bataillon d'infanterie de marine. Lancé contre les retranchemens ennemis, ce faible détachement vint s'y briser sans pouvoir les enlever; le commandant se vit obligé de rembarquer ses soldats et de partir pour sa destination définitive, abandonnant la garnison de Saïgon, qu'il avait vainement voulu dégager.

Deux années s'écoulèrent : deux années de vigilance et de combats sans trêve. Les observations contenues dans la correspondance de l'amiral Rigault devenaient d'une vérité évidente. Nous étions loin du moment où il ne s'agissait que d'une pointe rapide sur Hué pour amener la soumission du gouvernement annamite. Celui-ci avait mis le temps à profit. Les lignes de son armée chaque jour exercée enserraient la ville à 4 kilomètres de distance. Cette armée énormément accrue, ses moyens de défense infiniment perfectionnés, son artillerie complétée, ses retranchemens conduits avec la régularité des fortifications européennes, compromettaient sérieusement le sort de notre faible garnison de Saïgon. Déjà l'ennemi s'était enhardi jusqu'au point de tenter, durant la nuit, l'enlèvement d'un poste fortifié, à très petite distance de la ville. L'amiral Charner, successeur de M. Rigault, arriva enfin avec des forces suffisantes. Il était temps. Encore quelques semaines, et nous allions être obligés d'évacuer Saïgon, puis de nous rembarquer avec notre courte honte, battus et chassés par un barbare. L'amiral Charner fut obligé de livrer aux Annamites deux assauts meurtriers. Il réussit à chasser l'ennemi de ses remparts, mais le succès coûta cher. On vit, chose inouïe chez ces Asiatiques, les Cochinchinois soutenir sans lâcher pied la charge à la baïonnette et combattre les Européens face à face à l'arme blanche, sans reculer d'une semelle. Plusieurs de nos officiers, des centaines de soldats et de marins furent mis hors de combat, et quand l'armée annamite dut à la fin quitter ses retranchemens, elle n'en sortit qu'honorablement, après une défense digne d'estime; mais cette armée n'était pas détruite malgré ces combats acharnés : les soldats du roi Tu-Duc ne s'étaient point vus

dans la nécessité de soutenir une retraite ou de se rendre. Défaits en bataille, ces Asiatiques enfouissent leur artillerie sous terre, puis ils se dispersent : il serait bien inutile de les attendre en travers d'une route; ils se retirent dans l'intérieur isolément ou en petits groupes, se dérobant aux poursuites par les coulées de bêtes féroces ou de gibier sous les joncs. Cette dispersion, qui conservait une armée au roi de l'Annam, fut un malheur pour lui, car elle nous obligeait à prolonger notre occupation, à la consolider, et nous mettait sur les bras un territoire que nous n'avions pas eu le dessein d'acquérir définitivement.

L'armée annamite s'était ralliée dans le voisinage. Elle donnait la main à des révoltes et des brigandages fomentés autour de nous. Elle continuait à recevoir ses approvisionnemens, et pouvait bientôt se trouver en mesure de nous créer de nouveaux embarras. Évidemment le but de la campagne sur Saïgon était manqué. L'occupation de cette ville et même du territoire environnant n'était pas suffisante pour affamer l'ennemi. C'est de Saïgon sans doute que partaient auparavant les transports, chargés de grains, pour ravitailler la Haute-Cochinchine. L'interruption de cette navigation gênait certainement le gouvernement de Hué, mais pas au point d'abaisser l'orgueil des mandarins et de les amener à composition. A défaut de la rivière de Saïgon, les jonques suivaient le cours du Cambodge, et par les canaux intérieurs elles portaient leur chargement jusqu'à des villes situées vers les embouchures de ce fleuve et appartenant encore à Tu-Duc; il y existait des magasins où le gouvernement annamite déposait ses approvisionnemens. Les principaux étaient dans la ville de Mytho. Le gouvernement de l'Annam y avait accumulé les obstacles et les défenses : estacades, barrages, forts, — élémens de défense barbares sans doute, mais assez embarrassans. Cette ville et d'autres dans le voisinage étaient devenues des foyers de piraterie qui terrifiaient les habitans paisibles de notre territoire. On résolut de détruire d'abord les dépôts et magasins de Mytho avec la pensée de tomber ensuite sur l'armée annamite reformée dans une autre province nommée Bien-hoa. Et voilà comment nous allions continuer notre occupation, l'agrandir! Les incidens successifs nous entraînaient : la fortune nous dirigeait et nous mettait entre les mains des richesses que nous n'avions pas même pris la peine de convoiter. Est-il nécessaire de rappeler que la prise de Mytho et l'annexion de la province tout entière furent promptement accomplies?

Après la chute de Mytho, on se tourna vers Bien-hoa, où l'armée annamite s'était réfugiée. Tant qu'elle y resta en observation, occupée à se refaire et sans devenir gênante, nous pûmes la dédaigner, et nous prîmes ce parti, car nous ne recherchions pas les

annexions, nous les subissions. Malheureusement Tu-Duc, notre adversaire, n'était point encore abattu malgré ses échecs successifs. Pour la troisième fois il réorganisait la lutte qu'il persistait à soutenir avec son armée toujours battue, mais toujours dévouée, et bien différente de cette prétendue cohue indisciplinée qu'on nous avait si bénévolement représentée comme facile à détruire. L'empereur d'Annam ne refusait rien à ses troupes : armes, habillemens, artillerie, provisions de toute sorte leur étaient prodigués dans cette province de Bien-hoa qui flanquait notre territoire à droite, comme celle de Mytho l'avoisinait à gauche. Tu-Duc avait hérissé Bien-hoa de défenses de tout genre. Était-il prudent de supporter à nos côtés cette agglomération d'ennemis et de moyens offensifs? Une sorte de fatalité nous poussait donc à de nouvelles hostilités; le gouverneur en accepta la nécessité. Dans un rapport adressé au ministre, il décrivait les obstacles accumulés pour arrêter sa marche et dont il n'avait pu laisser subsister la menace à nos portes. « A deux lieues de Saïgon, disait-il, entre la rivière de ce nom et celle de Bien-hoa, il existait un camp retranché, défendu par 3,000 hommes de troupes annamites. La rivière de Bien-hoa était obstruée par neuf solides barrages en bois, et un peu plus haut par une estacade en pierre. Au-dessous d'un autre barrage existait un obstacle de 1,000 mètres de développement, composé de pilotis solides, plantés à moins d'un pied de distance les uns des autres. Toutes ces estacades étaient soutenues par des forts garnis de canons et de parapets. Des brûlots étaient préparés par l'ennemi. » Une action vigoureusement engagée nous rendit maîtres de cette province sans pertes notables. Les Annamites laissèrent, dit-on, 1,500 hommes sur le terrain, ce qui prouva l'énergie de leur défense; mais ils furent obligés d'évacuer la province et de nous la livrer tout entière. On fit un certain nombre de prisonniers : « Tous étaient parfaitement vêtus, continuait le commandant en chef, et ils portaient un uniforme presque élégant. »

C'était le coup de grâce ; l'armée annamite était dispersée, anéantie, et Tu-Duc se voyait obligé de demander la paix. On fut trop heureux d'accueillir sa requête. Un traité fut conclu, signé et ratifié, de bonne foi sans doute en ce qui nous concerne, car il semblait devoir nous permettre de consacrer désormais nos soins exclusifs à l'administration des trois provinces que nous avions conquises involontairement et dont la cession était enfin consentie. Mais la suite devait prouver que nous n'étions plus les maîtres d'enrayer le cours des événemens. Certes le traité n'avait pas été ratifié sans regret ni sans arrière-pensée par le gouvernement annamite. Ce qui le prouva, ce fut l'envoi immédiat d'une ambassade cochinchinoise en France : elle venait offrir de racheter les trois provinces au

prix de 15 millions. Cette proposition paraissait séduisante. Notre établissement en Cochinchine était accueilli par l'indifférence ou même l'hostilité de l'opinion. Liquider cette entreprise avec une indemnité, c'était sortir d'un mauvais pas avec les honneurs de la guerre, et qui peut dire que le gouvernement n'hésita pas! Certes, en ne consultant même que nos intérêts les plus immédiats et les plus étroits, nous eussions fait une mauvaise affaire, puisque quelques années de paix devaient suffire pour nous rembourser de nos dépenses en nous laissant la colonie avec tout son avenir; cependant qui prévoyait alors un tel résultat? Le ministre de la marine peut-être. C'était alors un homme très studieux, très intelligent et d'un esprit très distingué; mais les ministres de la marine, dans les conseils des gouvernemens, portent généralement la peine de leur spécialité : cette spécialité comprend, dit-on, le goût des possessions lointaines, dont se défient toujours les ministres chargés de la politique intérieure. Les propositions des envoyés cochinchinois ne furent donc pas écartées péremptoirement, et l'on vit le moment où l'effort de nos soldats, l'intelligence et le courage de nos officiers seraient trahis par l'abandon de la colonie qu'ils s'efforçaient de nous conquérir. Comment et pourquoi cette négociation n'eut-elle pas l'issue désastreuse que les diplomates asiatiques avaient ménagée? Les événemens déconcertèrent leur adresse ; loin d'abandonner notre conquête, nous fûmes conduits à la consolider.

Les gouverneurs successifs de la colonie prenaient leur mission au sérieux. Ils en poursuivaient l'accomplissement sans se laisser détourner du but par les hésitations du gouvernement de Paris. Aux menées des mandarins ils répondirent par l'extension de notre autorité.

Il existe sur la rive droite du Mékong un royaume, ou plutôt les restes d'un royaume, qui fut autrefois florissant. La nation des Cambodgiens l'avait fondé, et elle occupait une vaste étendue de pays. Les ruines de monumens grandioses qu'elle y a laissés démontrent son ancienne puissance; mais elle est aujourd'hui bien déchue. Pressé entre deux empires, le Siam et l'Annam, le Cambodge s'est vu enlever ses provinces tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ses redoutables voisins. Quand nous sommes arrivés en Basse-Cochinchine, cette partie du pays venait d'être conquise par les Annamites, qui s'efforçaient de la coloniser. Il ne restait plus au faible roi du Cambodge que quatre provinces peu étendues, mal administrées, exploitées avec une cupidité ruineuse, mais importantes pour nous par leur situation sur les bords du grand fleuve, dont elles occupent la rive droite, juste en face de notre territoire. Cette agonie de l'ancien royaume cambodgien était épiée par les Siamois.

Ceux-ci n'attendaient que l'occasion de se jeter sur les débris de la population cambodgienne, clair-semée, énervée et résignée à une dépendance qui paraissait désormais inévitable. Mais le Siam lui-même n'est libre que de nom. Les conseils de l'Angleterre y sont respectueusement suivis, et les intérêts anglais y sont servis avec une parfaite déférence. Nous étions donc exposés à voir s'établir à nos côtés, sur un fleuve dont il nous était nécessaire de maintenir la navigation libre, une puissance de premier ordre, dont les intérêts rivaux devaient nous susciter beaucoup d'embarras politiques et d'entraves commerciales.

Nos gouverneurs, comprenant ce danger, n'avaient pas manqué de le signaler. Annexer le Cambodge à la Basse-Cochinchine, c'était assumer une grosse responsabilité, encourir des dépenses dont la rémunération serait au moins fort incertaine, et d'ailleurs pouvait-on trouver dans l'utilité seule d'un territoire une raison suffisante pour s'en emparer? D'un autre côté, le souverain du Cambodge, comprenant sa position, cherchait un protecteur puissant. Il sollicitait le protectorat de la France. Il l'obtint, et devint ainsi inviolable. Ses sujets n'y pouvaient rien perdre, car la domination de Siam, plus forte, est aussi plus fiscale que celle du roi de Cambodge. Or les sangsues sont très nombreuses sur les bords du fleuve de ce nom. La population du pays a de leurs morsures une très grande expérience et les supporte avec patience, sachant qu'il est impossible d'y échapper; elle sait aussi que les sangsues les moins malfaisantes sont celles qui sont le plus promptement repues. Les Cambodgiens devaient donc préférer leur petit souverain au grand roi de Siam. C'est ainsi que notre protectorat fut établi dans leur pays à la satisfaction générale.

L'écheveau de notre occupation en Cochinchine continuait ainsi à se dévider. Nous subissions et, autour de nous, le pays subissait la loi inévitable de notre occupation; cependant nous étions loin d'en avoir épuisé toutes les conséquences. Notre protectorat n'avait pas été agréable à la cour de Siam. Elle s'était vu enlever une *matière imposable* qu'elle convoitait depuis longtemps et qui semblait au moment de tomber sous la serre de ses collecteurs. Ses protecteurs à elle, les Anglais de l'Inde, restaient étonnés de ce coup d'audace diplomatique. Les mandarins de Bangkok ne purent contenir leur désappointement et réclamèrent. Notre gouverneur finit par leur faire entendre raison. L'offre d'un traité de commerce, qui fut bientôt conclu entre eux et nous, leur ferma la bouche.

Aussitôt après cet exploit diplomatique, vers l'année 1867, nous vîmes la nécessité de comprendre dans nos limites trois provinces nouvelles, nommées Ving-Long, Chandoc et Hatien. Elles nous séparaient de la mer, et leur annexion augmenta l'importance de

notre établissement indo-chinois. Nos frontières se trouvèrent reculées jusqu'au golfe de Siam, et nous ne fûmes plus limités de ce côté que par les eaux de l'Océan ou celles du fleuve cambodgien. La position devint inexpugnable : en même temps, un large débouché s'offrait au commerce extérieur. La colonie l'appelait sur toutes les côtes, qu'il vînt de l'Indo-Chine, de la Chine ou de l'Europe même; elle lui ouvrait tous ses ports, toutes ses voies fluviales. En outre, elle cessait d'avoir à l'extrémité du territoire indo-chinois des provinces où la guerre, la dévastation et le pillage étaient en permanence sous l'inspiration secrète des mandarins de Hué, où le désordre effrayait le commerce, rançonnait et chassait les industries paisibles. Avant la conquête de ces provinces livrées à l'anarchie, notre colonie était, suivant l'expression d'un marin (1), « comme étouffée, dans un coin du monde asiatique, entre la mer de Chine et des terres ennemies, d'où sortaient à chaque instant des bandes insurrectionnelles, stipendiées par la cour de Hué. C'était dans ces provinces surtout que s'organisaient les colonnes qui venaient par intervalles sur notre territoire exciter à la rébellion et répandre l'épouvante; c'était là encore qu'elles couraient le plus souvent se mettre à l'abri de nos poursuites. »

Un jour, ces bandes assassinèrent un inspecteur des affaires indigènes, le capitaine de Larclauze, qui, confiant dans l'ascendant de son courage, s'était porté seul au-devant d'elles pour les apaiser. « Il ne rentra plus, continue M. Wyts, sous le toit où sa jeune femme avait vainement tenté de le retenir, et l'on retrouva plus tard son corps mutilé. »

La mesure était comble, et il n'en fallait pas tant pour déterminer l'explosion que le gouverneur, amiral de La Grandière, méditait et dont il avait reconnu la nécessité politique. On était au mois de juin de l'année 1867. En quarante-huit heures, l'expédition fut organisée. Toutes les canonnières furent bondées d'hommes et de matériel. Il y avait dans ces provinces, comme partout dans l'empire d'Annam, des forteresses à occuper, des villes à prendre; mais la population, prompte à toute espèce de guet-apens, n'était plus celle qui nous avait si vigoureusement combattus devant Saïgon, à l'origine de notre occupation. La terreur de nos armes était bien établie. Nul n'entretenait plus la pensée audacieuse de nous résister en rase campagne. Trois jours après le départ de l'expédition, les provinces récalcitrantes étaient rangées sous notre domination. Villes, forts, batteries, arsenaux, jonques de guerre et de commerce, fonctionnaires de tout ordre, habitans de toute profession et de tout caractère, agriculteurs ou pirates, gens de guerre et gens

(1) Rapport de M. Ed. Wyts, capitaine de frégate.

de négoce, étaient tombés en notre pouvoir et avaient fait leur soumission. Personne ne réclama : l'empereur Tu-Duc garda le silence, et au milieu de la résignation, on pourrait presque dire de la satisfaction ressentie par tous, à la seule exception de ceux qui perdaient leurs places, ce nouveau fragment d'un empire brisé resta entre nos mains.

C'est ainsi que nos marins, à l'autre extrémité du monde, profitant d'une certaine liberté d'initiative que leur éloignement favorisait, réunissaient les élémens d'un établissement colonial d'outre-mer, où la France pourrait réparer toutes ses pertes anciennes. Cet admirable corps de notre marine envoyait successivement en Cochinchine des officiers-généraux remarquables par la science, l'expérience et le dévoûment, qui faisaient œuvre d'administrateurs et de diplomates, secondés par des agens recrutés dans le personnel de la flotte et de l'armée. Improvisés juges, percepteurs, comptables, magistrats de l'état civil, ils exerçaient honnêtement un pouvoir presque absolu là où les mandarins avaient avant eux pratiqué la prévarication la plus effrontée. Quand on se représente tous ces jeunes officiers, puisant dans le sentiment de l'honneur et dans la noblesse du cœur l'inspiration nécessaire pour gouverner avec prudence et habileté les provinces confiées à leur administration, on est disposé à se consoler de tant de succès de tribune où la fatuité et l'ignorance s'allient souvent et suffisent pour porter un discoureur au pinacle administratif dans la métropole.

La Basse-Cochinchine étant tout entière en notre pouvoir, il s'agissait d'en justifier la conquête non-seulement par la bonne direction de l'administration intérieure, mais par des recherches scientifiques propres à y attirer le commerce. Un problème géographique était posé. L'annexion du territoire où se réunissaient les bouches du Mékong faisait une loi de reconnaître ce fleuve et de voir si son cours ne formerait pas un lien naturel entre les populations disséminées sur ses bords et celles dont nous avions pris charge en Cochinchine; il fallait savoir où il conduisait et quelles nations il pourrait mettre en rapport les unes avec les autres. La Chine venait d'être ouverte, l'entrée du Japon n'était plus interdite, l'Indo-Chine restait encore fermée. Pour y introduire leur commerce, les Anglais avaient envoyé par Siam ou par la Birmanie des explorateurs avec la mission d'ouvrir par l'Indo-Chine une route terrestre vers les provinces occidentales de l'Empire du Milieu. Un officier de l'armée britannique, M. Mac-Leod, avait vainement essayé d'effectuer ce voyage; il n'avait pu le mener à bon terme. Un de nos compatriotes, M. Mouhot, était parti de France pour le compte des Anglais, avec la même pensée; il avait péri sur les bords du Mékong, sans avoir pu remonter bien haut ce fleuve à la source mystérieuse, nymphe farouche échap-

pée à toutes les poursuites. On savait seulement qu'au-delà du royaume de Cambodge s'étendait, sur des espaces inconnus, un pays appelé le Laos, habité par une population à demi sauvage, où Siam et l'empire birman exerçaient l'autorité, c'est-à-dire levaient tribut, et dont la traversée seule était, disait-on, mortelle pour les Européens. Plus loin, le fleuve entrait en Chine, et son origine se perdait dans une certaine région des montagnes thibetaines où nul Européen n'était encore parvenu.

La tâche ingrate de l'y chercher était faite pour séduire le dévoûment de la marine française. Le gouverneur de Saïgon n'eut d'embarras que dans le choix des officiers qui briguaient cette mission périlleuse. On sait qu'elle fut confiée à un capitaine de frégate, M. de Lagrée, qui s'est acquis une renommée bien justifiée par son énergie et ses talens, et qui a péri victime de son dévoûment. Nous n'avons pas à répéter les incidens de ce voyage, dont l'intéressant récit a été publié ici même par un des compagnons et collaborateurs de M. de Lagrée (1). Il suffit, pour compléter notre tableau, d'en rappeler les résultats. Avant d'arriver au 13e degré de latitude, le Mékong cesse d'être praticable pour la navigation à vapeur. Les voyageurs se virent obligés d'y renoncer et de renvoyer les chaloupes de la marine officielle qui les avaient portés, eux et leurs bagages. En remontant plus haut, ils se seraient exposés à perdre leurs bâtimens dans les nombreuses sinuosités du fleuve et de ses îles. En admettant qu'ils eussent franchi ce mauvais pas et trouvé le lit qu'il fallait suivre dans un inextricable écheveau de canaux où le Mékong éparpille son courant, leur audace ne les eût pas menés bien loin, car, à la hauteur du 14e degré, une barrière de rochers eût interrompu leur navigation. Le courant s'y heurte, la frappe avec force, puis, la trouvant inébranlable, il accumule l'une sur l'autre les couches d'eau apportées incessamment jusqu'à la hauteur de cette écluse naturelle, il la surmonte et tombe sur l'autre versant en cascades infranchissables. Dès cet endroit, il n'y a plus d'autres engins possibles de navigation que les canots du pays, creusés dans un seul arbre et conduits par les indigènes. Ceux-ci sont seuls en état de diriger ces embarcations peu stables sous la luxuriante verdure qui, croissant de toutes parts, entrelace branches, rameaux et feuillages en fourrés épais et sombres, où il faut naviguer le couteau à la main pour se frayer un passage. Ailleurs le majestueux enfant du Thibet épanouit ses eaux dans de vastes plaines où il semble réserver et contenir son cours; mais, plus on se rapproche de sa source, plus les rapides sont multipliés. Descendant de sommets

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars 1869 au 1er juin 1870.

élevés, on voit qu'il roule de plateaux en plateaux et de pentes en pentes jusqu'à ce qu'il arrive à ce niveau où la mer l'attend et le reçoit. Après avoir traversé le Cambodge, le Laos et une partie de la province chinoise qu'on nomme le Yunan, le Mékong fait un brusque détour à l'ouest; il incline vers les cimes neigeuses où se trouve sans doute son berceau. Son cours ne fait donc qu'effleurer le territoire du Céleste-Empire; il n'y pénètre pas assez profondément pour inviter le commerce à le suivre. En outre, la navigation du Mékong, comme nous venons de le voir, est très longue et très difficile. M. de Lagrée et ses compagnons ont mis deux ans à remonter le cours de ce fleuve, jusqu'au point où il a fallu quitter ses bords pour s'avancer dans l'intérieur de la Chine. Un tel voyage, dont la longueur seule suffirait pour décourager le commerce, est soumis à de nombreuses entraves, à une fiscalité ruineuse, dont les exigences, sans règle et sans frein, sont renouvelées aux frontières d'une multitude de petites souverainetés embusquées le long du chemin pour dépouiller les voyageurs. En un mot, la route est si difficile, qu'on peut la regarder, quant à présent, comme inabordable.

Mais il arrive souvent qu'on trouve ce qu'on ne cherchait pas, après avoir manqué le but de longues et pénibles investigations. La commission d'exploration du Mékong s'était vue frustrée dans son espoir de remonter le cours entier de ce fleuve et de pénétrer en Chine par cette voie. La fortune lui devait une compensation et la lui réservait : c'était la rencontre d'une rivière qu'on nomme Song-koï ou Fleuve-Rouge, qui naît dans la province chinoise de Yunan, traverse le Tonkin et va se jeter par plusieurs embouchures dans le golfe de ce nom. Le Song-koï a douze pieds d'eau dans toutes les parties de son cours, à certaines époques de l'année. Cette rivière peut conduire un navire en Chine dans le court intervalle de quatre jours. M. de Lagrée, pendant son voyage, obtint, sur le Song-koï, des renseignemens précieux. Il en comprit tout l'intérêt; toutefois ces données étaient assez vagues et avaient besoin d'être confirmées par une expérience directe, qui fut tentée plus tard; mais avant de rappeler les principaux incidens de cette reconnaissance, disons pourquoi le gouvernement de la Cochinchine française, aussitôt affranchi de tout embarras intérieur, avait tourné ses regards vers l'Empire du Milieu, et n'avait pas hésité à risquer des existences précieuses pour se créer des relations directes avec les habitans de cet empire. C'est que la possession même des provinces arrosées par le Mékong inférieur, si intéressante qu'elle soit, a peu de valeur en comparaison des perspectives d'immenses bénéfices que le commerce français pourrait retirer de communications libres et faciles avec les états du Fils du Ciel.

III.

La Chine ne saurait plus longtemps demeurer dans l'isolement où elle a été tenue depuis le XVIIe siècle par la politique des Tartares-Mandchoux. Avant eux, ce pays entretenait des rapports suivis avec l'Occident, et si ces relations n'étaient pas plus développées, cela tenait à deux causes : l'éloignement et la conduite des premiers navigateurs. Ceux-ci différaient peu des pirates. Hardis et sans principes, ils agissaient dans les ports où ils débarquaient comme en pays conquis; ils s'attiraient l'inimitié des populations paisibles de la Chine. On leur donna le surnom de « diables étrangers, » et ils avaient justifié par leur turbulence cette appellation injurieuse. Le gouvernement de Pékin prit donc la résolution de les tenir à l'écart et de leur fermer l'entrée de l'empire. Toutefois il consentit à tolérer leur commerce, qui paraissait avoir une certaine utilité, mais à la condition de le maintenir dans d'étroites limites sur la frontière et sans aucun contact avec la population. Canton, étant situé à l'extrémité méridionale de l'empire, fut désigné pour le trafic avec les Occidentaux. Le reste du pays fut interdit aux étrangers. Cette politique barbare ne réussit pas, malgré sa rigueur, à donner au gouvernement des Mandchoux la sécurité. Sur ce coin de terre, où l'on tolérait les factoreries européennes, les troubles et la guerre naquirent spontanément comme un produit naturel de la cupidité européenne et de l'antipathie chinoise. Les marchands étrangers établis en Chine y faisaient d'énormes bénéfices; mais, leur avidité grandissant avec le profit, ils imaginèrent de favoriser un vice que le gouvernement chinois s'efforçait de combattre et qu'ils réussirent à développer considérablement : la consommation de l'opium. L'introduction de ce poison était défendue : ils violèrent la défense, corrompirent les mandarins chargés de faire respecter les prohibitions impériales. Tout autre genre de commerce devint secondaire. L'opium procurait aux Chinois un genre d'ivresse parfaitement approprié à leur caractère. Ils en firent une consommation si considérable que le gouvernement sentit la nécessité de combattre efficacement la propagation de ce fléau. Un mandarin, plus intègre ou mieux surveillé que les autres, saisit toutes les caisses introduites en fraude dans les factoreries de Canton et en détruisit le contenu. Il y en avait pour 80 millions. Ce fut un coup d'état d'autant plus inutile que dès lors le territoire de l'empire se couvrait de champs de pavots. A Pékin, on se faisait une singulière illusion si l'on croyait par cette exécution extirper un abus dont la généralité des habitans étaient complices. C'était le cas de se dire que la loi est impuissante contre les mœurs; surtout, il eût

été bon de prévoir qu'on allait donner au commerce anglais un prétexte d'intervenir en Chine et d'imposer par la force non-seulement la consommation de la drogue prohibée, mais encore l'introduction des autres marchandises anglaises dans les ports où les navires européens n'étaient point admis. Le souvenir des événemens qui suivirent est dans la mémoire de tout le monde : le bombardement et l'occupation de Canton, la prise des forts de Takou, les traités de Tien-tsin, la bataille de Palikao, l'entrée de l'armée anglo-française à Pékin, et enfin la signature définitive de la paix par l'empereur, réfugié en Mandchourie.

Il semblait, après des actes si solennels, que le gouvernement chinois se fût enfin résigné à supporter la présence des Européns. Les portes de la Chine, enfoncées à coups de canon, semblaient définitivement ouvertes; mais les événemens prouvèrent qu'on n'aurait pas si promptement raison de la duplicité des mandarins. La populace du pays crie volontiers : « Mort aux diables étrangers! » parce qu'elle a besoin partout de crier quelque chose, parce que cet anathème a une couleur patriotique et qu'il flatte la vanité chinoise; mais sous cette écume qui bouillonne à la surface, le fond de la population est sensible surtout aux avantages qu'elle retire des relations commerciales avec les Européens; si elle était consultée et laissée libre d'exprimer ses sentimens, elle demanderait la liberté du trafic pour tout le monde. Loin de là, l'expression de ses préférences est comprimée par le gouvernement du pays, qui redoute par-dessus tout la concurrence européenne.

Les mandarins peuvent être intègres; mais la probité est bien difficile à des fonctionnaires privés de solde et dont la principale ressource est le pillage de leurs administrés et du trésor public. Les impôts, leur perception et leur répartition, l'administration de la justice, tout est vénal en Chine. Comment espérer que l'exemple d'administrateurs probes puisse être supporté par les fonctionnaires chinois sans déplaisir et sans résistance ! L'administratien des douanes a été confiée à des employés européens; le produit de cet impôt a considérablement augmenté entre leurs mains. Que serait-ce si l'emploi d'Européens dans les finances chinoises venait à se généraliser? Les mandarins chinois sont d'ailleurs très entichés de leurs connaissances littéraires; les Européens n'en ont cure. Ils n'ont pas, il est vrai, passé d'examens sur l'écriture chinoise, et leur mérite ne consiste pas en des connaissances littéraires; ils sont ingénieurs, légistes, industriels, et dans ces professions ils montrent des capacités pratiques qui laissent bien loin en arrière le stérile talent des fonctionnaires chinois. Il existe donc entre ces derniers une coalition d'intérêts fondée sur l'envie et la cupidité.

Les mandarins s'efforcent d'ajourner au moins l'admission de ri-

vaux plus habiles. Aussi voit-on cette politique recourir à tous les moyens pour éluder les traités. Ils n'en négligent aucun, emploient alternativement la ruse et la violence, ne reculent pas devant l'assassinat, ainsi qu'ils l'ont prouvé dernièrement à Tien-tsin, et leur hypocrisie est si profonde, leur diplomatie mensongère a l'apparence si innocente, qu'ils ont réussi non-seulement à se faire pardonner leurs méfaits, mais encore à capter la compassion et le bon vouloir des gouvernemens, comme à tromper le public, qui n'est pas éloigné de prendre parti pour les « pauvres Chinois. » Des savans fantaisistes s'accordent à représenter la Chine comme persécutée par les « barbares européens. » C'est ainsi que l'administration de Pékin réussit à reculer chaque jour davantage le moment où le gouvernement chinois devra compter sérieusement avec l'Europe et se résigner à l'exécution sincère et loyale des traités en vertu desquels les Européens doivent être admis à circuler et à commercer librement dans l'empire. Si ce moment n'est pas encore prochain, il n'importe pas moins de ménager d'avance notre place au soleil de ce commerce chinois qui rayonne déjà dans toute l'Europe et contribue à l'enrichir. Malgré la gêne et les restrictions, les échanges entre l'Europe et la Chine sont évalués à 1,500 millions. Les exportations de Chine n'atteignent pas la moitié de cette somme, et la différence que la Chine doit solder en espèces est de plus de 200 millions. Était-il possible de s'isoler d'un mouvement si considérable? Nos gouverneurs de la Cochinchine pouvaient-ils renfermer leur action dans l'intérieur de cette colonie? Le voisinage et les relations anciennement établies entre les états de Tu-Duc et ceux du Fils du Ciel eussent suffi pour solliciter leur attention et dicter leur conduite. Jusqu'à présent, l'Angleterre tient le haut du pavé dans ce concours des commerçans de toute nation qui se pressent aux portes de la Chine. Malgré des bénéfices énormes, sa part ne lui semble pas encore assez grande. Elle profite du voisinage de l'Inde britannique et de ses conquêtes en Birmanie pour essayer par les routes de terre de s'ouvrir un nouveau chemin dans les provinces occidentales de l'empire. Des officiers anglais y ont été envoyés, nous l'avons dit, et, s'il est possible de construire un chemin de fer entre la province de Yunan et la haute Birmanie à l'endroit où le fleuve Irawaddi cesse d'être navigable, ce chemin de fer étant d'ailleurs peu dispendieux, puisqu'il n'aurait qu'une quarantaine de lieues, l'Europe pourra voir de nouveau les marchandises chinoises lui parvenir par terre, et l'initiative anglaise attaquera la frontière commerciale par une voie que les traités n'ont pas prévue. Pouvions-nous assister impassibles à ces efforts?

Quant à nous, dans cette lutte pacifique, nous avons à notre actif la découverte du parcours de la grande rivière Song-koï. Jus-

qu'en 1872, les informations obtenues sur la navigation de cette rivière restèrent vagues et insuffisantes. Comment l'hydrographie de ce grand cours d'eau aurait-elle pu être indiquée avec quelque précision lorsque l'entrée du pays qu'elle traverse était interdite? La jalousie qu'inspire aux mandarins chinois le voisinage des Européens existe également au Tonkin dans les rangs des fonctionnaires annamites. L'empereur Tu-Duc la partage, et depuis sa défaite ce sentiment a pris encore une nouvelle vivacité. La jalousie et la crainte ont d'ailleurs ici l'intérêt matériel pour complice. L'empereur de Cochinchine exploite le Tonkin. Ce territoire a été annexé à l'empire d'Annam à la faveur d'une querelle de succession entre deux fils d'un précédent souverain. Tu-Duc gouverne le Tonkin avec le concours d'étrangers, chinois ou annamites. Les indigènes ont une espèce de patriotisme incarné dans leurs anciens rois qu'ils regrettent. Les insurrections sont fréquentes dans le Tonkin, et la cour de Hué les redoute. Aussi s'attache-t-elle à faire peser sur ce pays un joug très dur. C'est à ses dépens qu'elle fait ses expériences avec une entente très primitive des règles de l'économie politique.

La récolte du riz a-t-elle été contrariée par le temps, elle ne connaît pas de meilleur moyen pour éviter la disette dans les autres provinces de l'empire que de monopoliser à son profit la vente de cette céréale. L'empereur prévoit-il un bénéfice réalisable sur telle denrée soit en Chine, soit partout ailleurs, il en défend le commerce au Tonkin et l'accapare à son profit. Imbu de tels principes, le gouvernement de Hué ne se soucie point de mettre les étrangers dans la confidence de l'application qu'il en fait. En un mot, les Européens étaient depuis longues années écartés du Tonkin lorsque, le bruit de la *navigabilité* du Song-koï ayant pris une grande consistance, un de nos compatriotes, qui se trouvait chargé de fournir des armes à une armée chinoise, employée dans le Yunan, résolut de forcer le passage par le Song-koï, en dépit du mauvais vouloir des gouverneurs annamites. Ce Français, nommé Dupuis, vivait depuis longtemps en Chine; il connaissait bien le caractère des fonctionnaires et savait comment il fallait en user avec eux. Il entra hardiment dans le Song-koï. En vain la principale autorité du pays s'efforça d'arrêter sa marche. Il passa outre et parvint sans encombre à sa destination, où il put débarquer librement et avec bénéfice son chargement d'armes et de projectiles entre les mains du commandant militaire.

Le chemin était tracé, l'épreuve faite; il n'y avait plus qu'à en profiter. Quant à notre compatriote, lors de son retour, il ne paraissait pas attacher plus d'importance à l'ordre de sortir du Song-koï qu'à l'arrivée il n'en avait accordé à l'injonction de n'y pas pénétrer. Il y séjourna longtemps, si longtemps même que Tu-Duc, im-

patienté de son obstination, et redoutant les conséquences d'une expulsion par la force, demanda le concours du gouverneur de Saïgon. On sait le reste. M. le contre-amiral Dupré envoya au Tonkin un jeune lieutenant de vaisseau. Eut-il raison, eut-il tort de choisir pour cette mission un ancien membre de la commission scientifique du Mékong, l'un de ceux qui des premiers avaient signalé le Song-koï à l'attention des marins et du commerce, un officier ardent, brave jusqu'à la témérité, et peut-être pourvu d'instructions assez élastiques? De deux choses l'une : ou M. Francis Garnier partit de Saïgon avec la pensée de saisir l'occasion d'annexer à notre colonie cochinchinoise un territoire qu'il regardait comme très important de conquérir, ou il donna à ses instructions un sens et une portée qu'elles n'avaient pas. Mais ne fut-il pas excusable d'aider à la lettre de ces instructions et de croire qu'elles lui laissaient une grande latitude? Répétons que les événemens et les situations ont une logique inévitable. L'infortuné marin se sera demandé pourquoi on l'avait choisi si ce n'était pour appliquer ses idées sur la nécessité de compléter notre colonie de la Basse-Cochinchine par la conquête du Tonkin; il crut qu'on ne serait pas fâché en France d'avoir en quelque sorte la main forcée et d'obtenir par une équipée cette importante adjonction territoriale sans laquelle notre colonie de Saïgon lui semblait devoir rester incomplète et boiteuse. Peut-être ce raisonnement eût-il été juste, s'il avait été possible qu'il menât au succès. Mais, quel que fût son dédain du courage chinois, M. F. Garnier aurait dû considérer que la partie était par trop inégale. Ce n'est pas avec une centaine d'Européens, même des plus hardis, qu'il était possible d'asseoir notre autorité dans un pays qui compte des centaines de mille habitans. On sait qu'après la première surprise qui fit tomber entre ses mains quelques-unes des principales villes du pays, un détachement de bandits chinois à la solde du gouvernement annamite entoura l'imprudent officier et le tua. Ce fut la fin d'une épopée qui rappelait les exploits de Pizarre et de Fernand Cortez. Il nous reste à dire en quelle situation cette aventure nous a laissés, quelles en ont été les conséquences et ce que nous pouvons nous proposer désormais dans les conditions où notre colonie se trouve placée.

IV.

On voit par ce qui précède qu'elle a bien changé de caractère. Notre pensée, après avoir assuré le sort des missionnaires, était d'abord d'ouvrir un simple comptoir en Cochinchine; notre premier soin avait donc été de décréter la franchise du port de Saïgon. Nous avions compté sans la mauvaise politique de la cour de Hué

qui s'appliqua à bloquer ce port et nous contraignit à combattre pour donner à notre établissement de l'espace et de l'air. Cette nécessité comportait une acquisition de territoire, et c'est ainsi que notre comptoir se trouva transformé en colonie. Mais la Basse-Cochinchine n'était pas un pays propre à la formation d'une colonie. Si par ce mot on entend une population venue de la mère patrie en un pays lointain pour y cultiver la terre, la Cochinchine française n'est pas et ne pourra jamais être une colonie. Pourquoi? parce que le climat ne permet pas aux Européens de se livrer à un travail manuel de longue durée, parce que notre sang s'y appauvrit et que, même exempts de fatigues physiques, les hommes de notre race y perdent leurs forces et sont obligés, s'ils ne veulent s'exposer à succomber, de venir se retremper en Europe. Cette raison ne serait-elle pas concluante qu'il faudrait encore tenir compte de la concurrence des habitans et des populations voisines, notamment des Chinois, rudes et sobres travailleurs dont on obtient les services à très bas prix et qui savent trouver l'épargne là où les ouvriers européens ne récolteraient que la misère et la famine. L'empire chinois est une fourmilière humaine inépuisable qu'attire le salaire même le plus modeste; sur ses frontières, il n'y a place pour aucune autre race. Peuple de cultivateurs et de marchands, les Chinois montrent dans l'exercice de ces deux professions une supériorité écrasante. Seuls les Annamites pourraient lutter avec eux dans la pratique de l'agriculture; mais dans le négoce les Chinois n'ont pas de rivaux. Les commerçans européens ne se maintiennent à côté d'eux que par la facilité de leurs relations avec l'Occident, par la supériorité de leurs produits manufacturés et de leur marine commerciale.

Il n'y a pas de colonie à rêver en Cochinchine, il n'y a de possible dans ce pays qu'une administration intelligente qui y favorise l'accroissement de la population par la pratique des bonnes mœurs, l'amélioration des anciennes cultures, la connaissance des nouvelles, le goût du commerce, l'étude de nos arts industriels, de nos procédés mécaniques, en un mot tout ce qui peut donner à la contrée une nouvelle source de bien-être, tout ce qui peut rendre les habitans plus heureux, les enrichir. Il faut surtout les faire jouir d'un équitable gouvernement et détruire dans leur esprit la pensée, enracinée par une longue expérience, que tout fonctionnaire est prévaricateur, toute administration tyrannique, tout souverain oppresseur, toute justice vénale. Telle est l'œuvre à laquelle nous sommes voués et que notre marine nationale a glorieusement commencée par ses instructions et son exemple.

Elle a laissé aux habitans leurs lois, qui sont en rapport avec leurs mœurs, se bornant à rayer dans le code annamite les articles

empreints d'injustice ou d'une rigueur excessive; elle a laissé l'autorité à tous les fonctionnaires indigènes qui se sont ralliés à nous et qui ont rompu avec la politique des mandarins; elle s'est réservé seulement une surveillance supérieure exercée par des inspecteurs choisis pour la plupart parmi les officiers. Ils ont mission d'apporter dans l'administration des finances et de la justice la régularité, la modération et l'impartialité. Marins et militaires chargés de ces fonctions sont imbus d'un sentiment de bienveillance éclairée et d'équité imperturbable. Plusieurs, aux époques troublées, ont payé de la vie leur dévoûment et ont été assassinés par des fanatiques. D'autres leur ont succédé sans être aigris par ces catastrophes, continuant à remplir le devoir de leurs prédécesseurs avec la même fermeté indulgente, le même caractère de bienveillance compatissante pour des populations ignorantes. Ce qu'ils ont surtout favorisé avec une sorte de passion, c'est l'instruction dans le cercle où s'exercent leurs fonctions. La Cochinchine ayant longtemps fait partie de l'empire chinois, l'instruction y est en honneur. Nous avons trouvé des populations disposées à profiter des cours publics. Le difficile a toujours été de substituer, d'accord avec les parens, l'enseignement européen à l'étude ingrate et stérile des caractères de la langue chinoise; on sait qu'on peut passer toute une vie à les apprendre sans jamais les savoir. Nous nous appliquons donc à enseigner aux élèves l'écriture en caractères romains; les efforts que fait notre administration pour atteindre ce but sont secondés par des membres de congrégations religieuses vouées à l'enseignement. On a fait appel à leur sollicitude, et ils ont répondu sans hésiter au vœu du gouvernement colonial, malgré l'éloignement de la Cochinchine et malgré l'insalubrité du climat. Des progrès remarquables ont été faits dans cette voie. La mission de ces religieux est patriotique, car ce sont des citoyens français qu'ils forment à l'étude du langage de la mère patrie et, avec la connaissance de cette langue, ils leur inspirent les sentimens qui conviennent à des sujets de la France. Nos officiers ont reconnu l'utilité de ce concours, qui, seul peut-être, a rendu leur tâche possible. Ces officiers sont des gens instruits, défiant de leurs propres forces précisément parce qu'ils sont capables d'en mettre beaucoup à l'accomplissement du devoir, pénétrés de l'importance de leur tâche. Voulant propager l'instruction, ils n'ont pas commencé par écarter les instructeurs. On n'aura jamais à leur reprocher une suffisance sotte ni cette confiance béate en soi-même qui est le propre de l'ignorance et que nous voyons fleurir dans tant d'assemblées plus ou moins issues de l'élection. Aussi leurs efforts sont-ils récompensés par le succès. En 1866, nous avions en Cochinchine 49 écoles fréquentées par 1,238 élèves; en 1870, le nombre des écoles était de 131 et celui des élèves de 5,000.

Tel est l'esprit du gouvernement militaire en Cochinchine; il marche à la prompte constitution non d'une colonie, mais d'un état prospère et heureux sous la tutelle d'un nouveau souverain qui est la France, et qui apporte à ses sujets, avec la richesse, la morale et la vraie justice, ses conquêtes, nous ne dirons pas politiques, car ce ne serait pas toujours une louange, mais civiles. Que la Cochinchine française ait déjà fait de grands progrès dans la voie où elle est entrée, c'est ce qui n'est pas contestable, et, sous ce rapport, notre administration s'est déjà montrée bien supérieure à celle des Anglais dans l'Inde, surtout pendant les premiers temps de leur domination. Malheureusement notre politique plus humaine, plus scrupuleuse, n'a pas égalé celle de nos voisins par la fermeté et la suite des desseins. Notre faute a été de ne savoir pas ce que nous voulions faire et de ne pas prévoir ce que nous ferions. D'un projet de comptoir à un projet de colonie, nous en sommes arrivés à la fondation d'un état satellite. Mais c'est là que se montre avec éclat notre défaut de prévoyance. Puisque nos vues, si modestes d'abord, devaient finir par s'étendre à une annexion, ne fallait-il pas la concevoir grandement? Il n'en eût pas coûté beaucoup plus cher, et dans la suite les revenus eussent plus que compensé la dépense primitive. Nous avions dans notre voisinage l'exemple de l'Inde britannique. Il fallait l'imiter dans une certaine mesure au début; mais surtout ne pas élever de nos propres mains des barrières à notre expansion future. Telle qu'elle est, la Cochinchine française ne représente qu'un territoire restreint, dont la population ne dépasse pas de beaucoup 2 millions d'hommes, et qui, bien administrée, ne donne encore que 2 millions d'excédant sur ses dépenses. Si la Cochinchine entière, y compris le Tonkin, était entre nos mains, nous pourrions nous considérer comme maîtres d'un empire colonial qui, confinant à la Chine, aurait une très grande importance et une très grande valeur. Il ne faut pas faire les choses à demi; mieux vaut ne pas les entreprendre. Les Anglais, voyant nos précautions, notre timidité, nos craintes, n'ont jamais compris cette attitude; ils se sont moqués de nous en répétant dans leurs journaux : « Que diable les Français veulent-ils faire de la Cochinchine? »

Cette question, ils n'auraient pas eu l'occasion de la poser, si nous avions bien su dès l'origine ce que nous allions faire dans l'Indo-Chine, si nous avions eu, comme les Anglais, une politique coloniale, et si, guidés par cette politique, nous en avions résolûment appliqué les principes. Il faudrait supposer surtout que nous eussions bien connu le terrain sur lequel nous allions opérer. Les Anglais, sous ce rapport, sont dignes de servir de modèles. Quand ils ont des vues sur un pays lointain et mal connu des géographes, ils ne manquent jamais de s'y faire précéder par des explorateurs.

Les uns voyagent soi-disant par pur amour de la science; les autres, selon les cas, reçoivent des missions ostensibles. Ceux-ci comme ceux-là rapportent de leurs voyages des renseignemens que l'Angleterre utilise pour prendre des résolutions en pleine connaissance de cause. Tous les gouvernemens réfléchis en font autant. La Russie, dans son expansion incessante sur les frontières du nord de la Chine, envoie toujours en avant-garde des voyageurs isolés. Tantôt ce sont des officiers, tantôt de simples touristes. Leurs observations servent à diriger plus tard la marche du gouvernement. La Prusse, moins coloniale que guerrière, est admirablement renseignée d'avance sur les pays où elle porte ses armes, et nous avons vu en 1870 qu'elle connaissait mieux que nous-mêmes les ressources de la moindre de nos localités. Il nous semble que, si nous avions fait explorer l'empire d'Annam avant d'aborder à Tourane, nous eussions évité l'école que nous avons faite en y débarquant nos premières troupes. Peut-être même, si l'amiral Rigault de Genouilly eût été mieux informé d'avance, il ne serait pas descendu de Tourane à Saïgon, c'est-à-dire à la pointe la plus extrême de l'Indo-Chine, d'où notre rayonnement dans l'Empire du Milieu était très difficile. L'idée d'affamer le souverain de Hué en occupant les provinces nourricières de l'ennemi était ingénieuse, mais de peu de portée. Ce n'était rien qu'un moyen de guerre, et après la guerre ce moyen n'avait plus de mérite. Restait seulement la valeur intrinsèque du territoire conquis. Réduite à ces proportions elle était médiocre. Il est pénible de devoir au seul hasard les progrès que nous avons faits en Cochinchine et d'avoir attendu que nous y fussions fixés en des provinces qui n'étaient peut-être pas les meilleures pour découvrir la nécessité de prendre le Cambodge sous notre protection, de refouler l'ambition de la cour de Siam, de remonter le même fleuve pour savoir s'il conduisait en Chine et de découvrir enfin, longtemps après notre établissement loin du Tonkin, qu'il existait dans cette province, d'abord négligée par nous, une route fluviale conduisant en moins de cinq jours au cœur de la préfecture chinoise du Yunan. Ces regrets sont d'ailleurs inutiles; nous sommes liés et bien liés avec le roi Tu-Duc par des traités que la dernière législature a consacrés solennellement.

Ces conventions comportent la reconnaissance de la souveraineté de Tu-Duc sur la Haute-Cochinchine et le Tonkin, et, mieux encore, l'engagement de prêter à cet ancien ennemi l'appui de nos armes pour défendre au besoin ces droits que nous constatons. Cette clause, fort gênante pour notre politique future, est tout à l'avantage de notre ancien ennemi et peut nous exposer à des conflits avec une puissance européenne, la Prusse par exemple, qui cherche un établissement dans l'extrême Orient. De toute façon,

nous nous sommes lié les mains. En échange, Tu-Duc consent à nous abandonner les six provinces de la Basse-Cochinchine qu'il nous a forcés à conquérir, que nous possédons et qu'il aurait arrachées de nos mains s'il l'avait pu. Cette concession vraiment gracieuse est reconnue par le don de cinq bâtimens à vapeur tout armés, de cent pièces de canon avec un approvisionnement complet de munitions. Nous ajoutons à ces présens une quantité très considérable de fusils et nous lui faisons remise du reste de l'indemnité de guerre qu'il avait dû s'obliger à payer dans son premier traité de cession. En somme, il nous donne ce que nous détenons, ce qu'il est hors d'état de nous reprendre, ce qu'il nous avait déjà concédé, et nous rachetons par des présens et par la remise d'une dette ce qui nous appartenait déjà. Cette convention aurait toute l'apparence d'un marché de dupe si, d'un autre côté, le roi de Cochinchine n'avait fait valoir le mérite d'un second traité par lequel il a consenti à admettre, avec beaucoup de restrictions du reste, les navires de commerce dans ce fleuve du Tonkin qui conduit en Chine, le Song-koï. Or à l'époque où il a signé ce deuxième acte international, Tu-Duc était à peu près dépossédé du Tonkin; les principales villes de ce pays étaient au pouvoir de nos soldats. A l'entrée de la rivière, dont son traité avait pour objet de nous permettre la navigation, notre drapeau était levé. Il nous a convenu de déplacer la question et de solliciter une concession dont nous avions la possibilité de nous passer : nous avons pris le rôle de solliciteur là où nous pouvions commander. Qu'importe qu'un officier trop fougueux eût dépassé ses instructions en s'emparant du pays sans ordres formels! le fait est qu'il l'avait conquis avec une poignée d'hommes. Il avait payé de sa vie sa hardiesse. Était-ce le cas de le désavouer après sa mort? N'était-il pas plus habile et plus honorable pour nous de tirer parti de la situation qu'il nous avait laissée? Les diplomates de la cour de Hué, plus fins et plus résolus, ont bien vu que la préoccupation dominante du gouvernement de la république était de tirer, comme on dit, son épingle du jeu; ils en ont profité avec adresse. En attendant, les mandarins ont déjà payé par une atroce persécution l'aide que M. Garnier avait reçue des chrétiens du Tonkin.

Aujourd'hui le traité est en pleine exécution, et l'on peut savoir comment il fonctionnera : à la manière et avec les procédés annamites. Les douanes établies sur le Fleuve-Rouge entravent la navigation, sur laquelle on prélève un impôt de surérogation au profit des employés, et il n'y a pas de difficultés que ne rencontrent les agens, même officiels, qui veulent remonter le fleuve et entrer en Chine. Au commencement de cette année, M. de Kergaradec, consul de France au Tonkin, a remonté le Fleuve-Rouge. Il a con-

staté la présence sur la frontière de Chine d'une bande de pirates chinois qui se sont emparés d'une province, la gouvernent militairement et prélèvent pour leur compte un droit indirect de 33 pour 100 sur le commerce. Ils sont à la solde de Tu-Duc, mais ils ne font aucun cas du faible mandarin qui représente au milieu d'eux le gouvernement de l'Annam. Du reste M. de Kergaradec a éprouvé qu'on ne pouvait entrer dans le Yunan sans leur permission, même avec les passeports annamites.

Par la conclusion de ce traité, les négociateurs de Tu-Duc ont étouffé d'avance toutes velléités d'extension territoriale que nous aurions pu concevoir pour nous rapprocher des frontières de Chine. La grande politique a reçu, en cette occasion, un coup dont elle aura peine à se relever, et nos adversaires cochinchinois ont su nous réduire à la petite, qui consistait à nous cantonner dans l'administration d'un territoire mesquin et à nous contenter de bénéfices annuels de quelques millions, lorsque nous étions en situation de dominer bientôt l'Indo-Chine, de recueillir, par droit de découverte, la plus grande partie des bénéfices du transit avec la Chine par la grande rivière, au lieu d'y participer modestement et pauvrement dans la mesure ordinaire parmi les nombreux concurrens qui ne peuvent manquer d'exploiter prochainement, en même temps que nous et au même titre, la navigation du Song-koï (1).

Enfin il faut, selon le proverbe, savoir se contenter de ce qu'on a lorsqu'on ne peut avoir ce qu'on ambitionne. Tel qu'il est, notre territoire colonial de la Basse-Cochinchine mérite qu'on s'y intéresse et qu'on se félicite de l'avoir acquis. Les progrès y sont rapides, la transformation morale de la population n'y est pas moins remarquable : voici quelques chiffres propres à en faire ressortir l'importance. Les statistiques publiées par le ministère de la marine et que nous avons entre les mains se rapportent aux années 1867, jusques et y compris 1871. Les premiers relevés sont restés purement approximatifs, l'administration n'étant pas encore définitivement organisée; ils ne comprennent d'ailleurs que les trois provinces de Saïgon, Mytho et Bien-hoa. Depuis lors, trois nouveaux territoires ont été annexés à notre colonie; nous avons dit en quelles circonstances et pour quels motifs. Ils étaient peu peuplés, et les cultures n'y étaient pas très étendues; néanmoins il faut en tenir compte dans l'augmentation considérable de la population, du mouvement commercial et des travaux agricoles. En 1867, la population totale de la Cochinchine française, sans y comprendre les fonction-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mai 1874, l'intéressante étude de M. E. Plauchut sur *le Tonkin et les relations commerciales.*

naires et la garnison, était de 502,116 personnes, soit 585 Européens, 482,953 indigènes annamites, 17,754 résidens chinois; le surplus comprenant des Malabares, des Indiens, des Malais et des Arabes. En 1871, les Européens sont au nombre de 823, les indigènes annamites forment un total de 1,223,916, les Chinois résidens présentent un chiffre de 30,444, la population malaise comprend un groupe de 16,427 personnes; enfin les Cambodgiens, que la régularité et l'équité de l'administration française ont attirés dans nos limites, sont au nombre de 64,081; c'est un total général de 1,335,842 individus. La comparaison des deux tableaux établit un accroissement de plus de 150 pour 100 en quatre ans, et si l'on étendait à 1876 les points de la comparaison, la progression serait plus considérable.

Les progrès du mouvement commercial n'ont pas été moins accentués. Ainsi en 1867 les importations relevées par la statistique s'élèvent à 3,413,386 francs; les exportations sont de 2,381,580 francs, soit 5,794,966 francs, entrées et sorties réunies. Mais en 1871, le mouvement du commerce dans la Cochinchine française s'exprime par la somme de 160,488,253 francs, savoir : 84,889,966 francs pour les importations, et pour les exportations, 75,598,287 francs. Il serait sans intérêt de multiplier ici les citations des documens officiels. Tout contribue à prouver la prospérité croissante de notre établissement de Cochinchine. Cette prospérité est si éclatante qu'on ne peut l'envisager sans être ébloui à la pensée des trésors que réserve l'Indo-Chine, comme la caverne des *Mille et une Nuits*, à ceux qui sauront l'exploiter.

N'insistons pas et bornons-nous à répéter que nous devons à notre marine nationale, à son administration intelligente, à l'action de nos gouverneurs, assez gênée sans doute, mais toujours dirigée par le plus pur patriotisme, le succès signalé d'une entreprise difficile et mal étudiée au début. Nos marins, placés loin des regards et des applaudissemens de leurs concitoyens, n'ont pas à leur portée la popularité qu'acquiert facilement le moindre orateur sans quitter le coin de son feu. Ils savent s'en passer, contens d'exposer leur vie pour le pays, sans attendre d'autre récompense qu'un avancement souvent bien tardif et une solde bien modeste. Heureusement l'estime affectueuse de leurs concitoyens les dédommage; ils sont entourés partout de considération; leur uniforme inspire le respect, leur savoir et leur dévoûment éprouvé donnent confiance. Il faut se féliciter, au milieu de l'abaissement général des caractères, de pouvoir signaler tant de gens de bravoure et de désintéressement qui ne transigent jamais avec le devoir, quels qu'en soient les aspérités ou les dangers.

PAUL MERRIAU.

UN

ROMANCIER ÉCOSSAIS

M. WILLIAM BLACK

I. *A Daughter of Heth.* — II. *In silk attire.* — III. *The strange Adventures of a Phaeton.* — IV. *Kilmeny.* — V. *A Princess of Thule.* — VI. *Three Feathers.* — VII. *Madcap Violet.* (Tauchnitz édition, 1871-1877.)

Des trois parties qui composent le Royaume-Uni, la plus pittoresque et la plus romantique est justement celle qui, depuis Walter Scott, a inspiré le plus petit nombre de romanciers. Tandis que l'Angleterre voit chaque année une armée de conteurs célébrer ses sites et décrire ses mœurs, des falaises de Lindy battues par la tempête et des bois de sapin d'Eversley jusqu'aux humides vallées du Cumberland, tandis que l'Irlande ne cesse de fournir à la littérature d'imagination ses figures si joyeuses d'aventuriers, de gentilshommes ruinés ou de patriotes enthousiastes, seule l'Écosse, endormie dans la gloire que lui a créée l'auteur de *Rob Roy*, semble mettre dans l'expression de son génie romanesque un peu de cette économie qui est, dit-on, un des traits distinctifs de la race. Une pareille sobriété n'a d'ailleurs rien d'inexplicable. Il faut en effet, pour réussir dans la peinture des mœurs écossaises, surmonter tant d'obstacles et réunir tant de qualités, qu'on ne peut pas s'étonner qu'en un genre aussi spécial les beaux ouvrages soient rares. On raconte que dix ans avant la publication de *Waverley* et de *Guy Mannering*, les éditeurs de ces deux romans avaient refusé un manuscrit que leur offrait Galt, l'auteur alors in-

connu des *Annales de la paroisse*, sous prétexte qu'un sujet purement écossais n'aurait aucune chance de plaire au public. Le goût a bien changé depuis, mais il n'en est pas moins vrai qu'un grand talent est encore nécessaire pour faire bien accueillir, au-delà de la Tweed, ces tableaux d'une société si différente de la société anglaise, ces paysages austères et ces caractères qui, sous les apparences les plus communes, cachent un fonds naturel de vraie poésie. Et cependant la matière est riche et bien capable de tenter des plumes aventureuses, surtout à une époque où le charme de l'imprévu disparaît rapidement du domaine de la fiction, et dans un temps où les lecteurs, plus avides de nouveauté, plus difficiles à satisfaire et chaque jour plus ennuyés, répètent à l'envi le mot d'un poète du dernier siècle et disent aux auteurs : Amusez-nous, ou nous mourons.

De tous les conteurs que ces récentes années ont vu paraître, M. William Black est aujourd'hui l'un des plus populaires, et c'est à l'Écosse qu'il doit la meilleure partie de son succès. C'est dans la peinture des mœurs écossaises qu'il a d'abord montré son originalité. Plus heureux que ceux qui l'ont de nos jours précédé dans cette voie et parmi lesquels il suffit de nommer Mme Oliphant et M. George Mac-Donald, il a su faire adopter ses héros et surtout ses héroïnes par une foule de gens qui n'ont qu'une idée assez vague du dialecte des *lowlands*, et qui n'en ont absolument aucune de celui des *highlands*. Dans un sujet d'intérêt spécial, l'écueil des romanciers, c'est l'indifférence du plus grand nombre; on n'échappe au danger qu'à force d'art et de talent. Il en a fallu beaucoup à M. William Black pour élargir son cadre de telle façon qu'on pût admirer ses personnages et les comprendre sans avoir besoin de vivre dans leur voisinage, ni même de parler leur langue.

I.

Dans un fragment biographique qu'il vient de publier, M. William Black veut bien nous apprendre qu'il a tout lieu de croire qu'il est né à Glascow en 1841. Il semblerait que la fantaisie et le caprice ont joué un assez grand rôle dans ses années de jeunesse, car, après avoir entrepris successivement un herbier de la flore britannique, une traduction de Tite-Live et une machine destinée à prouver la possibilité du mouvement perpétuel, le futur écrivain se rabattit sur la peinture de paysage. Cette tentative ambitieuse ayant abouti à ce qu'il appelle lui-même quelques « abominations à l'huile, » l'artiste manqué laissa de côté le pinceau et se mit à la place une plume entre les doigts. Il commença par où d'autres

finissent, par la critique, donnant à M. Ruskin et à M. Carlyle des conseils dont ceux-ci ne paraissent pas avoir tenu compte. Ce fut dans un journal de Glascow qu'il écrivit ses premiers articles dont il a maintenant le droit de se railler. Tous les sujets lui étaient bons alors, et comme il pouvait jouer sur le piano, *avec les deux mains*, le plus connu des airs écossais, il ne reculait pas à l'occasion devant l'appréciation des œuvres musicales. Il alla plus loin encore, dans un autre genre, et un jour il osa blâmer sévèrement dans les colonnes du *Citizen* la tactique de certain général américain. Il y gagna sans doute, quoiqu'il ne le dise pas, d'être envoyé en 1866 par le *Morning Star* en qualité de correspondant spécial sur le champ de bataille de Königgrætz. Deux ans après, il publiait un roman en trois volumes. Il n'est pas facile aux auteurs, même quand ils sont entourés de ces premiers rayons de la gloire dont parle Vauvenargues, de montrer de l'impartialité pour des essais restés dans l'ombre. On a toujours un faible à l'endroit des œuvres de jeunesse. M. William Black fait une exception à cette règle, et rien n'égale la bonne humeur avec laquelle il reconnaît que ses premiers livres n'étaient pas de purs chefs-d'œuvre. Il assure même que l'un d'entre eux, *In silk attire*, a eu plus de succès qu'il n'en méritait. Il est vrai que, à son avis, *Kilmeny* vaut mieux que sa réputation, ce qui rétablit l'équilibre. L'auteur cherchait encore sa voie; il la trouva, en 1871, dans *A Daughter of Heth*.

On lit au chapitre vingt-septième de la Genèse que lorsque Jacob fut en âge de se marier, sa mère Rebecca, s'adressant à Isaac, lui dit : « Si Jacob prend pour femme quelqu'une de ces Héthéennes, comme sont les filles de ce pays, à quoi me sert la vie? » C'est à ce passage de l'Ancien-Testament que M. William Black a emprunté son titre, mais ce n'est pas au pays de Chanaan qu'il a placé la scène de son récit. La fille d'Heth, dont il a tracé l'aimable portrait, n'est rien moins qu'une païenne du temps des patriarches, et quant à Jacob, c'est tout simplement un jeune garçon écossais. Miss Catherine Cassilis a eu pour mère une Française; elle est née sur les bords de la Loire, entre Tours et Saint-Nazaire; elle a été élevée en France, et, peu après la mort de ses parens, elle est venue habiter, son éducation une fois terminée, chez son oncle, M. Gavin Cassilis, le ministre de la paroisse d'Airlie, non loin de Glascow.

Les romanciers anglais se plaisent souvent à transporter sur le sol humide de la Grande-Bretagne les fleurs poussées dans un terrain plus clément. Ils aiment à tirer parti de ces contrastes naturels et à peupler leurs fictions de Mignons plus ou moins sentimentales qui regrettent leur patrie. Depuis quelques années, la France leur a fourni dans ce genre un assez grand nombre de personnages. Malheureusement, quelque bienveillante que soit l'intention du

peintre, il se trouve le plus communément que ces portraits sont des caricatures. En vertu de la tradition séculaire qui veut que l'insouciance et la frivolité forment le fonds de notre caractère, les Français, et surtout les Françaises telles qu'on les décrit de l'autre côté du détroit, sont les êtres les plus évaporés de la création. Institutrices ou grandes dames, figures principales ou secondaires, nos compatriotes se ressemblent toutes sur ce point. Elles passent leurs journées à faire le compte de leurs amoureux, à se regarder dans le miroir, à se farder, à fredonner des refrains qui ont pu jouir d'une certaine vogue il y a quelque cinquante ans, mais qui sont assez oubliés aujourd'hui, et quand une pensée désagréable ou triste monte à leur étroit cerveau, elles la chassent aussitôt d'un geste mutin en s'écriant : Vive la bagatelle ! ce qui, paraît-il, est une exclamation généralement usitée en pareil cas sur toute l'étendue du territoire français. Est-il besoin de dire que M. William Black ne s'est pas laissé guider par cet idéal de convention? Miss Cassilis n'a point vécu dix-huit années en Touraine sans y prendre le goût du soleil et des clairs horizons, mais elle a gardé les qualités sérieuses de la race dont elle est sortie, et ce n'est pas de nostalgie qu'elle est destinée à mourir. Elle est bien un peu dépaysée quand elle débarque un beau soir au presbytère d'Airlie. Il faut avouer qu'on le serait à moins. Les habitans de la *manse*, c'est le nom qu'on donne en Écosse à l'habitation du pasteur, appartiennent à une espèce de civilisation assez différente de celle que la jeune fille vient de quitter. Le ministre, son oncle, est un grave ecclésiastique tout occupé du soin de sa paroisse, de la composition de ses sermons, et qui donne au gouvernement de ses fils le reste de son temps. Ceux-ci sont au nombre de cinq; c'est l'aîné qui est le héros du livre. Tom Cassilis, plus connu dans la famille et chez les voisins sous le sobriquet du *Courlis*, a dix-huit ans, de longues jambes, des poignets solides, une âme audacieuse et des goûts de gamin. A la tête de ses jeunes frères, qu'il a disciplinés et transformés en maraudeurs, il fait la terreur de la paroisse. Pour le corriger, on l'a envoyé passer un hiver à l'université de Glascow : il en est revenu pire qu'auparavant. Au moment où l'auteur nous le présente, il est en train de défendre avec ses frères, suivant les procédés employés à Jérusalem d'après l'historien Josèphe, le jardin du presbytère, qu'assiégent les écoliers du village, en révolte contre l'oppression des fils du pasteur, et il fait pleuvoir sur ses adversaires le gravier, les pierres et les injures. C'est dans cette position qu'il est surpris par son père.

« Il se fit tout à coup un silence d'effroi derrière les murs, et les plus jeunes assiégés disparurent rapidement. Un homme aux cheveux gris, au visage austère, vêtu d'un habit noir tirant sur le roux, s'avançait calme à travers les allées, ayant, mauvais présage,

un fouet à la main. Le héros de la journée était encore debout sur ses tonneaux vides et provoquait l'ennemi, tout en se fournissant des munitions empilées pour la défense. — Le voyez-vous maintenant avec ses longues jambes, le fils du ministre? Les voyez-vous maintenant, les petits poulets du ministre? Allez donc vous laver le nez dans le ruisseau. — Au même instant, le Courlis poussa un cri aigu. Il ne s'était pas attendu à être attaqué par derrière, et autant d'épouvante que de douleur se mêlait au gémissement qui suivit le coup de fouet dont ses jambes avaient été cinglées. Dans le fait, la petite lanière qui s'enroulait autour de ses mollets avait à la fois quelque chose de mystérieux et de terrible, et quand il eut sauté, ou plutôt roulé à bas de son tonneau, ce fut pour se trouver face à face avec son père, dont les yeux menaçans et la voix irritée lui expliquèrent bientôt tout le mystère. — Comment osez-vous, monsieur, comment osez-vous faire de ma maison un Bedlam? Quand j'avais votre âge, monsieur, j'étais plus occupé de mon Testament grec que de lancer des injures à la tête de malheureux petits drôles! — C'était plus que des injures, ainsi que vous pourriez vous en assurer en regardant leurs nez, répondit le Courlis d'un ton confidentiel. »

Le soir de ce jour mémorable, l'incorrigible garçon voit arriver sa cousine, sans se douter qu'avec elle un maître entre dans la maison qui n'aura pas besoin de cravache pour se faire obéir. Coquette Cassilis, seule contre tous dans le presbytère, va conquérir les cœurs par sa gentillesse et par sa grâce. Avec son anglais incorrect où viennent naïvement s'égarer certaines expressions plus pittoresques que classiques qu'elle doit à son père, avec son teint pâle, ses cheveux en désordre, ses yeux noirs et son costume élégant, car elle est riche, elle devient d'abord pour tout le monde un sujet de profond étonnement.

Elle commence, à la française, par se jeter au cou de son oncle, ce qui ne laisse pas d'embarrasser un peu le digne homme, qui n'a pas été habitué à de semblables démonstrations. Quant au Courlis, fasciné par les manières surprenantes de l'étrangère, il a conclu en lui-même que c'est une sorcière ou à tout le moins une actrice. Telle est aussi l'opinion du jardinier Andrew, puritain endurci qui argumente avec son maître, n'obéit à personne en matières spirituelles et se regarde au milieu du presbytère comme une vivante protestation contre la théologie érastienne et modérée professée par le ministre. On devine avec quel enthousiasme ce descendant des caméroniens a salué l'arrivée de la nièce du pasteur. En l'entendant parler français, il s'est tout de suite convaincu qu'on ne pouvait pas s'exprimer autrement à Sodome et à Gomorrhe, et en voyant s'agiter les plis de sa robe de soie il n'a pu s'empêcher de songer à

la mère des abominations qui est assise sur les sept collines et qui raille les saints. C'est bien pis encore quand on apprend que Coquette a été élevée dans la religion catholique. A ce coup, le ministre lui-même, malgré son calme, se trouve désarçonné, d'autant plus que la nouvelle venue, s'apercevant de l'émoi qu'elle a causé par ses aveux, déclare avec candeur que toutes les églises lui sont bonnes et qu'elle croira ce que l'on voudra. Cette profession de foi épouvante jusqu'aux jeunes cousins, qui se demandent avec terreur s'ils n'ont pas sous les yeux une amie, peut-être une alliée du pape de Rome. Seul le Courlis, à cet instant critique, prend la défense de l'étrangère. Assez disposé dans son patriotisme à mépriser cette parente inconnue qui lui tombe du pays fantastique où l'on mange des grenouilles, il a pitié de sa confusion et s'enhardit jusqu'à soutenir que la meilleure religion est celle qui consiste à faire le bien autour de soi : assertion audacieuse qui lui vaut une réprimande de son père, et de sa cousine un regard chargé de tant de reconnaissance que pour un autre semblable il aurait été capable de renier ses croyances les plus enracinées et de traiter de fable grossière la conspiration des poudres même. Telle est la première conquête de miss Cassilis. A partir de ce moment, elle trouvera chez le grand gaillard écossais, qui la contemple avec un mélange d'étonnement et d'affection, un protecteur, et plus encore. Dans le monde tout nouveau pour elle où le destin l'a jetée, c'est lui qui la guidera. Il lui apprendra qu'il ne faut ni jouer du piano, ni se promener dans les champs le dimanche, ni s'agenouiller au temple en se couvrant le visage de ses mains. Il lui fera même les honneurs du troisième tome de l'historien Josèphe, un des rares ouvrages dont la lecture soit permise le jour du sabbat.

« — Avez-vous lu Josèphe? demanda-t-il à Coquette un soir où, contrainte au repos absolu, elle contemplait tristement le ciel gris à travers les vitres de la fenêtre.

« — Non, répondit-elle.

« — C'est un livre de grande valeur, dit le ministre à l'autre bout de la chambre où il était assis dans son fauteuil, car nous y trouvons un témoignage de l'authenticité des saintes Écritures venant d'un homme qui n'était point un défenseur de la vérité.

« Coquette approcha sa chaise de la table. Son cousin mit avec précaution le livre devant elle. Elle regarda, et que vit-elle? Deux souris blanches. Le Courlis avait audacieusement extrait le corps du volume, ne laissant que les marges des pages et la couverture. Dans la cavité reposaient les deux petits animaux, à l'éducation desquels il consacrait les après-dîners du dimanche, tandis qu'on le croyait plongé dans une lecture attentive. »

Le tome troisième de l'historien juif n'est pas la seule distrac-

tion que Tom Cassilis puisse offrir à sa cousine. Le village d'Airlie possède dans la personne de Neil Lamont un musicien attitré qui représente la paroisse sous son aspect guerrier et sous son aspect musical en même temps. Le pensionnaire, c'est le nom qu'on donne dans le pays au vieux soldat, est une des plus heureuses figures de M. William Black. Il a été à Waterloo. Il faisait partie dans cette journée de ces vaillans régimens de *highlanders* qui, suivant un mot prêté au vaincu, ne s'apercevaient pas qu'on les tuait. Il profitait de cette circonstance pour décrire minutieusement Napoléon, que d'ailleurs il n'avait jamais vu, et les habitans d'Airlie avaient appris depuis longtemps par ses récits à se faire une idée de la rage et de la mortification qui parurent sur le visage de l'empereur quand il reconnut Neil Lamont courant à la victoire sur les cadavres de trois grenadiers français. C'est ce héros que l'irrésistible Courlis s'en va chercher un jour de pluie pour prouver à la cousine que la musique écossaise ne le cède en rien à celle des autres pays.

« Quand le pensionnaire apprit qu'il jouerait du violon devant une jeune Française, il fut tout fier. N'allez pas croire, dit-il à son compagnon, que je sois capable de blesser la susceptibilité de cette dame. Non, je vous jure qu'elle ne se doutera pas que j'étais à Waterloo. — Coquette le reçut gracieusement, de son côté le *highlander* se montra plein de respect et de dignité. Il refusa doucement de lui montrer sa médaille dans la crainte que l'inscription qu'elle portait ne lui fît de la peine. Il tira son violon de la boîte, s'assit et joua toute sorte de branles et de *strathspeys*, mais pas un seul air guerrier. Qui sait, disait tout bas le musicien à l'oreille du Courlis, qui sait si elle n'a pas entendu parler de nos chants de victoire? Non, non; Neil Lamont n'ignore pas la manière de se conduire avec une dame. — A son tour, Coquette s'assit au piano. Il y a une vieille mélodie écossaise, *Nous n'aurons point d'autre roi que Charlot,* dont son père raffolait. Quand elle frappa les premiers accords de cette vive chanson, le *highlander* resta d'abord silencieux. Il n'avait jamais eu l'idée qu'on pouvait donner tant de puissance et de majesté à un air que les gamins jouaient sur des sifflets d'un sou; mais lorsqu'il se fut familiarisé avec les sons opulens qui sortaient du piano, il commença à s'agiter sur sa chaise; il battait du pied la mesure, il se frappait la jambe avec la main, il dressait la tête, il prenait des airs de défi. Tout à coup, sautant en pied, il se mit à se promener par la chambre en brandissant son archet comme si c'eût été une épée. Et en même temps, Coquette entendit derrière elle les notes aiguës et chevrotantes d'une voix de vieillard. Quand elle se retourna, elle vit le pensionnaire qui marchait à grands pas comme un possédé, la tête levée en l'air et les

larmes coulant à flots sur ses joues desséchées, elle le vit ensuite tomber sur une chaise. « Jamais, s'écriait-il tout honteux, jamais je n'ai rien entendu de pareil depuis le jour où je suis né. »

Telle est la seconde conquête de miss Cassilis, et elle est si complète que le vieux soldat en arrive à se sentir de plus en plus embarrassé de ses souvenirs glorieux, à cacher son tartan, dont il croit que les Français ne peuvent pas supporter la vue depuis 1815, et à ne plus savoir où se mettre quand Coquette lui demande s'il a fait la guerre. Il en est réduit à plaider les circonstances atténuantes en faveur des Écossais, à faire remarquer finement qu'il y avait beaucoup d'Anglais à Waterloo, que les Français se sont bien battus, et qu'après tout Napoléon n'est peut-être pas mort dans son île.

Si la fille d'Heth n'a pas eu de peine à gagner le cœur du ménétrier, elle en aura beaucoup pour se concilier la bienveillance du couple puritain qui veille aux intérêts temporels du presbytère non sans faire de fréquentes incursions sur le domaine du spirituel. Leezibeth, la cuisinière, et son mari Andrew, le jardinier, ne peuvent se décider à voir dans la nièce de leur maître autre chose qu'une séduisante païenne envoyée par Satan pour tenter la famille et la conduire à mal. Leezibeth est la première à s'amollir. Elle a été mère, elle a perdu son enfant, et, à la longue, elle éprouve un commencement de pitié pour l'orpheline. Elle se dit qu'à tout prendre on peut avoir un crucifix dans sa chambre et garder encore des sentimens religieux, et elle tente avec timidité de faire partager cette opinion à son époux. Elle lui représente dans le langage qui lui est familier qu'il y a une grande différence entre le veau d'or qu'adoraient les enfans d'Israël, et le serpent d'airain que Moïse, par l'ordre du Seigneur, dressa dans le désert. Elle en conclut que, si les catholiques se servent d'un bout de croix pour entretenir leurs souvenirs, ce n'est peut-être pas une grande idolâtrie. Cet essai de justification, loin de réussir auprès d'Andrew, ne sert qu'à l'enfoncer davantage dans ses préventions. Il y distingue même la preuve que sa femme est déjà tombée dans le piége tendu par le malin esprit, et il l'engage charitablement à mieux placer sa compassion. « Laissez-la à elle-même, Leezibeth; je vous mets en garde contre cette femme, comme j'ai mis en garde le ministre, qui n'a pas voulu m'écouter et qui lui permet par ses idolâtries de porter le ravage dans l'intérieur d'une maison décente et pieuse. Tout cela n'aura qu'un jour, et nous finirons par nous débarrasser de la vipère, comme le dit le prophète. Elle courra après ses amans, mais elle ne les attrapera point; elle les cherchera, mais elle ne les trouvera pas. » Par malheur pour Andrew, le Courlis, ayant entendu la dernière partie de cet entretien, voulut savoir à qui se rapportait la prédiction. Il était entré dans la cuisine pour y chercher de la colle et

faire un cerf-volant à son petit frère. « De quoi parlez-vous, s'écria-t-il fièrement, est-ce de ma cousine? Quoi! ne pouvez-vous donc manger votre dîner sans vous arrêter pour débiter des médisances? Joli Daniel que vous faites avec vos prophéties et vos jugemens et vos avertissemens; mais, si vous vous mêlez de ressembler à Daniel, par saint Gingoulph! je ferai pour vous de la maison une telle fosse aux lions que de votre vie vous n'en aurez vu de semblable. » Sous cette métaphore, il y a une menace que le Courlis accomplira fidèlement; à défaut de lions, il se servira d'animaux moins poétiques, mais tout aussi malfaisans, et le récit des tours qu'il va jouer au jardinier pour venger sa cousine offre tout l'intérêt d'une véridique histoire.

Si les romans pouvaient se passer d'intrigue, si le goût public revenait à cette aimable simplicité du temps jadis, où l'on n'avait pas besoin de beaucoup d'ingrédiens pour composer une fiction qui ressemblât à la vie, la vie étant elle-même plus simple et plus unie, la conscience de bien des romanciers serait sans doute singulièrement soulagée. Que d'invraisemblances en effet n'est-on point forcé d'imposer à la crédulité du lecteur pour rattacher les uns aux autres les personnages créés par l'imagination ou les tableaux que l'observation a copiés d'après nature, alors surtout que la plupart des combinaisons dramatiques semblent épuisées et que les meilleurs ressorts ont été déjà mille et mille fois mis en jeu! Parmi les romanciers contemporains de l'Angleterre, M. William Black paraît l'un des plus disposés à s'affranchir de l'usage cruel qui force l'écrivain d'inventer, bon gré mal gré, une action romanesque. On dirait tout au moins que cette partie de l'art n'est point à ses yeux la plus importante. Les êtres très vivans qu'il met au monde n'agissent pas beaucoup en général. Ce qu'ils font dans le cours de trois volumes tiendrait aisément en quelques lignes, et l'on pourrait résumer en peu de mots tous les actes de leur existence. Aussi les amateurs d'aventures, de mouvement, de passions violentes et de péripéties seront-ils déçus s'ils prennent en main les charmans récits du conteur écossais; ils n'y trouveront rien de ce qu'ils cherchent. L'originalité de M. William Black est ailleurs. Un amour malheureux suivi du sacrifice et de la mort, voilà tout le sujet de *la Fille d'Heth*; on n'en saurait rêver de plus simple. La nouveauté de l'ouvrage, et ce qui en fait l'intérêt, ce n'est pas à proprement parler la trame, ce sont les figures que l'artiste y a tissées. Elles ne sont pas nombreuses, mais elles ressortent avec un tel relief qu'on se demande plus d'une fois si l'auteur n'a pas eu recours à des souvenirs personnels, si le Courlis n'a pas été de ses amis et s'il n'a pas connu quelque part le jardinier Andrew. Faut-il en dire autant de lord Earlshope? Celui-là, dans le roman, est

chargé de représenter la fatalité de la passion. Grand seigneur, jeune, élégant et triste, lord Earlshope est le plus proche voisin du presbytère. Il a dans le pays une assez mauvaise réputation, car on le voit plus souvent à la chasse qu'à l'église. Aussi M. Ænéas Gillespie, maître d'école, clerc paroissial et grand aumônier d'Airlie, lequel divise l'humanité en deux classes, les pécheurs qui savent ce qu'ils font et ceux qui ne le savent pas, range-t-il plus volontiers le lord parmi les premiers que parmi les derniers. Peut-être n'a-t-il pas tout à fait tort; mais, comme cette distinction ne paraît pas à l'extérieur et que lord Earlshope a des manières de gentilhomme avec un esprit cultivé, il n'est pas étonnant que miss Cassilis trouve quelque intérêt à sa conversation, ce qui dégoûte profondément son cousin et le ferait presque renoncer à continuer une éducation qu'il a si heureusement commencée. Voilà ce qu'il explique à Coquette après lui avoir fait subir l'interrogatoire suivant :

« — Quand avez-vous donc vu lord Earlshope?

« — Ce matin, dit-elle en faisant la moue.

« — Était-ce au presbytère?

« — Je l'ai rencontré en venant vous chercher, et il m'a accompagnée un bout de chemin.

« — Jusqu'où? — Coquette se redressa un peu pour dire : Vous n'avez pas le droit de m'adresser de pareilles questions.

« — Je comprends maintenant, reprit froidement le Courlis, pourquoi vous aviez l'air si attrapée quand je vous ai trouvée près du buisson; je comprends pourquoi vous vous tourniez pour regarder du côté des bruyères. Je suis sûr qu'il y était venu avec vous et qu'il s'est caché... Allons, ajouta-t-il d'un air résigné, je vous abandonne. Je vois que vous êtes absolument comme les autres femmes.

« — Qu'est-ce que vous voulez dire? répondit Coquette avec colère, mais tout en tenant les yeux baissés.

« — Rien de bien important, répliqua le jeune homme feignant une profonde indifférence; je sais que vous ne faisiez pas le moindre mal; je sais que rien de semblable n'est à craindre d'une personne qui porte le nom de Cassilis. Mais pourquoi faire semblant de faire mal? Pourquoi se complaire dans des cachotteries? N'est-ce pas là quelque chose de tout à fait féminin? Et moi qui pensais que vous étiez si différente des autres femmes!

« — Ce n'est pas ma faute si je suis une femme.

« Là-dessus, silence de mort. Ils traversèrent la bruyère sans se dire un mot. Quand ils furent arrivés à la maison, Coquette rentra dans sa chambre et s'y enferma, se sentant tout à la fois très déterminée et très malheureuse. Tom Cassilis de son côté, dans son désespoir, résolut de se remettre entre les mains de la justice pour

un mauvais tour qu'il venait de jouer au jardinier. Il se dirigea vers le cabinet de son père avec l'intention de dresser lui-même son acte d'accusation et de réclamer le châtiment. Il lui semblait à ce moment-là qu'une sentence de bannissement aurait été la bienvenue. »

Entre le jeune garçon qui va peu à peu, sous l'empire d'un amour qu'il ignore encore, se dépouiller de ses enfances, et l'homme du monde qui l'entoure des attentions les plus délicates, il faudra que miss Cassilis choisisse un jour, si ce choix n'est déjà fait dans son cœur. D'un côté c'est la poésie et l'inconnu, de l'autre la réalité d'une affection honnête et naïve. Ici c'est un écolier mal dégrossi, mais débordant de séve, plein de courage et capable de faire son chemin dans la vie, et là c'est le descendant d'une grande race, un homme qui ne s'habille, ni ne pense, ni ne parle comme le font les autres hommes, qui vit dans un certain mystère et conserve, sous des apparences insouciantes et frivoles, une âme aimante et généreuse. Lord Earlshope a nourri autrefois de nobles ambitions, mais il a fini par se convaincre que l'intelligence nécessaire à la réalisation de ses rêves lui avait été refusée. Tory par la naissance, radical par la sympathie, il est en guerre avec lui-même sur toutes les grandes questions de l'existence humaine et croit à vingt-sept ans que sa vie est manquée. Aussi dans son découragement a-t-il renoncé à l'action pour la contemplation et se contente-t-il d'assister en curieux à sa propre destinée. Quelques mots tombés de sa bouche, quelques confidences presque involontaires, ont suffi pour ouvrir à miss Cassilis des horizons nouveaux, pour éveiller dans son âme ce sentiment indéfinissable de pitié curieuse qui si souvent sert de prélude à un autre sentiment moins désintéressé. Ce qui rend ce noble voisin plus dangereux, c'est qu'il ne demande rien et n'a pas même l'air de se soucier de rien obtenir. Il ne lui a pas fallu beaucoup de perspicacité pour s'apercevoir que les souris blanches et les joyeuses expéditions de son cousin ne fournissent pas à Coquette des distractions inépuisables.

Dans l'austérité du presbytère, entre cinq garçons sans cesse occupés à inventer de nouvelles niches et un oncle toujours penché sur les dogmes les plus abstrus de la théologie, la jeune fille s'ennuie. Afin de la divertir, lord Earlshope met son yacht à la disposition de M. Cassilis, et l'on part pour une croisière enchantée. Le pasteur a fait taire non sans peine les scrupules que soulève dans sa conscience l'idée d'un voyage dont le plaisir est le seul objet, et ses yeux fatigués par l'étude se reposent bientôt avec délices sur cette mer parsemée d'îles que son enthousiasme compare à l'Éden, au jardin du Seigneur. On vogue vers le nord, jetant l'ancre aux endroits favorables pour chasser le veau marin, l'oie sauvage ou le héron; on

essuie de gros temps, et le ministre met à profit l'occasion pour composer sur la tempête dont Jonas fut victime un sermon où ses paroissiens reconnaîtront un jour toute la vivacité d'une expérience personnelle. Sous l'influence bienfaisante de l'air marin, le Courlis lui-même forme de bonnes résolutions, déclare qu'il a déjà perdu trop de temps et débarque pour aller reprendre ses études médicales à l'université de Glascow. Seul, le propriétaire de la *Caroline* semble assez indifférent aux beautés naturelles dont il fait les honneurs aux hôtes de son bord, et c'est avec l'air d'un homme distrait qui pense tout haut plutôt qu'avec l'accent de la passion qu'un soir, tout en jouant avec une algue de mer, il conte son malheur à la nièce du ministre. Il lui décrit froidement, comme s'il s'agissait d'un autre, l'expérience psychologique qu'il a faite sur lui-même. Il ne lui demande qu'un peu de temps pour retrouver l'équilibre perdu de son âme. Un jour, quand à son tour elle sera tombée amoureuse de son beau cousin peut-être, il la plaindra comme elle doit le plaindre maintenant, quoique l'amour ne soit pas toujours un malheur. La jeune fille n'a pu s'empêcher de trouver l'histoire très triste. Elle l'est en effet et plus encore que son innocence ne le suppose, car lord Earlshope n'est pas libre. Dans ses voyages sur le continent, il a jadis rencontré une aventurière à laquelle, plein d'inexpérience, il a donné son nom et qui le déshonore maintenant par sa conduite.

Ce personnage désagréable ne fait qu'apparaître dans le roman; on ne saurait s'en plaindre. Peut-être aurait-on plus de gré à l'auteur s'il avait bien voulu lui faire une place moindre encore. Il semble en effet d'autant plus inutile que tout à coup le romancier a l'air de le supprimer sans qu'on sache pourquoi. Il aurait dû commencer par là. Qu'importe après tout qu'à un certain moment lord Earlshope ait tout lieu de se croire enfin délivré du vivant témoignage d'une erreur de jeunesse : Coquette n'est-elle pas destinée par la force des choses à épouser son cousin? Elle sait qu'elle pourrait être heureuse avec celui qu'elle aime et le suivrait volontiers au bout du monde; mais elle éprouve pour Tom Cassilis, ce grand garçon moitié enfant moitié homme, une compassion qui est plus forte que son amour. Elle se dit qu'elle ne doit rien à l'un et qu'elle ne peut se refuser à l'autre. C'est le récit de cette lutte entre un sentiment vrai et un devoir imaginaire qui remplit la dernière partie de l'ouvrage.

On a beaucoup admiré cette étude un peu subtile des scrupules de l'orpheline, et la figure de Coquette a déjà pris une place d'élite dans la galerie des héroïnes du roman contemporain. On en a même beaucoup voulu à l'auteur, — c'est un genre de reproche qui renferme en soi le plus grand des éloges, — d'avoir enterré

si prématurément la nouvelle épouse du jeune médecin, abusant ainsi sur sa créature de son droit de créateur. Le lecteur impartial doit adresser à M. William Black une critique plus fondée : c'est d'avoir changé le lieu de la scène et déplacé par là l'intérêt de son ouvrage. En quittant Airlie pour Glascow et le presbytère pour l'université, le Courlis perd un peu de son caractère. Sous l'habit noir de l'étudiant qui fréquente le monde, on ne reconnaît plus l'ancien maraudeur, effroi de sa paroisse, et sa barbe naissante soigneusement cultivée et son langage châtié font un si singulier contraste avec ses manières primitives qu'on est tenté de regretter les effets de la civilisation sur cette âme naïve faite pour un milieu différent. En revanche, Coquette ne se transforme pas; la fille d'Heth reste jusqu'au bout une étrangère. Lorsque lord Earlshope a péri dans une tempête avec son yacht, elle cède aux instances de son cousin, mais son sacrifice lui coûte la vie. En vain elle veut oublier, la tâche est trop lourde pour ses forces; elle meurt, et la désolation de la *manse* vient donner raison aux prévisions sinistres du vieux jardinier, qui, plus que jamais, peut se dire que cette Samaritaine avait un démon.

II.

Les géographes se sont souvent demandé quel pouvait être le pays septentrional connu chez les anciens sous le nom de Thulé. Les uns ont supposé que les poètes voulaient par là désigner l'Islande; les autres ont prétendu qu'il s'agissait des îles Shetland. M. William Black penche pour les Hébrides. Du moins est-ce à cette extrémité du monde qu'il a placé le royaume d'*Une Princesse de Thulé* sans beaucoup s'inquiéter des commentateurs. Il est le premier à reconnaître que son titre a intrigué quantité de gens des deux côtés de l'Atlantique. Il assure même qu'une controverse acharnée s'est élevée en Amérique sur l'exacte prononciation de ce nom mystérieux,—ce qui d'ailleurs est une ironie évidente. Tout le monde n'a-t-il pas lu *Faust?* L'aimable personne dont le romancier écossais a raconté l'histoire n'est sans doute pas destinée à la même célébrité que le souverain de la ballade allemande; mais M. William Black a jeté tant de poésie autour d'elle qu'elle ne dépare en rien le souvenir des vieux rois de mer. Et au fait, le père de Sheila n'est-il pas roi lui-même? Une petite île, des rochers, des baies de sable et quelques pâturages, voilà son empire; trois cents pêcheurs, voilà ses sujets. Le roi de Borva s'appelle M. Mackenzie, comme le premier venu, et sa fille tient elle-même le gouvernail ou la rame quand elle veut passer de l'île de Borva à l'île de Lewis. C'est dans ces fonctions qu'elle apparaît au jeune peintre Lavender, qui a quitté

Londres avec son ami Ingram pour demander aux brises de l'Atlantique l'appétit et les forces que l'on perd dans les ateliers ou dans les salons d'une grande capitale. Ingram, simple employé dans un bureau de ministère, a passé l'âge où l'on reconstruit l'édifice social sur des bases nouvelles, pour entrer dans cette période de la vie où l'on s'accommode du monde tel qu'il est : ses cheveux commencent à grisonner. Son compagnon Frank Lavender est tout jeune encore et grand faiseur de petits romans intimes où plus d'une figure de femme a déjà joué un rôle purement imaginaire. Dans certains cercles de Londres, il est maintes fois arrivé à quelque jeune fille de s'entendre dire à l'oreille que M. Lavender était passionnément amoureux d'elle sans que cette confidence ait eu les suites auxquelles on est en droit de s'attendre en pareille matière. Maintes fois le bruit s'était répandu que, en peignant une de ces têtes ravissantes qui vues de loin rappellent celles de Greuze, M. Lavender avait pensé à une certaine personne, et jamais la personne en question n'avait trouvé l'occasion d'éprouver la sincérité de son soi-disant admirateur. Aussi M. Lavender, malgré ses rares qualités, est-il un peu gâté par le succès. Ingram, qui lui sert de Mentor, l'a conduit dans ce petit royaume des Hébrides où depuis de longues années il vient passer quelques semaines de congé; il lui a parlé de Sheila, qu'il a connue toute petite, et peut-être a-t-il été imprudent. Miss Mackenzie n'a cependant en elle rien de féerique ni même de romanesque. Les personnages de M. William Black sortent rarement du bon caractère et de la vérité. L'art de l'auteur consiste à les rendre intéressans tout en les laissant parfaitement naturels. Ce ne sont ni des démons, ni des anges, ce sont de purs mortels; s'ils sont poétiques, c'est sans le vouloir, et s'ils sont plaisans, ils restent toujours fort loin de la caricature. Le roi de Borva n'offre dans sa physionomie aucun trait idéal. C'est un brave homme que le produit de ses pêcheries et de ses herbages a mis à l'aise et qui vit content sur son île, confit dans l'admiration de sa fille, de la nature sauvage, du climat, des saumons et du whiskey des Hébrides. Il est fier de Borva, où sa petite fortune ainsi que sa bienfaisance lui donnent une sorte de magistrature que nul ne conteste, fier de sa connaissance des hommes qu'il croit très grande, fier de ses talens d'administrateur et plus fier encore de Sheila. Quand il voit celle-ci dans son étroit costume de serge bleue, les cheveux au vent et rayonnante de santé courir avec son grand lévrier sur les rochers gris de la plage ou visiter les vieillards et les malades dans leurs huttes enfumées par la tourbe, il se dit qu'il faudrait aller plus loin que Glascow pour rencontrer une aussi brave et une aussi belle fille. Quand le soir il fume sa longue pipe et savoure un grog brûlant, si Sheila vient à chanter, en s'accompagnant au piano, quel-

que vieille ballade écossaise parlant d'héroïsme ou d'amour, il n'est pas éloigné de croire que le paradis terrestre s'est retrouvé. Lavender partagera bientôt cette opinion. Il a tout d'abord été séduit par la grandeur d'un paysage nouveau pour lui. La lumière intense d'un jour d'été enveloppant l'Atlantique en faisait une plaine d'argent fondu où l'on n'apercevait à l'horizon que la montagne de Suainabhal et ses sœurs pareilles à des nuages, et tout près la voile rouge détendue d'un *smack* solitaire. L'enthousiasme du peintre éclate à cette vue, et l'on ne peut s'étonner qu'il en rejaillisse un peu sur miss Mackenzie, qui paraît entourée d'une gloire comme une déesse de théâtre. Et pourtant Sheila fait tout ce qu'elle peut pour ramener son interlocuteur à terre et dans la réalité. A chaque instant, elle sort de l'auréole lumineuse qu'il lui prête pour lui parler de ses plantes, des précautions qu'il faut prendre contre la pluie, des jeunes filles de l'île qui vont faire leur apprentissage de modistes à Édimbourg et des jeunes gens qui se préparent à entrer dans la police de Glascow. Lavender s'étonne que la princesse de son rêve puisse s'intéresser à de si vils sujets. Il lui en veut presque d'avoir si peu conscience de sa dignité; mais il l'écoute avec ivresse, et quelques heures se sont à peine écoulées depuis son arrivée qu'il dit brusquement à son compagnon :

« — Ingram, je n'ai jamais vu de fille que j'aimerais autant épouser.

« — Quelle bêtise!

« — Mais c'est la vérité. Je n'ai jamais rencontré sa pareille. Si jolie, si gentille et en même temps si franche! Et puis, savez-vous qu'elle est pleine de sens, point fière du tout et qu'elle s'intéresse à toute sorte de choses ordinaires?..

« Un sourire parut sur le visage d'Ingram, et son ami, un peu vexé, ne put s'empêcher de lui dire : — Vous n'êtes pas un confident très sympathique.

« — C'est que cette histoire m'est connue depuis longtemps. Vous m'en avez déjà dit autant à propos de vingt autres femmes, et c'est toujours la même chose. Je vous assure que vous ne savez rien encore de Sheila Mackenzie, et peut-être ne la connaîtrez-vous jamais. Je suppose que vous allez en faire une héroïne, que vous serez amoureux d'elle pendant une quinzaine, et que vous retournerez à Londres, où les bons mots de quelque femme d'esprit vous guériront.

« — Soit, dit le jeune homme avec humilité, peut-être vous ai-je donné des raisons pour vous défier de moi; mais cette fois-ci vous verrez si je suis sérieux ou si je ne le suis pas.

« — Un jour sans doute, continua Ingram, vous aimerez une

femme pour ce qu'elle est et non pour ce que votre imagination vous la représente; mais c'est une bonne fortune qui arrive rarement à un jouvenceau comme vous. Se marier dans un rêve et s'éveiller six mois après, voilà le sort d'un ingénu de vingt-trois ans. En attendant, ne parlez pas à Mackenzie d'épouser sa fille, car il vous ferait jeter dans le Loch-Roag par un de ses pêcheurs.

« — Là, reprit Lavender, voilà justement ce que je ne puis comprendre chez elle. Comment une fille de son intelligence et de son bon sens peut-elle avoir une telle foi dans ce vieux hâbleur de père qui fait le diplomate avec ses petites finesses; c'est toujours : — Mon papa peut faire ceci, — et — mon papa peut faire cela, — et — il n'y a personne au monde comme mon papa. — Et elle ne cesse de le caresser et de lui faire de petites démonstrations affectueuses auxquelles il reste aussi insensible qu'un ours polaire...

« A ce moment, Sheila, son père et le grand lévrier se montrèrent sur la colline. Lavender eut encore la bonne fortune de suivre à côté de Sheila le sentier qu'ils avaient pris peu de temps auparavant dans la bruyère. La lune était maintenant plus haute dans les cieux, et la bande jaune de lumière qui traversait les eaux violettes du Loch-Roag tremblotait dans un or plus foncé. Le trèfle de Hollande, qui croissait sur la rive, parfumait l'air de la nuit. On pouvait entendre siffler le courlis et le pluvier pousser son cri d'appel dans le clapotage monotone des vagues, dont le murmure remplissait la côte. Quand ils furent arrivés à la porte de la maison, déjà les eaux assombries de l'Atlantique et les nuages empourprés de l'occident se cachaient à la vue. Il ne restait plus devant eux que la plaine liquide du Loch-Roag avec son sillon de feu, et bien loin, de l'autre côté, les épaules et les sommets des montagnes du sud, qui, devenues grises, se dressaient aiguës et claires dans le beau crépuscule. Et c'était là la demeure de Sheila. »

L'antiquité a connu un genre de poésie spécial qui ne traitait que des occupations, des amours, de la vie des pêcheurs, et la renaissance italienne, on s'en souvient, l'a remis pour un moment à la mode. Il ne faudrait à aucun égard comparer *Une Princesse de Thulé* à ces églogues de pêcheurs où les beaux esprits du XVIe siècle se donnaient carrière. Et cependant le roman de M. William Black n'est qu'une idylle maritime dont l'Atlantique est le premier personnage. Ses sourires et ses colères remplissent les pages colorées où l'auteur se plaît à le dépeindre sous tous ses aspects. « Ne dites pas de mal de l'Océan, s'écrie quelque part Sheila, c'est notre meilleur ami. » Elle énumère ensuite tout ce qu'on lui doit et ne permet pas qu'on lui fasse un reproche des naufrages dont le vent seul est cause. Cet enthousiasme de la mer, on en vient à le partager quand on lit le récit de ces belles parties de pêche, voire de chasse,

où les héros du romancier prennent un si vif plaisir. Pour goûter dans tout ce qu'elle a d'exquis l'histoire des amours du peintre de Londres et de la fille des Hébrides, il faut la lire au grand air : c'est un roman d'été, et l'illusion est plus complète si l'on y peut ajouter le bruit du vent à travers les feuilles et les parfums d'une forêt ou d'un champ. Une autre condition, c'est de ne point être pressé. M. William Black ne l'est jamais. Il ne se lasse pas de promener son lecteur dans le monde inconnu qu'il a découvert, et l'on n'éprouve aucune envie de s'en plaindre, tant ces descriptions ont de charme, tant sont originales dans leur simplicité les figures qu'on y rencontre. Il n'est pas jusqu'au climat même de ces îles, peu fréquentées, dont on ne finisse par comprendre l'attrait. Ce n'est pas, tant s'en faut, qu'il y règne un printemps éternel; les contrastes y sont violens, mais le soleil y est si radieux après la brume, et les crépuscules y sont si doux! Aussi ne peut-on s'empêcher de croire que personne à la place de Lavender n'aurait fait autrement que lui. Comment résister à ces influences du milieu, comment rester froid devant cette belle fille aux épais cheveux noirs, à la bouche finement ciselée, aux yeux pleins des reflets de la mer? Comment ne pas se sentir fier lorsque, guidé par ses conseils, on a lancé la mouche avec assez de bonheur pour attraper un saumon de quatorze livres, et qu'elle vous tend la main pour vous féliciter? Et si l'on est peintre, et de plus un peu fat, n'est-on pas tout naturellement amené à contempler par avance l'effet que l'on produirait dans un salon de Londres en y amenant à son bras cette princesse de l'Océan, au milieu des poupées à la mode?

Lavender ne se demande pas si la princesse voudrait se prêter à cette comparaison. Sheila ne lui a donné encore aucun droit de supposer qu'elle ait pour lui des sentimens plus vifs que ceux que l'on doit à un hôte. Elle le traite en camarade, lui fait les honneurs de sa patrie comme à un étranger, trouverait même fort naturel qu'il l'appelât Sheila tout court, ainsi que chacun fait dans le pays; mais elle est assez surprise lorsqu'un beau soir le jeune Anglais lui demande si, dans un avenir lointain, elle ne consentirait pas à lui confier le soin de veiller sur elle. — Peut-être, répond-elle. — *Peut-être*, on le sait, n'est en général pour un amant qu'une forme de langage dont le sens équivaut à *sans doute*. Dans la bouche de Sheila, ce mot a seulement la signification restreinte qu'on s'accorde communément à lui reconnaître. C'est ce qu'Ingram tâche en vain de faire entendre à son ami, qui, fort de cette promesse un peu vague, en arrache bientôt une plus marquée à l'embarras de celle qu'il croit aimer. A proprement parler, il ne s'agit ici ni de coquetterie, ni de passion. L'auteur a voulu faire une analyse de sentimens assez ordinaires dans la vie et montrer que, dans les choses du cœur

comme dans les autres, la part du malentendu se trouve souvent la plus grande. Le caractère sérieux d'Ingram devrait, semble-t-il, avoir plus d'attrait pour l'âme simple de Sheila que la frivolité mondaine de Lavender, et dans le fond de son cœur c'est peut-être Ingram que la jeune fille préfère. Ingram seul la comprend; malheureusement il est trop modeste pour supposer qu'on puisse l'aimer, trop ignorant de sa propre valeur pour s'imaginer que d'autres s'en aperçoivent, et trop noble pour devenir le rival de celui dont il a reçu les confidences. Dans les hésitations de Sheila, dans ses réticences, il a bien entrevu un mystère qu'il ne tiendrait qu'à lui d'éclaircir. Il n'aurait qu'un mot à dire; il ne le dira pas. Il laissera croire à Sheila, qui s'en étonne un peu, qu'il approuve la requête de l'artiste et n'osera pas donner franchement à celui-ci la seule raison capable de le détourner, sinon de le convaincre. Il portera le dévoûment et l'oubli de soi-même plus loin encore. De simple confident, il deviendra personnage actif, et, bien qu'il ne voie dans la passion de Lavender qu'une surprise où la tête est plus intéressée que le cœur, il se chargera d'un rôle dont le peintre n'a pas l'air de se soucier beaucoup : il affrontera la colère présumée du roi terrible de Borva en lui annonçant que l'étranger brigue, la main de sa fille. Ce n'est pas qu'Ingram envisage avec beaucoup d'enthousiasme la mission délicate qui lui est confiée. Il s'est préparé par la méditation à s'acquitter consciencieusement de sa tâche; le hasard vient heureusement à son secours. Un soir, tandis que Lavender et Sheila, mariant leurs voix aux accords du piano, chantaient de vieux airs où il était question d'amour, d'aurore, de joyeux zéphyrs et d'autres choses semblables, et que le roi de Borva, ravi de ces jolies chansons, bourrait silencieusement sa pipe en écoutant, Ingram crut le moment favorable pour sonder son hôte.

« — Je pense, dit-il, qu'un jour ou l'autre Sheila aura son amoureux aussi.

« — Oh! oui, dit le père d'un ton de bonne humeur. Sheila est une belle fille; un jour ou l'autre elle aura son amoureux.

« — Elle se mariera aussi, je pense, dit Ingram avec précaution.

« — Oh! oui, Sheila se mariera; que serait la vie d'une jeune fille, si elle ne se mariait pas?

« — Ce sera bien dur pour vous de vous séparer d'elle, reprit Ingram sans trop oser lever les yeux.

« — Ce sera dur sans doute, répondit Mackenzie assez gaîment encore; mais tout le monde doit en passer par là, et le mal n'est pas grand. Il faut que les jeunes gens se marient, voyez-vous, et à quoi bon se marier, sinon quand on est jeune. Quant à Sheila, elle ne veut pas y penser. Il y avait le jeune Mac-Intyre; vous l'avez vu

l'an dernier à Stornoway. Il a trois mille acres de forêt avec des daims dans le Sutherland, et il aurait été très content d'épouser miss Sheila. Je lui ai dit : Ce n'est pas à moi de vous dire oui ou de vous dire non, monsieur Mac-Intyre; Sheila vous fera sa réponse elle-même. Mais il a eu peur de lui parler, et Sheila ne sait pas pourquoi il est venu deux fois à Borva l'année passée.

« — C'est, dit Ingram, beaucoup de bonté de votre part de laisser Sheila tout à fait libre dans son choix. La forêt de daims aurait cruellement tenté plus d'un père.

« Ici le vieux Mackenzie fit entendre un rire moqueur : — Que diable ai-je besoin d'une forêt de daims pour ma Sheila? Sheila n'est pas une fille de pêcheur. Elle n'est pas pauvre. Elle épousera justement le jeune homme qu'elle voudra, et pas un autre; voilà ce qu'elle fera, parbleu ! »

M. Mackenzie n'est pas un père comme un autre. Il est bien un peu surpris lorsqu'Ingram, encouragé par la déclaration de principes qu'il vient d'entendre, profite de ces bonnes dispositions pour insinuer que le choix de Sheila est fait. Il ne comprend guère que sa fille ait donné son cœur à un étranger; pourtant, si cet étranger lui plaît, cela suffit. Il ne se montre pas moins traitable sur une matière ordinairement assez fertile en discussions, et c'est au tour d'Ingram de s'étonner quand il voit l'indifférence de M. Mackenzie pour les perspectives brillantes que, plénipotentiaire habile, il étale à ses yeux. Lavender sera riche un jour; une tante généreuse lui laissera toute sa fortune, et c'est à sa bonté plus qu'à son pinceau qu'il doit de mener déjà une vie exempte de soucis pécuniaires. Ceci ne fait pas précisément l'affaire du brave habitant des Hébrides. Beau-père unique au monde, il aimerait mieux un gendre pauvre; aussi fait-il remarquer avec complaisance à l'ambassadeur de Lavender que la tante et le neveu pourront se brouiller un jour, que les tableaux ont plus de succès quand ils se donnent que quand ils se vendent; bref, il caresse par la pensée tous les bienheureux accidens au bout desquels le peintre se verrait sans le sou. Alors, le calcul est bien simple, il donnerait tout son argent au jeune homme, à la condition de venir vivre auprès de lui dans l'île de Lewis, non pas à Borva, qui n'est qu'un banc de rochers, mais à Stornoway, où l'on trouve des maisons, des rues et même une société. — Avec un pareil beau-père, on le sent bien, il n'est pas difficile de s'entendre, et les fiançailles suivent de près les négociations. Six mois après, debout sur un petit promontoire battu des vagues, un homme à la barbe grise cherchait d'un œil perçant à travers les lames, la brume et la pluie, la fumée du bateau qui va de Stornoway à Greenock. Quand il aperçut sur le pont du navire un mouchoir blanc qui s'agitait, comme s'il eût parlé à celle qu'il ne voyait plus, il dit : — Ma pauvre petite

Sheila, ma bonne fille! — Et lorsqu'il passa dans Stornoway, conduisant, la tête baissée, sa *wagonette*, les enfans qui jouaient sur le seuil des portes chuchotaient en le regardant : — C'est le roi de Borva. — Et les gens d'âge se disaient en secouant la tête : — Mauvais jour pour M. Mackenzie que celui où il rentre dans une maison vide. »

C'est à Londres que le romancier transporte son lecteur dans la seconde partie de son livre. L'intérêt d'un genre tout différent désormais naîtra du contraste des situations, et le drame, si l'on peut employer ici ce mot ambitieux, consistera dans l'opposition de la vie naturelle à la vie factice. La passion du mari sera-t-elle assez sérieuse pour résister au changement de décors? L'affection de l'épouse restera-t-elle intacte dans ce milieu nouveau? Telle est la question qui va se débattre sous les frais lambris que Lavender a mis tous ses soins d'artiste amoureux à préparer pour la jeune femme. Lavender a fait un beau songe. Dans la société raffinée qu'il fréquente, il a rêvé d'introduire son Océanide avec ses grâces naïves, son accent des Hébrides et ses locutions étranges. Il s'est dépeint d'avance l'admiration de ses amis, la surprise des uns, l'envie des autres, les félicitations de tous. Il exposera le portrait de Sheila, et la foule s'arrêtera devant le doux et fier visage. Elle chantera dans les salons ces légendes plaintives qu'ont transmises aux joueurs de cornemuse les bardes celtiques, et toutes les femmes émues sentiront sans savoir pourquoi leurs yeux se gonfler de larmes. Voilà ce que s'était dit Lavender, jouissant en imagination de l'effet qu'il produirait sur le public en qualité de prince époux; mais, une fois replongé dans le courant de la vie civilisée, il commence à éprouver quelques doutes sur la réalisation de son rêve et retarde assez volontiers l'entrée de sa femme dans le monde. Il se contente d'abord de faire voir à celle-ci l'énorme capitale, ses promenades, ses faubourgs, ses parcs et son fleuve. Ce n'est qu'après avoir épuisé la liste des excuses qu'il se décide à la présenter à sa tante. Mistress Lavender joue dans cette seconde partie le rôle de fée bienfaisante et bourrue. L'auteur ne lui a pas épargné les ridicules; cependant, cette fois encore, on sent qu'il a dû rencontrer quelque part cette étrange personne qui s'est éprise d'une belle passion pour l'empereur Marc-Aurèle, qui passe sa vie à peser sa nourriture et à railler ses semblables et qui garde sous le masque d'un scepticisme païen un reste de tendresse et de générosité. Comme l'immortelle tante Trotwood, avec laquelle elle offre plus d'un trait de ressemblance, elle brusque son neveu tout en lui rendant la vie facile, et l'on soupçonne qu'elle n'a pas dû être beaucoup plus heureuse en ménage que la pauvre bienfaitrice de David Copperfield. Comment fera la jeune femme pour trouver grâce devant les yeux

difficiles de cette parente quinteuse et qu'il faut ménager? Sur ce sujet, Lavender est plus inquiet encore que Sheila. C'est avec un battement de cœur qu'il entre dans le salon où mistress Lavender, il le sait, va faire l'examen critique de celle qu'il est allé chercher si loin.

« — Tante Lavender, voici ma femme.

« — Je suis charmée de vous voir, ma chère, dit la vieille dame, offrant sa main sans se lever. Asseyez-vous. Toutes les fois qu'on se sent nerveuse, on doit s'asseoir. Frank, donnez-moi l'ammoniaque qui est sur la cheminée. — C'était une petite fiole avec le mot poison pour étiquette. Elle en sentit le bouchon qu'elle tendit ensuite à Sheila en lui disant d'en faire autant. — Pourquoi votre femme de chambre vous coiffe-t-elle de la sorte? demanda-t-elle tout à coup.

« — Je n'ai pas de femme de chambre, répondit Sheila, et c'est toujours ainsi que j'arrange mes cheveux.

« — Ne vous offensez pas. Cette coiffure me plairait assez, mais il ne faut pas que vous vous rendiez ridicule, vous avez trop l'air d'une beauté de village qui va danser. Paterson vous montrera comment il faut faire. »

Sheila livre aussitôt sa tête à l'art de la femme de chambre, et cette preuve de docilité lui sera comptée; mais que de choses l'infortunée ignore qu'il lui faudrait savoir pour conquérir les bonnes grâces de cette singulière tante! Le lunch est servi, et la conversation roule tantôt sur les alimens, tantôt sur les médicamens. Sheila n'a pas la moindre idée de la force ni des effets des différens vins. Si elle connaît le camphre de réputation, elle n'a jamais en revanche entendu parler du bismuth, et elle est forcée d'avouer que l'eau de Cologne prise comme liqueur avant d'aller au bal n'aurait pour elle aucune espèce d'agrément. Au milieu de cette confession générale, elle accepte sans y faire attention un morceau de fromage de Roquefort dont les proportions font tressaillir d'effroi mistress Lavender.

« — Mon enfant, vous en avez là plus qu'il n'en faudrait pour tuer un laboureur, et je pense que vous n'auriez pas été assez raisonnable pour en laisser.

« — Est-ce donc du poison? dit Sheila, regardant son assiette avec terreur.

« — Comme tous les fromages. Paterson, les balances. — Mistress Lavender se fit apporter l'assiette de Sheila, et, après avoir coupé et pesé la quantité convenable de fromage, elle la lui renvoya. — Rappelez-vous, dans quelque maison que vous alliez, de ne jamais prendre plus de roquefort que cela.

« — Il serait plus simple de s'en passer tout à fait.

« — Il y a une infinité de choses dont il serait plus simple de se

passer, continua mistress Lavender avec sévérité, mais dans la vie la sagesse consiste à se donner le plus grand nombre possible de jouissances sans dépasser les bornes de la modération et nuire à sa santé. Vous êtes jeune et vous ne pensez pas à tout cela; vous croyez, parce que vous avez de bonnes dents et le teint clair, que vous pouvez manger n'importe quoi. Cela ne durera point. Un jour viendra. Ne savez-vous pas ce que dit Marc-Aurèle, le grand empereur : « Encore un peu de temps, et tu ne seras plus rien, et tu ne seras nulle part, comme Hadrien et comme Auguste! »

« — Oui, fit Sheila. »

Sheila ne sort qu'à demi victorieuse de cette épreuve importante. Aux morceaux délicats et variés qu'elle a mangés, elle aurait préféré une sandwich et une gorgée d'eau sur quelque colline des Highlands, et, devant l'assaisonnement de physiologie moderne et de philosophie antique que la vieille dame a mêlé au repas, le cœur a failli lui manquer. Elle n'est pas au bout de ses tribulations. Il ne lui faudra pas longtemps pour sentir qu'elle n'est pas plus à sa place au milieu de cette nouvelle société qu'un des daims de son pays transporté tout à coup dans un parc de Richmond ne serait à la sienne; le jour où Lavender s'en apercevra à son tour, le bonheur du jeune ménage sera bien près d'être troublé. Lorsque, sous prétexte de se mettre sérieusement à l'ouvrage, le peintre ira s'enfermer dans son atelier après avoir pris le chemin le plus long, ou acceptera pour lui seul quelque invitation, ou se montrera en voiture à côté de quelque femme élégante, que fera Sheila derrière les rideaux de sa fenêtre? Elle songera à son père, au Lewis, au plaisir d'errer le long des rochers, de recevoir les embruns de la vague et les caresses de la brise marine, et elle regrettera la joie sauvage et la liberté de l'Océan. Se dira-t-elle qu'elle a fait un sot marché en échangeant l'indépendance de sa rustique demeure contre l'étouffante solitude d'une villa de faubourg? Il ne tiendrait qu'à Lavender que cette comparaison ne lui vienne pas même à l'esprit; mais il ne connaît pas la valeur du trésor que le hasard a mis entre ses mains. Enfant lui-même, il traite sa femme en enfant et, sans le vouloir, blesse ses sentimens les plus délicats et les plus chers. Il écarte Ingram, son meilleur ami, dont la franchise l'offense non moins que la profonde affection qu'il témoigne à Sheila; et celle-ci de son côté, trop fière pour se plaindre, prend l'habitude de pensées d'autant plus douloureuses qu'elles ne peuvent être ni exprimées ni comprises. Le romancier a décrit avec une rare finesse cette lente progression de tristesse et de découragement. Rien n'est plus touchant que les efforts de Sheila sur elle-même pour se plier aux caprices de Lavender, pour combattre une jalousie naissante qu'elle ne peut s'empêcher d'éprouver quand elle voit son

mari trouver plus de plaisir hors de chez lui que dans son intérieur. Elle devine qu'elle est en train de perdre à ses yeux le charme qu'elle exerçait à son insu sous le toit familier qu'elle a quitté pour le suivre. Son costume, son chant, son accent même, tout était alors pour Lavender une matière toujours nouvelle d'admiration. Nulle part il n'avait vu d'étoffe pareille à celle dont elle s'habillait, et toutes les fois que, cédant à la coutume des Hébrides, elle adoucissait la prononciation de certains mots en y insérant une voyelle, il laissait éclater un enthousiasme que cette simple lettre ne justifiait pas. Était-ce donc le cadre qui faisait toute la valeur du tableau, et faudrait-il retourner à Borva pour retrouver la paix des premiers jours? Ce serait peut-être le salut des deux époux, mais Sheila n'ose le demander à son mari. Au moins tentera-t-elle de replacer pour un instant celui-ci sous l'influence de souvenirs qui lui doivent être précieux encore, et c'est justement le stratagème enfantin dont elle s'avise qui précipitera le cours de sa destinée. Pour fêter l'arrivée de sa cousine Mairi, qui vient la voir à Londres du fond des Highlands, elle orne à sa façon la chambre qu'on est convenu d'appeler la bibliothèque, quoique le tabac et les pipes y tiennent une place plus importante que les livres. Des bruyères fraîches encore couvriront la cheminée, où seront posées quelques grosses coquilles de mer. Dans le foyer, une motte de tourbe répandra cette senteur qu'on n'oublie pas une fois qu'on l'a respirée, et sur la table, près d'un grand saumon, des bouteilles remplies de whiskey étaleront leurs formes norvégiennes.

A cette vue, le cœur de Lavender ne se fondra-t-il pas? Malheureusement, ce jour-là, le maître de la maison a, sans en prévenir la maîtresse, ce qui est toujours hasardeux, invité des amis à sa table. Il vient lourdement, comme certain héros du drame romantique, « patauger à travers ces toiles d'araignée, » et, plus surpris que charmé de la transformation de son appartement, il fait entendre non sans rudesse à la pauvre Sheila que sa cousine avec ses manières rustiques serait déplacée à côté des personnes qu'il attend. Sous ce coup imprévu, Sheila, baissant la tête, laisse l'ingrat faire honneur à ses convives et, suivie de la malencontreuse Mairi, sans larmes, sans phrases, elle abandonne la partie et quitte la demeure conjugale. Elle s'en va demander un asile non pas à son père, car devant lui elle ne veut pas rougir de son époux, mais à la vieille admiratrice de Marc-Aurèle, qui a mieux compris que son neveu la délicatesse et la fierté de la jeune femme.

Cependant, après tout, le peintre n'était pas si noir qu'il en avait l'air. Lavender sent sa faute, reconnaît humblement qu'il s'est trompé et prend la résolution de reconquérir le cœur qu'il n'a pas su garder. Il réussira dans cette entreprise. Lorsqu'il aura montré

son repentir à force de travail, de soumission et de désintéressement, il pourra reparaître devant sa femme, la princesse de Thulé lui sourira comme autrefois dans le petit parloir de Borva. Quant au lecteur, tout heureux qu'il soit de cette réconciliation, il ne laissera pas d'éprouver quelques craintes pour l'avenir du ménage. La seule pensée capable de le rassurer, c'est que les deux époux, instruits par l'expérience, ne quitteront les Hébrides que lorsque le pinceau de Lavender en aura reproduit tous les sites pittoresques. Ils n'iront à Londres que pour y trouver Ingram, qui s'est marié dans l'intervalle; mais ils n'y verront plus la bonne tante, mistress Lavender, qui a quitté ce monde « comme Hadrien, et comme Auguste » et comme Marc-Aurèle lui-même.

Ce qui donne du prix aux ouvrages de M. William Black, c'est une facilité pleine de grâce, une élégance également éloignée de la recherche et de la banalité. En Angleterre comme ailleurs, ces qualités deviennent assez rares pour qu'on les signale plus volontiers quand on les rencontre dans d'aussi heureuses proportions. Si M. William Black n'a pas ordinairement le tour dramatique que l'on trouve chez d'autres, s'il ne frappe pas son public par la richesse de l'intrigue ou par la variété des combinaisons, il excelle en revanche à donner à tout ce qu'il touche l'apparence de la réalité sans jamais tomber dans la platitude. Ces différens mérites se font remarquer dans ses romans assez nombreux déjà, et, quelles que soient les préférences du lecteur, il est forcé de reconnaître que dans tous domine une grande distinction jointe à beaucoup de savoir-faire. L'auteur d'*Une Fille d'Heth* ne s'est pas confiné à jamais dans les Highlands. La « terre des gâteaux d'avoine » est son pays, et il y règne en maître; mais il a prouvé plus d'une fois qu'il est aussi familier avec les clubs de Pall Mall qu'avec les cimes du *Mealasabhal*. Il n'est pas plus embarrassé quand il s'agit de tracer un caractère purement anglais ou de décrire un paysage de Cornouailles. Il y a par exemple une très grande différence entre le sujet de *Three Feathers* et celui de *Madcap Violet*, et pourtant la même plume s'y décèle.

Le premier de ces deux récits a été très diversement apprécié. Parmi les critiques, les uns l'ont trouvé détestable, les autres excellent. L'auteur, fort empêché entre ces jugemens contraires, avoue qu'il a, suivant le conseil de ses amis, adopté le plus favorable. Quoi qu'il en soit, bonne ou mauvaise au fond, cette étude de mœurs provinciales a dans la forme toute la fantaisie et toute la légèreté qui font l'originalité de M. William Black. On pourrait en dire autant de *Madcap Violet*, si dans ce roman, le dernier qui soit sorti de ses mains, l'aimable écrivain n'avait voulu faire résonner

des cordes auxquelles il ne nous avait pas habitués. Il s'était jusqu'alors contenté d'effleurer les choses du cœur; cette fois il a tenté de descendre aux dernières profondeurs de la passion. N'aurait-il pas plus sagement fait de s'en tenir à ces cordes moyennes qu'il sait frapper avec tant de douceur et d'habileté? Le regret est d'autant plus vif qu'il y a, même dans *Madcap Violet*, nombre de chapitres où l'ironie la plus fine étincelle, et que seul M. William Black pouvait écrire. Pourquoi faut-il que ces trésors se trouvent perdus dans les dédales d'une fable dont le moindre défaut est l'invraisemblable absurdité! M. William Black se moque quelque part de ces jeunes gens fraîchement sortis de Cambridge ou d'Oxford, lesquels se sentent également capables de montrer au chancelier de l'échiquier comment il faut s'y prendre pour disposer un budget ou d'enseigner au romancier l'art qu'il a étudié pendant dix ans de sa vie. En d'autres termes, il n'aime pas la critique et n'a pas l'air de croire qu'elle ait rien à lui apprendre. Peut-être un jour changera-t-il d'avis sur ce point délicat. En ce cas, il n'aura pas été inutile de lui donner le timide conseil d'éviter les digressions et les descriptions dont le développement exagéré fait perdre de vue les personnages et le sujet même. Après tout, le sport, puisque aussi bien c'est de lui qu'il est question, a ses journaux et ses recueils. Il n'est pas défendu sans doute de l'introduire dans la littérature d'imagination; encore faut-il le faire avec une certaine réserve. C'est une belle chose que la pêche au saumon et la chasse à l'oie d'Écosse; mais ne sont-ce pas là de ces plaisirs dont le récit, quoi qu'on fasse, demeure toujours languissant, surtout quand il se prolonge pendant une longue suite de pages. Si le roman n'est pas destiné à célébrer le souvenir de passe-temps de ce genre, il ne gagne pas beaucoup non plus à devenir un guide de voyageurs; or, dans son amour de la nature, M. William Black, sans y penser, en vient quelquefois à composer des chapitres que l'on prendrait, n'était l'élégance du style, pour des feuillets détachés de quelque manuel à l'usage des amateurs d'excursions. C'est ainsi que dans les *Étranges aventures d'un Phaëton*, l'auteur se borne uniquement à décrire tout ce qu'une famille qui voyage en voiture a remarqué sur la route de Londres à Édimbourg. On dit que cette idée ingénieuse a obtenu un grand succès. Il ne serait pas à souhaiter que le conteur écossais se prévalût de cet avantage pour s'engager dans une voie qui ne saurait mener bien loin : il finirait par y gâter son beau talent et par y perdre quelque chose de sa légitime réputation.

LÉON BOUCHER.

UN

VOYAGE PRINCIER

DANS L'INDE

The Prince of Wales' tour in India, Greece, Egypt, Spain and Portugal, by W. H. Russel, with illustrations by Sidney P. Hall, M. A. Londres 1877. Sampson Low et Cie.

Le 6 décembre 1664, Aureng-Zeb quittait Delhi pour passer un an dans les fraîches vallées du Cachemire. Il faut lire les mémoires du médecin Bernier, qui nous a laissé une relation de ce voyage, pour se faire une idée des fatigues, des délais, des embarras, des périls même qui étaient alors l'accompagnement inévitable d'une pareille excursion. Voici qu'à deux siècles de distance un futur successeur d'Aureng-Zeb sur le trône de l'Hindoustan a voulu visiter, non plus uniquement les plaines de l'Inde septentrionale, mais les trois faces du vaste triangle qui est devenu le domaine britannique au sud de l'Himalaya, et rien mieux que le contraste de ce nouveau voyage princier ne pourrait marquer l'intervalle qui, sur l'échelle de la civilisation, sépare l'Inde anglaise de l'Inde mogole. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, Aureng-Zeb avait dû consacrer presque deux mois et demi à franchir les 150 lieues qui séparent Delhi de Lahore : ce même trajet a coûté une simple nuit au prince de Galles, qui d'ailleurs, durant les quatre mois de son séjour dans l'Inde, n'a pas parcouru moins de 12,776 kilomètres, dont la moitié en chemin de fer! A la vérité, tandis que

le fils de Shah-Jehan avait emmené près de 400,000 individus, pour assurer tant la sécurité que la subsistance de l'expédition, toute la suite du prince anglais tenait dans deux trains, et certes il s'en faut que la sûreté ou le prestige de l'illustre voyageur, voire le confort de ses compagnons, aient eu à souffrir de cette dérogation aux habitudes de la cour mogole. Sans doute, même en Europe, nous ne pouvons nous reporter de deux siècles en arrière sans constater qu'une énorme amélioration s'est réalisée dans nos moyens de déplacemens, sous le triple rapport de la sécurité, de la rapidité et de l'aisance. Mais il convient de se rappeler que dans l'Inde cette révolution économique s'est opérée tout d'un coup, et que les voies de communication, comme au reste tous les élémens de l'organisation politique et sociale, n'y ont pas pris plus d'un demi-siècle pour passer d'un état voisin de notre moyen âge aux développemens les plus raffinés de la civilisation moderne. C'est en 1843 seulement qu'on y a ouvert le premier tronçon de route carrossable, et jusqu'en 1857 un fantôme de Grand-Mogol a conservé l'apparence de la souveraineté dans cette ville sainte de Delhi où la reine Victoria vient seulement d'assumer, en présence de toute la féodalité indigène, le titre solennel d'impératrice de l'Inde.

C'est au docteur W. Russel, correspondant du *Times*, que nous devons la description la plus complète et la plus autorisée de ce voyage. Plus favorisé que ses confrères, il avait obtenu, en effet, de cumuler avec ses fonctions de *reporter* l'emploi de secrétaire-adjoint près de son altesse royale. M. Russel est certainement un des écrivains qui, durant la seconde moitié de ce siècle si fertile en grands événemens, ont le plus vu par eux-mêmes et peut-être avec le plus de fruit. Ajoutons que son ouvrage se distingue par les deux qualités les plus désirables dans un livre de ce genre : la précision des détails et l'attrait du style. Tout au plus peut-on reprocher à l'auteur dans ses appréciations politiques et sociales une certaine réserve commandée par sa position. Peut-être aussi abuse-t-il un peu des noms propres et des incidens journaliers; mais, une fois que l'expédition a atteint les rivages de l'Inde, la nouveauté, l'étrangeté, voire la grandeur des détails qu'il nous prodigue, empêchent son talent de se perdre dans la banalité et la monotonie qui sont si fréquemment l'écueil des historiographes forcés de tout dire et de faire une part à chacun. Aussi, tout en nous servant de nos souvenirs personnels, ne pouvons-nous mieux faire que de suivre cette relation pour esquisser ici la physionomie et l'organisation d'un voyage probablement unique dans notre siècle tant par sa portée officielle que par son éclat pittoresque.

I.

Quand la vieille dame qui aux yeux des Hindous personnifiait la compagnie des Indes dans son comptoir de la Cité eut fait place en 1858 à l'autorité directe de la couronne, les administrateurs anglo-indiens sentirent le besoin de présenter aux populations, sous une forme palpable et vivante, quelque incarnation de ce nouveau pouvoir qui, d'un trait de plume, venait de se substituer aux derniers conquérans de la péninsule, aux vainqueurs mêmes de sa récente insurrection. Dès cette époque, au dire de M. Russel, le premier vice-roi, lord Canning, aurait suggéré au prince-consort que le voyage de l'Inde était le complément nécessaire de l'éducation donnée à l'héritier présomptif du trône britannique. Cependant la mort prématurée d'un vice-roi, l'assassinat d'un autre, des complications extérieures en Europe, des épidémies ou des famines dans l'Inde, empêchèrent à plusieurs reprises de donner corps à l'idée de lord Elgin, et le prince se contenta de visiter d'autres parties de l'empire britannique, en laissant son frère le duc d'Édimbourg fouler le premier les bords du Gange dans une rapide excursion plus intime qu'officielle; mais vers la fin de 1874 les conditions politiques et sanitaires de l'Inde se trouvaient si exceptionnellement favorables que les conseillers de la couronne n'hésitèrent pas à remettre le projet sur le tapis. Le conseil de l'Inde, saisi de la question le 16 mars 1875, décida que toutes les dépenses de l'expédition à l'intérieur de la péninsule, — on les avait approximativement évaluées à 780,000 francs, — resteraient à la charge du trésor indien, et le 8 juillet M. Disraeli déposait à la chambre des communes une demande de 1,500,000 francs pour les dépenses personnelles du prince; quant aux frais du transport et du retour, qui devaient être supportés par le budget de la marine, ils étaient portés à 1,200,000 francs, y compris les mouvemens de la flotte.

Dès le début, l'opinion publique s'était vivement prononcée en faveur du voyage projeté. Aussi l'opposition parlementaire se borna-t-elle à critiquer, contrairement à l'habitude des oppositions, la parcimonie du crédit réclamé. M. Disraeli tint bon, et le résultat ne lui donna pas tort, car, par une trop rare dérogation aux précédens des évaluations administratives en général et des devis de voyage en particulier, ce chapitre des dépenses s'est soldé au retour par un excédant que la chambre a aussitôt mis à la disposition de son altesse royale. A la vérité, l'initiative privée devait notablement contribuer, dans l'Inde même, à la splendeur des fêtes et des réceptions qui allaient rehausser cette marche triomphale de plusieurs mois. Rien qu'à Bombay, une souscription publique pro-

duisit plus de 125,000 francs, et il serait impossible de calculer les sommes fabuleuses déboursées par les rajahs de l'intérieur, soit pour offrir à leur futur suzerain une hospitalité qui pût faire impression sur son esprit, soit simplement pour lui présenter leurs hommages avec un train digne du rang qu'ils s'attribuaient, — le tout naturellement aux frais de leurs sujets, déjà fort obérés d'habitude, et même c'est là le côté sombre de toutes ces magnificences. Hâtons-nous cependant d'ajouter, à l'honneur du gouvernement anglo-indien, que, loin d'exploiter cette tendance, comme on l'a prétendu autrefois, dans l'arrière-pensée de ruiner et de dépopulariser ses vassaux pour mieux les dépouiller ensuite, il s'est efforcé dans maintes circonstances de réagir, par une intervention discrète de ses résidens, contre les exagérations d'un *loyalism* poussé jusqu'au gaspillage.

La direction générale du voyage fut confiée à sir Bartle Frere, ancien gouverneur de Bombay, plus connu en Europe par sa récente mission à Zanzibar, mais très populaire dans toute l'Inde et fort au courant des affaires anglo-indiennes. Ce fut un choix heureux, car, esprit fin et conciliant, nature de diplomate doublé d'un administrateur, sir Bartle était l'homme le plus apte à aplanir les froissemens que le passage du royal voyageur ne pouvait manquer de produire dans une société aussi rigide sur les questions d'étiquette et de préséance. Le docteur Fayrer, qui devait veiller sur l'état sanitaire de l'expédition, avait un droit de *veto* absolu sur tous ses mouvemens. Le général major Probyn fut spécialement chargé des transports, et le colonel Ellis eut le maniement des finances.

L'itinéraire, longuement débattu entre les autorités de l'Inde et de la métropole, fut définitivement arrêté, jour par jour et étape par étape, dès les premiers mois de l'été. On peut hardiment le recommander dans son ensemble à quiconque désire visiter l'Inde, car on ne pourrait mieux combiner les moyens de voir le plus de choses possible dans le moins de temps possible. Sans doute il devait subir quelques légères modifications en présence de circonstances inattendues, telles que l'apparition du choléra au Mysore, qui fit substituer la visite de Baroda aux chasses des Neilgherries; mais il n'en fut pas moins suivi dans ses grandes lignes, si bien que presque partout le prince arriva au jour indiqué plusieurs mois d'avance. C'était là, à la vérité, une condition indispensable au succès du voyage, car, bien que les habitans de l'Inde ne connaissent guère la valeur du temps, l'importance des préparatifs et la multiplicité des déplacemens qu'occasionnait chaque réception rendaient plus nécessaire que jamais cette exactitude qui est la politesse des rois. Dès l'arrivée à Bombay, les services spéciaux de l'expédition furent confiés aux officiers de l'administration anglo-in-

dienne les plus expérimentés dans la matière. Le général-major Browne eut la direction du train, le major Williams reçut en partage la surveillance des chevaux, le major Sartorius fit fonction de maître-de-camp, et le major Bradford fut chargé de la police. Détail curieux à noter, ces quatre officiers comptaient ensemble six bras seulement, — le général Browne et le major Bradford ayant chacun perdu un membre, le premier dans la guerre de l'insurrection, le second dans une chasse au tigre. En Europe, un accident de ce genre mettrait fin à toute carrière publique; mais dans l'Inde pareille aventure comporte moins de gravité, car l'habitude de s'en remettre aux indigènes pour tout ce qui exige un effort musculaire semble avoir fort simplifié le rôle des bras chez l'Européen.

A l'intérieur de chaque district, les administrateurs locaux, — dans chaque état indigène, le rajah, le résident et les principaux fonctionnaires, — sur chaque ligne, le directeur et l'ingénieur en chef venaient chercher le prince à son entrée dans leur ressort, le pilotaient durant son passage et finalement le remettaient aux mains des autorités voisines, qui l'escortaient à leur tour jusqu'aux limites de leur juridiction. On avait imprimé en outre, pour l'usage spécial de son altesse royale, une foule de notices et de résumés sur l'histoire, les races, les religions, les usages, les particularités scientifiques, les arts et les monumens de presque toutes les localités comprises dans l'itinéraire; aussi jamais occasion ne fut-elle plus propice pour s'instruire dans l'état politique et social de l'Inde, sans s'astreindre à ces études approfondies qui supposent un long apprentissage des langues et des mœurs locales.

Partout des programmes minutieux établirent d'avance non-seulement l'heure et l'ordre des cérémonies, mais encore les faits et gestes des personnages qui devaient y jouer un rôle, à commencer par le prince lui-même. Pour recevoir tel rajah, son altesse royale devait s'avancer jusqu'à l'extrémité du tapis placé devant le trône; pour tel autre, il ne devait pas dépasser le centre; celui-ci avait des droits établis à une poignée de main, celui-là à un signe de tête seulement, ainsi qu'à un pas en avant. Tout ce cérémonial est solennellement fixé par traité. Et qu'on y fasse attention : un pas de moins, voilà peut-être un fidèle vassal transformé en mortel ennemi par une de ces blessures d'amour-propre que ne pardonnent pas les grands enfans couronnés de l'Orient. Naguère il n'en eût pas fallu davantage pour mettre une province à feu et à sang.

On conçoit que le principal souci du gouvernement anglo-indien se rapportât à la sécurité personnelle d'un hôte aussi précieux et par conséquent aussi exposé aux entreprises criminelles du fanatisme. Aussi la police fut-elle considérablement renforcée, et une surveillance active, combinée avec tant de tact qu'elle était presque

invisible, entoura partout les moindres démarches du prince. Un millier de *policemen* et de *detectives* étaient continuellement occupés à garder les abords du camp royal, et, quand le prince voyageait de nuit en chemin de fer, des porteurs de torches étaient échelonnés sur la voie de façon à former une ligne ininterrompue de signaux. Dès la veille de son arrivée, d'après un bruit qui avait cours dans l'Inde, la police de chaque ville mettait indistinctement en lieu sûr tous les gens tarés ou suspects pour ne leur rendre la clé des champs qu'après le départ des voyageurs. Si le fait n'est pas vrai, il est fort vraisemblable. En tout cas, ces précautions portèrent leurs fruits : pendant tout le séjour de son altesse royale, on n'a pas eu à signaler un attentat, une insulte dirigée contre sa personne, voire une tentative sérieuse de désordre ou de rébellion, même à Baroda, dont la population se soulevait quelques mois auparavant pour protester contre la déposition du *gaikwar* Mulhar-Rao.

II.

Le 11 octobre, le prince de Galles quittait Londres pour s'embarquer à Douvres, où une foule nombreuse lui cria le traditionnel *God speed* (à la garde de Dieu)! Bien que nous ne soyons plus au temps où le trajet de Bombay prenait parfois six mois et où la mortalité des Européens y avait suscité le proverbe : « deux moussons sont la vie d'un homme, » le voyage de l'Inde a gardé, même chez nos voisins, un certain prestige d'éloignement et de péril, justifié d'ailleurs par le grand nombre d'Anglais qui y trouvent une fin subite et prématurée. La princesse de Galles accompagna son mari jusqu'à Calais et revint directement en Angleterre, tandis que le prince traversait la France et l'Italie pour s'embarquer le 16, à Brindisi, sur le *Serapis*, ancienne frégate transformée en palais flottant. A côté du *Serapis* se balançait sur ses ancres le léger *Osborne*, qui devait lui servir de satellite et au besoin de chaloupe. On s'arrêta quelques jours en Grèce, où le *Serapis*, ayant brisé ses câbles à son entrée dans le mouillage du Pirée, faillit couler le yacht du roi George, accouru au-devant de son hôte. Après un court séjour en Égypte et une relâche à Aden, le 8 au matin, le *Serapis* jetait l'ancre dans la rade de Bombay, salué par les canons de la flotte et des forts.

Le débarquement n'avait été fixé qu'à quatre heures de l'après-midi pour épargner au prince les fortes chaleurs du jour. Dans l'intervalle, on conçoit l'ébullition de la ville : sur les quais, les balcons, les terrasses, ce n'étaient que paires d'yeux et de jumelles braquées dans la direction du *Serapis*. La foule des indigènes se ré-

pandait du bazar au port et du port au bazar, en se massant peu à peu sur le parcours du cortége. Il était plus de trois heures quand le vice-roi, — alors lord Northbrook, — se rendit à bord, salué par les vingt et un coups de canon que la flotte doit au représentant du pouvoir suprême. Le règlement des rapports officiels entre le prince et le vice-roi avait causé plus d'une insomnie aux organisateurs du voyage. Comme il importait de ne pas affaiblir l'autorité du vice-roi aux yeux des chefs et des populations indigènes, M. Disraeli avait expressément stipulé devant la chambre des communes que son altesse royale se rendait dans l'Inde non comme « représentant de la reine, » mais comme « héritier du trône. » Cette distinction était d'une application facile, tant qu'il s'agissait de l'exercice du pouvoir, mais elle ne faisait que compliquer la question de préséance, et déjà, l'avant-veille, l'amiral Mac-Donald avait soulevé un premier incident en déclarant réserver au prince la grande salve des vingt et un coups; sur ce, réclamations du vice-roi et finalement appel par télégraphe à l'amirauté de Londres, qui trancha le différend en accordant le maximum des détonations à chacun des deux augustes personnages. Une complication analogue devait se présenter à Calcutta, dans le chapitre de l'Étoile de l'Inde, que seul le vice-roi peut présider, comme grand-maître de droit. Mais là encore on s'en tira en faisant du prince un « commissaire spécial » chargé par la reine de diriger une tenue « extraordinaire » du chapitre. Il avait été convenu du reste que lord Northbrook s'abstiendrait d'accompagner son altesse royale dans l'intérieur du pays, et quand le prince logea dans son palais à Calcutta, ce fut à titre d'*hôte*, ce qui simplifiait beaucoup la situation.

Quand le prince, descendu avec sa suite dans une embarcation gala, atterrit au pavillon qu'on avait dressé sur le débarcadère, on eût dit l'Inde entière réunie pour l'acclamer dans l'assemblée « la plus étrange et la plus pittoresque qu'on ait vue de longtemps à la surface du monde. » M. Russel, ébloui par le chatoiement des étoffes et des pierreries, n'y vit d'abord « qu'un parterre de fleurs éclatantes agité par une brise légère; » mais bientôt ces fleurs animées se métamorphosèrent à ses yeux en autant de chefs et de guerriers portant sur leur personne des richesses à acheter la moitié de leur royaume.

Pour se rendre au palais du gouverneur, nos voyageurs eurent à traverser tout le quartier indigène, où les derniers reflets du jour se mariaient à l'éclat des illuminations. Par la variété de son architecture, par la diversité de ses types et le coloris de ses costumes, la ville de Bombay est certainement la cité la plus remarquable de l'Inde, sinon du monde entier. Aux combinaisons infinies de la foule bigarrée qui s'agitait sur les pas du cortége comme les

verres d'un caléidoscope, encombrant les rues, les portes, les fenêtres, les balcons, les degrés et les terrasses des temples, qu'on ajoute les clameurs continues de l'enthousiasme populaire, le son assourdissant des cymbales, des gongs et des autres instrumens indigènes, l'éclat des lampions, la réverbération des lanternes chinoises, le flamboiement intermittent des feux de Bengale, et l'on comprendra sans peine qu'après plusieurs kilomètres de ces effets mélodramatiques le docteur Russel fermât les yeux en soupirant après un intervalle de calme et d'obscurité.

Si toutefois dans la suite du prince on se fatiguait de trop voir à la fois, dans la foule au contraire on se plaignait de ne pas voir assez. C'était en somme le prince de Galles qui pour toute cette multitude figurait la grande attraction du jour, et les indigènes avaient peine à reconnaître, dans cet officier supérieur assis au fond d'une calèche, l'incarnation de la royauté qu'ils s'attendaient à voir paraître dans toute la pompe de l'Orient. Aussi cette première réception produisit-elle quelque désappointement parmi les indigènes. « Après tout, je ne suis pas sûr de l'avoir vu, fit observer un chef à M. Russel, et dire que j'avais fait près de 600 milles pour jeter seulement un coup d'œil sur le *shahzadad!* » Plus tard, on fit cette concession aux idées indigènes de mettre le prince sur un éléphant dans les entrées solennelles, ou tout au moins de tenir par-dessus sa tête l'ombrelle d'or, qui est dans l'Inde le symbole de la souveraineté.

Parmi les fêtes qui distinguèrent le séjour de Bombay, nous nous bornerons à relever une excursion à l'île d'Elephanta, où un dîner de deux cents couverts avait été préparé à l'intérieur même du fameux temple souterrain. Il faut avouer que c'était une étrange salle à manger. Six mille lampions, attachés aux parois ou disposés en pyramides, sans parler des candélabres qui se réfléchissaient dans les cristaux de quatre longues tables dressées au centre de la grande nef, faisaient paraître plus fantastiques encore les grotesques figures des dieux taillés dans le roc, qui semblaient grimacer et clignoter sous tant d'éclat. Les brahmanes de Bombay auraient pu crier au sacrilége; ils préférèrent tirer parti de l'incident en persuadant aux populations que cette fête était précisément donnée en l'honneur du dieu Siva. Que maintenant la civilisation européenne disparaisse un jour du monde, que seules les annales du brahmanisme survivent pour reconstituer, dans un avenir prodigieusement lointain, l'histoire générale de notre époque, les érudits ne manqueront pas d'établir qu'aux temps de la puissance britannique dans l'Inde un héritier de la couronne traversa les mers pour sacrifier aux divinités du panthéon hindou dans le sanctuaire d'Elephanta. Quand les invités se rembarquèrent, un feu d'artifice

fut tiré au sommet de l'île, qui apparut bientôt illuminée jusque dans ses moindres replis par d'innombrables feux de Bengale. De leur côté, tous les navires en rade, s'étant placés sur une double ligne, firent passer la flottille des excursionnistes entre deux haies continues de fusées, de chandelles romaines et de bouquets multicolores. — Pendant tout le séjour du prince, il n'y eut si petite localité qui ne tînt à honneur de célébrer son passage par une illumination et un feu d'artifice. Si on y joint le total des salves qui retentirent partout où l'on trouva un canon disponible, on peut s'imaginer à quelle somme on arriverait pour peu qu'on cherchât à calculer les fonds ainsi dépensés en fumée durant les six mois du voyage.

De Bombay, le prince fit également une pointe sur Baroda, où le jeune *gaikwar* lui offrit une réception vraiment royale. Quant à la population, elle resta assez froide; mais les foules de l'Inde sont en général fort sobres de démonstrations, qu'elles regardent comme un manque de respect. Presque partout, sauf à Bombay et à Candy, le prince ne fut accueilli que par un religieux silence; il est vrai qu'immédiatement après son passage le remous de la cohue et l'intensité des conversations dénotaient suffisamment la surexcitation de l'intérêt populaire.

La capitale des *gaikwars* est célèbre pour ses jeux de cirque renouvelés de l'antique. M. Louis Rousselet, qui visita Baroda sous son dernier souverain, nous a donné, dans *l'Inde des Rajahs*, une description indignée de ces amusemens féroces, où même la vie humaine n'était pas respectée. Maintenant, comme on pouvait s'y attendre, les choses se passent en douceur, et dans les combats d'animaux livrés sous les yeux de nos voyageurs il n'y eut même pas de sang répandu entre les éléphans, les rhinocéros, les buffles et les béliers qui s'y livrèrent des assauts plus ou moins courtois; les feuilles religieuses d'Angleterre n'en jetèrent pas moins les hauts cris à la nouvelle que l'héritier de la couronne avait sanctionné de sa présence une pareille dérogation à la politique des sociétés pour la protection des animaux. Le lendemain eut lieu une chasse au *chitar*. Les *chitars*, ou guépards, sont une espèce de panthère (*felis jubata*) qu'on dresse à courir l'antilope. Le chitar, qu'on promène les yeux bandés sur une charrette tant qu'un troupeau d'antilopes se trouve en vue, est à peine mis en liberté qu'il fait choix de sa victime, la rejoint en quelques bonds et la saisit à la gorge. Pour l'amener à lâcher prise, il faut lui rebander les yeux et lui tremper le museau dans une large cuiller de sang frais. Ce fut également dans les environs de Baroda que nos voyageurs eurent leur première partie de *pig-sticking*, littéralement « embroche-sangliers, » où l'on poursuit ces animaux à cheval avec de longues

lances qui doivent les clouer au sol. Cet exercice de haute voltige, qui réclame une certaine habitude et beaucoup de dextérité, devait coûter aux compagnons du prince, dans la suite du voyage, un certain nombre de chutes, de dents cassées et même de clavicules démises.

III.

De Baroda, le prince de Galles revint à Bombay s'embarquer pour l'île de Ceylan, qu'il atteignit le 30 au port de Colombo, après avoir longé la côte occidentale de l'Inde et visité la colonie portugaise de Goa. Malheureusement la saison des pluies n'était pas complétement terminée, et l'inclémence de l'atmosphère troubla un peu le plaisir que nos voyageurs se promettaient de leur séjour dans l'antique Taprobane. Au point de vue pittoresque, Ceylan est un vrai bijou, tant pour la luxuriance de sa végétation que pour la grâce et l'originalité de ses sites. Malgré le développement qu'y ont pris sous la domination anglaise les cultures du café, du riz et de la cannelle, l'intérieur reste encore couvert en grande partie de jongles marécageuses que quelques tribus d'aborigènes disputent aux sangsues, aux serpens et aux éléphans sauvages. La petite ligne de Colombo à Candy, une merveille de hardiesse, gagne rapidement le massif central en offrant d'admirables échappées sur les immenses rizières et les forêts de cocotiers qu'enserrent au loin des chaînes rougeâtres d'arêtes finement découpées, avec le Pic-d'Adam à l'arrière-plan. Çà et là quelques huttes de chaume apparaissent sous l'ombrage d'énormes bananiers qui d'une feuille habilleraient un homme, ou bien des bois de bambous, gros comme la jambe et hauts en proportion, forment avec les lianes qui les enlacent un fourré presque impénétrable à l'œil que l'imagination peuple aisément des formes les plus étranges. Les moindres stations étaient encombrées d'indigènes accourus de toutes parts pour contempler les traits de leur futur souverain. Ces stations avaient reçu pour la circonstance une décoration d'une simplicité fort avantageuse. Au lieu de drapeaux en papier, de paravens enluminés et d'inscriptions banales à force d'être répétées, on avait eu l'heureuse idée de construire des arcades de verdure où des trophées de fleurs et de fruits constituaient une véritable exposition de l'agriculture locale. Il y avait là une innovation, à la fois de bon goût et de bon marché, qui mériterait peut-être de faire école jusqu'en Europe.

Candy, capitale de l'île, est située dans un site des plus romantiques, au fond d'un bassin boisé, sur les bords d'un petit lac où se mire le temple de la Dent sacrée. C'est dans ce sanctuaire qu'est religieusement conservée la principale relique du bouddhisme, une

prétendue molaire de Bouddha, qui semble être sinon une dent de crocodile, du moins un morceau d'ivoire taillé, long de 2 pouces, sur 1 pouce de diamètre. Chaque année, à la nouvelle lune de juin ou de juillet, ce précieux objet est exhibé en grande pompe dans une procession nommée la *Perahara*, que par une faveur exceptionnelle les prêtres consentirent à renouveler hors de saison. Le cortége fit même deux sorties : la première, en petit comité, dans les jardins du gouverneur; la seconde, en présence d'une immense multitude, sous les fenêtres du pavillon octogonal, où les anciens rois avaient coutume de présider la Perahara. Ce fut une de ces scènes fantastiques qu'on n'oublie plus. En tête venaient des joueurs de flûte et de tam-tam, puis une troupe de « danseurs du diable, » hideusement masqués et travestis, qui exécutaient d'incroyables contorsions au son des cymbales avec une ardeur toute religieuse. Ils étaient suivis par une cinquantaine d'éléphans, marchant à la file, quelques-uns d'une taille gigantesque, tous richement caparaçonnés et portant des prêtres sur des baldaquins à colonnes d'or. Dans les intervalles marchaient des porteurs d'éventails, de bannières et d'ombrelles. Le défilé se terminait par la foule des chefs, s'avançant tour à tour avec leurs musiciens, leurs drapeaux et leurs hommes d'armes. Telle était l'affluence des spectateurs attirés par cette solennité que des milliers d'indigènes durent passer la nuit en plein air, sous une pluie torrentielle.

M. Russel raconte ainsi la visite que le prince fit ensuite à la Dent sacrée : « Le *vihara* ou petit sanctuaire, où l'on garde la dent, communique avec le temple par une porte et un escalier assez étroits; la salle elle-même, tendue de draperies où se lisaient de curieuses devises, était imprégnée d'un parfum affadissant qui rendait l'atmosphère presque suffocante. Le *caranda*, coffret d'or en forme de cloche qui renferme la relique, se trouve placé sur une table d'argent. Ce reliquaire est tout étincelant d'émeraudes, de diamans et de perles d'un grand prix; sur le croissant qui le termine, il porte même une pierre qu'on dit d'une énorme valeur. Le travail de la ciselure y est d'une finesse que seule la photographie pourrait reproduire... Un prêtre, ayant apporté les clés, fit jouer un ressort, et le coffret, s'entr'ouvrant, laissa voir à l'intérieur un second reliquaire d'or, enchâssé comme le précédent. Ouvert à son tour, ce second en laissa voir un troisième, et ainsi de suite, si je ne me trompe, jusqu'au cinquième, qui exhiba enfin la dent de Bouddha reposant sur une feuille de lotus en or. Nulle main ne peut toucher ce saint des saints. Il y avait dans la physionomie des prêtres une expression de vénération qu'ils n'auraient pu feindre. Le plus âgé, un vénérable vieillard en besicles, qui tremblait d'émotion, prit d'une main la feuille de lotus, et, de l'autre, ayant reçu d'un de ses collègues

un petit morceau d'étoffe, en enveloppa la dent pour la montrer au prince. Évidemment il y avait peu de chose à voir, et, en l'absence de foi, rien à admirer; aussi le prince, ayant dûment regardé, se retira-t-il avec tous ceux que leur devoir ne retenait pas dans le sanctuaire. Mais il est fort curieux de penser qu'un pareil objet puisse être tenu en vénération par tant de millions d'hommes, quelques-uns sans aucun doute vertueux et savans, répandus dans tout l'Orient et formant la population de grands empires en possession d'une certaine civilisation. »

Le 10, nos voyageurs rentrèrent dans l'Inde par le port de Tutuorin, situé à la pointe méridionale de la péninsule. On y avait réservé pour le passage du prince l'inauguration de l'embranchement qui devait relier ce port à la ligne de Madras déjà ouverte jusqu'à Madura. Toute cette partie de l'Inde est un vrai paysage d'Arcadie, où des bouquets de palmiers et d'autres essences tropicales diversifient agréablement des plaines occupées à perte de vue par des cultures de sucre, de riz et de café. La population sédentaire qu'on y rencontre est tellement douce et docile que dans le district de Madura un personnel de sept Européens suffit pour garder et administrer 2 millions 1/2 d'indigènes. C'est également la terre promise des missionnaires, qui ne s'y heurtent ni au panthéisme scientifique des brahmanes ni au rigide monothéisme des mahométans, mais à des superstitions locales plus ou moins enfantines et grossières. Les missions catholiques surtout y ont obtenu de grands succès, faciles à expliquer par la pompe d'un culte qui parle aux yeux de ces tribus naïves. On sait d'ailleurs que Madura servit longtemps de centre à la propagande des jésuites. Ayant adopté le costume et même les mœurs des brahmanes, les révérends pères se firent passer pour des membres de cette caste respectée qui auraient conservé à l'étranger la pureté des traditions primitives, et, bien que le saint-siége eût formellement condamné leur pieux stratagème, ils n'en continuèrent pas moins jusqu'à l'arrivée des Anglais à répandre autour d'eux un catholicisme fortement mélangé de pratiques hindoues qui se retrouve peut-être encore aujourd'hui dans mainte famille du pays.

Madura mérite, à en croire M. Russel, la réputation que lui ont faite ses habitans d'être la plus charmante ville de l'Inde méridionale. Les rues, quoique non pavées, sont larges, plantées de palmiers et bien entretenues. C'est du reste la capitale d'un ancien royaume qui, suivant certains érudits, aurait envoyé des ambassadeurs à Rome sous l'empereur Auguste, et qui atteste encore aujourd'hui, par la splendeur de ses monumens, la prospérité ainsi que la culture un peu barbare de ses anciennes dynasties. On y remarque, entre autres, une pagode qui ne couvre pas moins de

20 hectares. C'est seulement dans le sud de l'Inde, épargné par les fureurs iconoclastes de l'invasion mahométane, à Madura, à Tanjore, à Trichinopoly, qu'on trouve encore des édifices religieux de cette dimension et de cette magnificence.

« Le prince fut reçu à l'entrée par le grand prêtre accompagné des nombreux desservans. Lorsque, après la remise d'une adresse, il passa sous la *gopura* (pyramide qui couronne le portique des temples), une averse de poussière d'or fut lancée du sommet par des mains invisibles. On l'enveloppa lui-même dans un châle précieux. Une troupe de bayadères semèrent des fleurs sous ses pieds, lui jetèrent des filamens d'or sur les bras et sur le front, enfin lui passèrent sur les épaules des guirlandes odoriférantes qu'elles portaient dans des paniers. La suite fut décorée de la même façon, et même le chanoine Duckworth ne put s'y dérober, rappelant cette plaisanterie de l'évêque Hébert dans une circonstance analogue, « qu'il ressemblait à un sacrifice plus qu'à un prêtre. » Le temple forme un rectangle de 730 pieds sur 830. Une salle de 985 colonnes sculptées, avec une bordure d'arcades, — une succession grandiose de portes, de portiques et de chapelles, — des idoles monstrueuses, — de terribles figures aux yeux de pierre, — des prêtres glissant dans l'ombre, — le sanctuaire brillamment illuminé, où, par une faveur sans précédens, on permit au prince et à sa suite de jeter un rapide coup d'œil, — c'était un spectacle aussi étrange que curieux, mais qui laissait en quelque sorte une sensation de mélancolie profonde. »

Trichinopoly, l'étape suivante, renferme une pagode, peut-être plus remarquable encore, qui produit l'effet d'un rêve fantastique. De la terrasse la plus élevée, c'est à peine si l'œil peut embrasser, dans son stupéfiant ensemble, ce labyrinthe de cours, de portiques, de pyramides et de chapelles qu'enferme une haute enceinte. Une seule salle contient plus de mille colonnes en granit d'un seul bloc, sculptées avec la perfection minutieuse de l'art indigène.

Madras retint ensuite les voyageurs pendant cinq jours; mais, comme c'est une ville presque exclusivement anglaise, les fêtes y revêtirent un caractère européen qui leur ôte un peu d'intérêt à nos yeux. Enfin le 23, le prince arrivait par mer à Calcutta, où sa réception ne fut ni aussi pittoresque ni aussi bruyante qu'à Bombay, mais présenta peut-être un caractère plus solennel, comme il convenait à l'entrée de l'héritier présomptif dans la capitale officielle de l'empire anglo-indien. Parmi les rajahs qui vinrent lui présenter leurs hommages en cette occasion se trouvaient les potentats les plus puissans en même temps que les plus intelligens de l'Inde septentrionale. Quelques-uns des portraits que nous en trace M. Russel méritent d'être reproduits ici :

« A dix heures trente minutes, l'approche du maharajah de Puttiala fut annoncée par la salve d'obligation. C'est un bel homme de trente ans, à la physionomie mélancolique et anxieuse. Comme il s'avançait de l'antichambre sous la conduite du major Sartorius, son œil s'arrêta avec une expression de stupeur sur le trône vide qui occupait le fond de la salle; mais ses traits s'éclaircirent visiblement quand il aperçut le prince debout, sur le seuil du salon latéral, l'attendant pour lui tendre la main et le conduire à un sofa... Vint alors le maharajah de Jodhpour, un chef fort pittoresque avec une suite splendide. Il serait impossible de décrire la richesse des pierreries qui scintillaient sur son cou et sa poitrine. Il portait des jupons plissés, comme la fustanelle des Albanais, qui lui descendaient jusqu'aux talons et rappelaient les robes des derviches tourneurs. Le maharajah de Jeypore, qui lui succéda, avait des lunettes, un engin qui, pour une raison ou l'autre, ne s'accorde jamais avec un costume oriental. Mais tous se virent éclipsés par le maharajah du Cachemire et sa suite. Le souverain de Cachemire est un bel homme, plus dégagé dans ses allures que ne le sont généralement les princes d'Asie. Il porte, comme ses chefs, la coiffure des sikhes, un turban des plus gracieux, cavalièrement incliné sur l'oreille avec une brillante aigrette en plumes d'oiseaux de paradis. Quant à la plaque de l'aigrette, composée de diamans, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle produisait un effet d'éclair chaque fois que le maharajah tournait la tête pour causer avec le prince.

« Après la visite du généreux et martial Scindia, maharajah de Gwalior, la porte se rouvrit pour livrer passage à une paire de petites jambes que recouvrait un châle. Au sommet du châle, un semblant de tête, mais de figure point, car sur cette tête était rabattu un capuchon de soie muni d'un épais voile d'étoffe. C'était la sultane Jehan, begum du Bhopal, qu'on dit encore très belle, bien qu'elle approche de la quarantaine. A côté d'elle marchait sa fille, emmitouflée de la même façon, et en apparence du même âge, bien qu'elle soit une jeune personne de dix-huit ans. Les *sirdars* de la suite étaient vêtus avec la dernière magnificence; on remarquait parmi eux deux jeunes gens couverts de bijoux, qu'on disait les neveux de sa hautesse, et un vieux gentilhomme, Jam Alladin Khan, fort beau type de ministre indigène. La begum semblait parfaitement à son aise et conversa gaîment avec le prince, tandis que sa fille s'entretenait avec sir Bartle Frere. »

Le 2 janvier 1876, le prince quittait Calcutta par la ligne qui remonte la vallée du Gange, et le lendemain, après s'être arrêté quelques heures à Bankipore, où quatre cents éléphans formaient la haie entre la station et la résidence du gouverneur, il arrivait vers la nuit à Bénarès, « la Rome et la Jérusalem des Hindous. » Un camp-

modèle avait été dressé à son intention dans le quartier européen; il ne devait plus guère trouver d'autre logement dans toute la suite de son voyage à travers le nord de l'Inde. Les campemens du reste, qui sont construits ici avec beaucoup d'art, représentent l'installation la plus confortable, sinon même la plus luxueuse qu'on puisse désirer dans un voyage à travers l'Inde. M. Russel les appelle des vraies villes de toile, et encore ont-ils sur les villes de pierre ou de bois l'avantage de pouvoir se déplacer avec leurs habitans. Vers le soir surtout, « à l'éclat des lampes, non moins qu'au va-et-vient des passans, on aurait pu se croire dans la grande rue d'un bourg en fête, et, quand nous avions pris place sous la vaste tente du dîner, aussi éclatante qu'une salle de bal à Londres, la pensée qu'à si peu de distance se trouvait une cité dont les quelque cent mille habitans auraient considéré comme une souillure de s'asseoir à notre brillante table, suffisait pour faire saisir l'abîme qui sépare ici l'existence des gouvernans et des gouvernés. »

Le principal attrait de Bénarès, ce sont les innombrables temples qui y bordent les quais du Gange. « Tous ces sanctuaires sont d'habitude encombrés de prêtres, de fakirs, de pèlerins, de dévots, venus de tous les points de l'Inde; mais on avait nettoyé la place de toute cette dangereuse engeance, et il ne restait que quelques brahmanes à toute épreuve pour faire les honneurs des lieux saints et des taureaux sacrés, sous la surveillance d'une nombreuse police. Nous trouvâmes ouvertes les boutiques où se vendent d'innombrables variétés d'idoles en métal, ainsi que les fleurs destinées aux offrandes. Parmi les gravures que nous vîmes sur les murailles, nous reconnûmes, non sans rire, le portrait d'une célèbre cantatrice française, qui représentait la terrible épouse de Siva. — Il est curieux que des gens, sous l'influence d'une pareille foi, puissent rester doux, tolérans même, et que la partie féminine de cette population se fasse remarquer par la pratique de toutes les vertus domestiques : la chasteté, la fidélité, l'amour maternel. La meilleure preuve de leur tolérance, c'est la façon dont ils supportent les missionnaires qui élèvent la voix contre leur idolâtrie à l'ombre de leurs temples. »

Au coucher du soleil, le prince s'embarqua dans un canot d'apparat pour visiter le maharajah de Bénarès, au fort de Ramnagar, en amont de la ville. « Ce fut la plus grandiose et la plus caractéristique des réceptions. Sur les rives crépitaient les feux de joie; l'air était traversé par les détonations de l'artillerie rangée sur les anciens remparts; tous les créneaux étaient allumés. Des flambeaux d'argent et des torches s'échelonnaient sur les parapets, les murs, les quais, éclairés comme en plein jour. Précédés par des massiers, des hallebardiers et des porte-fanions, le prince et le maharajah furent transportés du débarcadère à l'entrée du château, dans des

chaises d'or et d'argent, entre des lignes d'arquebusiers et de cavalerie. Sur la gauche s'avançaient parallèlement des éléphans accompagnés d'une musique sauvage. Sur la droite caracolaient les *sowars*. Par devant la porte massive, flanquée de gardes en cotte de mailles, l'infanterie du maharajah présenta les armes au cortége. Dans la cour d'entrée s'alignait une troupe d'éléphans avec des baldaquins d'or et d'argent. Une seconde cour renfermait les courtisans et les officiers qui reçurent avec de profonds *salams* l'hôte de leur maître. Le maharajah conduisit le prince dans les appartemens supérieurs où, après les présentations usuelles et une courte conversation, une longue file de serviteurs vint déposer aux pieds de son altesse royale des échantillons d'étoffes précieuses, brocarts d'or, *kinkobs* renommés de Bénarès, mousselines de Dacca, châles de prix. Pareil à un vieux magicien avec ses lunettes et sa moustache blanche, le maharajah souriait à chaque présent nouveau en joignant humblement les mains comme pour dire: « Pardonnez cette indigne offrande. » Il conduisit ensuite le prince dans une seconde chambre où se trouvaient étalés d'autres beaux présens, et enfin dans une salle où était servi un riche banquet, qui resta intact. Le prince monta sur la terrasse du parapet, où l'attendait le plus merveilleux spectacle. La surface du Gange était couverte de lampions que le courant entraînait vers Bénarès, sous les murs du fort. On eût dit un ciel étoilé qui se mouvait entre deux rivages d'or, car d'innombrables feux de Bengale s'étaient allumés sur les rives... Bientôt ce ne fut plus qu'un fleuve de feu. » — Ne dirait-on pas une page des *Mille et une Nuits?*

Le 6, le prince gagna Lucknow, ancienne capitale de l'Oude, le dernier royaume annexé avant la grande rébellion. M. Russel, qui avait assisté au ravitaillement et à la délivrance de la petite garnison bloquée dans cette place par les cipayes insurgés, décrit avec une certaine émotion les excursions et les cérémonies qui, durant ce nouveau séjour, lui rappelèrent les poignans souvenirs de son premier passage. La même circonstance donne une certaine valeur à ses appréciations sur l'état actuel des forces anglo-indiennes que nos voyageurs virent manœuvrer quelques jours plus tard au camp de Delhi. Il les déclare propres à marcher de l'Himalaya au cap Comorin, et de Madras à Bombay, mais à cette condition que les indigènes veuillent bien les nourrir et les transporter. Il signale également le danger de laisser les officiers européens en trop faible proportion au sein des régimens indigènes. Quant aux services à attendre de l'armée native en général, « sans la mépriser le moins du monde et même en lui accordant une certaine admiration, on pourrait lui dire ce que certain fanfaron de comédie disait à son épée, en la déposant sur la table d'une taverne : « Repose là, brave

lame, et plaise à Dieu que je n'aie pas à me servir de toi! » L'armée de l'Inde occasionne à peu près les mêmes dépenses que l'armée anglaise, soit environ 375 millions de francs, et, comme le dit M. Russel, pour une pareille somme l'empire britannique devrait avoir une force militaire sur laquelle il pût compter en toute circonstance.

IV.

Le 18, le prince quitta Delhi pour Lahore, où tous les chefs du Punjaub lui firent une réception digne de figurer par sa pompe barbare dans une entrée triomphale de Timour ou de Djinghis-khan. Mais il ne fit que traverser l'ancienne capitale sikhe, et le 20 il entrait dans la principauté de Jummou, où réside pendant l'hiver le maharajah du Cachemire. Ce souverain est un homme jeune encore, intelligent, réformateur, mais servi par de détestables instrumens, ce qui explique qu'on en ait dit tour à tour tant de bien et tant de mal. Peut-être aura-t-il quelque jour un rôle à jouer dans le gigantesque conflit qui se prépare pour la possession de l'Asie centrale, car il se trouve placé aux avant-postes de l'Inde vers le Turkestan oriental. Les Anglais, qui ont donné le Cachemire à son père, tiennent cette dynastie par des liens plus forts encore que ceux de la reconnaissance, les liens de l'intérêt; sikhe d'origine et hindoue de religion, elle a besoin en effet d'une influence étrangère pour maintenir dans l'obéissance des populations en grande majorité mahométanes. Cependant le gouvernement anglais intervient fort peu dans les affaires intérieures du royaume, et c'est seulement dans ces dernières années qu'il a accrédité un résident près du maharajah.

Jummou est bâtie au pied méridional de l'Himalaya, dans une situation ravissante qui rappele la ville d'Aoste vue du sud. Ce fut un vrai crève-cœur pour l'expédition de penser qu'à quelques lieues de là s'ouvraient les merveilleuses vallées du Cachemire, et que cependant elle devrait s'en retourner sans même un coup d'œil sur ce paradis terrestre de l'Asie centrale. Mais elle ne pouvait songer en cette saison à percer le rempart de neiges et de glaces qu'elle voyait se dresser devant elle comme un infranchissable mur de marbre hardiment découpé sur un azur sans tache. Elle put, il est vrai, se consoler dans les fêtes de Jummou, qui sont restées un des épisodes les plus attrayans du voyage. S'il fallait mesurer le dévoûment des souverains hindous au luxe qu'ils déployèrent en l'honneur de leur futur souverain, ce serait sans contredit au maharajah du Cachemire que reviendrait la palme du *loyalism*. Rien que pour loger le prince et sa suite, il avait fait sortir de terre en quelques mois un bâtiment en stuc de 75,000 fr.,

qui malheureusement ne put servir à sa destination, tant les murs étaient encore humides. Il avait également invité tous les Européens des districts voisins, fonctionnaires et officiers, qui, au nombre de deux cents environ, furent transportés et hébergés à grands frais pendant toute la durée de la réception; quelques-uns étaient même accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans. Enfin il avait rassemblé pour la circonstance des échantillons appartenant à toutes les espèces domestiques, ainsi qu'à toutes les familles humaines d'une contrée qui, s'étendant des plaines brûlantes de l'Inde aux plateaux glacés du Thibet, reste sans pareille au monde pour la diversité de son ethnographie comme de son climat. Parmi les exhibitions de jeux et de coutumes nationales auxquelles se livrèrent les représentans de cette population hétérogène, on remarqua surtout une danse religieuse analogue aux mystères de notre moyen âge, qui fut exécutée un soir par une troupe de lamas, moines bouddhistes, appelés tout exprès d'un monastère thibetain avec leurs ornemens, leurs emblèmes et leurs instrumens de culte. Cette représentation offrait d'autant plus d'intérêt que le bouddhisme, après avoir dominé dans l'Inde pendant plus de mille ans et avoir rayonné de là sur presque toute l'Asie, ne compte plus aujourd'hui un seul sanctuaire dans la péninsule, si l'on en excepte les vallées de l'Himalaya voisines du Thibet.

En redescendant sur Agra, les voyageurs firent halte à Umritsur, le grand centre religieux des sikhes, célèbre par son temple d'or où se conserve le livre saint écrit au XVIe siècle par le *gourou* Nanak. On sait que la secte des sikhes, purement philosophique à l'origine, ne tarda pas à se transformer, devant les persécutions des mahométans, en un ordre militant et en une confédération politique qui embrassa un instant tout l'angle nord-ouest de l'Inde. Aujourd'hui elle semble revenir à l'hindouisme. Le prince devait visiter le sanctuaire; mais, comme les prêtres voulurent lui imposer la paire de pantoufles sans laquelle nul n'est admis dans l'enceinte sacrée, il préféra laisser cet honneur aux personnages de sa suite, qui avaient moins à redouter les attaques de la presse méthodiste.

Agra est une des villes les plus monumentales de l'Inde. Rien ne surpasse le panorama de minarets et de coupoles qu'elle étale sur les bords de la Jumna, depuis la collection de palais qui formait la résidence de Shah-Jehan et de sa cour, jusqu'à la silhouette marmoréenne du Taj, qui fait songer à un gigantesque bloc de neige cristallisé dans une mer d'azur. Il n'y a terme d'enthousiasme qu'on n'ait appliqué à cet incomparable mausolée de la belle Moumtaz : rêve de marbre, poème de pierre, château bâti dans les airs avec des gouttes de rosée et des rayons de soleil! Une Anglaise, Mme Sleeman, a été jusqu'à dire : « Je mourrais volontiers demain pour avoir

une pareille tombe. » D'autres monumens, non moins dignes d'admiration, abondent dans les environs de la ville : ainsi, à Sikundra, le tombeau d'Akbar, haut de cent pieds sur une largeur de trois cents à la base; il se compose de cinq étages en retrait, les quatre premiers de grès rouge, le cinquième de marbre blanc; chaque terrasse est ornée de coupoles et de galeries d'un effet fort heureux; c'est dans son ensemble un échantillon de l'art mauresque qu'on place à côté de l'Alcazar et de l'Alhambra. Le 29, le prince fit une visite à Futtipore-Sikhri, une ville ruinée ou plutôt déserte, qui fut construite et abandonnée par le grand Akbar dans l'espace d'un demi-siècle. Bâtie en grès rouge, elle est encore debout avec toutes ses merveilleuses constructions, comme pour donner la mesure des prodigalités et des caprices auxquels s'abandonnaient les princes les plus sages de la dynastie mogole.

D'Agra, on fit une excursion de quelques jours aux cours voisines de Gwalior et de Jeypore. Scindia, maharajah de Gwalior, est peut-être le vassal le plus belliqueux de l'Angleterre, et c'est un grand danger pour la domination britannique qu'elle n'offre aucune perspective de gloire militaire aux esprits de cette trempe. Faute de mieux, Scindia s'est passé le luxe d'une petite armée, organisée et équipée à l'européenne, qu'il fit manœuvrer sous les yeux de son altesse royale. Le maharajah de Jeypore au contraire, un Rajpoute pur sang, ne s'occupe que de créer des écoles, des hôpitaux, des manufactures et des routes. Sans compter les écoles primaires, il entretient dans sa capitale un collége sanscrit, un collége rajpoute et une école des arts et manufactures où l'on enseigne le dessin, l'ébénisterie, le moulage, la reliure, la galvanoplastie, l'horlogerie, la sculpture, la broderie, la serrurerie, etc. « Et cependant, ajoute M. Russel, les pauvres ignorans d'autrefois, dénués de toute instruction dans les principes de l'art, concevaient et exécutaient ici des travaux que leurs descendans plus fortunés et plus instruits sont incapables d'égaler. Voilà, par exemple, l'émail de Jeypore; les meilleurs ouvriers de Londres, de Paris, de Vienne, de Rome, admettent qu'ils ne peuvent atteindre à ce degré de perfection. Il est hors de doute que notre enseignement formera nombre d'artisans genre Birmingham, mais il est à craindre qu'à force de perfectionner les procédés on n'arrive à gâter les produits. »

C'est aux environs de Jeypore que le prince tua son premier tigre, — une belle femelle de $2^{m},60$ de long, — rabattu par une armée de traqueurs vers une sorte de blockhaus où son altesse royale se tenait à l'affût en compagnie du maharajah. Ce ne fut du reste que le prologue de la campagne cynégétique qui allait s'ouvrir.

On appelle *Teraï* une bande de forêts et de marécages qui borde le pied méridional de l'Himalaya, depuis l'Indo-Chine jusqu'à l'Af-

ghanistan. La zone choisie pour les chasses du prince se trouvait moitié sur le territoire britannique, moitié à l'intérieur du Népaul, royaume considérable, à peu près indépendant, qui s'étend sur le revers méridional de la chaîne la plus élevée du globe. Dans la première partie, c'était le général Ramsay, commissaire du district adjacent, qui avait charge de l'expédition ; dans la seconde, le prince devait être l'hôte de sir Jung Bahadour, ministre dirigeant du Népaul, dont les journaux de l'Inde nous ont annoncé la mort récente. Le prince n'emmena avec lui qu'une partie de sa suite. Le chapelain du prince, M. Duckworth, malade de la fièvre, avait été remplacé par le révérend Julian Robinson, une curieuse figure anglo-indienne, tour à tour ministre des autels, missionnaire, reporter, journaliste et grand chasseur devant l'éternel, ne se gênant pas pour tuer un tigre entre deux prêches, au demeurant gai compagnon, fort estimé et populaire dans son entourage. D'immenses préparatifs avaient été faits par les autorités anglaises pour assurer le succès de la campagne; sans compter la suite du général Ramsay, le prince avait à sa disposition plus de 2,500 personnes, 119 éléphans, 550 chameaux, 100 chevaux, 60 charrettes avec leur attelage de bœufs, enfin des vaches, des chèvres, des moutons et d'autres provisions vivantes en quantité innombrable. Les éléphans furent divisés en deux corps : le premier, de beaucoup le plus nombreux, était destiné à battre la jongle en demi-cercle, le second, formé par quelques individus de choix, devait servir à porter les chasseurs, qui dominaient ainsi le fourré, à l'abri dans leur baldaquin. Il arrive fréquemment que le tigre bondit sur l'éléphant et blesse le *mahoud* ou cornac qui se tient à cheval sur le cou de la monture; mais il est fort rare que le fauve atteigne l'occupant du baldaquin. M. Russel raconte que, dans une des chasses, un tigre blessé sauta sur l'éléphant de M. Robinson, et plaçant une patte sur la carabine du révérend, se mit à dévorer une jambe du cornac. L'éléphant, comme d'habitude, se dégagea par une violente secousse, mais le tigre rebondit aussitôt sur l'éléphant du colonel Ellis, et il était en train d'y enlever le mahoud, quand le colonel le fusilla à bout portant. Il est vraiment incompréhensible, odieux même, si réellement c'est là une simple question d'élévation, que les chasseurs de l'Inde n'aient pas encore trouvé le moyen de mettre leurs mahouds à l'abri de pareils accidens.

Chaque jour, on battait une portion nouvelle de la jongle, tout en se dirigeant vers le point désigné pour le campement du soir. Rien de curieux comme la physionomie du cortége qui dans l'intervalle transportait d'une étape à l'autre les bagages et les provisions de l'expédition : « Longues lignes de chameaux attachés à la queue l'un de l'autre, que dirigeait un enfant menant en laisse le pre-

mier de la file, — coulies portant toutes les curiosités d'un camp indien, — caisses avec l'étiquette de *Agra Ice Company* suspendues à des tiges de bambous, — valets avec des lévriers et des faucons encapuchonnés, — vieilles femmes sur des poneys, — jeunes femmes en culottes, — indigènes sans vêtemens sur le corps avec d'innombrables plis de calicot sur la tête, — cipayes escortant des éléphans et des chameaux ou simplement s'escortant eux-mêmes, — bouteilles de *sodawater*, — articles intimes qui rappellent une excellente histoire de Jacquemont, — paniers remplis de flacons qui reluisent au soleil avec le nom honoré de « Château-Margaux » inscrit sur leurs flancs menteurs, — puis un troupeau de chèvres et de moutons, — ensuite, sur un éléphant orné d'un poteau rouge avec l'inscription de *Post-Office*, quelques bipèdes qui personnifient ce département, — ou bien un guépard, la tête couverte, ronronnant dans son chariot, comme un grand chat, entre ses deux gardiens qui lui grattent la tête, — tel était le tableau qui se déroulait dans la jongle pendant des milles entiers. »

Ces marches s'accomplissaient sinon sur des routes régulières, du moins en suivant des tracés qui évitaient fourrés et fondrières dans la mesure du possible. Quant aux chasseurs, ils s'avançaient droit devant eux, recherchant même de préférence les prairies, dont l'herbe, fine et serrée, atteignait à la hauteur des baldaquins, et les marécages où les éléphans s'enfonçaient parfois jusqu'au poitrail. Le gibier abondait sur leurs pas; mais c'est à peine s'ils se retournaient pour brûler leur poudre aux antilopes, aux loups, aux chacals, aux lièvres, aux aigles, aux paons, aux perdreaux et aux autres menus habitans de ces fourrés tropicaux. Les sangliers, qui leur parurent un gibier plus digne de leurs coups, sont ici fort courageux et même assez redoutables. Dans une des premières battues, un de ces animaux chargea la ligne des éléphans avec une telle furie qu'il la mit en pleine déroute et put s'échapper à la faveur du désordre. Un autre, d'après un rapport officiel, aurait massacré huit personnes en deux nuits consécutives. Les panthères et les léopards fournirent également leur part dans le butin de l'expédition. Il ne faut pas non plus oublier un boa constrictor, de 5^{m},50, qui fut découvert et saisi dans une sorte de terrier. Quant aux tigres, qui formaient en somme le principal objectif de la campagne, le prince n'en tua pas un seul, au grand désespoir du général Ramsay, pendant ses douze jours d'exploration sur le *Teraï* britannique, soit qu'ils y eussent fortement diminué à la suite des chasses antérieures, soit plutôt que la saison ne fût pas encore assez avancée.

Il est vrai qu'on put se dédommager sur le territoire du Népaul. C'est le 19 février que le prince se rencontra sur la frontière avec sir Jung Bahadour accompagné de *sept cents éléphans*. Le 21, il

tua de sa main six tigres, dont cinq dans une seule battue qui dura moins de deux heures. L'un d'eux était un « mangeur d'hommes » renommé, et près de sa tanière on trouva des vêtemens pêle-mêle avec des ossemens humains. Nos chasseurs firent du reste un vrai carnage de tigres pendant leur séjour au Népaul; mais l'épisode le plus émouvant et le plus dramatique fut sans contredit une chasse à l'éléphant sauvage, où ils coururent pour la première fois un danger réel.

Un troupeau d'éléphans, sous la conduite d'un vieux mâle connu pour sa taille et sa férocité, avait été signalé à quelques milles du camp. Le 26, les chasseurs partirent donc à cheval, de grand matin, en compagnie de deux éléphans dressés à combattre et à dompter leurs frères qui se permettaient de préférer l'indépendance de la vie sauvage aux chaînes dorées de la servitude. Après avoir vainement couru toute la matinée, on s'était tranquillement arrêté dans la forêt pour déjeuner sur l'herbe, quand tout à coup Jung Bahadour, parti en reconnaissance, accourut en s'écriant : « Le troupeau arrive! Vite dans les arbres, ou nous sommes perdus. » En un clin d'œil tout le monde s'était réfugié dans les branches d'un énorme banyan, qui se trouvait là fort à propos; mais ce n'était qu'une fausse alerte, et bientôt la poursuite de recommencer avec une nouvelle ardeur. Soudain une éclaircie laisse apercevoir le vieux mâle, resté en arrière pour couvrir la retraite du troupeau, — dévoûment qui va lui coûter cher. « Pareille à une baleine à moitié émergée qui s'ouvrirait un chemin à travers une eau placide, » sa grande carcasse brune, supportée par des jambes invisibles, fend la surface d'une épaisse prairie, dans la direction de la forêt, qui va de nouveau le dérober aux regards. Et les champions de Jung Bahadour ne sont pas même en vue!.. A tout prix, il faut sinon lui couper la retraite, du moins le retenir sur le terrain. Nos cavaliers poussent droit sur le monstre en jetant de grands cris. Lui s'arrête, semble humer l'air, agite ses larges oreilles, se retourne, et, la trompe en l'air, fond sur ses assaillans, qui se dispersent ventre à terre, sans avoir besoin d'éperonner leurs montures. Il y eut un moment où quelques pieds à peine séparèrent de la redoutable trompe la croupe du cheval monté par le prince; le danger toutefois n'était pas dans une lutte de vitesse, mais simplement dans la possibilité d'une chute qui eût livré à une mort aussi affreuse que certaine le cavalier démonté. Enfin les éléphans de combat débouchèrent à tour de rôle sur le théâtre de l'action, et, après plusieurs engagemens où le vieux mâle se défendit vaillamment à coups de défenses, ils finirent par en avoir raison sur la lisière même de la forêt. Le vaincu, cessant toute résistance, abaissa

sa trompe comme pour indiquer qu'il rendait les armes, et tandis que ses adversaires lui caressaient le dos d'un air désormais protecteur, on lui jeta une corde autour des pieds et on l'assujettit solidement à un arbre. Son altesse royale, touchée de sa vaillance et de son infortune, demanda sa grâce à sir Jung, qui lui rendit effectivement la liberté, mais non sans avoir fait scier une de ses défenses, qui fut emportée en guise de trophée.

Sous les climats tropicaux, les changemens de saison s'opèrent, pour ainsi dire, à jour fixe. Le 8 mars commence généralement dans le Teraï du Népaul le règne de ces fièvres paludéennes qui rendent ce district aussi mortel pour les indigènes que pour les Européens. Déjà les symptômes avant-coureurs de la *malaria* s'étaient manifestés dans le camp népaulais, quand le 6 son altesse royale prit congé de sir Jung Bahadour et rentra sur le territoire britannique pour se rembarquer le 13 à Bombay, après une dernière excursion à la petite cour d'Indore. Le voyage avait duré dix-sept semaines, et on commençait à se sentir un peu fatigué de ces réceptions et de ces fêtes dont l'originalité même finissait par devenir une source de monotonie. Nous ne suivrons pas M. Russel dans ses descriptions de la traversée jusqu'à Portsmouth, en compagnie de la gent à poils et à plumes, — tigres, léopards, guépards, éléphans, autruches et autres créatures de moindre importance, — qui transformait le *Serapis* en une véritable arche de Noé. Nous n'insisterons pas davantage sur les visites que le prince fit au Caire, à Malte, en Portugal et en Espagne, car ces réceptions paraîtraient bien pâles après le récit de l'accueil qu'il avait reçu dans les capitales de l'Inde. Ce fut le 11 mai que les nouveaux Argonautes revirent les rivages de leur pays, non pas avec la toison d'or, mais avec une collection de présens qui la valaient bien, et, mieux encore, avec une provision de souvenirs comme Jason en eût vainement demandé aux rives de la Colchide.

M. Russel, en terminant son récit, affirme que le voyage du prince de Galles constituera un jalon, *a landmark*, dans l'histoire de l'empire britannique. L'expression est peut-être un peu ambitieuse. Ce voyage, au point de vue politique, n'a pas produit et ne pouvait guère produire de résultats directs, puisque le prince de Galles n'était investi d'aucun pouvoir spécial; mais indirectement on ne peut contester que son passage n'ait servi à resserrer les liens entre les gouvernans et les gouvernés. Sans doute on ne doit pas trop prendre au sérieux les témoignages de dévoûment et d'enthousiasme qui ont été prodigués sous ses pas. Au lieu d'un prince réunissant dans sa personne les qualités les plus propres à séduire l'esprit indigène et personnifiant une domination qui s'est donné

pour but principal l'amélioration matérielle et morale des populations asservies, supposons un affreux tyran, sanguinaire comme Timour ou fanatique comme Aureng-Zeb, les acclamations n'en auraient été que plus retentissantes, les présens plus riches, les allégeances plus sincères. Toutefois la seule présence du futur souverain de l'Hindoustan, l'éclat dont on l'a entouré, le retentissement donné à ses moindres actes, le respect même témoigné à sa personne par les personnages les plus élevés de l'administration anglo-indienne, ont laissé dans l'imagination populaire une impression profonde qui s'est traduite jusque dans le langage des journaux natifs les plus hostiles à la domination britannique.

Le pouvoir personnel, qui, quoi qu'on dise et qu'on fasse, a fini son temps dans nos sociétés, reste encore la seule forme de gouvernement intelligible pour l'Oriental. Or toute la féodalité de l'Inde, qui ne conçoit rien au mécanisme compliqué des institutions constitutionnelles, a cru saisir enfin que, derrière ces commissaires, ces magistrats, ces gouverneurs, ces vice-rois changés tous les cinq ans, voire derrière ce parlement anonyme et impersonnel dont elle ne conçoit ni le rôle ni l'utilité, il se trouvait un pouvoir stable et héréditaire, une royauté en chair et en os, une dynastie remontant à l'origine de l'histoire. C'est un effet analogue qu'on a cherché en relevant il y a quelques mois, au profit de la couronne britannique, le titre impérial délaissé par la dynastie mogole. Mais le voyage du prince a produit d'autres fruits encore qu'il serait injuste de passer sous silence. Par la vogue qu'il a rendue aux hommes et aux choses de l'Inde, il a ramené l'attention des Anglais sur les problèmes qui se rattachent à leur domination dans la péninsule hindoustanique et qui depuis nombre d'années étaient abandonnés aux controverses de quelques spécialistes parlementaires. Par les récits et les commentaires qu'il a provoqués dans la presse, il a répandu des notions plus exactes sur l'étendue, la diversité et la valeur des élémens qui constituent l'empire anglais de l'Inde. On peut même ajouter que sous ce rapport l'influence de ce voyage ne s'est point bornée au public anglo-saxon. Il a certainement contribué à donner une nouvelle impulsion aux études sur un peuple qui, en somme, est de notre race, qui bien avant nous avait atteint un remarquable développement dans certaines sphères de l'intelligence et qui, indéfiniment susceptible de progrès, comme tous les membres de la famille âryenne, retrouvera peut-être quelque jour une mission importante à remplir dans la marche générale de l'humanité.

GOBLET D'ALVIELLA.

PHILOTTOMANS ET TURCOPHOBES

La guerre d'Orient réservait des surprises à l'Europe; quel qu'en puisse être le dénoûment, elle a offert en Asie-Mineure comme en Bulgarie des péripéties inattendues qui ont dérouté tous les calculs. L'opinion commune était que la Turquie se trouvait dans un état de décomposition qui la rendait incapable de supporter un choc et la mettait à la merci d'une défaite; on la croyait à bout de ressources et de voie, on n'admettait pas qu'elle pût tenir tête à son puissant adversaire. Si cette opinion n'avait pas prévalu à Saint-Pétersbourg, le gouvernement russe se serait rendu moins facilement aux sollicitations du panslavisme moscovite, ou du moins il aurait usé de plus de précautions; mais sur la foi de son ambassadeur à Constantinople et de ses consuls-généraux, il s'est persuadé que l'homme malade se mourait, et il n'a pas pris son ennemi au sérieux; il n'avait pas prévu Plewna ni Osman-Pacha. Comme le cabinet de Saint-Pétersbourg, la diplomatie européenne ne croyait plus à la Turquie, et les victoires ottomanes ont causé dans plus d'un endroit un profond étonnement, mêlé d'un peu de scandale. Le malade avait été condamné, et on disposait déjà de sa succession; il s'est permis d'en appeler, de prouver qu'il était encore en vie, et son procédé a été jugé impertinent par quelques-uns de ses médecins.

Des juges plus désintéressés que les diplomates se sont trompés comme eux. Peu de temps avant que la guerre fût déclarée, un écrivain militaire qui ne manque ni de sagacité, ni de science, publiait une brochure pour démontrer que les armées russes ne rencontreraient ni sur le Danube, ni sur le Balkan, ni à Andrinople, une résistance sérieuse, et qu'en Asie elles s'empareraient sans difficulté de Kars, d'Erzeroum et de Trébizonde (1). Il déclarait que le soldat turc a été beaucoup trop vanté, qu'il vit encore sur la réputation que lui a faite jadis Montecuculli, dont la gloire était intéressée à surfaire les soldats qu'il

(1) *Considérations sur la guerre future,* par M. L. Vandevelde, lieutenant-colonel en retraite, Bruxelles, 1877.

avait vaincus. « Si les Turcs, disait-il, se présentent seuls en face de leur adversaire, et que l'Europe laisse les deux belligérans se débrouiller, la guerre ne sera ni sérieuse, ni de longue durée. Si l'armée turque s'avise d'accepter la bataille en deça du Balkan, elle sera culbutée sur les défilés des montagnes ou bien refoulée dans Varna et dans Choumla, où elle subira le sort que celle de Bazaine a subi dans Metz. En un mot, cette armée est, sous tous les rapports, en administration, en organisation, en tactique et en force numérique, trop faible pour tenir contre les Russes. » Il s'est trouvé que Montecuculli n'avait pas menti, et que, si la victoire finit par demeurer aux Russes, elle leur aura coûté une cruelle dépense d'argent et de sang. Il s'est trouvé même que jamais l'armée ottomane n'avait été si solide, ni si bien armée, ni si bien conduite; il s'est trouvé enfin que le soldat turc est capable de tout, pour peu qu'il ait des chefs dignes de le commander, et qu'aujourd'hui comme jadis il est un des premiers soldats du monde, obéissant, discipliné, vivant de rien, prêt à tout endurer, tenace, intrépide, brave jusqu'à l'héroïsme, voyant le paradis au bout du canon de son fusil. — Les diplomates, disait à ce propos une femme d'esprit, ont eu le tort de ne pas compter dans leurs calculs avec le paradis turc; c'est lui qui a vaincu à Plewna.

On a trop souvent répété que les peuples ont toujours le gouvernement qu'ils méritent; c'est une règle qui souffre des exceptions. Certains peuples ont reçu du ciel la faculté enviable ou déplorable de supporter avec une patience qui ne se dément presque jamais les plus tristes gouvernemens. Leur longanimité résiste à toutes les épreuves auxquelles on la soumet et, ce qui est plus admirable, leur vertu native résiste aux leçons de corruption qui leur sont données par leurs maîtres. Les Turcs offrent l'exemple singulier d'une nation que des siècles du plus détestable régime n'ont pu corrompre, et dans laquelle en général les gouvernés sont aussi honnêtes que le sont peu la plupart des gouvernans. Ce sont deux sortes d'hommes absolument différentes : d'un côté, des mœurs simples et réglées, la probité, l'honneur, le respect de soi-même et de la parole donnée, une religion sincèrement et rigoureusement pratiquée; de l'autre côté, des appétits sans frein, et le plus souvent la ruse et la fraude poussées jusqu'à la perversité, des manches larges, des mains crochues et prenantes, des regards obliques d'oiseau de rapine guettant sa proie. Un missionnaire chrétien, établi depuis longtemps à Constantinople, disait à un de ses acolytes qui, nouvellement débarqué, parlait des Turcs avec mépris : — Vous avez tort, vous verrez pratiquer ici toutes les vertus que prêchent les chrétiens. — Les diplomates ne sont pas des missionnaires, et ce qu'ils connaissent le mieux dans les pays où ils résident, c'est le monde officiel. Tel ambassadeur ou tel secrétaire de légation qui se flatte d'avoir observé de près

le sérail et ses détours est excusable d'avoir cru que les Osmanlis étaient un peuple fini. Depuis les derniers événemens, il s'est fait un retour en leur faveur dans l'opinion européenne. On ne peut marchander ses sympathies à de braves gens qu'on attaque et qui se défendent en hommes de cœur; mais l'Europe tout entière tient pour constant qu'au moment où le sang coule sur les champs de bataille, il y a à Stamboul une camarilla occupée de funestes intrigues et de tendre ses filets pour s'engraisser du malheur public.

Français, Anglais, Autrichien, Prussien, quiconque a voyagé dans l'empire du croissant, en revient ou philottoman ou turcophobe, selon qu'il a pratiqué davantage les gouvernans ou les gouvernés. Parmi les livres publiés cette année sur la Turquie, il en est deux fort intéressans. L'un est d'un Anglais, le lieutenant-colonel James Baker, qui, après s'être promené dans la Roumélie et dans la Macédoine, est devenu propriétaire dans le district de Salonique. L'autre, intitulé *la Turquie moderne peinte par un Osmanli*, a été écrit, croyons-nous, par un docteur allemand, fixé à Stamboul et qui ne paraît pas en être sorti (1). M. Baker a beaucoup pratiqué le paysan turc, il est devenu philottoman et ne s'en cache point. Le prétendu Osmanli, d'origine germanique, a vu beaucoup de pachas, et il incline à la turcophobie; mais comme ces deux écrivains sont l'un et l'autre des hommes de sens et de réflexion, ils s'accordent sur plus d'un point. Le lieutenant-colonel anglais estime que l'administration turque laisse infiniment à désirer, et l'anonyme allemand déclare qu'on serait fort injuste envers le peuple turc si on le jugeait sur l'immense majorité de ceux qui l'administrent ou le gouvernent.

M. Baker ne se repent point d'avoir acquis dans le district de Salonique une terre considérable qui paraît être de bon rapport; il y a appris à se défier des turcophobes, de leurs hyperboles, des nouvelles à sensation dont ils remplissent leurs brochures et leurs journaux. Il lui est arrivé l'an dernier de lire dans certaines feuilles que le vilayet de Salonique était inhabitable, que la propriété n'y était pas sûre, que l'anarchie y régnait, que les infortunés chrétiens étaient dépouillés sans miséricorde de leurs derniers sous pour contribuer aux dépenses de la guerre de Serbie, et il s'est demandé s'il était éveillé ou s'il rêvait. — « Ma terre, nous dit-il, est entourée de villages turcs et chrétiens, je connais beaucoup de mes voisins des deux religions, et je puis assurer qu'ils commercent paisiblement ensemble. La vie et la propriété sont tellement en sûreté que mon intendant écossais, établi sur les lieux avec sa femme et ses enfans, ne se donne pas même la peine de fermer au

(1) *Turkey in Europe*, by James Baker, Londres, 1877. — *Stambul und das moderne Türkenthum*, von einem Osmanen, Leipzig, 1877.

verrou les portes de sa maison pendant la nuit, et que le premier venu pourrait y entrer si la fantaisie lui en venait. » La seule contribution de guerre qu'aient eu à payer les tenanciers de M. Baker consistait en une fourniture de chaussettes et de couvertures de laine pour les soldats qui souffraient du froid en Serbie, à quoi s'ajouta plus tard une taxe de 18 *pence*, laquelle ne ruina personne. Le lieutenant-colonel était à Salonique lorsque les chrétiens de cette ville donnèrent un concert d'amateurs au bénéfice des blessés turcs; le gouverneur-général, son état-major et beaucoup de musulmans y assistaient; la recette fut de 300 livres, et ce n'est pas la seule fois que les deux religions se sont associées dans une œuvre commune de charité. M. Baker se refuse résolûment à voir les Osmanlis par les yeux de M. Gladstone et à découvrir en eux « le spécimen antihumain de l'humanité. » Il fait grand cas du marchand turc, du paysan turc, et tout particulièrement du soldat turc, qui se recrute surtout dans les campagnes. — « En Turquie, nous dit-il, le simple soldat est la moelle de la nation, *the real pith of the nation;* il est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, et il se distingue comme jadis par son endurance, par sa discipline, son courage, sa sobriété, son honnêteté, sa modestie, et à ces vertus je ne crains pas de joindre son humanité, dussent beaucoup de gens se récrier à ce mot. Observez-le dans sa vie privée, il est bon et doux pour les enfans comme pour les femmes, plein de soins et même d'égards pour les animaux. Après une longue et fatigante journée de marche, sa première pensée est pour son cheval; il ne s'occupe de lui-même qu'après avoir pourvu à tous les besoins de sa monture. Quand il est exaspéré par une insulte faite à sa foi, il tue et massacre, comme sa religion le lui ordonne, et le fanatisme le rend fou; mais alors il ne se connaît plus et il sort de son vrai caractère. J'ai vu arriver naguère 13,000 de ces braves gens, qui venaient de supporter toutes les rigueurs de la campagne de Serbie. On les logea pendant dix jours dans la ville de Salonique, où leur conduite ne donna pas lieu à une seule plainte. Quoique remplies de soldats, les rues étaient aussi paisibles qu'à l'ordinaire. » M. Baker remarque à ce propos que c'est le simple soldat, *the rank and file*, et non une oligarchie corrompue, qui représente le véritable esprit d'une nation, et il ajoute : — La tête seule de la nation turque est malade, le corps est robuste et sain.

L'auteur anonyme du livre sur *la Turquie moderne* n'a garde de médire du marchand, du paysan et du soldat turcs; il rend à ces âmes et à ces mains pures la justice qui leur est due. Mais il a connu surtout cette oligarchie corrompue qui tient en régie l'empire ottoman, ceux qu'on appelle les effendis de Stamboul, « ces dix mille qui ont droit à toutes les places, » cette jeunesse dorée de Constantinople dans laquelle se recrutent d'ordinaire tous les services de l'état. Il est à remarquer

que la plupart des gouverneurs ou des fonctionnaires intègres et capables qu'a possédés ou que possède la Turquie n'appartiennent point par leur naissance à cette jeunesse dorée. Ahmed-Vefik-Pacha, le président de la chambre des députés, le savant orientaliste, l'homme d'état aussi estimé pour son caractère que pour ses talens, est né d'une Grecque et d'un juif converti à l'islamisme. Le grand-vizir Edhem-Pacha est un Chiote. Munif-Effendi, le ministre de l'instruction publique qui a traduit en turc la philosophie de Voltaire, est un Arabe né dans le voisinage de l'Euphrate, dans la petite ville d'Aintab, où il paraît avoir reçu l'éducation la plus soignée. Feu le grand-vizir Kybryzli-Mehemed-Pacha était un Cypriote; Mehemed-Ruchdi-Pacha est natif de Sinope, et pour finir par celui qu'il aurait fallu nommer tout d'abord et qui est une des plus nobles et des plus remarquables figures de ce temps, Midhat-Pacha est originaire de Widdin. Les effendis de Stamboul considèrent ces provinciaux comme des intrus, qui se permettent de chasser sur leurs terres; ils estiment que les fonctions publiques sont leur bien, nul autre qu'eux n'y doit avoir part. L'effendi de Stamboul *nourrit* un profond mépris pour le travail, pour l'industrie, pour tous les métiers; il rougirait d'être médecin, avocat, négociant, banquier ou fabricant; fils de fonctionnaire, il croirait déroger et manquer à tout ce qu'il se doit, s'il n'était lui-même fonctionnaire. L'état est sa vache à lait, sa ferme et sa métairie; les grandes places où l'on s'enrichit sont pour lui, et il se réserve encore les petites pour les distribuer à ses cliens, aux gens de sa maison, à son barbier, à son concierge, à ceux de ses domestiques qui s'entendent le mieux à curer son chibouk, à préparer son café ou à panser ses chevaux. D'habitude, il ne leur paie point de gages, il se contente de les nourrir; mais pour les récompenser de leurs services, il leur promet qu'un jour ils deviendront par ses soins administrateurs de districts, collecteurs d'impôts ou officiers de gendarmerie. Vers la fin du règne d'Abdul-Medjid, le grand-vizir Kybryzli-Mehemed-Pacha créa une école d'employés, où les jeunes gens qui se destinaient à l'administration apprenaient sous la direction d'excellens maîtres le français, les mathématiques, la géographie, l'histoire, l'économie politique, le droit civil et commercial. Ceux qui obtenaient leur brevet avaient droit à servir l'état. Un poste de caïmacan ou de mudir venait-il à vaquer, on les adressait au vali ou gouverneur-général chargé de les mettre en possession; mais à leur arrivée, la place n'était plus vacante : le vali en avait déjà disposé en faveur de quelqu'une de ses créatures, et il exprimait au jeune aspirant son vif regret, en l'engageant à prendre patience. C'est une admirable vertu que la patience, mais en Turquie pas plus qu'ailleurs ce n'est une vertu nourrissante; on n'en vit pas, on en meurt quelquefois.

L'effendi de Stamboul a pour principe que le gouvernement a été in-

venté pour procurer au fils de son père une opulente sinécure et la liberté de s'enrichir aux dépens de ceux qui travaillent. Si son ignorance est extrême en matière de géographie et de statistique, il est prodigieusement instruit dans l'art de s'approprier les économies de son prochain; il a l'instinct, le talent, le génie de la concussion; comme Panurge, il sait « soixante-trois moyens pour trouver de l'argent à son besoin, » et par malheur ses besoins sont immenses. Ses vices natifs ne lui suffisant pas, il a acquis le plus souvent par une étude savante tous les appétits raffinés des viveurs de l'Occident; il possède en outre une imagination orientale qui aime à faire grand et qui en toutes choses va jusqu'au bout. Un palais magnifique, une somptueuse maison d'été sur les rives du Bosphore, un harem peuplé de belles esclaves circassiennes, des écuries pleines de superbes chevaux arabes, il faut, bon gré, mal gré, qu'il trouve tout cela dans la caisse ou dans la tirelire de ses administrés. Peu lui importe au demeurant que le soldat qui se bat en Serbie ou en Bulgarie manque d'habits et de pain, que l'industrie chôme et que le commerce languisse faute de routes ou de marchés, que les populations soient foulées par les fermiers de la dîme et que le raïa crie misère. Comme tous les oligarques contens de la vie, l'effend de Stamboul a l'humeur gouailleuse; il unit aux grâces du boulevard des Italiens je ne quelle férocité mongole, tartare, tongouze ou touranienne. Toutes les plaintes lui sont légères, il a réponse à tout; sa philosophie se résume en deux adages. Lui allègue-t-on que son bonheur est fait de la misère d'autrui et qu'il faut pourtant que tout le monde vive, il répond : « Je n'en vois pas la nécessité. » S'avise-t-on de lui représenter que l'abus des concussions engendre la banqueroute et que les états en faillite sont en danger de périr, il s'écrie en buvant son raki : « Après moi le déluge! »

M. Baker ne s'est point chargé de plaider la cause des effendis de Stamboul. A la vérité, il a une antipathie naturelle pour tous les genres d'exagérations; il a beaucoup vu les hommes, et à son avis les monstres sont aussi rares que les anges. Il nous parle dans sa préface d'un gouverneur-général que les uns lui peignaient comme un noir coquin et les autres comme un saint personnage. « J'ai vu de près ses épaules, nous dit-il, et je puis assurer qu'il n'a pas d'ailes; j'ai contemplé longuement ses babouches, et je puis affirmer qu'il n'a pas le pied fourchu. Le fait est qu'il a accompli dans sa vie plus d'une action méritoire, mais qu'il n'est point insensible aux séductions du *bakchich*. » M. Baker établit une distinction entre les pachas maigres et les pachas dont l'embonpoint tourne à l'obésité; selon lui, on ne peut rien attendre de bon de ces derniers, tandis qu'il a rencontré parmi les autres des hommes d'excellentes manières et plus d'un parfait *gentleman*. Toutefois, bien qu'il goûte le commerce de ces hommes d'excellentes manières, il ne se

porte point garant de leur vertu. Il remarque au surplus qu'il y a des pays où l'administration est fort corrompue et qui ne laissent pas de progresser; il en conclut que la vénalité est un moindre mal que l'indifférence dégénérant en apathie et en torpeur. Voilà le fléau dont souffre le plus la Turquie. Plus on y crée de places et de fonctions, moins il se fait d'ouvrage; on y rencontre partout trois employés qui aident consciencieusement un quatrième à ne rien faire. On y rencontre aussi des tronçons de chemins et de chaussées qui ne mènent nulle part, et des ponts admirablement construits, auxquels il ne manque qu'une arche pour qu'on y puisse passer. Demain on continuera la chaussée, demain on achèvera le pont; on dit cela depuis dix ans et on le dira pendant dix ans encore. En Orient, les lendemains sont lents à venir, les bonnes intentions s'épuisent dans un premier effort, et les fonds votés sont sujets à s'égarer dans quelqu'une de ces poches qui sont des gouffres. Jadis Ismaïl-Pacha inaugura dans une cérémonie solennelle et bruyante l'importante route qui, par Erzeroum et Bayazid, devait relier Trébizonde à la frontière persane; 12 millions de piastres avaient été alloués à cet effet et fournis par le trésor de la mosquée de Sainte-Sophie. On poussa la route jusqu'à une portée de fusil, après quoi on ne donna plus un coup de pioche. Que sont devenus les 12 millions de piastres? L'administration de Sainte-Sophie les réclame encore. « Si j'avais à composer une devise pour une bannière turque, nous dit M. Baker, j'écrirais d'abord : Il n'y a qu'un Dieu, et le *bakchich* est son prophète, et j'ajouterais : *Evet, effendim,* certainement, monsieur, — et au-dessous : *Yarin,* repassez demain. » Toutefois, si grand que soit le mal, il ne le croit pas incurable; les chemins de fer, les télégraphes et le temps en viendront à bout. Un autre moyen de guérison serait de donner plus de fixité à l'administration turque, de la soustraire à ces perpétuels changemens qui jettent le désarroi dans tous les services publics. Mahmoud II abolit les gouverneurs héréditaires, les *derebeys,* qui étaient de vrais despotes; mais ces despotes étaient assurés de leur avenir, ils pouvaient avoir quelque suite dans leurs desseins. Aujourd'hui les effendis de Stamboul ne peuvent compter sur rien que sur l'impatience de ceux qui aspirent à les remplacer. Il arrive parfois qu'à peine installés dans leur résidence, on les met à pied ou qu'on les expédie du nord au midi, de Roustchouk à Bagdad. Ils n'ont pas le temps de faire du bien, ils ont toujours le temps de faire du mal. La sangsue a hâte de se gorger; elle sait que ses jours sont comptés. Son sort dépend d'une intrigue de la camarilla, d'un *bakchich* offert à la sultane validé, d'un caprice du maître et de ce mal terrible, mystérieux, qu'on appelle « la maladie du sérail, » et qui tue la volonté, trouble l'esprit, énerve l'âme, la livre en proie à la confusion des fantaisies.

Jamais la maladie du sérail n'avait exercé une plus sinistre domina-

tion ni compromis autant la sûreté de l'état que vers la fin du règne de ce malheureux Abdul-Aziz, dont le général Ignatief savait exploiter si habilement les passions, les faiblesses et les terreurs. Un souverain nourri dans tous les préjugés des vieux Turcs, contraire à tout progrès, d'un esprit aussi court que son avidité était insatiable, sacrifiant les intérêts de son empire à l'éternelle inquiétude de son humeur, sans cesse occupé de remplir sa cassette, faisant main basse sur les revenus de l'état et sur les appointemens de ses fonctionnaires, infatué de son omnipotence, décidant, quand cela lui plaisait, que trois et un ne font pas quatre, des serviteurs dignes de ce maître, des dilapidations effrénées, les emprunts succédant aux emprunts, les tripotages de bourse s'ajoutant aux concussions et le vol raffiné au vol brutal, le budget doublé en peu de temps, les petits traitemens diminués ou supprimés au profit des grands, nulle autre loi que le caprice, nul autre moyen de réussir que l'intrigue, un grand-vizir à la dévotion de la Russie, qui, écartant de parti-pris tous les hommes de mérite et de caractère, paraissait conspirer avec les ennemis de son pays et dont les fautes ressemblaient à des trahisons, voilà le spectacle que la Turquie a donné au monde il y a peu d'années. Heureusement pour ses sujets, à toutes ses fantaisies pernicieuses le frère d'Abdul-Medjid en joignait une dont ils ont profité : il aimait avec fureur les canons Krupp et les frégates cuirassées, et si les Russes ont trouvé l'armée turque mieux outillée qu'ils ne pensaient, le mérite en revient en partie à ce maniaque, qui au demeurant a su quitter la vie quand l'empire l'a quitté.

« La Turquie, disait un Turc, a supporté pendant quinze ans le règne d'Abdul-Aziz, et elle n'en est pas morte; cela prouve qu'elle ne peut pas mourir. » Cette fière et mélancolique parole mérite d'être méditée par les turcophobes, et de récens événemens peuvent lui servir de commentaire. La Turquie vient de donner des preuves de vitalité dont les turcophobes ont été fort étonnés. Les plus raisonnables d'entre eux avouent de bonne grâce que les Osmanlis ont conservé quelques-unes des qualités d'une race forte, et ils rendent hommage aux vertus ottomanes qui se sont révélées avec éclat sur les champs de bataille; — mais, disent-ils, le courage, l'honneur, le patriotisme, ne suffisent pas; ce n'est pas assez d'être brave, il faut être progressif, et les Turcs ne le seront jamais. Ces Asiatiques sont incapables de rien faire pour la civilisation, et leur gouvernement a prouvé depuis longtemps qu'il lui est impossible de se réformer; leur passé les condamne, et il faut avoir l'esprit chimérique pour croire à leur avenir. — A cela, les philottomans répondent qu'en dépit des scandales donnés par une bureaucratie inerte et malhonnête, des progrès plus considérables qu'on ne le dit se sont opérés dans les pays soumis au dur régime de la Sublime-Porte. Bien des promesses ont été violées, quelques-unes ont été tenues, plus

d'un abus a disparu, et depuis le jour où a été proclamé l'*hatti-houmaïoum* de Gulhané, le sort des populations a subi d'heureux changemens. Les voyageurs impartiaux en conviennent, et les Russes, à ce qu'on assure, ont été surpris de l'état de prospérité et de richesse relative qu'ils ont trouvé en Bulgarie, et qui répondait peu aux sombres peintures qu'on leur avait faites. Qui oserait prétendre que la situation des raïas ne s'est pas améliorée, qu'ils ne sont pas plus riches, plus industrieux et moins molestés qu'il y a quarante ans? La petite ville bulgare d'Eski-Saghra, nous dit M. Baker, comptait en 1850 près de 20,000 habitans; elle en avait 32,000 en 1870, et de nombreuses industries y étaient florissantes. En 1840, elle ne possédait qu'une école chrétienne; en 1870, elle en avait 50, fréquentées par 2,280 élèves. Croira-t-on qu'Eski-Saghra soit la seule ville de Roumélie où se soient accomplis de tels progrès?

Les philottomans représentent aussi à leurs adversaires qu'ils sont trop exigeans, que la Turquie ne peut se transformer par un coup de baguette, que par une fatalité de la nature et de l'histoire les améliorations y seront toujours lentes, et qu'il est injuste de ne s'en prendre qu'aux Turcs. La péninsule illyrienne est une fort belle contrée, mais elle est aussi ingouvernable que fertile, et ce ne sont pas seulement les vices d'une administration routinière et gangrenée qui s'opposent aux réformes, ce sont aussi les fâcheux instincts, les molles habitudes des populations chrétiennes. Au sud comme au nord du Balkan, chrétiens et musulmans se ressemblent plus qu'on ne pense; ils vivent d'ordinaire au jour le jour, sans souci de l'avenir. « L'idée de planter des arbres, nous dit M. Baker, n'entre jamais dans la tête d'un Grec ou d'un Bulgare, pas plus que dans celle d'un Turc; cela serait à leurs yeux une avance de fonds au bénéfice de la postérité et partant l'acte d'un lunatique. » Il ne faudrait pas croire non plus que ce soient seulement les valis et les pachas qui remettent au lendemain leurs bonnes actions. « L'habitude de la temporisation, *of the procrastination*, nous dit encore M. Baker, paraît être en Turquie une maladie qui attaque tout le monde, les chrétiens comme les mahométans, et non-seulement les regnicoles, mais jusqu'aux étrangers. Ce mal se présente au voyageur à chaque tournant de route, et peu s'en faut qu'il n'en devienne fou. Il essaie d'abord de lutter; l'ennemi est invisible, insaisissable, et il lui semble qu'il se bat contre le vent. Peu à peu, en désespoir de cause, il finit par se résigner à sa destinée, et par entendre sans sourciller l'éternel *yarin*, à demain! Mais il ne faut pas se dissimuler que l'habitude de tout renvoyer au lendemain est la ruine du pays. Elle est née sous l'empire de Byzance, elle hâta sa dissolution, elle lui a survécu. » Byzance n'est plus, mais elle vit encore dans les âmes. Tel pacha prévaricateur aurait moins de facilité à se garnir les mains s'il

n'avait pour complice de ses entreprises une foule d'intrigans incirconcis, capables de toutes les bassesses pour capter ses bonnes grâces, qui leur assurent l'impunité. Le patronage est une marchandise fort demandée en Turquie, et les effendis de Stamboul peuvent la vendre aussi cher qu'il leur plaît. On parle beaucoup du mal qu'ils font aux raïas, on parle trop peu du tort que les raïas se font à eux-mêmes. Assurément le commerce serait plus prospère en Roumélie et en Macédoine, si les routes étaient mieux entretenues, si les valis s'occupaient d'ajouter aux ponts l'arche qui leur manque. Il est également vrai que les terres seraient mieux cultivées si le clergé grec ou bulgare n'obligeait pas ses ouailles à célébrer chaque année cent quatre-vingts jours de fête et de chômage. Comme le savetier de la fable, les sujets chrétiens de la Sublime-Porte peuvent se plaindre que leurs curés les ruinent en fêtes; le malheur est qu'ils ne s'en plaignent pas.

Enfin les philottomans n'ont-ils pas raison de dire et de répéter que le principal obstacle aux réformes est l'agitation fomentée par les intrigues, par les sourdes menées de l'étranger? On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser des insurrections des raïas; ce n'est pas un produit indigène, c'est un article importé du dehors. Plus d'une fois les émissaires et les boute-feux venus de Bucharest, de Belgrade ou de plus loin, ont dû employer la force pour contraindre les paysans bulgares à s'enrôler sous leur drapeau; souvent aussi les promesses ont suffi, et, trompés par un mirage, les moutons ont couru d'eux-mêmes à l'abattoir. Si nous en croyons M. Baker, et peut-être aurions-nous tort de ne pas l'en croire, le moins scrupuleux des pachas est un être moins malfaisant qu'un agitateur panslaviste. « Qu'on laisse ces populations à elles-mêmes, nous dit-il, elles sont capables et désireuses de développer leur industrie, d'améliorer leur condition; mais c'est un droit que les agitateurs leur refusent, et l'état constant d'excitation où on les entretient produit un trouble fiévreux et un manque de confiance qui paralysent tous leurs efforts. » Ailleurs il s'écrie : « Si la chambre des communes avait à faire des lois pour dix-neuf Irlandes au lieu d'une, cela donnerait quelque idée des difficultés du gouvernement en Turquie, et peut-être alors quelques-uns de nos politiques seraient-ils plus modérés dans leur blâme, plus généreux dans les jugemens qu'ils portent sur ce malheureux pays. »

La première condition pour que la péninsule du Balkan entre sérieusement dans la voie du progrès est que les populations chrétiennes, désabusées du panslavisme et de fallacieuses promesses dont elles ont été trop souvent les dupes, renoncent à tourner leurs regards vers Moscou et qu'elles cessent d'être en Turquie le parti de l'étranger; ce jour-là seulement elles pourront revendiquer le droit de n'être plus traitées par leurs maîtres en ennemies. Aussi bien leurs intérêts ne sont-ils pas

liés à ceux de tous les musulmans de l'empire qui n'ont pas le bonheur d'être valis, mutessarifs, caïmacans ou fermiers de l'impôt? Mahométans et chrétiens n'ont-ils pas tous de communs griefs? Ne souffrent-ils pas des mêmes abus, des mêmes tyrannies et des mêmes pachas? Encore est-il permis de dire que ce sont les musulmans qui ont le sort le plus dur; non-seulement ils doivent leur sang à l'état, mais la diplomatie étrangère ne s'est jamais occupée d'eux ni de plaider leur cause. Toutes ces brebis reprochent avec justice à leur berger qu'il les tond de trop court. L'essentiel est qu'elles aient le droit de parler et de se plaindre, et le seul remède à leurs maux est que le berger ait des comptes à leur rendre, que tous ses actes soient soumis à un contrôle efficace et attentif. Cette garantie a été accordée aux sujets de la Sublime-Porte par la constitution proclamée solennellement le 23 décembre 1876; cent quatre coups de canon ont été tirés en son honneur. Cent coups de canon ne prouvent rien, et les salves d'artillerie ne servent souvent qu'à jeter de la poudre aux yeux. Le statut ottoman contient plus d'un article destiné à produire un effet purement décoratif; ce n'est pas de la politique, c'est du théâtre. Il est difficile de croire que la Turquie puisse être transformée d'ici à demain en un pays parlementaire; ce régime ne convient pas à tout le monde, il n'a guère profité à la Roumanie ni même à la Grèce, et il est douteux que les Turcs en fissent un meilleur usage. Il n'en est pas moins vrai que la nouvelle charte ottomane, en établissant une chambre élective, a créé dans l'empire un tribunal chargé de connaître des actes du gouvernement, de donner une expression publique aux doléances des gouvernés et de flétrir les méfaits des concussionnaires. Que ce tribunal prenne ses fonctions au sérieux, l'omnipotence du khalifat se verra forcée de compter avec ses curiosités légitimes et avec son blâme. C'est aux chrétiens d'Orient, élevés au rang d'électeurs, d'employer le droit qu'on leur octroie au redressement de leurs griefs. Si trompeuses que soient les constitutions, elles le sont moins que les promesses de l'étranger, et quand on n'a pas ce qu'on aime, il faut tâcher d'aimer ce qu'on a, il faut surtout apprendre à s'en servir.

— Vaine espérance! répliquent les turcophobes. A supposer que la fortune des batailles favorise jusqu'au bout le croissant, ses victoires n'auront pas d'autre effet que d'enfler son orgueil, d'exalter à l'excès ce chauvinisme qui est commun aux portefaix de Constantinople comme au sultan, aux pachas maigres ou gras, à la jeune comme à la vieille Turquie. N'ayant plus rien à craindre de la Russie, la Porte se refusera à toute concession. Sa charte était destinée à tromper l'Europe; quand elle n'aura plus besoin de tromper personne, elle dira : Ainsi finit la comédie! et le rideau tombera. — Les philottomans se plaisent à croire que la Porte se fait une idée plus juste de sa situation, qu'elle

désire la paix, une paix honorable et de durée, et qu'elle n'est pas assez aveugle pour se flatter de l'obtenir sans donner des satisfactions à l'Europe et à ses sujets. Midhat-Pacha écrivait récemment : — « La seule paix que les Turcs aient repoussée est une paix fausse qui devait rendre la position politique et stratégique des Russes plus forte à l'égard de la Turquie et leur ouvrir dans un avenir plus ou moins prochain la route de Constantinople. » Il écrivait aussi : — « Les sentimens que j'exprime sont l'expression de cette opinion publique qui s'est formée et développée en Turquie sous l'empire des événemens. » Et il se portait garant que ses compatriotes désirent aujourd'hui sincèrement « pratiquer la liberté chez eux, fonder l'égalité politique et améliorer leur administration par des réformes sérieuses (1). » Il y a en Turquie une opinion publique. Jusqu'à Mahmoud II, elle était représentée par un corps de prétoriens, et le régime ottoman était un despotisme tempéré par des janissaires. On voyait ces redoutables justiciers

. . . . . sur leur sultan farouche
Veiller, le glaive nu, s'il croyait tout pouvoir,
S'il osait tout braver et dérober sa bouche
Au frein de l'antique devoir.

Les janissaires ont disparu ; ce sont aujourd'hui des softas qui se chargent dans l'occasion de rappeler au commandeur des croyans que tout ne lui est pas permis. Ce changement est heureux; quels que puissent être ses préjugés, un softa qui a pris ses degrés raisonne mieux qu'un sabre.

Nous souhaitons que l'événement justifie les prévisions de Midhat-Pacha; rien ne serait plus désirable et pour les raïas et pour l'équilibre européen. La question d'Orient est un problème très compliqué, et on n'en a pas encore trouvé de meilleure solution que le Turc. « Parmi les races qui sont en lutte en Orient, disait M. Thiers, la race turque est celle qui offre le plus de ressources, qui a le plus de caractère et qui se trouve être le moins haïe de toutes les autres; aussi je ne crois pas que l'Europe la condamne impunément. » Le Turc seul a de l'autorité comme le Magyar dans la Transleithanie, il se sent né pour le gouvernement, et il a la fierté de son état; il n'a pas de peine à se tenir debout. On peut lui appliquer ce qu'un voyageur disait des Circassiens : « A la façon dont ils regardent les passans, ils ont l'air de leur dire : Le monde nous appartient, mais je te permets d'y vivre. » Tout n'est pas illusoire dans cette prétention. Vivant au milieu de races qui lui sont bien supérieures en ouverture et en souplesse d'esprit, le Turc leur impose sans effort sa suprématie, et il s'en fait respecter. Le Bul-

(1) Lettre au directeur-gérant du *Journal des Débats*, le 19 août 1877.

gare est éducable, il est industrieux; mais sa raison n'est pas mûre et le défend mal contre ses entraînemens. Les Grecs sont l'un des peuples les mieux doués de la terre, et il n'en est pas de plus ambitieux, il n'en est point où soit plus répandu le désir de s'élever par l'étude et le savoir au-dessus de sa condition. Les parvenus de l'intelligence abondent parmi eux; mais leur ambition leur tourne à piége, le premier venu aspire à tout. Chaque Hellène est le chef d'un parti, et le plus souvent il n'y a que lui dans son parti; chaque Hellène se promet d'être un jour président du conseil des ministres, et la Grèce est un pays de généraux sans soldats. Le Turc est profondément imbu de la notion de l'état; il possède ce qu'on peut appeler la vertu politique, laquelle consiste dans l'esprit de discipline et de sacrifice, et dans la subordination de l'individu à la chose publique.

Ce qui vient de se passer prouve jusqu'à l'évidence que vouloir remplacer ou détruire le Turc est une aventure périlleuse; mais il faut que le Turc soit possible et que Midhat-Pacha ait raison, et il ne sera démontré que cet homme éminent a raison que le jour où il sera rentré dans les conseils de son souverain, le jour où l'inventeur de la constitution sera chargé de la mettre en pratique. Quand la cabale qui a tramé l'exil de Midhat-Pacha ne sera plus toute-puissante, quand celui qu'on a surnommé le vice-sultan n'aura plus l'oreille du maître, l'Europe commencera de croire à l'avenir constitutionnel de la Turquie, et elle ne fera plus difficulté d'admettre qu'on est de bonne foi à Constantinople, que les Osmanlis sont en voie d'obtenir enfin le gouvernement qu'ils méritent, que désormais leurs destinées ne seront plus à la merci d'une conspiration de harem et de la maladie du sérail. Abdul-Hamid-Khan doit bien cela au sang qui a coulé sur les bords du Vid et du Lom.

G. Valbert.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 septembre 1877.

Maintenant tout se hâte dans nos affaires intérieures. Ce n'est plus le moment des discussions inutiles; les faits vont se presser jusqu'au dénoûment désormais prochain, si tant est qu'il y ait un dénoûment. Avant que quinze jours soient écoulés, les élections françaises seront accomplies; le pays aura parlé, puisqu'on lui dit que c'est à lui de parler. Le décret qui fixe au 14 octobre le scrutin universel pour le renouvellement de la chambre des députés a enfin paru. M. le président de la république vient de couronner ses voyages dans les départemens et d'inaugurer en quelque sorte la période électorale par une proclamation où, s'adressant aux « Français, » il a cru devoir dire dans son langage militaire ce qu'il a fait, ce qu'il désire, ce qu'il veut. Il a publié son ordre du jour avant la bataille, et voici que du fond de la tombe sort en même temps une autre voix écoutée, respectée et illustre, celle de M. Thiers, qui parle, lui aussi, par une lettre posthume, circulaire aux électeurs, manifeste où il a laissé, avant de s'éteindre, le dernier témoignage d'une pensée toujours active, toujours passionnée pour les intérêts de la France. Candidatures officielles ou non officielles, 363 et conservateurs, réunions publiques, programmes, passent comme un tourbillon, et si dans ces préliminaires d'un grand scrutin il n'y avait que les émotions, les ardeurs inséparables du mouvement des opinions, contenues et limitées par la rassurante fixité des institutions générales, ce ne serait rien. Le malheur est que dans ce procès porté devant le souverain juge, qui est le pays, il y a une sorte de perpétuel malentendu, une irritante obscurité sur les conditions où s'engage le conflit, sur le dénoûment naturel et possible de la crise qui émeut la France, sur le but que poursuivent les partis déchaînés.

Une des choses les plus redoutables en politique est l'absence de netteté et de clarté dans les situations, parce qu'alors on ne sait plus où

l'on va. C'est malheureusement notre histoire depuis quatre mois et plus que jamais à la veille des élections qui vont dire le dernier mot de ce long conflit dont l'acte du 16 mai a été le point de départ. Assurément des élections sont ou devraient être tout ce qu'il y a de plus simple, précisément parce que dans les pays libres elles sont la solution régulière, prévue et acceptée des différends qui s'élèvent entre les pouvoirs. M. le président de la république n'a point excédé son droit en recourant à un moyen imaginé justement pour tempérer ou dénouer les crises. D'où viennent donc cette obscurité et ce malaise qui sont un des dangers de notre situation? C'est que nous sommes entrés dans une de ces phases où de toutes parts les passions, les arrière-pensées, les interprétations des partis, le langage, les défis, dépassent les limites d'un conflit régulier et des institutions elles-mêmes. On est dans l'inconnu, et le gouvernement a vraiment fait tout ce qu'il a pu pour pousser à fond cette lutte dont il a pris, dont il tient à revendiquer, jusqu'au bout, l'initiative et la responsabilité.

Lorsqu'il y a quelques semaines M. le maréchal de Mac-Mahon a fait son voyage dans la Gironde et lorsqu'il a répondu à un discours, plein de déférence et de savante modération, du maire de Bordeaux, M. Fourcand, qui est un sénateur républicain, il y a eu partout le sentiment d'une sorte de détente possible, et ce sentiment n'avait rien qui ne pût honorer le chef de l'état. A mesure que M. le président de la république s'est éloigné de Bordeaux, passant par Tours, rentrant à Paris, il a paru redoubler de laconisme impérieux et revenir à d'autres idées qui ont fini par trouver leur dernière et frappante expression dans ce manifeste par lequel il vient d'ouvrir la période des élections. C'est peut-être un essai assez malheureux d'éloquence politique. M. le maréchal de Mac-Mahon, accoutumé au langage d'un soldat, ne s'est point aperçu qu'on ne parle pas à toute une nation appelée à se prononcer sur ses affaires dans un scrutin solennel comme on parle à une armée rangée en bataille. Sans le vouloir, il s'est exposé à blesser bien des instincts fort légitimes, même chez des conservateurs, et, s'il faut tout dire, il y a pour les esprits libéraux une certaine humiliation à constater les progrès de notre éducation politique! Il y a trente ans, on n'aurait pas parlé ainsi du haut du pouvoir, M. le président du conseil, qui n'a pas contre-signé le manifeste, peut s'en souvenir. Aujourd'hui le ton est changé, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'avec un accent de commandement personnel poussé jusqu'à la rudesse soldatesque, avec l'apparence d'une netteté tranchante et décisive, le manifeste n'en dit pas plus pour cela, il ne dissipe pas l'équivoque qui est au fond de tout, dont M. le président de la république lui-même est la première victime. M. le maréchal de Mac-Mahon parle bien, avec une candeur redoutable, de ce qu'il appelle sa politique, mais on ne voit pas, on ne sait pas trop quelle est cette politique.

L'embarras en effet est de choisir dans ce manifeste, de concilier les diverses parties de ce programme adressé à tous les « Français, » de distinguer quelle est réellement cette pensée, d'où elle vient, où elle va, où elle entend s'arrêter. Assurément, il y a dans la proclamation du 19 septembre une partie simple, correcte, qui maintient dans son intégrité et sauvegarde le rôle légal du chef de l'état. M. le maréchal de Mac-Mahon parle sérieusement quand il affirme qu'il ne veut « exercer aucune pression sur le choix » des électeurs. Il ne dit que ce qu'il pense lorsqu'il ajoute : « On vous dit que je veux renverser la république, vous ne le croirez pas. — La constitution est confiée à ma garde, je la ferai respecter... » M. le président de la république n'est pas moins sincère en assurant qu'il ne veut servir « aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde. » Il est certain de répondre à un sentiment universel en témoignant l'intention d'entretenir « des relations de plus en plus cordiales avec toutes les puissances, » de maintenir la paix, et M. le ministre des affaires étrangères n'a fait qu'accentuer heureusement cette pensée l'autre jour dans la Gironde en revendiquant le rôle de « ministre de la paix. » S'il n'y avait que cela dans la proclamation du 19 septembre, ce serait au mieux; mais, à part la politique extérieure qui est en dehors des élections d'aujourd'hui, parce que tout le monde est d'accord, que reste-t-il dans la réalité des autres déclarations? C'est là qu'est l'équivoque obstinée.

Aucune pression ne doit être exercée sur le choix des électeurs, dit le manifeste, et au même instant une des inventions les plus étranges de l'empire, celle contre laquelle ont protesté autrefois M. le duc de Broglie, M. le duc d'Audiffret-Pasquier et bien d'autres, la candidature officielle est publiquement remise en honneur, naïvement avouée! On est « candidat du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon » sur papier officiel affiché dans les mairies! Sous l'autorité ministérielle, toute la hiérarchie des fonctionnaires est mise en réquisition et sommée de prêter main-forte aux préfets chargés de faire triompher les candidats « désignés. » Que tout le monde marche sans crainte, on n'abandonnera pas « les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissé intimider par de vaines menaces! » Franchement, si ce n'est pas l'empire lui-même vivant et agissant, c'est bien du moins une ombre d'empire, un empire posthume.

M. le président de la république entend respecter et faire respecter la constitution confiée à sa garde, il n'a fait qu'exercer une prérogative constitutionnelle par la dissolution de la chambre, soit; mais le régime constitutionnel a son caractère, ses traditions, ses règles. Il est fondé sur la liberté des élections, sur la liberté parlementaire, sur le droit des majorités. Il a justement le mérite de faciliter les changemens de direction sans que l'état en soit ébranlé, — et que devient-il lorsqu'on commence par déclarer qu'on ne changera rien, que, si le pays ne vote

pas bien, il aggravera le conflit entre les pouvoirs publics, que, s'il y a une chambre d'une certaine opinion, on gouvernera sans elle, avec « le concours du sénat, » dont on préjuge gratuitement la soumission? La théorie est nouvelle. Que M. le président de la république ajoute à cela qu'il restera à son poste jusqu'au bout, il n'y a rien à dire, c'est la constitution. Seulement, s'il entend rester jusqu'au bout, comme c'est son droit, et s'il ne veut rester que dans des conditions qu'il serait seul maître de fixer en dehors des autres pouvoirs, même en dehors du vote universel, il ne faut plus parler du régime constitutionnel. — M. le maréchal de Mac-Mahon n'a aucun mauvais dessein contre la *république*, nous en sommes convaincu; mais, par une bizarre contradiction, tous les candidats que son gouvernement patronne ont certainement les mauvais desseins qu'il n'a pas. Tous, bonapartistes, légitimistes, se donnent comme des candidats « anti-républicains. » Les uns réservent tout haut le « droit national, » c'est-à-dire le roi, les autres « l'appel au peuple, » c'est-à-dire l'empire, et s'ils triomphaient, M. le maréchal de Mac-Mahon en serait pour ses bonnes intentions avec l'embarras de ses étranges alliés. Ce serait une anarchie d'un autre genre, de sorte que voilà le pays dans une alternative cruelle : s'il nomme des candidats indépendans, on lui dit qu'il aggravera le conflit des pouvoirs publics; s'il nomme les candidats que le ministère lui présente avec l'investiture officielle, il prépare à coup sûr le conflit des prétentions dynastiques au sein des pouvoirs, peut-être une révolution à jour fixe, au jour de la révision, par l'impossibilité de s'entendre soit sur une monarchie, soit sur la continuation de la république.

Voilà une double perspective bien rassurante, et si, pour tout concilier par un expédient du moment, on se disait qu'il n'y a pas à s'occuper du lendemain, de la révision, que M. le maréchal de Mac-Mahon est là, qu'il suffit à tout, que c'est pour lui qu'on va voter; si on proposait ainsi d'élever pour la circonstance entre les pouvoirs et les partis une sorte d'omnipotence personnelle d'un nouveau genre suppléant aux institutions ou les éclipsant, nous nous bornerions à rappeler aux légitimistes que tente l'expédient ce mot que Berryer prononçait un jour en pleine assemblée nationale : « Faire reposer la destinée du pays sur la tête d'un seul homme, c'est le plus grand des crimes! » Le gouvernement ne remarque pas qu'avec ses procédés, ses manifestes et ses combinaisons, il ne fait qu'aggraver l'équivoque dont nous souffrons depuis longtemps, et créer à M. le maréchal de Mac-Mahon lui-même une situation véritablement impossible; il ne voit pas qu'il ne réussit qu'à troubler les esprits, à rejeter parmi ses adversaires bien des hommes sincères, indépendans, qui ne veulent ni de l'empire, ni de la candidature imposée, ni du pouvoir personnel, et qui ne se croient pas moins des conservateurs.

Le gouvernement nous a conduits à ce point où M. le maréchal de Mac-Mahon déclare qu'il ne veut porter atteinte ni à la république, ni à la constitution dont il est le gardien, et où la France, la France officielle, électorale est partagée en deux camps : d'un côté se trouvent tous ceux qui s'avouent très librement les ennemis de la constitution et de la république que le chef de l'état ne veut pas détruire, — ce sont les candidats que le ministère recommande et patronne; dans l'autre camp sont tous ceux qui par tradition ou par raison, par nécessité, sont pour la république, — ce sont ceux que le ministère combat dans les élections après avoir condamné la chambre où ils avaient une majorité. La lutte est aujourd'hui engagée dans des termes si vifs, si violens, que dans le tourbillon électoral tout semble mis en cause, les institutions, l'autorité présidentielle, la paix publique. Il faut un peu laisser toutes ces passions contraires aller s'éteindre au fond des urnes. C'est au lendemain que les esprits prévoyans et réfléchis doivent songer dès ce moment, pour qu'à cette heure, qui sera évidemment difficile, la raison politique et patriotique reste maîtresse de la situation nouvelle créée par le scrutin du 14 octobre.

C'est à ceux qui sont engagés dans le combat au nom de la république et qui ont certes des chances sérieuses de succès, c'est aux républicains surtout de savoir être, le lendemain, des politiques. C'est à eux de montrer que, si dans leur armée passablement mêlée, il y a la queue des radicaux et des alliés compromettans, les modérés ont assez d'autorité et de force pour dominer les fantaisies, les passions et les excentricités révolutionnaires, pour rester les chefs et les guides d'un mouvement légal d'opinion. Ils ont pour eux une expérience récente et significative. Qu'on se flatte aujourd'hui en pleine lutte de n'avoir jamais commis de fautes, d'avoir été des modèles de prudence et de modération depuis les élections du 20 février 1876, c'est bon pour le combat; on soutient l'honneur du drapeau. La vérité est qu'il y a eu dans la dernière chambre des fautes nombreuses, durement et démesurément expiées sans doute, effacées par le coup d'une dissolution précipitée, mais réelles et signalées avec vivacité sur le moment par ceux-là mêmes qui croient de bonne guerre de les pallier aujourd'hui. La vérité est qu'à se donner avec trop de complaisance des brevets de sagesse rétrospective on risque de se faire illusion, de tout oublier, de recommencer à la première occasion et d'aller fatalement par le même chemin au-devant de déceptions nouvelles. Le défaut de la dernière chambre n'a point été précisément dans ce qu'elle a fait, on a raison de le dire ; il a été dans le désordre d'une marche sans direction, d'une majorité sans cohésion, d'une politique livrée à toutes les entreprises. C'est ce qui a rendu tout possible. Le plus sage est de ne rien oublier, et ce que les républicains qui veulent agir sérieusement ont de mieux à faire

pour l'avenir, c'est de méditer dans son intégrité, dans son esprit, ce manifeste que M. Thiers a légué comme un testament politique, qui vient de retentir dans la France entière.

M. Thiers, avant de mourir, avait-il eu le temps de coordonner, de revoir lui-même le manifeste où il a déposé ses derniers jugemens? Peu importe; l'œuvre a paru sous l'autorité et la garantie d'un nom qui ne trompe pas, le nom de M. Mignet, et d'ailleurs l'homme est là tout entier avec sa raison, son expérience, sa pénétrante finesse, même sa passion, si l'on veut. Tout ce qu'il avait à dire, il l'a dit avec sa supériorité naturelle, avec une étendue d'esprit qui embrasse tous les côtés de la politique, et ce serait une singulière méprise de ne prendre du manifeste que ce qui plaît, ce qui répond à la préoccupation du moment. Sans doute M. Thiers défend la dernière chambre, il se prononce vivement pour la république, et en même temps, voyant le danger toujours possible, il ajoute : « Si par radicalisme on entend une certaine conception démocratique qui porterait sur l'administration civile, sur le régime financier, sur l'organisation militaire, sur les affaires religieuses, sur les rapports des pouvoirs entre eux, sur l'intervention des chambres dans la politique extérieure, il faudrait résister, et résister énergiquement, à une chambre qui s'y laisserait entraîner. » C'est avec cette prévoyance qu'il parle sans méconnaître la possibilité d'une résistance nécessaire, et quand on a voulu changer les lois militaires, il a résisté, lui, au prix des dernières forces qui lui restaient! Il défend la république, qui est seule possible aujourd'hui, et il la définit comme « un équitable partage entre tous les enfans de la France, du gouvernement de leur pays, — sans exclusion d'aucun d'eux, — excepté de ceux qui annoncent qu'ils ne veulent la gouverner que par la révolution. » Voilà encore la limite tracée par le conservateur patriote! Et quand il décrit les conditions d'existence de la république, c'est le régime constitutionnel tout entier avec ses garanties, avec son président, avec ses deux chambres. C'est un vrai programme de politique modérée qu'il faut lire avec respect, en se souvenant de toute cette sagesse clairvoyante, — et sans oublier aussi que, si le manifeste subsiste, l'homme n'est plus là.

Les républicains sont certes les premiers intéressés à s'inspirer de ce programme de la seule république possible, et ce qu'ils ont de mieux à faire, s'ils ont une victoire électorale le 14 octobre, c'est de ne point chercher à abuser de leur succès, de rester obstinément sur le terrain constitutionnel, de ne se refuser ni aux transactions, ni aux combinaisons qui peuvent être un gage d'apaisement. Ils ont tout à gagner à ne se défendre que par une invincible modération, car enfin le jour où la carrière des violences se rouvrirait, la république pourrait bien avoir le premier mot, il est trop clair qu'elle n'aurait pas le dernier mot.

Toutes les luttes de ce monde à l'heure qu'il est ne sont pas des jeux de scrutin, et ce qui se passe dans notre pays, malgré la gravité de nos élections prochaines, n'égale pas en intérêt, pour la France elle-même, comme pour l'Europe, le tragique duel engagé dans la vallée du Danube pour le sort de l'Orient. Tout en vérité est étrange dans ce terrible conflit oriental. Tous les calculs ont été trompés, toutes les prévisions se sont trouvées confondues. On n'avait mesuré exactement ni la puissance russe, ni la prétendue impuissance turque. Les Russes étaient moins forts qu'ils ne le pensaient peut-être eux-mêmes, et les Turcs étaient moins faibles que ne se plaisaient à le répéter ceux qui croyaient à une sorte de grande exécution au nom du tsar protecteur des chrétiens et des Slaves. Cette campagne, inaugurée il y a quelques mois par le passage presque triomphant du Danube, a été réellement jusqu'ici une série de surprises pour l'Europe, de déceptions pour la Russie, pour son orgueil militaire et pour sa politique. Maintenant l'été est presque passé, l'hiver approche, et rien n'est fait, tout s'est aggravé au contraire depuis trois mois. On ne peut plus se payer d'illusions au quartier-général du tsar. Les difficultés ne font que grandir, le sang coule par torrens dans des batailles acharnées et jusqu'à présent malheureuses. La position des armées russes reste précaire à la veille d'une saison défavorable; elle peut encore être relevée par un coup éclatant, elle peut aussi être perdue sur la rive droite du Danube par une défaite nouvelle, et, sans préjuger l'issue définitive d'une lutte où la Russie n'a point sans doute déployé toutes ses ressources, on peut du moins dire dès ce moment que cette guerre a duré assez pour être profondément instructive, pour révéler une situation militaire et diplomatique inattendue.

Ce qu'il y a de significatif dans cette fatale et dangereuse guerre où le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'est engagé sans rien écouter, c'est que les armes russes n'ont été vraiment heureuses, jusqu'ici, d'aucun coté, ni en Asie, ni en Europe. En Asie, depuis la levée du siége de Kars, ce sont les Turcs qui ont repris, qui gardent l'ascendant, et Mouktar-Pacha, à qui on n'avait pas fait une brillante réputation militaire, s'est trouvé assez habile, non-seulement pour repousser l'invasion, mais pour menacer lui-même d'envahir le territoire russe. Ce qui se passe en Asie n'est plus d'ailleurs qu'un incident éclipsé par des événemens plus décisifs. C'est en Europe que tout est grave, parce que là était le grand but à poursuivre, parce que là, sous les yeux du tsar lui-même, sous le commandement du grand-duc Nicolas, se déployaient les forces principales de la Russie, concentrées, on ne le cachait pas, pour dicter la loi à l'empire ottoman, pour marcher au besoin sur Constantinople.

Les Russes sont partis en effet comme si rien ne devait les arrêter. A peine arrivés au-delà du Danube, ils se sont considérés comme maî-

tres de la Bulgarie, qu'ils se disposaient même à organiser. Ils ont paru n'avoir d'autre stratégie que d'aller en avant, sans regarder derrière eux, sans tenir compte de ce qu'il y avait sur leurs flancs, du côté de Widdin ou du côté du quadrilatère, Roustchouk-Silistrie-Choumla-Varna. Une de leurs colonnes, sous les ordres d'un chef audacieux, le général Gourko, s'est élancée sur les Balkans, qu'elle a franchis, allant jusqu'à Kazanlick, croyant déjà tenir la route d'Andrinople. Soit impéritie du vieux Abdul-Kérim, enfermé à Choumla, soit indolence turque au début d'une campagne, soit peut-être calcul, les Russes, à la vérité, n'avaient rencontré jusque-là qu'une résistance assez décousue et assez molle: c'est ce qui les a perdus en les jetant dans le piége de cette marche hardie et encore plus imprudente que hardie, qui a été l'étonnement du monde militaire européen. Pendant qu'ils s'aventuraient avec cette imprévoyante témérité et qu'ils dispersaient leurs forces, les Turcs se sont, pour ainsi dire, ressaisis devant l'ennemi. Un nouveau généralissime, Méhémet-Ali-Pacha, est allé à Choumla reprendre le commandement des mains de l'inactif Abdul-Kérim; Osman-Pacha a pu rassembler silencieusement son corps d'armée du côté de Widdin pour entrer en action; Suleyman-Pacha, revenant du Montenegro, qu'on a laissé à lui-même, s'est présenté au sud des Balkans, au-devant de Gourko, qu'il a pu arrêter, et en peu de jours le coup de théâtre le plus imprévu a été accompli. Ce qui semblait compromettre les Turcs est peut-être ce qui les a le mieux servis. Ils sont sortis de leur inaction d'un moment, et au lieu de pouvoir soutenir l'offensive qu'ils avaient prise, les Russes, refoulés et décontenancés, se sont trouvés réduits à se défendre, ayant à tenir tête tout à la fois à Suleyman-Pacha, arrivant sur leurs traces aux défilés de Chipka, dans les Balkans, à Osman-Pacha, paraissant sur la droite de leur ligne d'opérations, à Méhémet-Ali, débouchant du quadrilatère. C'est le résumé de la situation militaire en Bulgarie, de cette campagne déjà pleine de si étranges et de si sanglantes péripéties.

Rien certes de plus dramatique que cette série d'opérations engagées depuis trois mois, depuis deux mois surtout entre le Danube et les Balkans. Une des premières fautes des Russes, au moment où ils ont pris pied sur la rive droite du Danube, à Sistova et à Nicopolis, a été, à ce qu'il semble, de ne pas saisir l'importance de la petite ville de Plevna, de cette ville inconnue hier encore, maintenant illustrée par de si terribles actions de guerre. Située à quelque dix lieues au sud de Nicopolis, sur la rivière du Vid, Plevna n'a pas seulement l'avantage de positions puissantes, elle est un nœud de communications avec Sofia vers le sud, avec Widdin vers l'ouest. Les Russes ne s'en sont aperçus que tardivement par l'apparition d'une force dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence. Cette force, c'était l'armée d'Osman-Pacha!

Alors a commencé autour de la malheureuse ville cette guerre qui

depuis deux mois a pris chaque jour un caractère et des proportions plus redoutables. Une première fois, dès le 20 et le 21 juillet, les Russes se sont heurtés contre Plevna, placée désormais sous la garde d'Osman-Pacha : ils ont échoué dans une affaire qui pouvait passer encore pour une échauffourée et où ils perdaient néanmoins 3,000 hommes. Une seconde fois, le 30 et le 31 juillet, les généraux du tsar, impatiens de réparer un premier échec, ont engagé une attaque plus complète : ils ont essuyé une défaite plus signalée et plus sanglante encore que la première, qui a coûté aux assaillans près de 8,000 hommes. C'est la première grande bataille perdue. Décidément, c'était pour les Russes un avertissement des plus graves, fait pour les éclairer sur le danger de leur système militaire, de la dispersion de leurs forces et de l'incohérence de leurs opérations. Ils ont senti aussitôt la nécessité de remettre un peu d'ordre dans leur action, de se concentrer.

Sans abandonner entièrement les Balkans, dont ils ont persisté à défendre un dernier passage, le col de Chipka, contre Suleyman-Pacha, ils ont distribué leur armée en Bulgarie en deux groupes : l'un, sous le tsarevitch, chargé de faire face au quadrilatère, au besoin à Méhémet-Ali, et de bloquer Roustchouk, — l'autre composé de tout ce qu'ils ont pu réunir et destiné à rester devant Plevna, à poursuivre coûte que coûte l'enlèvement de cette place improvisée. Ils ont mis six semaines à ce travail, attirant à eux l'armée roumaine qu'ils avaient d'abord un peu dédaignée, essayant d'investir à demi la place, accumulant les moyens militaires; mais ils ont eu affaire à un homme qui n'a pas lui non plus perdu son temps. Avec une activité, une intelligence et une vigueur qui dénotent la présence au camp ottoman d'un homme de guerre et d'un habile ingénieur, Osman-Pacha s'est cuirassé de fortifications nouvelles, de lignes redoublées de retranchemens et de redoutes. Il n'a pas perdu le mois qui lui a été laissé, et lorsque le 11 et le 12 septembre, après quelques jours d'un bombardement furieux, les Russes ont cru le moment venu de tenter enfin la grande attaque, ils ont encore et plus que jamais échoué. L'assaut a été formidable et malheureux. Russes et Roumains, dans ce tourbillon sanglant, ont fait de leur mieux; ils ont même enlevé une redoute, celle de Grivitza, qu'on croyait être la clé de la défense; seulement ils se sont aperçus, après avoir pris Grivitza, qu'au-delà il y avait des travaux plus menaçans encore. Un des plus jeunes et des plus brillans officiers du tsar, Skobelef, sur un autre point d'attaque, avait réussi à enlever quelques redoutes; il n'a pu les garder le lendemain contre un retour irrésistible des Turcs. On a perdu plus de 15,000 hommes à peu près pour rien. Osman-Pacha n'a été ni forcé ni cerné; il reste même assez libre dans ses communications pour avoir reçu tout récemment un convoi considérable, renforts, vivres et munitions, que les Russes n'ont pu intercepter. Plevna reste intacte devant

une armée nécessairement un peu ébranlée, sinon démoralisée par une série de désastres.

Si le tsarevitch, qui commande l'aile gauche sur la ligne de Biela, est moins éprouvé, il ne laisse pas, lui aussi, d'être réduit à une défensive assez ingrate. Méhémet-Ali, qu'il a contre lui, n'est pas resté inactif de son côté. Depuis qu'il est sorti de son camp de Choumla, le nouveau général turc manœuvre avec adresse. On a parlé récemment d'une grande bataille gagnée ou perdue par lui. Il n'est point impossible qu'il ne soit forcé un jour ou l'autre à accepter une bataille de ce genre : il ne la recherche pas visiblement, il semblerait l'éviter au contraire. Il marche avec méthode, avec sûreté, sans rien risquer, se ménageant une retraite, même quand il avance, ayant assez souvent des affaires partielles plutôt qu'une bataille à fond. Il a réussi par cette tactique à dégager Roustchouk, à rejeter le tsarevitch des lignes du Lom sur la Yantra autour de Biela, menaçant ses communications, soulageant par ses diversions Osman-Pacha, et, dans tous les cas, occupant assez les Russes pour les empêcher de disposer de leurs forces. Entre Osman-Pacha et Méhémet-Ali, il y a accord d'action, appui mutuel. Jusqu'à quel point Suleyman-Pacha, engagé dans les Balkans, concourt-il à ce système? Depuis plus d'un mois, il s'acharne à la plus étrange et à la plus terrible des guerres sur cette passe de Chipka, où il a trouvé des adversaires aussi obstinés que lui. Il a livré des combats de géans, et assurément il serre de près les Russes, mais au prix des pertes les plus graves, en arrosant ces rochers de sang. Est-ce une obstination soldatesque? Y a-t-il un calcul dans cet assaut renouvelé jusqu'à extinction? Suleyman-Pacha n'a peut-être d'autre but que de retenir, d'épuiser une partie des troupes du grand-duc. Ce qu'il y a de clair, c'est que sur ces divers points les Russes ont de rudes affaires. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que partout, au col de Chipka comme autour de Plevna, il y a entre ces armées une sorte d'émulation de courage et d'opiniâtreté. Les uns et les autres meurent avec héroïsme pour leur drapeau. Certes les traits d'intrépidité et de dévoûment ne manquent pas dans cette armée russe, et pourtant rien ne réussit.

Chose douloureuse, on s'est flatté, en prenant les armes, d'aller affranchir la Bulgarie, les chrétiens d'Orient, et provisoirement à quoi aboutit-on? La Bulgarie commence par être transformée en champ de carnage; c'est un vaste cimetière! Les Bulgares sont les premières victimes de la guerre; avant d'être émancipés, ils sont ruinés ou massacrés. Les Roumains se sont engagés à la suite de la Russie, ils se sont vaillamment conduits, ils ont éprouvé déjà des pertes relativement sérieuses pour leur petite armée, et ils en sont peut-être, sans l'avouer, à regretter leur intervention. Les Serbes, entraînés une première fois et une première fois vaincus, ont pu être tentés de reprendre les armes, ils

semblent maintenant hésiter. Pour tous, la Russie, avant de redevenir une protectrice écoutée et efficace, a besoin de se raffermir elle-même.

Comment est-elle arrivée à cette situation? Évidemment elle a été la dupe d'une politique de mirages. Elle a cédé à des illusions de diplomatie, à des passions de race, à un certain orgueil de gouvernement. Elle a cru, elle aussi, être prête pour tout, et elle ne l'était pas autant qu'elle le croyait. Elle n'a eu au départ que des forces insuffisantes, et aujourd'hui les renforts qu'elle appelle, en y comprenant la garde impériale, ces renforts utiles, indispensables, ne servent qu'à combler les vides faits par le feu et les maladies. Elle a des soldats pleins de courage dont l'héroïsme suffirait à couvrir son honneur, elle n'a eu visiblement ni une direction rationnelle et prévoyante ni un plan saisissable. Elle a marché un peu à l'aventure, subissant les événemens au lieu de les préparer et de les conduire. La Russie enfin a commis la plus grave des fautes : elle a trop paru dédaigner ses adversaires, elle a trop cru que les Turcs n'existaient pas, et il s'est trouvé qu'ils existaient, qu'ils avaient même des généraux pour les mener au combat, qu'ils étaient faits pour se mesurer avec toutes les armées. Ces Turcs ont de plus une force étrange : ils sont pleins de mystère, ils ne disent rien, ils publient à peine quelques bulletins. Le chiffre et la composition de leurs armées, on ne les connaît pas. Ce qu'ils perdent dans une bataille, on peut tout au plus le soupçonner. Chose bien certaine, ils ont montré depuis quelques années, et ils viennent de montrer encore, qu'ils n'avaient pas perdu les deux qualités par lesquelles un état se soutient, l'esprit diplomatique et l'esprit militaire. La Russie s'est trompée sur eux comme sur elle-même, et le résultat de ces erreurs est cette situation où elle se trouve aujourd'hui, adossée à un grand fleuve, placée dans l'alternative de relever ses affaires par une action éclatante ou de songer dès ce moment à prendre ses sûretés pour l'hiver du côté du Danube, en s'avouant qu'elle a perdu cette première campagne. Dans tous les cas, eût-elle des succès d'ici à peu, réussît-elle à entraîner la Serbie après les Roumains dans sa grande aventure, elle ne semble plus en mesure pour cette année de dicter des conditions.

Cet hiver qui s'approche, avec ses interruptions forcées d'hostilités, ne sera-t-il qu'une trêve préludant à une seconde campagne au printemps prochain, conduisant à une guerre plus acharnée et peut-être plus compliquée? Verra-t-il se produire sous une forme quelconque une idée, une possibilité de paix? On ne peut rien savoir encore. La question peut être agitée dans les conversations, dans le mystère des cabinets; elle ne pourrait renaître officiellement que de la force des choses, d'un appel, d'un désir des belligérans, ou d'une suggestion spontanée, impartiale et conciliante des gouvernemens qui sont restés en dehors du

conflit. Lorsque les chanceliers d'Allemagne et d'Autriche, le prince de Bismarck et le comte Andrassy, ont eu ces jours derniers à Salzbourg une de ces entrevues qui sont toujours commentées avant et après, ils ont pu échanger des impressions, ils n'ont eu certainement à délibérer ni sur un changement de conduite de leurs souverains ni sur une solution prochaine. L'alliance des trois empereurs persiste plus que jamais, dit-on; M. de Bismarck et M. Andrassy s'en seraient donné réciproquement l'assurance à Salzbourg; c'est au mieux, la Russie trouvera là un vigoureux cordial! Au fond, l'Autriche s'est trop bien trouvée jusqu'ici de sa politique pour la modifier. Placée de façon à devoir profiter dans une certaine mesure des victoires de la Russie et à n'avoir pas à se plaindre de ses défaites, elle persévère, et les explications qui viennent d'être données dans le parlement de Pesth comme dans le parlement de Vienne indiquent que rien n'est changé. Que M. de Bismarck, de son côté, n'ait pas trouvé absolument son compte dans les événemens d'Orient, c'est possible; il eût préféré peut-être voir la Russie acquérir de la gloire et s'épuiser pour longtemps dans une guerre d'ostentation. M. de Bismarck peut avoir ses idées, mais il n'est certainement pas allé à Salzbourg pour proposer à l'Autriche d'intervenir en Orient au profit de la Russie. Les deux chanceliers ne sont pas probablement allés au-delà d'un témoignage très platonique de sympathie pour leur grand allié, le tsar. C'est bien le moins qu'on doive à l'alliance des trois empereurs.

De toute façon, si les cabinets de Vienne et de Berlin voulaient agir sérieusement dans l'intérêt de la paix, ils ne le pourraient qu'avec la coopération de toutes les puissances, c'est-à-dire de l'Europe. Pourquoi la Russie n'accepterait-elle pas une intervention de ce genre exercée au nom de l'Europe? Le courage de ses soldats a mis hors de cause son honneur militaire. Pour sa politique, elle a toujours déclaré qu'elle ne recherchait point de conquêtes. La Porte, de son côté, ne s'est jamais refusée à de larges améliorations en faveur des populations chrétiennes, même à une certaine autonomie de la Bulgarie. Elle peut sans déshonneur aujourd'hui pousser les concessions aussi loin que possible. Pourquoi donc n'en reviendrait-on pas à reconnaître que cette question d'Orient, si souvent agitée, si vainement débattue par les armes, ne peut être résolue, autant qu'elle puisse être résolue, que par la paix, par la diplomatie, dans un sentiment supérieur d'équité, d'équilibre et de civilisation?

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

La Poésie des Ottomans, par Mme Dora d'Istria, 1 vol. in-18; Maisonneuve.

Née à Bucharest, fille du prince Michel Ghika, Mme Dora d'Istria appartient ainsi par le sang et par son éducation première à ces races de l'Europe orientale que notre siècle a vu se réveiller et réclamer leur place au soleil, après un si long temps de misères et de souffrances, de silencieuse et morne obscurité; mais ce vif et curieux esprit, avide d'apprendre, avide de se répandre au dehors, s'est de bonne heure senti attiré vers l'Occident. Aussitôt que les circonstances l'ont permis, c'est à l'Occident qu'elle est venue demander de nobles amitiés, les charmes d'une retraite ouverte à toutes les idées neuves et généreuses, le plaisir d'élever la voix en faveur de toutes les nobles causes et de trouver de l'écho. La principale préoccupation de Mme Dora d'Istria, dès qu'elle a tenu une plume, a été de rapprocher l'Orient de l'Occident, d'assurer nos sympathies à nos frères orientaux en nous les faisant mieux connaître. C'est de cette pensée que se sont inspirés les premiers de ses écrits, dont la liste, déjà longue, est placée en tête de ce volume et témoigne d'une singulière activité.

Dans les études qu'elle a consacrées, ici même et ailleurs, à ces races de l'Orient dont elle parlait la langue et dont elle nous disait les douleurs et les espérances, Mme Dora d'Istria n'a pu s'empêcher de faire une large place aux effusions poétiques de ces peuples, à leur poésie populaire et à leur poésie savante. Des travaux qui avaient d'abord plutôt un caractère politique et moral l'ont ainsi conduite peu à peu à ce qui serait plutôt de la critique et de l'histoire littéraire. Une chose l'a surtout frappée, ce sont les étroits rapports qui rattachent les uns aux autres, chez tous les peuples, malgré les différences de race et de langue, les thèmes principaux de la poésie populaire et ces contes dont les frères Grimm ont les premiers senti l'intérêt et le charme, ressemblances qui s'expliquent d'un côté par l'identité de la nature humaine, partout la même, de l'autre par des communications et des échanges dont la trace n'échappe pas toujours à l'histoire. C'est ainsi que Mme Dora d'Istria en est venue à étudier ici même, dans une série de travaux dont on n'a pas perdu le souvenir, *les Nationalités de la péninsule orientale d'après les chants populaires* (1859-1867), puis, plus récemment, *la Poésie populaire des Turcs orientaux*. Ce dernier essai lui a donné l'idée de celui qu'elle publie aujourd'hui.

En effet, si, comme elle le remarque dans sa préface, les Slaves de la péninsule n'ont guère eu jusqu'à nos jours que les chants du peuple, la poésie des lettrés est dans l'empire ottoman d'une fort grande ri-

chesse, et pourtant elle est si peu connue en Occident que l'on cherche en vain la biographie des principaux poètes turcs dans les plus volumineux dictionnaires biographiques. Or, au moment même où les Turcs ottomans étonnent l'Europe par l'énergie qu'ils déploient dans un duel inégal, par une résistance dont la durée et la vigueur n'étaient guère prévues, n'est-il pas curieux d'étudier une face presque ignorée de la vie intellectuelle et morale de ce peuple étrange, de ces Asiatiques établis en Europe depuis plus de trois siècles, qui s'obstinent à ne pas mourir et qui déconcertent les observateurs par leurs vertus comme par leurs vices?

L'ouvrage n'aspire point à être complet : l'auteur n'est point un orientaliste; ces pointes brillantes qu'il aime à pousser en tous sens sur ce terrain de la poésie comparée, ce sont plutôt des reconnaissances rapides que des explorations méthodiques. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici soit une histoire proprement dite de la littérature des Ottomans, soit des biographies détaillées des poètes principaux, soit de nombreuses traductions des œuvres les plus intéressantes de ces écrivains; mais une suite de chapitres, d'une lecture agréable et facile, y décrivent, ou plutôt y indiquent les différentes formes qu'a revêtues l'imagination des Ottomans afin d'exprimer les sentimens de la nation. Ce qui résulte de cette exposition, c'est que la littérature ottomane n'a guère eu d'originalité; ce n'est pas la conclusion de l'auteur, mais c'est ce qui ressort, ce nous semble, de presque toutes les pages de son livre.

L'action de la poésie arabe, et surtout de la poésie persane, sur la poésie turque se fait partout sentir dans presque tous les genres que Mme Dora d'Istria passe en revue. Si l'étude était poussée ici assez loin pour arriver jusqu'à des questions de style, on verrait que c'est à l'école des poètes arabes et persans que s'est formé le style des écrivains turcs; mais sans aller jusqu'à ce détail, on reconnaît que les thèmes romanesques sur lesquels se sont exercés les principaux poètes des Osmanlis, des histoires d'amour telles que *Khosrou et Chirin, Medjnoun et Leïla, Yousouf et Zouleikha,* sont toutes d'origine persane. Dans les traditions relatives à l'origine de la dynastie d'Othman, il y avait les élémens d'une épopée nationale; mais, autant que nous en pouvons juger par le chapitre très court qui est consacré à ces traditions, ces germes ne se sont pas développés. Il en a été là comme chez bien des peuples; ce que l'on peut appeler la matière épique existait, le metteur en œuvre a manqué. La Turquie n'a pas eu son Homère, son Virgile ni même son Firdousi; elle ne possède aucun monument qui puisse se comparer, même de loin, au *Chah-Nameh.* La plupart de ces traditions, celles même qui ont la couleur poétique la plus prononcée, ne se sont conservées que dans des récits en prose. Si l'empire ottoman était destiné à périr, à n'être plus qu'un nom dans l'histoire, il lui manquerait,

pour être placé dans la mémoire des hommes au rang que semblerait devoir lui assigner son ancienne prouesse guerrière, l'honneur d'avoir produit une œuvre comme le *Livre des rois*. G. P.

I. *Acoustique biologique. — Phénomènes physiques de la phonation et de l'audition*, par M. J. Gavarret, professeur de la faculté de médecine de Paris, 1 vol. in-8°; Masson. — II. *Le Son et la Musique*, par M. P. Blaserna, 1 vol. in-8°; Germer-Baillière.

Depuis vingt ans, l'acoustique est devenue, pour ainsi dire, une science nouvelle, grâce aux ingénieux moyens d'observation qui permettent à l'œil de se substituer à l'oreille et de nous affranchir ainsi du moins fidèle de nos sens. Il n'est plus besoin désormais, pour étudier l'acoustique, d'avoir l'oreille très juste : les méthodes d'enregistrement graphique des vibrations sonores, les procédés optiques de M. Lissajous, les flammes vibrantes de M. Kœnig, qui dessinent dans un miroir tournant une traînée lumineuse dentelée, fournissent au physicien une foule de moyens de pénétrer dans les secrets les plus intimes des phénomènes du son. Cette salutaire et féconde révolution, qui a dégagé l'acoustique des voiles dont elle semblait s'envelopper pour les profanes, frappe les yeux lorsqu'on ouvre un des nombreux traités qui ont paru sur cette matière depuis quelques années, et parmi lesquels le plus récent est celui de M. Gavarret, professeur de physique à la faculté de médecine de Paris. Les sons s'y montrent tantôt sous la forme de tracés onduleux aux replis bizarres, tantôt sous celle de rubans lumineux déchiquetés ou de sillons blanc plus ou moins entortillés qui se peignent sur un écran noir : ce sont des notes musicales écrivant elles-mêmes leur intervalle en traits de feu, ou révélant leur timbre par une image qui flamboie.

Enfin l'étude des phénomènes de la voix et de l'oreille, du mécanisme de la *phonation* et de *l'audition*, a pu être poussée très loin par l'application du laryngoscope et de quelques autres instrumens fort ingénieux. C'est surtout dans les chapitres que M. Gavarret a consacrés à ces deux phénomènes biologiques que l'on trouvera beaucoup de choses nouvelles et curieuses. On remarquera un résumé critique des diverses théories qui ont été proposées pour expliquer la production de la voix, depuis Hippocrate et Galien jusqu'à Malgaigne, J. Muller et Donders. M. Gavarret recommande à l'attention des physiologistes les vues de M. Donders sur la formation des sons de fausset et des sons de poitrine; les premiers, d'après l'éminent professeur d'Utrecht, sont produits par le mouvement vibratoire localisé dans le ruban vocal fibreux, tandis que l'émission des sons de poitrine exige que la corde vocale vibre dans toute son épaisseur, en entraînant dans ses mouvemens certains muscles, durcis et rendus élastiques par la contraction. Cette explication, dit M. Gavarret, concorde avec les données positives de l'anatomie et de la physiologie; il n'y a rien que de bien simple et de très naturel dans ce

partage de la corde vocale en deux parties qui, suivant l'état de contraction ou de relâchement des fibres musculaires, sont ensemble entraînées dans un même mouvement vibratoire, ou s'isolent l'une de l'autre; or, sous l'influence d'une même tension, le ruban fibreux, vibrant seul, rend nécessairement un son plus élevé que lorsqu'il est alourdi par la partie musculaire contractée de la corde vocale. En voix de fausset, le chanteur peut donc aborder des régions de l'échelle musicale interdites à sa voix de poitrine.

On doit également à M. Donders des recherches expérimentales d'un grand intérêt sur la formation des voyelles et des consonnes, dont M. Gavarret expose les principaux résultats : les voyelles sont des timbres, caractérisés par des notes de résonnance fixes; mais parmi les consonnes elles-mêmes plusieurs participent de cette propriété. M. Donders distingue jusqu'à quatre *r*, suivant les parties de la bouche où se produit le frémissement, et il détermine les notes caractéristiques de ces quatre *r*. Nous ferons remarquer à ce propos que Mme E. Seiler et le docteur O. Wolf ont tenté de déterminer de la même façon les notes fixes que ces deux observateurs attribuent à la plupart des consonnes; mais peut-être les résultats annoncés par eux ont-ils besoin d'être confirmés par des expériences nouvelles. M. Gavarret nous fait aussi connaître les recherches de M. le docteur Rosapelly sur l'inscription des mouvemens phonétiques, exécutées dans le laboratoire de M. Marey, au Collége de France; c'est une intéressante application de la méthode graphique à l'étude des mouvemens si complexes qui se produisent dans l'acte de la parole; M. Rosapelly a notamment obtenu des tracés simultanés des mouvemens des lèvres, du larynx et du voile du palais. Les travaux de ce genre promettent d'être féconds surtout pour la linguistique; mais il n'est pas douteux non plus que la connaissance du mécanisme de la phonation ne soit d'une importance majeure pour l'enseignement et la pratique du chant.

M. Blaserna, professeur à l'université de Rome, dans son livre intitulé *le Son et la Musique*, qui fait partie de la *Bibliothèque scientifique internationale*, s'est placé à un point de vue différent; il s'occupe plus particulièrement des phénomènes du son dans leurs rapports avec la science musicale. M. Blaserna s'attache donc à mettre en lumière les causes physiologiques du sentiment de la mélodie et de l'harmonie, selon les idées de M. Helmholtz. Les principes de cette théorie sont aujourd'hui suffisamment connus; on trouvera toutefois dans le livre de M. Blaserna quelques vues personnelles et des aperçus intéressans concernant le développement historique de la musique.

Le directeur-gérant, C. Buloz.